QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE — Nº 12111 — DERNIÈRE ÉDITION — MERCREDI 4 JANVIER 1984

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

4 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 65 p. ; Italie, 1 600 L. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,50 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 16

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Le pilote américain détenu en Syrie a été remis au pasteur Jackson

LIRE PAGE 4

L'agitation s'étend en Tunisie

Misère et activisme

Les « émeutes du pain » en Tunisie qui ont pris de court le gouvernement de M. Mohamed Mzali sont un phénomène de société et d'environnement. Ce n'est sans doute pas un hasard si elles ont éclaté principalement autour du Chott-el-Jerid, région déshéritée et semi-désertique de ce Sud trop longtemps négligé par rapport au Nord « utile » où se trouvent la plupart des industries et des terres riches, bénéficiant de ce fait des plus gros investissements depuis l'indépendance. Il est significatif aussi que les manifestations ne se soient pas limitées à des centres industriels comme Kasserine et Gafsa, où l'exploitation des phosphates relève de romans noirs à la Zola, mais se soient étendues à quatre palmeraies — Kebili, Douz, Souk-el-Ahad et Hamma — qui ont souffert de la mauvaise commercialisation d'une récolte de dattes pour une fois trop abondante.

Il faut dire à la décharge de M. Mzali que depuis sa nomination au poste de premier ministre, en 1980, il a entrepris de s'attaquer au déséquilibre régional, en cherchant notamment à désenclaver plusieurs zones. Mais c'est là une œuvre de longue haleine. En outre, alors que la situation économique avait été fort mauvaise en 1982, une certaine reprise a été enregistrée en 1983 : le taux de croissance est passé de 1,4 à 4,5 %, sans atteindre il est vrai les 6 % fixés par le plan, et l'inflation a été officiellement limitée à 3,7 %.

Il n'en demeure pas moins que le pays a subi en 1983 les effets de la crise mondiale, de la hausse du dollar et de la sécheresse qui a affecté l'agriculture. Ces retombées s'ajoutent à la politique globale du pays, qui a favorisé depuis l'indépendance l'accroissement de la classe moyenne, certes, mais a permis aussi l'édification rapide de fortunes colossales étalées trop souvent avec ostentation et arrogance à côté de gigantesques bidonvilles et de zones rurales d'extrême pauvreté.

Mais, au-delà de ces constatations, nombre de questions se posent. Sans doute la région de Gafsa est-elle traditionnellement revendicatrice. Sans doute aussi la proximité de la Libye la rend-elle plus perméable à la fois à la propagande de Radio-Tripoli et aux infiltrations d'agitateurs formés dans les camps du colonel Kadhafi. Dans les milieux officiels, on relève que les émeutes ont commencé dès le jeudi 29 décembre, alors que l'augmentation du prix du pain n'a été effective que le dimanche 1er janvier. On note aussi qu'elles se sont étendues d'une agglomération à une autre, comme si elles avaient suivi un «scénario en chaîne». De là à y voir la main d'opposants entraînés en Libye ou celle des activistes islamiques, il n'y a qu'un pas.

Force est de constater cependant que toute opposition ne peut que profiter des erreurs ou des maladresses du pouvoir. M. Mzali peut faire valoir que le F.M.I. et la Banque mondiale l'ont pressé — à l'instar d'autres dirigeants — d'étendre la pratique de la « vérité des prix ». Il n'en demeure pas moins que c'est là une opération explosive dans les pays du tiers-monde — on l'a vu au Caire en janvier 1977, à Casablanca en juin 1981, et on le voit à présent au Brésil — si elle n'est pas menée avec une extrême précaution. M. Mzali n'aurait-il pas dû venir d'abord en aide aux plus démunis — comme il l'a promis — avant de doubler le prix du pain ? Pour la première grande épreuve qu'il doit affronter depuis son arrivée au pouvoir, n'a-t-il pas joué l'apprenti sorcier ?

Les émeutes contre la hausse du prix du pain ont fait de nombreuses victimes

Après le Sud, l'agitation a gagné ce mardi 3 janvier Sfax et le centre de Tunis, où les *forces de l'ordre s'efforcent* de contenir des lycéens qui jettent des pierres contre les autobus, crient des slogans hostiles au gouvernement et défilent en proclamant leur solidarité avec les révoltés du Sud.

De notre correspondant

Tunis. — Le doublement du prix du pain et des autres produits céréaliers a été à l'origine des très violents incidents (nos dernières éditions du mardi 3 janvier) survenus du 29 décembre au 2 janvier dans le sud et le centre-ouest de la Tunisie, et qui se soldent, selon un communiqué officiel, par quatre morts et des dizaines de blessés.

Entre la volonté évidente des autorités de minimiser cette explosion et les rumeurs tendant inévitablement à l'exagérer, il est encore impossible d'en situer exactement l'ampleur et d'en dresser de façon précise un bilan, qui risque d'être plus lourd que ne le laissent penser les premières informations (1).

Lundi 2 janvier au soir, les milieux gouvernementaux assuraient que le calme était partout revenu. Mais, incontestablement, la tension demeurait grande de Gabès à Kasserine, en passant par Kebili, Gafsa et différentes autres localités.

En plusieurs endroits, les manifestations ont revêtu une tournure dramatique : bâtiments publics mis à sac, magasins pillés, édifices et véhicules incendiés, barricades dans les rues et barrages sur les routes. Les forces de police et de la garde nationale (gendarmerie) ont dû faire appel à plusieurs reprises à l'armée pour reprendre en main une situation qu'elles risquaient de ne plus maîtriser.

MICHEL DEURÉ.

(Lire la suite page 3.)

(1) Selon l'A.F.P., citant *« des sources indépendantes dignes de foi »*, le nombre de morts dépasserait la dizaine.

M. Barre accuse M. Mauroy d'« irresponsabilité »

Selon l'ancien premier ministre la publication du rapport sur ELF-Aquitaine est « une grave erreur »

De notre correspondant régional

Après la publication, le lundi 2 janvier, du rapport de la Cour des comptes sur l'affaire des « avions renifleurs » et la mise en cause par M. Mauroy de MM. Barre et Giscard d'Estaing, notre correspondant régional a rencontré l'ancien premier ministre dans sa propriété de Saint-Jean-Cap-Ferrat. Celui-ci accuse M. Mauroy d'« irresponsabilité ».

Saint-Jean-Cap-Ferrat. — Accusé, comme l'ancien président de la République, d'avoir, en quelque sorte, « expurgé » les archives de l'Etat, M. Barre nous a d'abord fait remarquer que le rapport confidentiel de la Cour des comptes, sans être sa propriété exclusive, lui était destiné « personnellement ». Le document n'était pas entré dans les archives officielles du secrétariat général du gouvernement, puisque, précisément, l'affaire des « avions renifleurs » n'avait été traitée que sous la seule autorité du premier ministre agissant en vertu de consignes données par le président de la République.

M. Barre indique encore que, à son départ de Matignon, trois exemplaires du rapport se trouvaient dans les coffres de la première présidence de la Cour des comptes. S'ils ont été ultérieurement détruits par M. Bernard Beck, l'ancien chef du gouvernement n'a pas à répondre d'une initiative dont l'intéressé a revendiqué seul la paternité.

GUY PORTE.

(Lire la suite page 6, ainsi que pages 6 et 9 les déclarations de M. Mauroy, l'analyse et les conclusions du rapport Giquel, ainsi que nos commentaires.)

Des incidents perturbent la reprise du travail à Talbot-Poissy

La C.F.D.T. appelle à la poursuite de la grève

De nombreux incidents ont éclaté, mardi 3 janvier, à l'usine Talbot de Poissy entre grévistes et non-grévistes, perturbant la reprise du travail. La C.F.D.T. avait fait voter la grève en début de matinée par une assemblée *de six cents à sept cents* ouvriers, tandis que la C.G.T. avait appelé à des « rassemblements » pour *« faire le point de la situation »*.

La direction de P.S.A. a dénoncé l'action d'une *« minorité de deux cent cinquante éléments excités, violents et irresponsables, encadrés par la C.F.D.T. »*.

Mardi, 7 heures du matin à Poissy : au milieu de la sourde hostilité des « blouses bleues » du B. 5, défile le cortège sifflant et hurlant des grévistes. Bras croisés, mains dans les poches, rage au ventre ou sourire goguenard aux lèvres, les ouvriers professionnels français non grévistes de ce bâtiment de tôlerie regardent passer la marée.

Certains ouvriers arabes font mine de travailler aussi. La persuasion se fait alors plus insistante. *« Il faut leur expliquer, pas les empêcher de travailler »*, s'époumone au mégaphone M. Jean-Pierre Noual, leader de la C.F.D.T. Bousculades, folles courses-poursuites à travers les machines suintantes de cambouis. Certains « mouchards » se laissent convaincre et rejoignent le cortège. D'autres, rudoyés, résistent.

Un coup de parapluie part : petite tâche rouge sur le front. Un non-gréviste furieux se saisit d'un marteau, vite arraché par des compagnons. Au moindre cri se précipite un flot d'appareils photos et de micros. Un militant C.F.D.T. s'épuise à canaliser la vague qui se répand dans les allées. La clé d'une chaîne de montage, saisie de haute lutte, est portée en triomphe. Silence soudain du monstre étouffé net.

Mais comme un foyer jamais éteint, le dialogue court aussi les allées. Reparties mille fois entendues, mille fois répétées, sanglotées presque de part et d'autre : *« Les licenciements sont racistes. Seuls les Marocains sont licenciés. »*

« Ce n'est pas vrai, réplique un cadre, *voyez la proportion par rapport au personnel de l'usine. Il est vital qu'elle redémarre aujourd'hui. Sinon, la direction nous lock-oute à partir de vendredi, et là, vous aurez dix-sept mille chômeurs. »*

« Les bougnoules, on leur donne trois briques pour partir. Mais nous, si on est licencié après le dépôt de bilan, on n'aura rien », dit, moins élégamment, un régleur solitaire.

De chaque côté, pourtant, la même passion, le même désespoir, évident. Toute la matinée de mardi, le noyau dur des grévistes du B3 s'est ainsi efforcé de paralyser l'usine, parcourant les bâtiments l'un après l'autre avec des succès variables.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

(Lire la suite page 26.)

L'Europe du libre-échange ou les époux séparés de biens

par PAUL FABRA

On comprend que, d'un point de vue purement pratique, l'événement soit quasiment passé inaperçu. Depuis le début de cette semaine, les derniers obstacles tarifaires qui subsistaient entre, d'une part, les dix pays membres de la C.E.E. (à l'exception de la Grèce, qui bénéficiera d'un régime d'exception jusqu'en 1985) et, d'autre part, les *pays membres de la petite zone de* libre-échange, à savoir la Suisse, l'Autriche, la Suède, la Norvège, l'Islande et la Finlande (associée), sont supprimés.

Après les étapes de libération des échanges qui ont eu lieu au cours des dernières années entre les deux groupes de pays, ne restaient plus que quelques droits modiques (échelonnés entre 0,5 % et 2,7 %) frappant les produits de l'industrie du papier scandinave entrant dans les pays du Marché commun. A cela, il convenait encore d'ajouter quelques droits variant entre 1 % et 9 %, appliqués par la Norvège à certaines importations de textiles et de vêtements en provenance des pays de la Communauté. Aussi l'abolition de ces différents tarifs n'aura guère *d'effets sur la bourse des consommateurs.*

Mais en ce qui concerne la signification qu'il convient d'attacher à l'œuvre d'unification européenne avant comme après le sommet d'Athènes, en ce qui concerne aussi la portée des engagements déjà pris et à prendre entre les différents pays européens, l'entrée en vigueur d'une vaste zone de libre-échange englobant la plupart d'entre eux constitue une date importante.

L'histoire de l'unification de l'Europe est relativement récente. On doit la faire remonter à l'année 1950, qui fut marquée par la création de la Communauté du charbon et de l'acier entre les six pays qui devaient, quelques années plus tard, négocier le traité de Rome donnant naissance au Marché commun (France, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg). Mais cette histoire est tout de même suffisamment longue pour qu'elle ait déjà *tranché un certain nombre de* questions qui furent l'objet des querelles les plus vives.

Il paraissait en particulier important de savoir si la future Europe plus ou moins unifiée constituerait un Marché commun au sens plein du terme, fondé sur une solide union douanière — une union douanière implique la suppression des barrières tarifaires entre les pays membres qui appliquent à l'égard des pays tiers un tarif extérieur commun — ou bien formerait, comme on disait en France avec une pointe de mépris, une simple zone de libre-échange, caractérisée par le fait que chaque pays membre garde la liberté de son tarif vis-à-vis du monde extérieur.

(Lire la suite page 5.)

LES MUSÉES D'ART MODERNE DU NORD

Le bel aujourd'hui

Les ressources des musées du *Nord sont bien connues, le* cabinet des dessins de Lille en particulier étant sans doute le plus riche de France après celui du Louvre. Et si la *situation fut longtemps moins* brillante en matière d'art contemporain, elle vient d'être brillamment redressée par la création *ex nihilo* de trois *musées, à Dunkerque, au Cateau et à* Villeneuve-d'Ascq. Ce dernier, qui abrite la collection Masurel, a été inauguré récemment.

Voyons d'abord Dunkerque. Il s'agit là, soulignons-le, d'une initiative strictement locale. Celle d'un passionné de peinture qui, pratiquant la décentralisation avant la lettre et la loi, décida d'introduire le bel aujourd'hui dans une ville qui, bien que vaste carrefour d'échanges adossé à la Belgique et moins éloigné des côtes anglaises que de Paris, dépendait jusque-là exclusivement de la capitale pour tout ce qui relève de la modernité.

Pari d'autant plus audacieux que Gilbert Delaine n'avait ni sou ni ressources dans son escarcelle. Ces ressources, il les a trouvées en utilisant le 1/000 sur le bénéfice des entreprises par l'intermédiaire d'une fon*dation d'art contemporain* et *en* disant aux artistes dont il souhaitait la présence à Dunkerque : *« Nous vous achetons une œuvre, vous nous en donnez une. »* Chose dite et chose presque toujours faite, notre pèlerin ayant sans doute pris soin de ne pas s'adresser aux plus notoirement avaricieux de la profession.

Il y a même certains dons et certaines présences dont on aurait pu se dispenser, et le bel aujourd'hui prend quelquefois à Dunkerque des aspects fort éprouvants. Mais passons, et considérons l'étape suivante. Une collection suppose un lieu où la disposer, et ce lieu ne pouvait être le Musée des beaux arts, qui utilise à plein ses salles et s'enrichit régulièrement d'acquisitions qu'il expose en ce moment même avec une légitime fierté. Citons, entre autres, deux Sébastien Bourdon, un Charles de la Fosse, un beau portrait de Rigaud, un portrait plus beau encore et même superbe d'Aert de Gelder, Le Sueur avec une étonnante allégorie du parfait ministre d'Etat dont on devrait bien envoyer la photographie en carte de vœux à quelques-unes des personnes intéressées.

Le parfait ministre fut ici la municipalité, qui décida de confier à Paul Willerval la construction d'un nouveau musée. Au nord, au plus beau, au plus rude du port, des bassins, des chantiers avec leurs immenses grues rouges qui sont comme l'arrière-plan épique et tutélaire du parc vallonné où se niche le quadrilatère blanc, fermé et entouré d'eau de l'édifice. Ce qui a pour inconvénient qu'on ne le voit pas de la ville et que la promenade par mauvais temps suppose un certain courage. Pour avantage qu'on le découvre à travers un jardin de sculptures où, là encore, la qualité est fort inégale mais où les obélisques de pierre d'Eugène Dodeigne évoquent avec une fruste magnificence la longue et funeste étreinte de la falaise et de la mer.

On entre par une très belle porte en bois de Philippe Scrive qui pourrait évoquer le portique du stupa de Sanchi (en Inde centrale), comme la manière dont l'édifice lui-même s'ouvre sur un forum ; un vide central rappelle un peu le parti du proche musée de Tournai qui est dû à la seconde manière de Victor Horta. Au centre, un puits de lumière ; sur les côtés, des saignées qui libèrent de belles échappées sur le port et le parc, sans dispenser, hélas ! de recourir à l'éclairage électrique même par matin bleu d'immaculé-ciel hivernal.

Les salles se développent en couronnes sur deux étages autour de l'espace central.

ANDRÉ FERMIGIER.

(Lire la suite page 13.)

Le Monde

idées

VIOLENCE

Les attentats de Marseille et du T.G.V. qui ont endeuillé le dernier jour de l'année 1983 posent à nouveau la question du terrorisme. Gérard Chaliand retrace son histoire et propose un essai de typologie, tandis que Raoul Bertrand, après avoir souligné l'importance des médias dans l'impact de ces crimes, s'interroge sur le danger d'une escalade vers le terrorisme nucléaire. Christian Jones, de son côté, estime que dans cette guerre d'un genre nouveau, ou bien l'Occident se replie, ou bien il emploie aussi contre les foyers d'infection « des espions, des kamikazes, des tueurs ».

Le secret nucléaire n'existe plus...

par RAOUL BERTRAND (*)

DANS *le cas – peu probable* – où les Européens se rendraient à l'objurgation du président Mitterrand lors du récent sommet d'Athènes (*« je vous en prie, cessons de mégoter »*) ils seraient bien inspirés en unissant leurs efforts pour se protéger contre l'éventualité d'un terrorisme nucléaire à l'échelle mondiale. Tous les éléments nécessaires à sa manifestation existent déjà, ayant été mis en place au cours de la dernière décennie.

Les terroristes éclos au sein des nations industrialisées ont rapidement décelé le lien existant entre la composition d'une société et les moyens qu'*elle utilise* dans un conflit. La première guerre mondiale s'est caractérisée par l'affrontement de masses paysannes, encadrées d'aristocrates de naissance ou d'éducation, dans des armées dont la volonté, plus encore que la discipline, formait la force principale (*« La victoire sera à celui qui tiendra le dernier quart d'heure »*, maréchal Foch, janvier 1918). La deuxième s'est concentrée dans la lutte de puissances industrielles appliquées à se détruire mutuellement (*« Les États-Unis vont devenir l'arsenal des démocraties »*, président Roosevelt, décembre 1941).

Depuis que nous sommes entrés dans l'ère des communications globales, rapides et permanentes, la guerre se conduit par la manipulation des foules et des élites à travers les mass media. De même que la seconde a été préparée et déclenchée, à la radio, par Adolf Hitler, de même la troisième est en train de prendre corps depuis que, grâce à la complaisance (contraire au droit international) du président Giscard d'Estaing, l'ayatollah Khomeiny a réussi, notamment par le jeu de la télévision – instantané dans sa mise en place et complexe dans ses répercussions mondiales, – à abattre le shah d'Iran pour avoir fait entrer son peuple dans le vingtième siècle, à humilier l'Amérique qui l'avait enrichi de ses recherches pétrolières et de ses prêts financiers, à détruire les fondements d'un compromis pacifique dans le Moyen-Orient, à précipiter son pays, par cruauté fanatique, dans un chaos médiéval d'où il n'espère plus sortir que par l'extension de la « guerre sainte islamique » non seulement chez les musulmans mais aussi en chrétienté, où se conjuguent l'agit-prop soviétique et les fonds libyens. Accroissant l'angoisse des nationaux sans emploi, le développement incontrôlable et la fermentation de concentrations allogènes inassimilables – attisés de l'extérieur – y préparent un ferment corrosif, rappelant ceux qui ont miné les empires à ethnies, religions et cultures multiples (ottoman, austro-hongrois, tsariste). De ce fait, la présence clandestine en France de l'ayatollah Azarighomi, consécutive aux menaces proférées par le représentant de l'Iran aux Nations unies, constitue un très sérieux danger : le nº 4 de la révolution a été l'organisateur de l'insurrection de La Mecque et de la prise en otage des diplomates américains. A quoi s'ajoute l'« ultimatum » chiite, suivant lequel, si les Américains et les Français ne quittent pas le Liban, *« la terre tremblera sous leurs pieds »*.

Comme pour les virus, il se produit des mutations terroristes s'auto-immunisant. A la première génération, issue de milieux intellectuels ou militaires (en Allemagne, Italie, Japon, Amériques du Nord et du Sud) persuadés d'accomplir un destin historique soit social soit national, a succédé celle des mystiques peu instruits (essentiellement dans le Moyen-Orient) animés par la passion du sacrifice et le goût de la mort donnée ou reçue. Cette deuxième génération a fourni le bouillon de culture d'où la troisième est éclose : des adolescents, passés de la *petite* à la grande délinquance, que des spécialistes formés dans les pays de l'Est transforment facilement en robots à tuer et prêts à mourir sur ordre, sans se préoccuper des motifs ni des victimes. Tel est le stade actuel du terrorisme : frapper où l'on peut, quand on peut, qui l'on peut.

Vieux comme l'humanité, le terrorisme consiste à utiliser la peur de la violence, après avoir eu recours à la violence, pour imposer à autrui sa volonté ou sa domination. La faiblesse invite à l'agression, et l'impunité à la récidive. La veulerie générale hisse aux cimes du pouvoir les paranoïaques qui, pour avoir échappé à l'annihilation, se croient investis d'une mission divine à laquelle tout doit être sacrifié. Hitler acceptait à l'avance l'anéantissement de la nation allemande si elle devenait, à ses yeux, indigne de lui. Les Bokassa, les Kadhafi, les Khomeiny et bien d'autres sont de même farine. La confusion idéologique où sombre la civilisation occidentale ne lui permet même plus de mettre hors d'état de nuire les individus ayant donné libre cours à leurs pulsions destructrices et meurtrières.

La puissance des symboles

Ceux qui envoient à la mort volontaire des chauffeurs de camions chargés d'explosifs manipulent d'abord des symboles. Depuis les études de McLuhan, plus personne n'ignore que, désormais, le moyen est le message. C'est l'importance du moyen et non celui du message qui est prise en considération. La puissance de destruction qui était naguère le monopole des armées nationales est maintenant mise à la disposition d'aliénés mentaux et de groupuscules infranationaux. Il en résulte une atomisation des conflits – entre nations, à l'intérieur des *nations, entre des États et des* bandes irresponsables, – qui ne sont plus confinés à un territoire mais répandus un peu partout sur le globe, dont chaque parcelle continentale ou même seulement urbaine risque d'être *utilisée* comme détonateur.

Le secret nucléaire n'existe plus. Voilà cinq ans déjà, un étudiant américain a écrit sa thèse de doctorat sur la fabrication d'une bombe nucléaire en se servant uniquement des publications officielles. Les divers procédés en sont simplifiés presque chaque année. Avant la fin de la présente décen*nie, une douzaine de nations auront* rejoint les sept qui forment aujourd'hui le « club nucléaire ». Plusieurs autres (parmi les douzaines qui existeront bientôt) seront, par la suite, aptes à en faire autant.

Les groupes terroristes ont tendance à s'organiser sur le mode militaire (IRA) ou même étatique (O.L.P.). Sans attendre la formation de nouveaux groupes (financés ou non par une puissance étrangère) on peut prévoir que ceux dont les ressources sont déjà suffisantes, dont la maîtrise à réussir des opérations complexes est établie, et dont l'idéologie attire des techniciens expérimentés seront capables prochainement, s'ils ne le sont maintenant, de recourir au chantage nucléaire.

Les spécialistes estiment qu'une bombe nucléaire de fabrication ar*tisanale atteindrait* sans doute un dixième de kilotonne et pourrait tuer ou blesser grièvement entre 10 000 et 20 000 personnes dans une ville à forte densité ou « seulement » entre 6 000 et 7 000 dans une autre.

Quelles que soient les circonstances réelles, un acte de terrorisme nucléaire créerait une atmosphère de suspicion internationale, l'opinion mondiale ne pouvant croire qu'il n'aurait pas été perpétré par un Etat. Il en résulterait une instabilité encore plus dangereuse, elle-même issue de tensions de plus en plus fortes, pendant que l'attention de l'opinion publique serait détournée par les discussions stériles sur la limitation des armements. On ne saurait écarter l'hypothèse d'une sorte d'alliance entre organisations terroristes (qui ont déjà entre elles des relations étroites) en vue d'imposer leurs conditions.

Jusqu'ici, le terrorisme a pris l'ampleur qu'on lui a encore vue au Liban et au Koweït grâce aux progrès rapides des transports, des communications, des armes, ainsi qu'à la vulnérabilité croissante d'une technologie de plus en plus compliquée. Il ne s'en tiendra pas là. Imagine-t-on les conséquences mondiales d'une menace nucléaire crédible brandie par quelques fanatiques prêts à tout à l'occasion des Jeux olympiques de Los Angeles en 1984 ? Le F.B.I. et les autorités californiennes multiplient les précautions depuis qu'ils ont été *prévenus* en 1982 : *« Les considérables progrès médicaux des Soviets en matière de psychiatrie amènent nos spécialistes à craindre qu'ils ne sélectionnent de dangereux criminels pour les envoyer aux États-Unis en même temps que des espions et des agents de destruction. »* (Rapport du chef de police Gates). Sans aller jusqu'à supposer, comme le font certains, une organisation globale manipulée par la superpuissance qui ne cache pas ses visées de domination mondiale, les citoyens sont en droit de redouter, et les gouvernements ont *le devoir de prévoir, la possibilité* d'un Sarajevo nucléaire.

(*) Ancien diplomate. Professeur d'économie internationale aux Etats-Unis.

Mais qu'est-ce que le terrorisme ?

par GÉRARD CHALIAND (*)

IL n'y a pas si longtemps encore le terme de « terreur » faisait référence à son utilisation durant la Révolution française. Des tyrannicides de l'Antiquité aux « populistes » russes, toute une tradition se réclame du meurtre – en tant qu'acte de justice – des têtes couronnées. Plus près de notre époque, dans le cadre des mouvements de libération, le terrorisme est une des formes utilisées de la violence, et pas seulement en milieu urbain. Au Vietnam du Sud, les éléments du futur F.N.L. ont liquidé, village par village, les cadres administratifs installés par Saigon.

Le terrorisme, en soi, n'a pas de connotation idéologique. Arme du faible – bien plus que la guérilla – il a servi au cours de ce siècle tant la droite que la gauche : montée des fascismes européens au cours des années 20 et 30, ou, plus près de nous, O.A.S. à la fin de la guerre d'Algérie. Lutte de libération contre l'ordre colonial : EOKA chypriote contre les Britanniques, F.L.N. algérien, etc. Mentionnons également le terrorisme d'Etat (assassinat par les services syriens de l'ambassadeur de France à Beyrouth, 1982) ou para-étatique : Escadron de la mort au Brésil ou commandos terroristes au Guatemala aujourd'hui. Ne manquons surtout pas de mettre l'accent sur les Etats qui pratiquent la torture, cette *« forme extrême de la terreur individualisée »*, comme le dit si justement Paul Wilkinson.

Ce qui paraît caractériser le terrorisme aujourd'hui par rapport au passé, c'est qu'il est, non plus ultime recours, mais moyen d'expression. L'apparition du *terrorisme publicitaire* est typique de notre époque, notamment dans sa version *transétatique*.

Dans sa version publicitaire, le terrorisme contemporain apparaît en juillet 1968 avec le détournement d'un avion israélien (à Rome) par des éléments du Front populaire de libération de la Palestine. Cette innovation est très largement exploitée dans les années suivantes.

En l'absence d'accords internationaux concernant les problèmes du terrorisme, opérant à l'échelle du monde occidental et musulman, utilisant à plein les médias, les commandos palestiniens font connaître l'existence du problème national palestinien.

L'écho des médias

A cet égard, il faut souligner l'interrelation entre médias et terrorisme, les uns nourrissant l'autre et inversement.

Dans les Etats totalitaires comme en Union soviétique, par exemple, ce ne sont ni les motifs ni le courage qui manquent pour recourir au terrorisme ; c'est le fait qu'il n'est pas relaté. Ce qui importe dans le terrorisme, c'est son impact. En démocratie libérale, par une conception des médias pervertie à force de se vouloir marchande, l'impact des actions terroristes est monstrueusement disproportionné (1), et la violence s'en trouve alimentée.

Compte tenu de la prolifération des mouvements, groupes, groupuscules et commandos ponctuels depuis quelques années, il est utile d'esquisser une typologie des terrorismes contemporains.

• *Mouvements ayant une représentativité populaire relativement étoffée à caractère ethnique et/ou religieux et aux objectifs autonomistes ou indépendantistes (O.L.P., IRA, etc.)*. Il est fréquent, dans le cadre des activités terroristes fondées sur la clandestinité, le cloisonnement et le climat particulier de la violence, que des fractions d'un mouvement populaire s'obstinent à *mener* la lutte selon leurs conceptions jusqu'au-boutistes, une fois réalisée la plate-forme de l'aile « modérée ». C'est à l'heure actuelle le cas de certains éléments de l'ETA basque ou de groupuscules corses insatisfaits du statut d'autonomie. Le destin de ces fragments d'appareil est d'être progressivement liquidés.

• *Sectes idéologiques à vocation révolutionnaire* issues des sociétés industrielles libérales. Elles ont eu, au cours des quinze dernières années, dans la demi-douzaine de pays où elles sont apparues, des caractéristiques relativement similaires. Recrutement au sein des classes moyennes souvent à formation universitaire, partant de l'idée que le système est pourri et oppressif. Les travailleurs sont supposés suivre l'exemple ou la voie des combattants *une fois qu'ils auront pris conscience* du caractère coercitif du régime que les combattants se chargent de leur révéler à travers la spirale subversion-répression.

C'est pour l'essentiel à ce schématisme que répondent, de façon plus ou moins articulée, les Weathermen américains, la Rote Armee Fraktion, alias groupe Baader-Meinhof, l'Armée rouge japonaise ou les Brigades *rouges italiennes*.

Bien qu'à vocation nationale, ces groupes peuvent avoir des activités transétatiques ponctuelles dans le cadre d'une idéologie « anti-impérialiste » (l'Armée rouge japonaise s'est ainsi illustrée à plusieurs reprises).

L'échec inscrit dans les conceptions mêmes de ces groupes ne peut que favoriser l'apparition de fractions ou de formations de type nihiliste (Symbionese Liberation Army aux Etats-Unis) qui n'ont pas ou n'ont plus comme leurs prédécesseurs populistes l'espoir ou l'intérêt de se gagner les masses. Ces groupes peuvent être soit très *réduits et* très structurés, soit, plus rarement, comme c'est actuellement le cas en Italie, flotter dans le spontanéisme.

• *Groupes révolutionnaires fondés sur le principe de la lutte des classes, anti-impérialistes et privilégiant la lutte armée, essentiellement sous la forme du terrorisme en pays non libéral.* Ainsi, les divers groupes de l'extrême gauche turque au cours des années 70 ou les Moudjahidin Khlaq en Iran. Ces groupes essentiellement urbains souffrent des mêmes carences et des mêmes faiblesses que les « guérillas urbaines » d'Amérique latine dont ils se sont *très souvent inspirés.* Leurs actions débouchent le plus souvent, comme en Uruguay, sur un développement du terrorisme de droite et une prise de pouvoir des éléments les plus répressifs.

Mentionnons encore les groupes d'exilés ou d'émigrés irrédentistes ou séparatistes ayant des aspirations nationalistes concernant leur pays d'origine. C'est le cas, par exemple, des justiciers du génocide arménien ou de l'ASALA (Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie). Des Macédoniens de l'IMRO aux Croates antititistes, ces groupes ont été jadis très nombreux.

Bien que l'impact des terrorismes contemporains soit considérable auprès de l'opinion publique, le nombre des morts qu'ils ont provoqués à l'échelle mondiale pour les quinze dernières années (si l'on exclut le terrorisme para-étatique, qui dispose de moyens autrement considérables) n'est pas, selon les instituts spécialisés, de plus de deux mille. *C'est* que le terrorisme, pour l'essentiel, reste un coup de théâtre.

Les contacts

Malgré de nombreuses allégations, aucune indication sérieuse d'une coordination généralisée (du type « complot terroriste international ») ne peut être étayée. En revan*che, des contacts, des échanges,* des coopérations occasionnelles et des cas de manipulation directe ou indirecte sont effectifs.

Pour un groupe ou un mouvement désireux d'user du terrorisme, les deux problèmes principaux sont les moyens matériels et plus encore l'entraînement. De 1970 à 1982, le Liban a constitué, du fait de la faiblesse de l'Etat et de la coopération des mouvements palestiniens, le terrain idéal. De nombreux contacts se sont noués ainsi entre les Palestiniens, notamment ceux du Front populaire de libération de Georges Habache, et des groupes turcs, iraniens, allemands, italiens, japonais, etc. Des opérations menées par des groupes turcs (assassinat du consul d'Israël à Istanbul en mai 1971) ou japonais (aéroport de Lod en 1973) peuvent, dans le cadre d'un consensus *idéologique* « anti-impérialiste », être considérées comme des procédures de paiement.

L'investissement de Beyrouth par les forces armées israéliennes en 1982 a modifié les conditions d'activité d'une partie non négligeable des mouvements utilisant le terrorisme transétatique. D'autres pays, moins aisés d'accès et autrement contrôlés, avaient accueilli des membres de groupes structurés : Libye, Syrie, Iran, Sud-Yémen, etc.

Forme particulière de guerre irrégulière, caractérisée par un investissement humain et matériel modeste et d'un retentissement important en *démocratie libérale*, le terrorisme continuera à jouer un rôle politique non négligeable. Comme le savent les spécialistes, la seule parade sérieuse – pour ceux qui désirent continuer à conserver des institutions libérales – ne consiste pas à multiplier les mesures limitant les libertés mais à améliorer le renseignement.

Jusqu'à présent, le terrorisme, après ses innovations des années 1968-1969, n'a manifesté que très peu d'imagination. Tout permet de craindre qu'il ne s'en prenne tôt ou tard aux infrastructures essentielles des pays industriels ; l'effet serait si spectaculaire qu'il n'aurait même plus besoin des médias pour le relater.

(1) Des mouvements de libération *menant des luttes militaires* d'une exceptionnelle qualité comme le Front populaire de libération de l'Erythrée (F.P.L.E.) sont infiniment moins connus que des petits groupes terroristes sans aucune représentativité politique et *en définitive sans autre impact* que l'écho des médias.

(*) Ecrivain. Président du groupement français pour les droits des minorités.

Choisissons, le temps presse

CONSTERNATION, indignation, *détermination.* C'est ainsi que les Occidentaux réagissent devant le terrorisme international. Pour la consternation et l'indignation, elles sont prévues, escomptées par nos adversaires, et ne les prendront jamais de court.

La détermination est, elle aussi, prévue. C'est là qu'on nous attend. En effet, quelles formes va-t-elle prendre, cette détermination ?

– Renforcement des effectifs, donc alignement de cibles plus nombreuses et plus vulnérables *aux coups des terroristes*.

– Renforcement des dispositifs de sécurité, donc brimades accrues envers les populations environnantes.

– Méfiance et vigilance, en Europe, envers les immigrés de toutes origines.

Tout cela fait partie des calculs : on nous connaît assez pour prévoir les erreurs que nous allons commettre.

Quand donc comprendrons-nous que nous faisons face à une *guerre d'un genre nouveau ?* Nous n'avons pas besoin de jugement de valeur, mais de lucidité. Cette guerre est un fait.

Ou bien nous abandonnons nos vieilles *lunes* (rayonnement, présence, rôle historique) ou bien *nous faisons la guerre*, celle d'aujourd'hui, la guerre terroriste.

Des objections seront soulevées : nous ne sommes pas prêts *à la guerre terroriste, ni moralement ni matériellement*. Je voudrais répondre à ces deux objections.

Moralement, la guerre terroriste est *lâche et odieuse*, certes. Mais que dire de nos anciennes conquêtes, de la façon dont nous avons traité les peuples soumis, et, pis encore, de la façon dont nous avons traité leurs révoltes ? Il faut être lâche et odieux avec son temps, ou rester modestement chez soi. Matériellement, le terrorisme est un fantôme, une hydre aux cent têtes, insaisissable pour nos braves soldats. Certes. Mais en changeant d'état d'esprit, nous allons changer de méthodes. Il nous faut des espions, des kamikazes, des tueurs. *Si nous n'en trouvons* pas, autant opérer un prudent repli. Ou bien nous inventons, avec nos alliés, le contre-terrorisme universel, ou bien nous inventons *le repli occidental. Mais choisissons* : l'adversaire a beaucoup d'avance sur nous, et le temps presse.

CHRISTIAN JONES
(publicitaire).

— LU —

« Le pouvoir de contester » de JEAN BAUBÉROT

Une « bombe protestante »

A partir du 15 décembre 1971, le protestantisme français, petite minorité dans la nation, vient pour quelques jours à la « une » des grands journaux *français* et même étrangers. Que s'est-il passé ? La Fédération protestante de France vient d'autoriser la publication d'un document d'étude, intitulé « Église et Pouvoirs », dont certains thèmes font choc : la société actuelle est inacceptable ; l'option révolutionnaire est sans doute la seule possible pour un chrétien. L'évé*nement va susciter des vagues* d'enthousiasme et d'indignation, dont le souvenir n'est pas encore entièrement estompé.

Jean Baubérot, historien et sociologue des protestantismes, a voulu par des recherches et des analyses aussi minutieuses que possible dégager la signification de cet événement étrange, dans lequel les autorités ecclésiastiques ont manifestement *été dépassées*, sinon tournées par un petit groupe de pression. Bien qu'étant lui-même un chrétien engagé à gauche – et il ne renie rien de ses engagements, – il a réussi d'une façon remarquable à faire abstraction de ses propres positions. La sociologie a un pouvoir décapant. *« Je ne conseille pas*, nous avertit l'auteur, *de faire de la sociologie à ceux qui redoutent les blessures idéologiques. »*

Mais cette « bombe protestante » a une préhistoire que *l'auteur a retracée avec une* grande fidélité : la guerre d'Algérie, la crise des mouvements de jeunesse protestants, la conférence œcuménique « Église et Société » (Genève, 1966), mai 68, l'assemblée générale – houleuse – du protestantisme français de Grenoble en 1969. C'est cette assemblée qui, on ne sait trop comment, a émis le vœu *que soient étudiés les rapports* entretenus par l'Église avec les *différentes* formes de pouvoir. Sans mesurer avec une lucidité suffisante les risques qu'il prenait, le conseil de la Fédération protestante a repris ce vœu à son compte et a chargé une commission de six membres de rédiger un document d'étude pour les communautés protestantes.

Comment ces membres ont-ils été choisis ? L'histoire est obscure et Jean Baubérot parle à juste titre d'une *« immaculée conception »*. En fait, deux hommes de grande envergure ont dominé l'équipe : l'économiste Claude Gruson, partisan d'un réformisme hardi, d'une planification rationnelle et concertée, et le théologien Georges Casalis, représentant d'une *« dérive néo-barthienne de gauche »*.

Une autre cible

L'histoire laborieuse et mouvementée de la rédaction de la brochure est passionnante. On peut distinguer très nettement dans le texte deux couches qui ne s'harmonisent pas ; la logique de ce texte ambigu a en fait privilégié l'option révolutionnaire. Le lecteur médusé assiste à ce phénomène peu banal : les mandataires d'une institution, investis par celle-ci, se livrent à une critique acerbe de ladite institution.

Après avoir examiné à quatre reprises le document, le conseil de la Fédération protestante en a finalement autorisé la publication à usage interne. Mais ici se place un événement assez mystérieux : le document a été distribué aux médias avant de l'être à ses destinataires propres, les Églises.

Pour le sociologue, elle est particulièrement intéressante. Elle montre comment la contestation du pouvoir devient un moyen pour l'obtenir.

Avec beaucoup de finesse, Jean Baubérot montre que dans ce texte le moralisme protestant, qui longtemps a eu pour cible le *sexe, s'est déplacé vers la socio*politique – sans s'apercevoir que, dans les deux cas, il estompait ou occultait ce qui pourtant est la raison d'être du protestantisme : la proclamation du salut de l'homme non par les œuvres mais par la grâce.

ROGER MEHL.

★ *Le Pouvoir de contester. Contestations politico-religieuses autour de « mai 68 »* et le document « Église et Pouvoirs », par Jean Baubérot, Genève, Labor et Fides. (Diffusion aux libraires par la Begedis, 77, rue de Vaugirard, 75006 Paris.) 330 p., 129 F.

Le Monde

étranger

LES ÉMEUTES EN TUNISIE

De Tunis à Gafsa : deux précédents

Les « émeutes du pain », qui viennent de se dérouler en Tunisie et ne sont peut-être pas terminées, ne sont pas sans rappeler de précédents événements.

Les 26 et 27 janvier 1978, de violents incidents opposant – déjà – de jeunes manifestants aux forces de l'ordre avaient marqué le début de la *« grève générale d'avertissement »* décrétée l'avant-veille par l'Union générale des travailleurs tunisiens (U.G.T.T.), centrale syndicale unique, mais jalouse de son autonomie dans un Etat où le parti unique était encore la règle. Cette grève avait été déclenchée par M. Habib Achour, secrétaire général de l'U.G.T.T., pour protester contre des *« violations de libertés individuelles »* au détriment de syndicalistes.

L'opposition d'une partie de la jeunesse au gouvernement profita de ces circonstances pour se manifester violemment, obligeant le pouvoir à proclamer l'état d'urgence. Le centre de la capitale, où il y eut au moins quarante morts, fut dévasté (une centaine de victimes, surtout parmi les révoltés, selon la Confédération internationale des syndicats libres – C.I.S.L.).

L'ombre libyenne

M. Hedi Nouira, alors premier ministre, dénonça le *« plan prémédité »* des amis de M. Achour et fit arrêter plus de cent personnes, dont le secrétaire général de l'U.G.T.T., l'un des plus anciens compagnons du président Bourguiba. M. Achour fut jugé pour *« atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat »* et condamné à dix ans de travaux forcés. Le chef de l'Etat tunisien le gracia ensuite, ainsi que la plupart des syndicalistes condamnés en liaison avec les événements de janvier 1978.

La découverte, selon les autorités tunisiennes, d'un *« arsenal libyen »* dans le sud du pays, au moment du procès des syndicalistes, avait, pour la première fois, projeté l'ombre, encore indécise, du colonel Kadhafi, sur la situation en Tunisie. Cette ombre se précisa spectaculairement en janvier 1980, lorsque la ville minière de Gafsa, au sud, fut quasiment tenue, durant près de vingt heures, par un commando de plusieurs centaines d'hommes, Tunisiens pour la plupart, mais armés et entraînés en Libye (où il y a en permanence plusieurs dizaines de milliers d'émigrés tunisiens) et ayant pénétré en Tunisie à partir du territoire algérien.

Il fallut plusieurs jours aux forces de l'ordre pour venir à bout des derniers foyers de résistance. On dénombra une centaine de morts parmi les insurgés. La France envoya trois navires de guerre dans le golfe de Gabès pour une *« mission de présence »*. Le 4 février, l'ambassade de France à Tripoli était incendiée par des « manifestants » libyens...

Une cinquantaine de survivants du commando de Gafsa furent traduits devant la cour tunisienne de sûreté de l'Etat et quinze d'entre eux condamnés à mort (treize furent exécutés). Une autre victime de l'affaire Gafsa fut sans doute aussi M. Hedi Nouira, atteint – un mois après l'insurrection de la petite ville du sud, où la population avait largement soutenu les émeutiers – d'un grave accident cérébral. M. Bourguiba devait le remplacer par M. Mohamed Mzali, qui est toujours chef du gouvernement.

J.-P. P.-H.

La tension reste vive

(Suite de la première page.)

Le bref communiqué publié par le ministère de l'intérieur déclare que les incidents ont été provoqués par *« des chômeurs, des oisifs et des éléments hostiles »*. Cette dernière référence n'est assurément pas dénuée de fondement quand on sait combien ces régions déshéritées du Centre et du Sud, de tout temps frondeuses, sont perméables aux propagandes et aux surenchères d'un voisinage dont les tentations de déstabilisation demeurent grandes.

Nul n'a oublié les conditions dans lesquelles s'est déroulée, en janvier 1980, l'attaque de la ville de Gafsa par un commando venu de Libye. Et, est-ce seulement une coïncidence, si certaines informations, *émanant de sources sûres*, font état parmi les nombreuses arrestations opérées, d'anciens migrants tunisiens en Libye, dont le rôle de meneurs aurait été établi ?

Mais, pour fondée qu'elle soit, cette explication paraît en la circonstance quelque peu lapidaire. C'est que, depuis plusieurs mois, un débat s'était instauré sur l'opportunité d'une *suppression non progressive* des mécanismes compensatoires qui permettaient jusqu'ici de maintenir, depuis près de quinze ans, à un très bas niveau les prix des produits dérivés des céréales, et notamment ceux du pain (2).

L'intervention de la Caisse générale de compensation, au titre de 1983, a été de l'ordre de 180 millions de dinars (3), dont 61 % en faveur du prix des céréales et dérivés, et son déficit pour la même période s'est chiffré à quelque 34 millions de dinars. Compte tenu des prévisions d'un accroissement de la consommation pour 1984, il était donc devenu nécessaire de limiter le volume des subventions de l'Etat à cette caisse, et choix, longtemps différé, s'est en définitive fixé sur le train de hausses arrêté ces derniers jours : 70 % d'augmentation de la semoule et des pâtes, 80 % à 108 % du pain.

Les retombées de ces décisions sur les budgets des foyers les plus démunis – économiquement faibles, smicards, chômeurs... – ne pouvaient qu'être ressenties avec colère dans ces régions semi-rurales, où les céréales constituent la composante essentielle de l'alimentation d'une *population dont le niveau de vie se* situe en-deçà de la moyenne.

Pourtant, conscient des réticences d'une partie de l'opinion, le gouvernement avait arrêté, voici quelques jours, un certain nombre de mesures de revalorisation pour les catégories les plus démunies, et dont les modalités, qui ont été précisées lundi soir à la télévision, portent sur des augmentations de salaires et des aides mensuelles variant entre 6 et 10 dinars. Il avait aussi expliqué longuement, tout au long de ces dernières semaines, et notamment devant la Chambre des députés, que les hausses qui allaient intervenir entraient dans le cadre d'une réforme de la Caisse de compensation, de sorte que les dépenses de celle-ci évoluent proportionnellement à ses recettes et que ses services profitent exclusivement à ceux en faveur desquels elle avait été initialement créée.

La position des partis

Une fois de plus, à partir du sud, la Tunisie se trouve confrontée au risque d'une agitation que divers milieux extrémistes, réticents à la démocratisation en cours et très présents dans les milieux lycéens ou étudiants, ne pensent qu'à attiser, quand ils ne la suscitent pas. C'est là un danger que les événements de ces derniers jours viennent de rappeler et qui n'échappe à personne, pas plus au gouvernement qu'aux syndicats ou qu'à l'opposition légale.

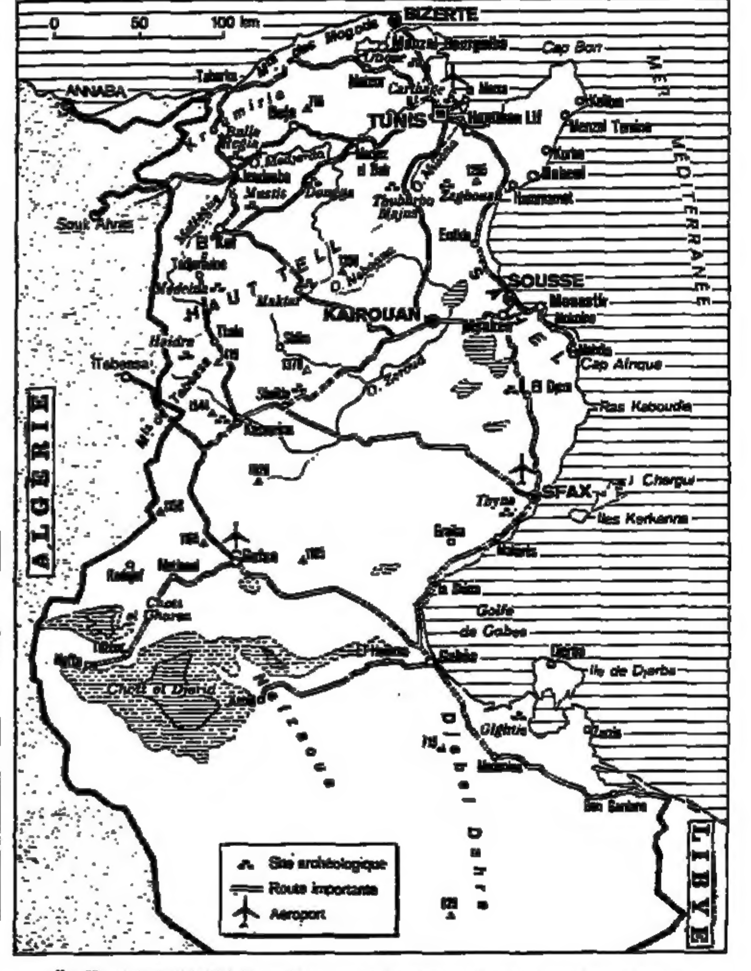
Lundi soir, la direction de la centrale syndicale a déploré les incidents, mais a tenu à rappeler la position qu'elle avait adopté en mettant en gardele gouvernement dès le 26 décembre, lors d'une réunion de sa commission administrative, *« contre les effets négatifs et dangereux sur le pouvoir d'achat et sur le niveau de vie des citoyens des mesures* [alors] *envisagées, qui ne peuvent manquer d'engendrer une tension accrue du climat social »*, et demandant *« une revalorisation des revenus de l'ensemble des salariés »*.

Quant aux deux partis d'opposition qui se sont manifestés – le Mouvement des démocrates socialistes (M.D.S.) et le parti communiste, – ils ont dénoncé le recours à l'intervention armée et rejeté la responsabilité des événements sur le gouvernement. Le bureau politique du M.D.S. a estimé que *« la façon la plus saine de mettre un terme au dangereux et complexe engrenage qui s'amorce consiste à surseoir à l'exécution des mesures décidées en matière de hausse des prix »* ; le parti communiste s'est prononcé dans le même sens. Tous deux ont aussi demandé l'annulation *« des mesures répressives »* et se sont référés *« aux leçons des événements tragiques que d'autres pays ont connus »* après que leur gouvernement eut pris des mesures similaires de suppression des mécanismes compensatoires pour les denrées de base, suppression suggérée notamment par le Fonds monétaire international.

MICHEL DEURÉ.

(2) D'environ 50 centimes, la baguette de 300 grammes est passée du jour au lendemain à 90 centimes. Le salaire minimum mensuel est d'environ mille francs français.

(3) Le dinar tunisien équivaut à environ *11,50 F*.



La Tunisie (164 000 kilomètres carrés) compte près de 7 millions d'habitants. Elle produit du pétrole et du gaz, mais juste assez pour subvenir à ses propres besoins, des phosphates, du minerai de fer, quelques métaux non ferreux, en assez faible quantité. Sa vocation agricole (65 % de la population est rurale) est parfois contrariée par des conditions météorologiques défavorables. La plupart des industries et des terres cultivables sont concentrées dans la moitié nord du pays, la moitié sud, semi-désertique ou désertique, connaissant un climat de type présaharien.

LES SUITES DU COUP D'ÉTAT AU NIGÉRIA

Le général Buhari demande à l'administration de coopérer avec « loyauté »

Le Conseil militaire suprême constitué à Lagos après le coup d'Etat qui a mis fin au régime du président Shagari semble avoir imposé sans grande difficulté son autorité sur l'ensemble du territoire nigérian, où le calme, lundi 2 janvier, paraissait total. Les communications vers l'extérieur demeuraient toutefois interrompues mardi en fin de matinée, les frontières et les aéroports étant fermés. Le coup d'Etat paraît avoir été accueilli favorablement, ou passivement, par la population.

Seuls les militaires de la région de Sokoto, dans le nord-ouest du pays, dont est originaire le président déchu, ont, semble-t-il, manifesté des réticences avant de se rallier, dimanche, au nouveau régime. La police de Minna, localité située à 450 kilomètres au nord-est de Lagos, a annoncé que des *« éléments antipatriotiques »* avaient tenté de mobiliser des jeunes pour manifester, et à Jos, capitale de l'Etat du Plateau, l'agence de presse nigériane NAN rapporte que des manifestants ont saccagé des bureaux de vote des dernières élections.

Enfin, le quotidien *Punch* fait état d'affrontements entre la garde présidentielle et les militaires venus arrêter, à Abuja, M. Shagari. Un officier de la garde présidentielle aurait été tué, sur ordre du président, pour avoir spontanément offert sa reddition.

Les autorités militaires devaient annoncer, ce mardi, la composition du nouveau gouvernement fédéral et la nomination de gouverneurs militaires pour les dix-neuf États de la fédération. Ces nominations sont à l'ordre du jour de la première réunion des seize membres du Conseil militaire suprême. Présidé par le général Buhari, qui cumule ce poste avec ceux de chef du gouvernement militaire et de commandant en chef des forces armées, ce conseil comprend notamment les chefs d'état-major des trois armées, ainsi que le général Abacha, qui avait été le premier à annoncer le coup d'État.

Lundi, le général Buhari a rencontré les secrétaires permanents des États fédérés, hauts fonctionnaires ayant servi sous plusieurs administrations, et les a confirmés dans leurs fonctions, tout en leur demandant *« coopération et loyauté »*. Il a estimé qu'ils peuvent *« éclairer dans le bon sens »* le gouvernement militaire et a demandé *« à tout ceux qui pensent ne pas pouvoir s'intégrer* [au nouveau gouvernement] *ou qui pensent mériter plus qu'ils ne reçoivent actuellement de prendre la décision honorable* [de démissionner] ». *« Tous ceux qui useront à tort des ressources du gouvernement*, a-t-il ajouté, *seront mis sous les verrous. »*

L'annonce de la composition du Conseil militaire suprême semble avoir été quelque peu retardée par des tractations entre le noyau des putschistes, constitué, selon des informations en provenance de Niamey (Niger), de jeunes généraux récemment promus, et certains lieutenants-généraux en retraite jouissant d'une grande influence. Tel serait notamment le cas du général Haruna, ancien chef d'état-major et actuel président du Nigerian Institute for International Affairs, qui passe pour un partisan de la mise en œuvre d'une politique étrangère plus offensive.

Le général Gowon au Togo

En revanche, selon les mêmes sources, d'autres officiers de haut rang, comme le général Danjuma, qui avait joué un rôle essentiel pendant la guerre du Biafra, seraient en fuite. On apprend, d'autre part, que l'ancien président de la République fédérale, le général Yakubu Gowon, qui a gouverné le pays de 1966 à 1975, s'est réfugié au Togo en compagnie des membres de sa famille, jeudi 29 décembre, soit quarante-huit heures avant le coup d'État.

Le général Gowon, vainqueur de la guerre du Biafra, vivait en exil depuis huit ans, lorsque le président Shagari l'a autorisé à effectuer un séjour au Nigéria. Son arrivée à Lagos, le 5 décembre dernier (*le Monde* du 7 décembre), avait donné lieu à des manifestations de joie populaire. Le nouvel « homme fort » du Nigéria, le général Buhari, était l'un des officiers qui avaient évincé le général Gowon en 1975.

Le couvre-feu nocturne est maintenu sur l'ensemble du territoire. Bureaux et magasins ont ouvert normalement lundi. L'activité économique est cependant paralysée par l'absence de téléphone et de télex. A Lagos, des détachements de l'armée patrouillent dans les rues, vérifiant les véhicules et l'identité des passagers. Les édifices publics sont gardés.

Le gouvernement britannique a réagi jusqu'à présent avec prudence au coup d'Etat, en s'abstenant de critiquer les nouvelles autorités. Le coup d'Etat est une affaire interne qui ne concerne que les Nigérians, indique-t-on à Londres. – *(Reuter, A.F.P., A.P.)*

Le maillon faible de l'OPEP

Le Nigéria étant le premier pays producteur de pétrole à subir politiquement la conséquence du déclin du marché du brut (si l'on fait exception du Venezuela, dont le changement de majorité a été démocratique), la situation qui y règne est suivie attentivement par les autres membres de l'OPEP. Le général Buhari, ancien ministre du pétrole et de l'énergie et ancien président de la Compagnie pétrolière nationale, a certes déjà annoncé que son pays resterait membre de l'Organisation, mais, comme l'a souligné immédiatement le nouveau ministre de l'énergie du Venezuela, M. José Ignacio Moreno Leon, *« une guerre des prix risque de se propager du Nigéria aux producteurs de la mer du Nord et ensuite aux autres producteurs de l'OPEP »*.

La crise que connaît actuellement Lagos se lit dans les chiffres de production d'hydrocarbures comme dans ceux du prix du pétrole.

L'extraction de brut, de 54,2 millions de tonnes en 1970, avait dépassé 100 millions de tonnes dès 1973, année du premier enchérissement de l'« or noir ». Lors du second « choc » consécutif à la révolution iranienne, la production était portée à 114 millions de tonnes (en 1979) et maintenue à 102 millions de tonnes en 1980 avec un prix pour les meilleures qualités (le Brass River) qui passait à 37 dollars le baril en 1980 et à 40 dollars à la mi-81. Le reflux allait être impressionnant.

L'extraction tombait à 71 millions de tonnes en 1981, voire à 60 millions de tonnes – en rythme annuel – au troisième trimestre 1982, tandis que le prix du Brass River tombait de 40 à 30 dollars en février 1983.

Or, au cours de ce reflux, le Nigéria, fort peuplé, allait se montrer un maillon faible de l'OPEP, attaqué de ce fait par les compagnies pétrolières. Le brut de Lagos entre en effet en concurrence directe par sa qualité comme par ses débouchés (les États-Unis) avec les pétroles de la mer du Nord. La crainte de voir le Nigéria flancher – par une baisse de ses prix et une augmentation de sa production – amenait même l'Arabie Saoudite en mars 1982 à s'engager financièrement auprès de ce pays et à menacer les compagnies qui ne reprendraient pas leurs achats de pétrole nigérian. Cela n'empêchait pas Lagos, en février 1983, de réduire unilatéralement le prix de son pétrole de 5,50 dollars par baril. Et de dépasser à plusieurs reprises en 1983 le quota que lui avait attribué l'Organisation (1,3 million de barils par jour ou soixante-cinq millions de tonnes par an). Cette « *faiblesse* » est d'ailleurs tolérée par l'OPEP qui a accepté un prix relatif du pétrole nigérian plus faible qu'il ne devrait l'être au regard du prix pratiqué par les autres membres.

Les menaces du président Shagari de quitter l'Organisation si ce quota n'est pas relevé pourraient être reprises par son successeur, d'autant que le Sénat de Lagos *a voté récemment une* résolution réclamant un quota de 2 millions de barils par jour. Or, comme le soulignait le ministre indonésien, M. Subroto, *« si le Nigéria veut faire cavalier seul et produire 2,5 millions de barils par jour, il lui faudra réduire ses prix à 12 dollars le baril pour écouler ce supplément »*. Le risque n'est donc pas totalement négligeable, en ce premier semestre difficile pour l'OPEP, d'une relance de la guerre des prix.

Le déclin pétrolier a aussi obligé le Nigéria à s'endetter fortement (la dette globale atteindrait 15 milliards de dollars). Le régime militaire va donc devoir négocier avec le Fonds monétaire international dont une mission était attendue – *avant le coup* d'Etat – à la fin du mois de janvier. Cette mission avait pour objet l'octroi d'un crédit de 2,5 milliards de dollars avec pour contrepartie vraisemblable une dévaluation de la monnaie, une *réduction de la subvention aux* denrées alimentaires et une limitation accrue des importations. Les milieux bancaires de Lagos attendent que les militaires acceptent les réformes économiques proposées par le F.M.I.

B. D.

AMÉRIQUES

Les affrontements armés se multiplient en Amérique centrale

L'Amérique centrale demeure, au seuil de 1984, une région hautement conflictuelle, et combats et embuscades se multiplient, notamment au Nicaragua, au Salvador et au Guatemala.

Selon un communiqué du ministère de la défense de Managua, soldats gouvernementaux et rebelles antisandinistes se sont affrontés à cinq reprises ces derniers jours, dans le nord du pays. Les rebelles auraient eu 125 cinq morts. En particulier, une attaque de guérilleros antirévolutionnaires a eu lieu le 1er janvier à San-Fernando, à 10 kilomètres au sud de la frontière avec le Honduras, alors que l'Argentin M. Adolfo Perez Esquivel, prix Nobel de la paix 1980, se trouvait dans les parages.

D'autre part, un avion non identifié a, le lundi 2 janvier, lâché des roquettes sur les installations portuaires de Puerto-Sandino, sur la côte pacifique, à une soixantaine de kilomètres à l'ouest de Managua. Ces derniers mois, cette ville a été l'objet d'attaques répétées de la part de la Force démocratique nicaraguayenne (F.D.N.), opérant à partir du Honduras contre les sandinistes. En outre, le même jour, un bateau de pêche nicaraguayen a été attaqué par deux vedettes rapides non identifiées ; un marin a été tué.

Enfin, l'Alliance révolutionnaire démocratique (Arde) de MM. Eder Pastora et Alfonso Robelo, ancien membre de la junte sandiniste, a assuré, le lundi 2 janvier, avoir mis hors de combat plus de 70 soldats de l'armée sandiniste au cours des derniers jours de l'année 1983, à l'occasion de combats dans le sud du Nicaragua.

● AU SALVADOR, le Front Farabundo Marti de libération nationale (F.M.L.N.) a publié, le 2 janvier, un « *rapport annuel du commandement général* » faisant état des pertes subies par les gouvernementaux en 1983. Ceux-ci auraient eu près de 9 000 hommes mis hors de combat, à en croire ce texte : 7 169 tués et blessés, et 1 778 prisonniers. Ce document est signé par les cinq commandants suprêmes des organisations associées au sein du F.M.L.N., MM. Roberto Roca, Leonel Gonzalez, Joaquin Villalobos, Shafick Handal et Ferman Cien Fuegos. 4 000 armes auraient été récupérées durant les douze derniers mois, et plus de 60 municipalités ont été, pour un temps plus ou moins long, « libérées ».

On a appris, d'autre part, le lundi 2, que l'état-major salvadorien avait tenu une réunion d'urgence pour mettre au point une réplique aux attaques répétées de la guérilla dans les dernières heures de 1983. Selon certaines sources diplomatiques occidentales, l'attaque par le F.M.L.N. de la caserne d'El Paraiso et la destruction du pont Cuscatlan auraient totalement pris de court le haut commandement et porté un coup sérieux au moral de l'armée régulière.

● AU GUATEMALA, enfin, 10 soldats et 2 membres de la milice d'autodéfense civile ont été tués, le 30 décembre, au cours d'une embuscade tendue par la guérilla dans le nord-ouest du pays, a annoncé, le 2 janvier, le commandement militaire. Les guérilleros, qui n'ont subi aucune perte, se sont ensuite réfugiés en territoire mexicain. – *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

● *Nouvelle tournée de M. Stone.* – M. Richard Stone, ambassadeur itinérant de M. Reagan pour l'Amérique centrale, devait visiter, ce mardi 3 janvier, le Guatemala et le Honduras, puis, le mercredi 4, le Salvador. M. Stone devrait évoquer avec ses interlocuteurs l'évolution de la situation dans la région, alors que le groupe de Contadora (Mexique, Colombie, Venezuela, Panama), créé en janvier 1983, doit se réunir une nouvelle fois cette semaine. – *(Reuter, U.P.I.)*

Argentine

LES TRIBUNAUX MILITAIRES SPÉCIAUX JUGEAIENT SECRÈTEMENT

Buenos-Aires *(A.F.P.)*. – L'ancien directeur de la police de la province de Buenos-Aires, le général Ramon Camps, a admis, lundi 2 janvier, qu'il a existé en Argentine des « *tribunaux spéciaux qui se prononçaient en secret contre les militants de gauche* ». Le général, qui est à la retraite, a fait cette déclaration à un magistrat devant lequel il comparaissait dans le cadre de l'enquête sur les disparitions. Le général a exposé les méthodes de répression utilisées par les militaires contre la guérilla entre 1976 et 1979.

D'autre part, une centaine de cadavres exhumés de fosses communes de la province de Buenos-Aires ont commencé d'être examinés par des médecins légistes chargés d'établir les causes de décès. La majorité de ces cadavres ont été enterrés clandestinement après 1976. Onze cercueils contenant vraisemblablement des cadavres d'enfants ont été parmi les premiers à parvenir aux médecins, a-t-on précisé lundi de source judiciaire.

● *Peron avait proposé à Londres d'acheter les Malouines.* – Juan Peron avait tenté de racheter à la Grande-Bretagne l'archipel des Malouines en 1953, mais on lui avait fait répondre que cette cession provoquerait la chute du gouvernement du Royaume-Uni de l'époque, révèlent des archives officielles britanniques tombées dans le domaine public. – *(Reuter.)*

Mexique

INCIDENTS DANS L'ETAT D'OAXACA ENTRE PARTISANS ET ADVERSAIRES DU GOUVERNEMENT

De violents affrontements ont eu lieu dimanche 1er janvier à Juchitan, une petite ville proche d'Oaxaca, à quelque 600 kilomètres au sud-est de Mexico, entre partisans et adversaires du gouvernement. Des coups de feu ont été tirés, faisant une vingtaine de blessés. Les émeutiers ont tenté d'incendier une banque, et les policiers qui gardaient les locaux ne sont pas intervenus.

Des incidents avaient déjà éclaté en août 1983 lorsque la coalition de gauche avait perdu le contrôle de la municipalité de Juchitan. C'est en 1981 que cette ville avait attiré l'attention pour la première fois : dans cette région très pauvre, où la population indienne d'origine zapotèque est majoritaire, le parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir) avait perdu les élections locales au bénéfice d'une coalition de gauche de tendance socialiste (COCEI). Un événement notable dans un pays où le PRI contrôle indirectement le plus souvent les formations d'opposition. Tel n'avait pas été le cas, semble-t-il, à Juchitan, à la surprise générale. Les dirigeants locaux du PRI se sont plaints depuis que le gouvernement central utilisait Juchitan *« pour prouver que la contestation politique était possible »*. Après plusieurs incidents, un nouveau maire, M. Carrasco Gomez, membre du PRI, a été installé à la mairie de la ville. Mais les partisans du COCEI dénoncent la « *fraude* » des autorités.

PROCHE-ORIENT

Liban

L'annonce de la réduction prochaine du contingent de la force multinationale française déconcerte les Libanais

De notre correspondant

Beyrouth. – Le retrait d'une partie du contingent français de la force multinationale constitue un geste de plus, de la part de Paris, dans le cadre d'une politique qui, vue de Beyrouth, ne donne pas l'impression d'une grande cohérence. Il y en a eu d'autres : les contradictions concernant la participation syrienne aux événements de septembre 1983, notamment dans *la montagne*, que Damas ne contestait même pas, le raid des Super-Etendard sur Baalbek, l'évacuation précipitée, à la veille de Noël, de deux postes qui provoqua trois jours de bataille dans Beyrouth à un moment particulièrement inopportun.

En retirant quatre cent quatre-vingt-deux hommes de Beyrouth – le quart de son contingent au sein de la force multinationale – et en les renvoyant à la Force d'interposition des Nations unies au Liban (FINUL) au Liban-Sud, à la fin de janvier 1984, la France n'aura pas rendu ses troupes moins vulnérables dans la capitale. Qu'il s'y trouve mille cinq cents ou deux mille hommes ne change en effet, rien à l'affaire, ainsi qu'on le souligne ici, puisque à l'exception de quarante soldats en position dans les rues, les autres sont barricadés à l'intérieur des postes transformés en fortins, dont le nombre a précisément été réduit fin décembre.

De plus, sans donner satisfaction à la Syrie et à la fraction de l'opposition libanaise qui réclament le retrait *pur et simple* de la force multinationale, la France, après s'être montrée déterminée à mener sa mission jusqu'au bout, paraît prendre la tête de « *la débandade de l'Occident au Liban* », pour reprendre le sentiment exprimé communément en milieu chrétien.

Sous la pression de leur opinion publique, les gouvernements américain et italien ont parlé de retrait et de réduction de leurs contingents sans y procéder jusqu'à présent. Exempt de cette contrainte, le gouvernement français est le premier à entreprendre un tel mouvement, « *donnant ainsi le signal aux autres* ». On note que le général Cann, à la veille de la décision française, avait annoncé que son collègue italien l'avait informé que ses troupes allaient être amputées de sept cents hommes, ce que Rome s'est empressé de démentir.

LUCIEN GEORGE.

La relève des unités

A la fin de janvier, le contingent français de la force multinationale de sécurité à Beyrouth sera ramené à moins de quinze cents hommes (notre dernière édition du 3 janvier) au lieu de mille neuf cent cinquante actuellement) à l'occasion de la relève des éléments de la 11e division parachutiste par des éléments de la 9e division d'infanterie de marine (DIMa) sous les ordres du général de brigade Michel Datin.

La 9e DIMa, principalement stationnée en Bretagne, avait déjà séjourné à Beyrouth entre janvier et mai 1983, et ce sera le deuxième séjour, également, du général Datin, qui, de surcroît, aura sous son commandement cent cinquante gendarmes auxiliaires (il s'agit de volontaires du contingent) pour la garde de l'ambassade française à Beyrouth, la chancellerie et l'état-major à la Résidence des Pins.

Le ministre de la défense, M. Charles Hernu, a prévu de se rendre le 25 janvier prochain à bord du porte-avions Clemenceau, *devant Beyrouth, pour assister à cette relève.*

Pour la première fois en opérations, le Clemenceau *embarquera des hélicoptères de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT) qui pourront intervenir en appui du contingent français.*

Lors de ce transfert d'unités entre la France et Beyrouth, il sera également procédé à l'affectation, au titre de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), de quatre cent quatre-vingt-deux soldats français dans la région de Nakoura. Ces « casques bleus » français seront prélevés sur la 14e division d'infanterie, qui est normalement cantonnée en région Rhône-Alpes.

LE CHAUFFEUR DU CONSULAT DE FRANCE GRIÈVEMENT BLESSÉ DANS UN ATTENTAT

Beyrouth *(A.F.P.)*. – Le chauffeur du consulat de France à Beyrouth, M. Henri Vautier, de nationalité française, a été grièvement blessé, le mardi 3 janvier, à 7 h 45 (5 h 45 G.M.T.), par un inconnu qui a tiré sur lui à l'aide d'un revolver muni d'un silencieux. Le chauffeur se trouvait devant le domicile du consul de France, M. Edouard Aubin de Blanpré, qu'il devait emmener à Tripoli (dans le nord du Liban), lorsque l'inconnu a tiré, le touchant à la tête.

La victime a aussitôt été emmenée, dans le coma, à l'hôpital américain, où elle a subi une intervention chirurgicale, précise-t-on à l'ambassade de France.

Le domicile du consul de France est situé à Ain-Mraisse, sur le bord de mer, dans la partie ouest de Beyrouth.

RAID DE L'AVIATION ISRAÉLIENNE

L'aviation israélienne a bombardé, ce mardi 3 janvier, une base palestinienne dans la région libanaise de Bahamdoum, sur l'axe routier Beyrouth-Damas, a annoncé le porte-parole de l'armée israélienne. Les appareils sont revenus sans dommages à leurs bases, a-t-il précisé. – *(A.F.P.)*.

A Tunis

« ACCORD TOTAL » AU SEIN DU FATH SELON UN DES MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL

Les débats du comité central du Fath, la principale composante de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.), ont abouti à un « *accord total* », a déclaré lundi 2 janvier, à Tunis, M. Khaled El-Hassan, l'un des quatorze membres du comité.

L'une des questions en tête à l'ordre du jour des travaux du comité central du Fath était l'appréciation des entretiens entre M. Arafat et le président égyptien Moubarak au Caire le 22 décembre. Le comité devait également définir une nouvelle stratégie pour l'O.L.P. après l'évacuation de Tripoli du Liban.

M. El-Hassan a, d'autre part, annoncé que le comité exécutif de l'O.L.P. « *se réunira très prochainement* », également à Tunis. Plusieurs de ses membres sont déjà sur place, les autres sont attendus dans les prochaines heures. Il a déclaré que la session extraordinaire du comité central du Fath devait prendre fin ce mardi 3 janvier au matin. Le comité avait ouvert ses travaux le 31 décembre, au lendemain du retour de M. Arafat à Tunis.

D'autre part, le roi Hussein de Jordanie a préconisé, lundi 2 janvier, l'établissement de « *nouvelles relations* » entre les peuples jordanien et palestinien pour faire face aux événements en cours au Proche-Orient. Concernant une éventuelle confédération jordano-palestinienne et les réserves émises à ce propos du côté palestinien, le roi Hussein a affirmé, en soulignant qu'une telle possibilité ne concernait pas seulement la partie palestinienne mais également la partie jordanienne : « *Nous réglerons cette question en son temps.* »

Le souverain a affirmé que la détérioration de la situation au Liban où, selon lui, trois cent mille Palestiniens risquent d'être expulsés, ainsi que la politique israélienne visant à déplacer les Palestiniens de leurs camps dans les territoires occupés vers la vallée du Jourdain, dans le « *but évident de les pousser à quitter les terres palestiniennes, nous encouragent à trouver une formule jordano-palestinienne qui satisfasse chaque Jordanien et chaque Palestinien* ». – *(A.F.P.)*

M. Giscard d'Estaing en Israël

« Mieux vaut tard que jamais... »

De notre correspondant

Jérusalem. – « *Prenez bien soin de lui, car je reviendrai le voir.* » En plantant à son tour, dans une forêt proche de Jérusalem, un arbuste devant le monument élevé à la mémoire des juifs français morts en déportation, M. Valéry Giscard d'Estaing sacrifiait à un rite que les Israéliens auraient tant voulu lui voir accomplir bien des années plus tôt...

Depuis le 28 décembre, et jusqu'au 8 janvier, l'ancien chef de l'Etat séjourne en Israël en visite privée, en compagnie de son épouse. Il y est l'hôte d'un ami français, le publiciste Jean Friedman. « *Je suis venu ici en voyage d'information et de découverte, pour écouter et comprendre* », a dit l'ex-président en foulant pour la première fois la Terre promise.

Les relations entre Israël et M. Giscard d'Estaing, quand il était au pouvoir, furent parfois orageuses. M. Begin, évoquant sa politique arabe, le qualifie même de « *personne âpre au gain* ». Nul n'a oublié ici qu'il avait inspiré la déclaration européenne de Venise sur la nécessité d'un « *foyer palestinien* » et soigneusement évité de se rendre en Israël alors qu'il visitait la Jordanie voisine. Il a tenu d'emblée à s'expliquer sur cet oubli volontaire : « *Je voulais,* a-t-il dit, *donner le maximum de relief à mon séjour officiel en Israël en l'associant à un événement significatif. Celui-ci, hélas, ne s'est pas produit !* » L'argument n'a guère convaincu. N'est-ce pas pendant le septennat de M. Giscard d'Estaing que le président Sadate choisit, lui, d'effectuer son voyage historique à Jérusalem pour y chercher la paix. On ne pouvait espérer un geste plus significatif. Mais, murmurent les Israéliens, « *mieux vaut tard que jamais...* ».

Au fil de son séjour ici, M. Giscard d'Estaing a rencontré ou rencontrera tous les principaux dirigeants du pays : MM. Shamir et Arens, M. Herzog, chef de l'Etat, MM. Savidor, président de la Knesset, Pérès, chef de l'opposition, Kollek, maire de Jérusalem. Il a déjeuné lundi 2 janvier avec le premier ministre, dans le salon d'un grand hôtel. Au cours de la conversation, tenue en français et qualifiée de « *très amicale* » du côté israélien, M. Giscard d'Estaing a longuement interrogé son hôte sur sa politique au Liban, en Cisjordanie, à Gaza et dans l'ensemble de la région. M. Shamir a mis l'accent sur la « *perte d'influence* » d'Israël dans les territoires occupés depuis la guerre du Liban.

L'ancien président a également rencontré M. Elias Freij, maire chrétien de Bethléem, chef de file des notables palestiniens modérés. Il doit aussi se rendre sur le plateau du Golan. Ce sera la première visite d'une personnalité politique française dans cette région depuis son annexion par *Jérusalem* en novembre 1981 (1). Il quittera Israël par la route en franchissant le pont Allenby sur le Jourdain pour aller s'entretenir à Amman avec le roi Hussein.

Visitant l'Institut de Yad-Vashem, consacré au souvenir des six millions de juifs victimes de l'holocauste nazi, M. Giscard d'Estaing y a déposé le texte du discours qu'il prononça à Auschwitz le 18 juin 1975. Il a tenu à l'intention de la presse à en répéter deux phrases : « *L'immensité de leur souffrance me donne la certitude de leur survie* » et « *Puissiez-vous inspirer à la jeunesse du monde l'horreur de cette horreur* ».

Ce geste est sans doute allé droit au cœur des Israéliens. Mais il n'aura pas dissipé tous les regrets. « *Ah ! comme nous aurions été plus touchés si M. Giscard d'Estaing nous avait rendu la vie plus facile quand il était encore au pouvoir* », écrivait le jour de son arrivée le quotidien *Yediot Aharonot*.

J.-P. LANGELLIER.

(1) N.D.L.R. : le Golan syrien a été conquis par Israël dès 1967.

LE PROCÈS DU MEURTRIER PRÉSUMÉ D'ISSAM SARTAOUI S'OUVRE AU PORTUGAL

Albufeira (Portugal) *(A.F.P.)*. – Entouré d'exceptionnelles mesures de sécurité, le procès d'Al Aouad Youssi, meurtrier présumé d'Issam Sartaoui, conseiller de M. Yasser Arafat, doit s'ouvrir le mercredi 4 janvier, à Albufeira, une ville de l'Algarve, dans le sud du Portugal. Issam Sartaoui, partisan d'une ligne modérée au sein de l'O.L.P., a été assassiné dans cette ville, le 10 avril 1983. Il participait comme observateur à un congrès de l'Internationale socialiste.

Arrêté peu après, Al Aouad Youssi aurait reconnu, selon la police, être l'auteur du meurtre revendiqué, à Damas, par l'organisation d'Abou Nidal, hostile à M. Arafat.

● *Arrestation d'un cheikh chiite par les Israéliens.* – Les forces israéliennes ont arrêté, lundi 2 janvier à Saïda (Liban du Sud), un dignitaire religieux musulman chiite, le cheikh Abdel Rahmane Hijazi. Les soldats israéliens, qui ont perquisitionné au domicile du cheikh Hijazi, n'ont donné aucune raison à l'arrestation du dignitaire religieux. Une semaine plus tôt, le cheikh, dont le fils est retenu par les forces israéliennes, avait été appelé à comparaître devant les autorités militaires israéliennes. Un autre dignitaire religieux de Saïda, le cheikh Moharrem Arfeh (musulman sunnite), avait été arrêté mi-décembre. – *(A.F.P.)*

LE PILOTE AMÉRICAIN DÉTENU EN SYRIE A ÉTÉ REMIS AU PASTEUR JACKSON

Le pilote américain fait prisonnier en Syrie, le lieutenant Goodman, a été libéré et remis, le mardi 3 janvier, au révérend Jesse Jackson, candidat démocrate à l'investiture présidentielle américaine.

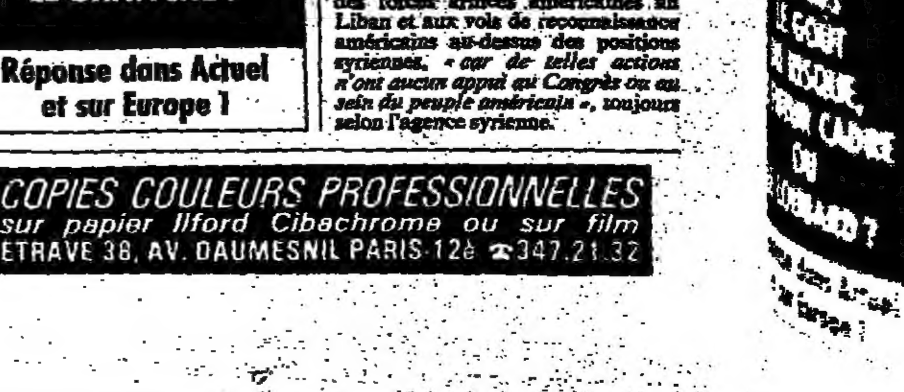
La libération du pilote, dont l'avion avait été abattu au-dessus du Liban, a eu lieu au ministère syrien des affaires étrangères.

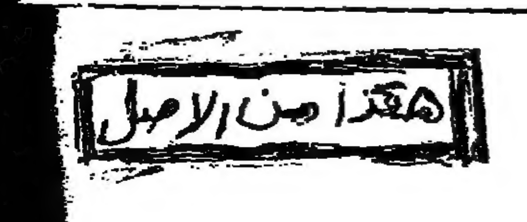
Parlant aux journalistes quelques heures avant la libération du pilote, après un nouvel entretien avec le ministre des affaires étrangères, M. Abdel Halim Khaddam, en présence de l'ambassadeur des États-Unis, M. Robert Panagnelli, M. Jackson a déclaré : « *Nous sommes ravis que nos prières ont été exaucées.* » Il a remercié pour leur aide l'administration américaine et M. Panagnelli.

« *Nous nous rendons à l'ambassade américaine pour discuter de la logistique et des arrangements en vue d'obtenir un avion américain qui emmènera Goodman à la destination appropriée* », a ajouté le pasteur.

Le révérend Jesse Jackson, avait été reçu, lundi, par le chef d'Etat syrien, le général Hafez el-Assad. L'entretien avait été qualifié par M. Jackson de « *chaleureux et fructueux* ».

Selon l'agence syrienne d'informations Sana, l'entretien, « *qui a duré plus de deux heures, a porté sur la situation dans la région, les relations syro-américaines ainsi que la politique américaine au Liban et au Proche-Orient* ». M. Jackson a critiqué, toujours selon Sana, la politique du président Reagan au Proche-Orient qui « *parraine le point de vue d'une seule partie tout en négligeant l'autre partie* [le monde arabe] *qui représente une population de 130 millions d'habitants* ». Le révérend Jackson exprime son opposition à la présence des forces armées américaines au Liban et aux vols de reconnaissance américains au-dessus des positions syriennes, « *car de telles actions n'ont aucun appui au Congrès ou au sein du peuple américain* », toujours selon l'agence syrienne.





EUROPE

Des époux séparés de biens

(*Suite de la première page.*)

Le tarif extérieur commun en était ainsi amené à prendre une valeur mythique. Il était censé être le signe distinctif de la Communauté, la séparant radicalement du reste du monde. Comme il arrive souvent, le vocabulaire et les habitudes de pensée qu'il traduit n'ont pas changé au même rythme que les faits. Il existe encore des nostalgiques d'une Europe fortement charpentée comme celle à laquelle rêvaient certains des fondateurs du Marché commun (pas tous : les Allemands, les Néerlandais étaient à la fois partisans de la Communauté et du maximum d'ouvertures sur les autres pays, européens ou pas). Les regrets qu'ils expriment ne font souvent qu'obscurcir les vrais débats qui devraient préoccuper les Européens.

Une longue querelle franco-anglaise

Il faut dire que la controverse qui opposa la France, appuyée pour des raisons plus politiques qu'économiques par ses partenaires du Marché commun, à la Grande-Bretagne sur la question de l'union douanière domina la scène pendant de longues années. Les Six n'avaient pas encore signé le traité de Rome (la signature eut lieu le 25 mars 1957) que Londres prenait l'initiative de proposer la création d'une vaste zone de libre-échange entre pratiquement tous les pays de l'Europe occidentale qui étaient alors membres de l'O.E.C.E., organisme créé à l'origine pour distribuer les fonds de l'aide Marshall (et qui, à partir de 1961, devait se transformer pour devenir la moderne O.C.D.E., englobant désormais non seulement les pays européens mais aussi les autres pays industrialisés du monde capitaliste, à commencer par les Etats-Unis).

Dans le projet de Londres, la Communauté économique encore dans les limbes devait entrer en tant que telle dans une zone de libre-échange qui aurait ainsi constitué un cadre plus large. Alors que les dirigeants allemands de l'époque considéraient cette initiative d'un bon œil, Paris y vit aussitôt une tentative visant à diluer le Marché commun avant même qu'il prenne naissance dans une Europe des marchands aux contours indéfinis.

Ce qui semblait à l'époque différencier de la façon la plus nette une zone de libre-échange et un marché commun véritable était que la première ne comportait que des engagements d'ordre commercial, considérés *a priori* comme subalternes et surtout sujets à révision. L'union douanière, au contraire, paraissait devoir ouvrir la voie à une « intégration » des économies concernées, caractérisée notamment par une unification progressive des régimes fiscaux, une liberté de circulation complète des hommes impliquant, par exemple, la possibilité pour un avocat ou un médecin allemand de s'installer en France, ce qu'ils ne peuvent toujours pas faire aujourd'hui. A cela s'ajoutait le fait que la zone de libre-échange n'était conçue que pour les produits industriels, tandis que le Marché commun devait englober l'agriculture, grâce à la mise en place d'une politique commune comportant à la fois la fixation par les pouvoirs publics de prix communs et un système de protection *vis-à-vis* de l'extérieur.

Telle était en tout cas la rhétorique qui convenait tout particulièrement aux Français, convaincus dans leur majorité que l'ouverture de leurs frontières à la concurrence étrangère n'était possible qu'à l'abri d'un cadre institutionnel. Le traité de Rome, avec ses règles et ses organes de décision et d'exécution, semblait à la fois assurer les conditions de la liberté économique et fournir les garde-fous nécessaires pour en empêcher les abus.

L'initiative britannique donne l'occasion au général de Gaulle de faire son premier coup d'éclat. Le 14 novembre 1958, alors que les institutions de la V[e] République n'étaient pas encore en place, le général fait savoir, par la bouche de son ministre de l'information, qui était alors Jacques Soustelle, que Paris considérait désormais comme sans objet la poursuite des négociations sur l'institution d'une zone de libre-échange au sein de l'O.E.C.E. Bien qu'ils aient été prévenus, les négociateurs du château de la Muette, dirigés par le ministre britannique Reginald Maudling, n'en croyaient pas leurs oreilles.

Les Britanniques ne se laissèrent pas décourager. Ils prirent contact, *dans les mois qui suivirent*, avec un certain nombre de pays européens qui, pour une raison ou une autre — certains d'entre eux pour préserver leur neutralité, — étaient restés à l'écart de la création du Marché commun. *C'est ainsi qu'au début de* l'été 1959, la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Suisse, la Suède, auxquels s'étaient joints la Norvège, le Danemark et le Portugal, décidèrent de fonder l'Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.), bientôt baptisée du nom de petite zone de libre-échange.

A *l'Europe des Six, Londres* semblait vouloir opposer l'Europe des Sept, en vue probablement d'un *marchandage. La négociation entre* les deux groupes n'eut jamais lieu, à cause notamment de l'obstination du *général de Gaulle à refuser l'adhésion* du Royaume-Uni au traité de Rome.

Un changement de politique

C'est seulement après que Georges Pompidou eut succédé (au printemps de 1969) au général *de Gaulle, que Paris changea* complètement sur ce chapitre de politique. Deux des pays de l'A.E.L.E. *furent admis dans le Marché commun*, la Grande-Bretagne et le Danemark (le peuple norvégien ayant, à la suite d'un référendum, repoussé l'adhésion). La Communauté à six était devenue la Communauté à neuf (avec l'Irlande), *en attendant* d'accueillir en 1981 un dixième membre (la Grèce).

L'élargissement de la Communauté allait mettre en défaut la logique du tarif extérieur commun. Les pays candidats admis au Club de Bruxelles n'auraient-ils pas à rétablir les droits de douane à l'égard de leurs anciens partenaires de l'A.E.L.E., pour se mettre en règle avec les principes de l'union douanière ?

Cette conséquence absurde fut évitée par l'offre faite en 1972 par la Communauté élargie de négocier avec chacun des pays de l'A.E.L.E. n'ayant pas fait acte de candidature l'établissement d'une zone de libre-échange. Les délais d'adaptation prévus pouvaient aller jusqu'à onze ans pour *certains secteurs sensibles*, dont l'industrie du papier. Résultat : aujourd'hui, le tarif extérieur commun n'est pratiquement appliqué qu'à l'égard des Etats-Unis et du Japon et de quelques autres pays *industrialisés* comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, car la Communauté a signé avec un grand nombre *de pays du tiers-monde (convention* le Lomé) à commencer par les pays de la rive sud de la Méditerranée, *différents accords de tarifs préférentiels*. En Europe même, seule l'Espagne échappe à la zone de libre-échange, *mais Madrid, qui poursuit* de difficiles négociations avec la Communauté, est déjà lié à cette *dernière par un certain nombre* d'accords tarifaires.

Pour certains, le Marché commun *s'est ainsi dénaturé. Mais la solution* à laquelle on a fini par aboutir n'est choquante qu'au regard des espoirs *exagérés mis dans le traité de Rome* et dans l'idée quelque peu artificielle que devait exister entre un Marché commun formé par des Etats souverains et une zone de libre-échange une différence de nature autre que juridique.

Si l'on y regarde de près, cette différence supposée n'avait qu'une seule raison d'être. La Communauté pourvue d'institutions était censée devoir multiplier les « interventions » jugées *a priori* bénéfiques au développement de la vie économique et de la coopération.

On sait aujourd'hui ce qu'il en est advenu. Chaque Français peut constater que les contrôles à la frontière avec l'Allemagne, autre pays membre du Marché commun ne sont pas plus légers qu'à la frontière avec la Suisse. On n'a aucune raison de s'offusquer de ce manque de discrimination. Il faut au contraire s'en féliciter, au nom de l'Europe. Ce qui est regrettable est qu'un grand nombre de contrôles continuent de subsister tant à l'égard de la R.F.A. que de la Suisse.

Aujourd'hui, l'ouverture des adjudications publiques par chacun des pays européens à la concurrence des producteurs non nationaux serait plus utile pour créer un vaste marché à l'échelle du continent pour l'industrie lourde, type C.G.E. ou Siemens, que l'harmonisation des régimes fiscaux (T.V.A.) ou tel autre rapprochement des législations longtemps inscrit à l'ordre du jour du conseil des ministres de Bruxelles.

La zone de libre-échange telle *qu'elle est constituée* peut paraître relativement lâche, mais la division de l'Europe en deux blocs aurait constitué *sans aucun doute* un inconvénient beaucoup plus grave.

L'œuvre européenne ne doit pas être jugée par rapport à des objectifs qui n'étaient pas tous réalistes, mais par rapport aux avantages apportés dans la vie de tous les jours aux différents participants de la vie économique. Il n'empêche que sur d'autres plans, c'est la formule communautaire qui l'a emporté. Londres n'a eu de cesse d'obtenir son adhésion au Club de Bruxelles et c'est aujourd'hui les procédures du *traité de Rome, complétées* par l'institution du conseil européen qui constituent l'organe privilégié des discussions entre *pays européens*. Mais le pire serait que la Communauté en soit réduite à n'être plus que sa bureaucratie *: la zone de* libre-échange élargie à laquelle on a abouti n'a sans doute pas grand-chose à voir *avec le vaste marché* unifié que certains voulaient créer à l'image des Etats-Unis. Cela n'empêche pas la Commission de Bruxelles d'entretenir une « direction du marché intérieur ».

Le fait que le Marché commun ait dérivé, son principal mérite ayant été de constituer le noyau d'une zone de libre-échange aux dimensions de l'Europe occidentale, n'est pas en soi une défaite de l'esprit communautaire. *Dans les rapports juridiques entre les personnes*, on a vu la communauté réduite aux *acquêts remplacer le régime beaucoup* plus contraignant pour les époux de la communauté pure et simple comme régime de droit commun du mariage. Autrement dit, le progrès peut aller dans le sens d'une plus grande autonomie. *Le régime* de la séparation de biens (qui va plus loin encore dans le sens de l'autonomie que la communauté réduite aux acquêts) n'a jamais empêché un bon mariage de bien fonctionner. Au contraire, disent certains. Il reste aux Dix (et demain peut-être aux Douze) à apporter la preuve qu'ils sont décidés à vivre en communauté, ce qui implique la solidarité, même s'ils conservent chacun leur liberté de disposition.

PAUL FABRA.

Pologne

VARSOVIE REPROCHE A LA FRANCE DES « CALOMNIES ANTISOCIALISTES SANS PRÉCÉDENT »

Varsovie (*A.F.P.*). — La politique de la France fait l'objet de vives attaques de la part des autorités et de la presse polonaises. Au cours d'un débat à la télévision, dimanche 1[er] janvier, le général Jaruzelski s'est déclaré convaincu que *« la Pologne sera pour l'actuelle administration française un Dien-Bien-Phu politique »*, allusion à la défaite française au Vietnam en 1954.

D'autre part, *Trybuna Ludu*, organe du parti communiste polonais, a accusé, lundi, la France de mener, *« au nom de l'équilibre des forces en Europe »*, une politique atlantiste et pro-américaine dirigée contre les pays socialistes et la Pologne en particulier.

Selon le quotidien, la France est à l'origine d'*« une propagande de calomnies sans précédent depuis cinquante ans contre les pays socialistes, U.R.S.S. et Pologne en tête »*. *« Il n'est pas difficile*, ajoute l'organe du P.C. polonais, *d'expliquer la fureur de l'équipe Mitterrand »* après la proclamation de l'état de siège en décembre 1981, *« son soutien actif aux diverses organisations d'émigrés politiques polonais, l'importance de la campagne antipolonaise dans les médias* [français] *et la dégradation des relations franco-polonaises dans tous les domaines »*.

Espagne

L'ASSASSINAT DE DEUX POLICIERS A MADRID EST REVENDIQUÉ PAR LE GRAPO.

L'assassinat, lundi 2 janvier à Madrid, de deux policiers par un commando terroriste a relancé l'inquiétude dans la classe politique espagnole (*le Monde* du 3 janvier).

C'est le premier attentat terroriste *de 1984 en Espagne, et il a eu* lieu quelques heures après la mort, à Bayonne, de Miguel Goikoetxea, militant présumé de l'ETA militaire, mitraillé à Saint-Jean-de-Luz mercredi dernier par un commando du GAL (Groupe de libération antiterroriste). Plusieurs douilles d'un type d'arme habituellement utilisée par les commandos de l'ETA ont été retrouvées à Madrid sur les lieux du double meurtre, revendiqué ce mardi 3 janvier par le GRAPO, un groupuscule terroriste d'extrême gauche. Le GAL, dont on sait peu de choses, a apparemment choisi de faire la guerre à l'ETA en employant les mêmes méthodes.

La tension au Pays basque espagnol a été mise en évidence par la décision de M. Garaikoetxea, président du gouvernement autonome basque, de ne pas briguer un nouveau mandat (*le Monde* du 3 janvier).

A Madrid, la montée des tensions au Pays basque espagnol comme au Pays basque français aggrave la polémique entre la France et l'Espagne. M. Benegas, secrétaire général du parti socialiste basque, a jugé, lundi, « *intolérables* » les déclarations faites par M. Jean-Pierre Destrade, député socialiste français des Pyrénées-Atlantiques. Il a ajouté que le parti socialiste ouvrier espagnol (P.S.O.E.), au pouvoir, allait protester auprès du parti socialiste français.

A TRAVERS LE MONDE

Cuba

- M. FIDEL CASTRO DÉNONCE VIVEMENT LA POLITIQUE DE M. REAGAN. — M. Fidel Castro a vivement critiqué, dimanche 1[er] janvier, la politique étrangère de M. Reagan, qu'il a qualifiée de « *belliqueuse, aventuriste et irresponsable* » dans un discours prononcé à Santiago-de-Cuba.

Italie

- NOUVELLE ÉVASION DU « ROI DE NAPLES ». — Michele Zaza, l'un des chefs de la pègre napolitaine, surnommé « le roi de Naples », arrêté en juin dernier, s'est évadé le lundi 2 janvier de la clinique Mater Dei à Rome, où il avait été transféré en octobre en raison de problèmes cardiaques. C'est la quatrième fois que le gangster, poursuivi pour trafic de drogue et de devises et pour de nombreux homicides, s'évade selon le même scénario. La police et certains hommes politiques, dont le sénateur socialiste Luiggi Covatti, s'interrogent sur la « mansuétude » des juges à l'égard de Zaza. — (*A.F.P., U.P.I.*)

Jordanie

- TREIZE MORTS DANS L'ACCIDENT D'UN AVION MILITAIRE. — Treize militaires jordaniens ont péri dans l'accident d'un avion militaire jordanien, qui est tombé, lundi 2 janvier, dans la région de Katrane, au sud d'Amman. Les causes de l'accident sont d'ordre technique, a précisé une source militaire jordanienne, qui a indiqué que l'avion, un transport de troupes, effectuait un vol normal vers le sud de la Jordanie. — (*A.F.P.*)

Le Monde

politique

La publication du rapport

M. Pierre Mauroy a rendu public, lundi 2 janvier, au cours d'une conférence de presse consacrée à l'affaire des *« avions renifleurs »* d'ELF-Aquitaine, un Livre blanc comprenant essentiellement le rapport confidentiel établi par M. François Giquel, conseiller à la Cour des comptes, sur cet aspect des activités de recherche d'ELF-ERAP.

Le rapporteur, qui enquêtait dans le cadre de la mission de contrôle des entreprises publiques dévolue à la Cour des comptes, souligne *« les lourdes responsabilités »* des dirigeants de l'ERAP dans ce *« grave échec »*. M. Giquel conclut que, sur le plan financier, *« les procédures normales de contrôle n'ont pas été observées »*, et ce avec l'aval du gouvernement. Pour sa part, M. Pierre Mauroy a sévèrement dénoncé la *« légèreté »* et la *« naïveté »* qui ont présidé, selon lui, à l'ensemble de l'opération, ainsi que l'attitude de MM. Valéry Giscard d'Estaing et Raymond Barre qui ont *« pris la responsabilité de dissimuler les faits et d'empêcher les enquêtes qui auraient sans doute permis de faire la lumière sur la nature exacte de ce qui s'est passé et sur les responsabilités qui sont engagées »*. M. Mauroy a affirmé que, dans cette affaire, les *« règles démocratiques »* ont été *« contournées, ignorées, violées »*.

M. Mauroy a indiqué qu'il demandera à M. Robert Badinter, ministre de la justice, qu'un *« complément d'enquête »* soit effectué, notamment sur la destination finale des sommes transférées en Suisse. Le premier ministre a exprimé le regret que la volonté des précédents dirigeants du pays et des responsables de l'ERAP, qui avaient cherché à *« étouffer »* l'affaire, ne rende vraisemblablement les poursuites impossibles pour cause de prescription.

M. Mauroy n'a pas repris à son compte le terme de *« forfaiture »* employé par M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'État au budget, à propos de la destruction de trois exemplaires du rapport par M. Bernard Beck,

M. MAUROY : les règles de fonctionnement de l'État ont été « contournées, ignorées, violées »

M. Pierre Mauroy a d'abord affirmé : *« Pour la première fois dans l'histoire de la Cour des comptes, un rapport rédigé par cette institution a disparu de ses archives et, plus généralement, des archives de l'Etat. (...) Si les plus hautes autorités de l'Etat avaient pu obtenir, sans difficulté, les renseignements qu'elles étaient en droit de connaître et qui auraient dû demeurer dans leurs archives, jamais sans doute un débat public ne se serait engagé. »*

« En raison de cette situation, a ajouté M. Mauroy, *j'estime que l'ensemble des Français ont le droit de connaître les pièces du dossier. »*

Le premier ministre a alors indiqué qu'avait été établi, à cet effet, un Livre blanc ; M. Mauroy a précisé que ce Livre blanc réunissait une chronologie des faits ; les notes remises par M. Bernard Beck, l'ancien président de la Cour des comptes, lorsqu'il a été interrogé sur la disparition des archives de la Cour du rapport Giquel ; la lettre de M. Philippe de Weck, ancien président de l'Union de banques suisses, à l'actuel président de l'ERAP, justifiant les opérations menées dans le cadre du contrat de 1976 ; la lettre de M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat chargé du budget, saisissant le conseil d'administration de l'ERAP ; le rapport Giquel lui-même.

Le premier ministre a précisé que ce Livre blanc sera édité prochainement par la Documentation française. Il a indiqué que la divulgation d'un rapport confidentiel de la Cour des comptes était faite à titre exceptionnel et ne saurait *« constituer en aucun cas ni une jurisprudence ni un précédent »*.

M. Mauroy a ajouté : *« Une telle décision est justifiée d'abord parce que tout a été tenté pour que ce dossier disparaisse à jamais des archives de l'Etat. Elle est justifiée également par le fait qu'aucun élément du rapport n'intéresse, directement ou indirectement, la défense nationale ou les intérêts supérieurs de l'Etat. »*

Naïveté

Le premier ministre a noté que, au moment où l'affaire a été rendue publique — par le *Canard enchaîné*, puis par le secrétaire d'Etat au budget, — en l'absence du rapport de la Cour des comptes, *« toutes les hypothèses étaient envisageables »*.

M. Mauroy a *« constaté »* que MM. Barre et Giscard d'Estaing *« n'ont pas jugé nécessaire de laisser leurs successeurs apprécier des informations qui pourtant ont été présentées par eux-mêmes comme intéressant les intérêts supérieurs du pays et même notre système de dissuasion nucléaire »*.

M. Mauroy, parlant ensuite de *« naïveté »* et de *« légèreté »*, à propos de la conduite de l'affaire, a affirmé : *« Comparer (...) les aléas des forages* [pétroliers] *avec une méthode dépourvue de toute valeur scientifique, ce n'est pas dire la vérité aux Français. »* Il a ironisé sur le fait que ces erreurs avaient été commises par ceux-là mêmes qui, dès l'arrivée de la gauche au pouvoir, lui avaient fait un procès d'incompétence.

M. Mauroy a poursuivi : *« Les erreurs sont plus faciles à éviter quand les règles de fonctionnement de l'Etat sont respectées. »* Pour le premier ministre, les *« règles démocratiques »* ont été, dans cette affaire, *« contournées, ignorées, violées »*.

M. Mauroy a affirmé à ce propos : *« Pendant trois ans, de 1976 à 1979, une des principales entreprises françaises, appartenant au secteur public et nationalisé, a dépensé des sommes importantes pour financer des expériences sans valeur scientifique. Cette opération a, dès l'origine, été menée en accord et en liaison avec le président de la République de l'époque. Lorsqu'un contrôle scientifique a été — enfin — exercé et que la vérité est apparue, les plus hautes autorités de l'Etat — un président de la République et un premier ministre — ont pris la responsabilité de dissimuler les faits et d'empêcher les enquêtes qui auraient sans doute permis de faire la lumière sur la nature exacte de ce qui s'est passé et sur les responsabilités qui sont engagées. Depuis que les responsables politiques du pays ont changé, tout a été fait pour qu'ils ne puissent prendre connaissance de ce dossier. Des documents, appartenant aux archives de l'Etat, ont disparu. »*

La conséquence de cet état de fait, pour le premier ministre, est que *« ni les responsables actuels de l'Etat, ni d'ailleurs les actuels responsables de l'entreprise industrielle concernée, n'avaient, il y a simplement neuf jours, le moyen de connaître la nature exacte des événements qui se sont déroulés entre mai 1976 et juillet 1979 »*.

« Comment se fait-il, s'est demandé le premier ministre, *qu'un président de la République ait pu intervenir personnellement, et dans quelles conditions, dans les décisions d'une entreprise nationale? Comment se fait-il qu'un président de la République ait engagé une opération à caractère prétendument scientifique sans s'être entouré du moindre avis autorisé, sans avoir consulté les personnalités compétentes dans ce domaine? Comment se fait-il qu'un président de la République ait pris de telles décisions sans même en informer son premier ministre de l'époque? (...) Comment se fait-il qu'un président de la République et un premier ministre aient accepté de couvrir de graves irrégularités comptables? Comment se fait-il qu'ils aient dissimulé aux administrateurs d'une société nationale l'utilisation de sommes importantes? »*

M. Mauroy a ensuite récusé la référence au « secret défense » à propos de la confidentialité de l'affaire :

« Rien dans tout cela, a affirmé le premier ministre, *ne peut être considéré comme relevant du secret ou comme mettant en cause la sécurité du pays. D'ailleurs, à aucun moment entre mai 1976 et juillet 1979 les responsables de notre défense ou des scientifiques travaillant pour nos armées n'ont été associés, de près ou de loin, aux expériences qui étaient menées. »*

« La démocratie, a poursuivi M. Mauroy, *exige que les diverses institutions du pays puissent exercer sans entrave leurs responsabilités. La démocratie exige que les règles du secret et de la confidentialité soient respectées, mais qu'elles ne servent pas d'alibi à des défaillances. La démocratie exige que la continuité de l'Etat soit assurée et que les chefs d'Etat, les chefs de gouvernement, les ministres, les responsables d'administration, lorsqu'ils se succèdent, laissent à la disposition de ceux qui accèdent aux fonctions les informations et les documents qui leur sont nécessaires. » « A quel titre,* s'est encore interrogé M. Mauroy, *M. Giscard d'Estaing s'identifie-t-il aux institutions de la France ? »*

M. Mauroy a ensuite évoqué l'attitude de la Cour des comptes. Après avoir rappelé que l'étude menée par la Cour sur ELF-ERAP (et dans le cadre de laquelle l'affaire des « avions renifleurs » a été soulevée) a été conduite *« conformément aux règles de confidentialité »* en vigueur rue Cambon, le premier ministre a poursuivi : *« Ce n'est qu'en réponse aux questions qui lui étaient adressées que l'ancien premier président de cette institution a reconnu avoir détruit, lorsqu'il a quitté sa fonction, les trois exemplaires déposés dans son coffre. Or il s'agit de documents enregistrés au greffe de la Cour et inscrits sur le registre des rapports confidentiels. On peut s'interroger sur leur nature exacte. Le gouvernement, respectueux de l'indépendance de la magistrature et d'une haute juridiction de l'Etat, s'impose de ne pas apporter de réponse là-dessus. Dans les prochains jours, il en fera préciser la nature par le bureau de la Cour des comptes, selon la règle en vigueur dans cette juridiction et compte tenu de la procédure suivie. Il lui demandera également si le rapport devait normalement figurer dans les archives de la Cour pour y être conservé. La justice pourra être saisie en vue de qualifier et de sanctionner cette faute. »*

Vérité officielle

Le premier ministre a évoqué l'impact possible de la publication du rapport sur les activités d'ELF-ERAP. Après avoir rappelé que la *« prise de risques »* dans la recherche et l'exploration « est » de la responsabilité première d'un *« groupe minier et pétrolier »*, M. Mauroy a affirmé : *« Le gouvernement a une entière confiance dans la société ELF-Aquitaine, comme d'ailleurs dans l'ERAP »*.

Il a ajouté que l'opération des « avions renifleurs » n'est pas *« critiquables sur le principe, mais sur la manière dont elle a été conduite. Dès le départ, la conception extensive du secret qui a prévalu a conduit à réduire l'exercice des capacités de vigilance, de circonspection et de critique dont doit s'entourer toute aventure risquée. (...) Circonstance aggravante, cette opération, par la logique du secret, a conduit à rechercher les cautions suprêmes et à impliquer ainsi les plus hautes autorités de l'Etat. Celles-ci se sont prêtées à la démarche. Dès lors, les espoirs entretenus devenaient vérité officielle, et le système ainsi noué allait retarder la manifestation de la vérité. »*

M. Mauroy a souligné : *« Les autorités politiques ne doivent pas imprudemment et prématurément compromettre le crédit de l'Etat en interférant directement dans la prise de risque industriel. »*

A propos des « suites » à donner à cette *« affaire lamentable »*, M. Mauroy a affirmé : *« En ce qui concerne les responsables politiques, le pays tranchera, jugera. »* Au sujet des conséquences à l'intérieur même d'ELF-ERAP, M. Mauroy a indiqué qu'il va adresser aux dirigeants du groupe une lettre leur demandant de tirer de cette affaire *« les conséquences quant aux responsabilités individuelles »*. Sur la nature exacte des *« inventeurs »* — *« illuminés »* ou *« escrocs »*, s'est interrogé le premier ministre, — ainsi que sur l'usage des fonds transférés en Suisse, M. Mauroy a indiqué qu'il va demander au ministre de la justice un complément d'enquête. Il a regretté à ce propos que *« des procédures n'aient pas été engagées immédiatement »* et que la *« volonté d'étouffer l'affaire »* risque maintenant de *« permettre aux coupables éventuels de bénéficier de la prescription »*.

Le premier ministre a relevé que les mêmes risques de prescription existent pour les *« entorses aux règles »* constatées dans la comptabilité de l'ERAP. M. Mauroy a ajouté, sur ce point : *« Si quelque autorité que ce soit regrette la publicité donnée à ce dossier, le gouvernement entend souligner qu'une telle publicité ne résulte pas de sa volonté. Elle est la conséquence du soin qui a été mis à dissimuler cette affaire et de l'opération politique à laquelle ont voulu se livrer les auteurs de cette dissimulation. »*

L'épreuve de force

Pour en terminer avec une affaire qui ne l'est pas, M. Mauroy a choisi la *manière forte*. Les anciens dirigeants de l'époque, MM. Giscard d'Estaing et Barre, sont accusés d'avoir *« dissimulé les faits et empêché les enquêtes »* sur l'épineux dossier des *« avions renifleurs »* d'ELF-ERAP. De son côté, M. Barre nous indique que son rôle a été de *« régulariser »* une opération lancée par M. Giscard d'Estaing. L'ancien premier ministre continue de penser qu'il est la cible principale d'une autre *opération, politique celle-là, menée* par le gouvernement contre un adversaire sérieux, parce que *« légitimiste et crédible »*.

Si cible il y avait, le moins que l'on puisse dire est qu'*elle* a changé. *Les* thèmes du débat, eux, n'ont guère varié *et* l'on ne sait toujours pas qui, auprès de l'opinion — celle-ci reste l'enjeu de cette bataille, — va l'emporter.

Au départ, M. Emmanuelli avait dénoncé *l'ancien premier président* de la Cour des comptes, M. Beck. Le *lendemain*, M. Giscard d'Estaing s'était désigné comme la principale cible des *« calomnies »* gouvernementales. Si M. Mauroy a frappé si fort, lundi au cours de sa conférence de presse, c'est, sans doute, *pour dissiper* l'*« effet Giscard »* produit ce jour-là.

Se posant en victime, l'ancien chef de l'Etat avait habilement détourné le tir en plaçant M. Barre dans une position inconfortable. Ce dernier était progressivement apparu comme le principal perdant, alors que le principal bénéficiaire était M. Chirac, apparemment étranger à cette querelle.

On peut, avec M. Barre, constater *qu'il y a de facto une « complicité objective »* sur ce terrain entre le pouvoir, qui attaque MM. Giscard d'Estaing et Barre, et le président *d'un R.P.R. qui reste « spectateur »* : M. Mauroy s'est payé le luxe de s'indigner que M. Chirac n'ait pas été tenu informé par M. Giscard d'Estaing des premiers développements de l'affaire, en mars 1976. On peut aussi remarquer qu'une complicité, *ténue, certes, mais réelle*, existe, désormais, entre le pouvoir et M. Barre. Car M. Barre, à son tour, tout en assumant ses responsabilités propres, détourne le tir, en établissant clairement celles de M. Giscard d'Estaing.

Haro sur M. Giscard d'Estaing, donc, désigné comme principal instigateur *d'une affaire dont d'autres* que lui ont dû, ensuite, tenter d'effacer les dégâts. Dans ce jeu où chacun cherche à se protéger, l'honneur de la Cour des comptes et la réputation d'ELF-ERAP *sont autant de* paravents commodes et déjà, pour les responsables de l'opposition, des terrains de contre-attaque. C'est sans doute pourquoi M. Mauroy a ménagé l'une et l'autre.

La cible principale est donc maintenant connue. Les thèmes du débat sont également largement répandus. *Curieusement, le principal d'entre* eux, parce que psychologiquement le plus important pour le premier ministre — celui de l'incompétence de ceux qui se sont rendus coupables de *« légèreté »*, — a été relativement peu exploité par M. Mauroy. Il est vrai qu'il dispose de deux arguments « en béton » : la transparence et la *continuité de l'Etat. A cet égard,* il est évident que le rapport de M. Giquel ayant été remis à M. Barre en janvier 1981, il était difficile à ce dernier, compte tenu de la proximité de l'échéance présidentielle, d'en tirer les conséquences, si tant est qu'il ait souhaité le faire.

Que restera-t-il de cette épreuve de force engagée devant l'opinion ? *M. Mauroy, qui dispose d'un atout* sérieux — à moins, comme le note un très haut magistrat de la Cour, qui a suivi l'affaire, de considérer que *« la dilapidation de sommes considérables aux frais du contribuable n'est pas une affaire importante »*, — aurait sans doute gagné à ne pas chercher à enfoncer le clou, comme il l'a fait, et de façon parfois grandiloquente. Après tout, il lui suffisait de se retrancher derrière le dossier publié. *Le gouvernement aurait été* en meilleure position s'il n'y avait pas eu cette quasi-simultanéité entre la saisine, par M. Emmanuelli, du conseil d'administration d'ELF-ERAP et la parution d'*éléments* d'information dans le *Canard enchaîné*, accréditant l'idée du déclenchement d'une opération politique. De même peut-on s'étonner que le secrétaire d'Etat au budget ne se soit préoccupé publiquement de la destruction du rapport Giquel (*dont le pouvoir était informé* depuis plusieurs mois) qu'au lendemain de sa révélation par l'hebdomadaire.

Il reste que le gouvernement, coupable aux yeux de l'opposition d'attaquer sur le terrain des scandales, *peut se prévaloir d'une certaine « morale »*, permettant à l'opinion de juger sur pièces. Il reste aussi que, face aux accusations d'étatisme lancées contre elle, la gauche démontre que la précédente gestion ne se privait pas d'intervenir dans les entreprises nationales.

En s'abstenant de se prononcer, comme le lui demandait M. Chalandon, le président de la République veut, *lui, préserver sa « virginité »* dans cette affaire, tout en encourageant le gouvernement à aller de l'avant. C'est sans doute pourquoi M. Barre, répondant à M. Mauroy, critique *in fine* M. Mitterrand lui-même.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Les accusations de M. Barre

(Suite de la première page.)

M. Barre fait observer qu'il s'agissait d'une affaire classée à laquelle ne s'appliquaient pas — ou d'une manière moins intangible — les règles habituelles de transmission des dossiers en cours.

L'ancien premier ministre rappelle enfin — ce qu'il a mis en évidence dans le communiqué publié au lendemain du déclenchement de l'affaire (*le Monde du 24 décembre*) qu'il n'a jamais cherché à empêcher le contrôle des activités d'ELF-ERAP, mais seulement demandé à la Cour des comptes de ne pas rendre public le rapport, comme le jugeaient nécessaire les dirigeants de la société pétrolière.

Cette procédure *dérogatoire* était, au demeurant, *prévue* dans les statuts de la Cour pour les affaires frappées du sceau *« confidentiel, défense »*. Aucun des quatre magistrats qui ont eu à connaître du dossier, souligne M. Barre, *n'a manifesté* de réserves ou s'est plaint de pressions de sa part.

La question, en définitive, se pose de savoir si l'opération pouvait être réellement considérée comme relevant du « secret défense ». M. Mauroy a fermement répondu par la négative. M. Barre soutient, lui, le contraire, *en se référant à l'opinion* émise à ce sujet par les dirigeants d'ELF-ERAP. Quoi qu'il en soit, cette notion ne pouvait plus être valablement invoquée à partir du moment où le contrat avait été dénoncé.

M. Barre maintient néanmoins qu'il subsistait encore deux raisons de conserver au rapport son caractère de confidentialité : les relations avec *« des pays étrangers »*, et la crédibilité du groupe ELF-ERAP. Il était devenu, en fait, difficile de *« tout mettre sur la place publique »*, c'est-à-dire de reconnaître qu'on s'était lourdement trompé sur la validité scientifique du procédé « inventé » par le comte de Villegas. M. Barre l'admet à demi-mot, mais il relativise sa propre responsabilité. Il explique qu'il a été amené à *« régulariser »* une opération lancée avant son arrivée au pouvoir et d'un autre côté, à suivre les avis des responsables d'ELF-ERAP.

Comment, *déclare-t-il* en substance, un premier ministre aurait-il pu remettre en cause un projet auquel croyaient des hommes aussi compétents ou prestigieux que MM. Guillaumat, Chalandon, Pinay ou de Weck — alors président de l'Union de banques suisses — et qui, de surcroît, était *« approuvé »* par le président de la République ? Toute l'équipe de direction de la société pétrolière (outre MM. Guillaumat et Chalandon, MM. Rutman, Lévy et Alba) avait, selon lui, la même opinion favorable, tout au moins dans une première phase, sur les recherches conduites par M. de Villegas.

M. Barre suggère ainsi qu'on ne saurait lui faire grief de l'exécution de l'opération ni sur le plan technique ni sur le plan financier. En tant qu'opérateur largement indépendant du pouvoir politique, le groupe ELF-ERAP aurait négocié seul le montant des contrats et le transfert des fonds, le premier ministre n'intervenant que pour délivrer les autorisations nécessaires. Le montage financier était, certes, dénué de toute orthodoxie, mais, dans une opération de ce genre, *« lorsqu'on sait comment se traitent, par exemple, les ventes d'armes »*, il n'était pas surprenant que l'on sorte des *normes*...

Beaucoup de légèreté

L'ancien premier ministre mentionne, en outre, qu'à la fin de 1977 les *dirigeants d'ELF-ERAP* avaient tiré des conclusions très positives de la collaboration entamée avec les « inventeurs » (*le Monde* du 31 décembre). En apparence, les 400 millions de francs correspondant au premier versement du groupe avaient *été utilisés conformément* à l'objet du contrat de services. On sait désormais, à la lumière du rapport de la Cour des comptes, que cette apparence était trompeuse.

Il convient aussi, dans cette affaire, de tenir compte des conflits de personnes qui existaient au sein d'ELF-ERAP et des divergences de vues notoires qui ont opposé, à partir de 1977, M. Chalandon à son ministre de tutelle, M. André Giraud. Ce dernier obtint finalement l'accord de M. Barre pour faire procéder à une expertise décisive de l'« invention ».

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas, une fois la duperie dévoilée, recherché et sanctionné, *fut-ce discrètement*, les responsables de cette malheureuse opération ? D'autant que celle-ci avait fait perdre à l'Etat une somme importante, et que le rapporteur de la Cour des comptes se prononçait explicitement pour un tel épilogue ?

Lorsqu'on l'interroge, M. Barre se retranche derrière le fait que le rapport, s'il révélait beaucoup de légèreté *de la part des responsables* d'ELF-ERAP, ne mettait pas en cause leur intégrité et leur bonne foi. On ne saurait, selon lui, *« changer les gens »* qui ont rendu de grands services dans leur domaine *« chaque fois que des forages échouent et coûtent pourtant beaucoup plus cher que les avions renifleurs »*.

En résumé, M. Barre estime n'avoir fait que son *« travail de premier ministre »*, convaincu d'avoir bien servi l'intérêt national.

Y a-t-il eu supercherie ? Il ne l'exclut pas, mais reste *« très sceptique sur le fond de cette affaire »*. Attaqué, il s'est défendu, *« par écrit, en rétablissant les faits »*, mais aussi en dénonçant *« une opération politique basse et indigne »*.

L'ancien premier ministre considère, plus précisément, que le gouvernement cherchait à atteindre un double but : faire diversion à propos de certains dossiers embarrassants, *tel celui de l'affaire Doumeng*, et de la situation générale du pays ; tenter ensuite de mettre en difficulté l'opposition en accréditant l'idée dans l'opinion de l'incompétence des anciens dirigeants, dont lui-même.

Un adversaire dangereux

M. Barre estime qu'il a été, à l'origine, la cible principale de l'opération déclenchée par l'actuelle majorité, qui verrait en lui *« un adversaire dangereux »* parce qu'il est *« légitimiste et en même temps crédible »*. Les conditions mêmes du déclenchement *de cette opération* à l'Assemblée nationale — il a été cité nommément par M. Emmanuelli et a eu droit à un *« cadrage »* ostentatoire, selon lui, de la télévision — le confortent dans cette idée.

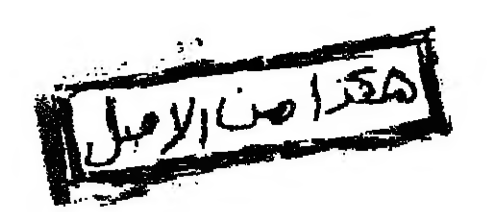
L'ancien premier ministre pense, *en fait, qu'on lui a tendu « un piège »*. C'est la raison pour laquelle il s'est refusé à toute *« manifestation spectaculaire »*. Mais il n'a *« guère de doute »* aussi sur l'*« intérêt qu'éprouvent tous ceux qui peuvent profiter de cette affaire »*. L'allusion au R.P.R. est transparente. *M. Barre* ne va pas jusqu'à penser que le parti de M. Chirac ait pu contribuer activement à la tentative de *« déstabilisation »* dont il se dit victime et qui est, selon lui, *« purement socialiste »*. Contrairement à ce qu'auraient *pu* faire croire certains *propos recueillis* dans son entourage, il ne retient pas l'hypothèse selon laquelle M. Chalandon aurait pu le trahir. Les documents utilisés le 28 décembre par *le Canard enchaîné* n'étaient pas en possession de l'ancien président *d'ELF-ERAP. C'est, selon lui,* le gouvernement qui en disposait.

L'*ancien premier ministre ne nourrit* pourtant aucune illusion sur la compassion du R.P.R. à son égard, dans la mesure où M. Chirac, pense-t-il, préfère sans doute affronter M. *Giscard* d'Estaing *au sein de* l'opposition plutôt que lui-même. Il rejoindrait ainsi ceux qui spéculent sur une alliance objective entre le président du R.P.R. et M. Mitterrand, l'un et l'autre considérant leur affrontement singulier électoralement *« idéal »*.

M. Barre, qui se dit *« résolument serein »*, est au demeurant persuadé que l'opération des « avions renifleurs » a *« complètement dérapé »*. Le gouvernement aurait cru, selon lui, que M. Giscard d'Estaing et lui-même avaient imité M. Beck en détruisant les exemplaires du rapport de la Cour des comptes qu'ils détenaient. Il aurait alors été *« pris à contrepied »* et n'aurait pas eu d'autre solution que de publier le document.

Pour M. Barre, cette publication est une *« grave erreur »* ; *« Il y a,* dit-il, *des limites qu'on ne franchit pas. Jeter une grande entreprise nationale dans le ridicule et porter atteinte à l'honorabilité de la Cour des comptes témoignent d'une grande irresponsabilité. Ce qui me choque le plus, c'est que le président de la République, informé depuis dix-huit mois, ait laissé faire cette opération. »*

GUY PORTE.



de la Cour des comptes sur ELF-Aquitaine

ancien premier président de la Cour des comptes. Il a laissé à la Cour elle-même le soin de se prononcer sur la nature exacte de ces exemplaires. La justice pourra ensuite, a-t-il précisé, *« qualifier et sanctionner cette faute »*.

M. Mauroy a rappelé que *« ni les responsables actuels de l'Etat »*, *ni ceux de l'ERAP*, n'avaient, *« il y a seulement neuf jours, le moyen de connaître la nature exacte des événements qui se sont déroulés entre mai 1976 et juillet 1979 »*.

M. Mauroy a souligné, en outre, qu'un des enseignements de ce rapport est que les dirigeants de l'actuelle opposition sont mal fondés à faire à la gauche le procès d'incompétence que, selon le premier ministre, ils lui ont intenté dès 1981.

C'est aussi le sentiment de *l'Humanité* du 3 janvier, dans laquelle Robert Crémieux écrit : *« Tour à tour menaçants, jouant les vertus outragées ou les experts économiques, MM. Giscard, Barre et Chalandon se sont enfoncés dans le scandale et la manipulation. Les donneurs de leçons d'économie supportent mal qu'un document démontre, au passage, leur incompétence. »*

Dans l'opposition, M. Philippe Mestre, député (U.D.F.) de Vendée, ancien directeur de cabinet de M. Raymond Barre, juge *« consternants »* les propos de M. Mauroy, qui visent, selon lui à *« jeter (...) le discrédit sur une grande entreprise nationale et le doute sur une des plus hautes juridictions de l'Etat »*.

M. Giscard d'Estaing, en visite en Israël, s'est refusé à commenter, dans un pays étranger, les propos de M. Mauroy. Dans son entourage, on indique que l'ancien président fera connaître son avis dès son retour en France, prévu pour la semaine prochaine.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

Réponses à neuf questions

L'affaire des « avions renifleurs » n'est pas encore limpide. La publication du rapport Giquel éclaire cependant de nombreux aspects du dossier et permet de répondre plus précisément à quelques questions :

● Quel fut le rôle de MM. Jacques Chirac, Raymond Barre et Valéry Giscard d'Estaing ?

– Le rapport Giquel indique le souci constant qu'eurent MM. Giscard d'Estaing (informé le 2 juin 1976 par MM. Pierre Guillaumat et Antoine Pinay) et Barre (informé le 8 octobre 1976) de faciliter les recherches du groupe pétrolier. M. François Giquel ne cite pas M. Jacques Chirac, qui démissionna de ses fonctions de premier ministre le 25 août 1976, deux mois après que le président de la République eut été officiellement averti de la « découverte » virtuelle des « avions renifleurs ».

● Qui sont les deux « inventeurs » ?

– *ELF-ERAP ne leur avait pas* demandé de *curriculum vitæ*. Ce fut un tort lourd de conséquences. Le comte Alain de Villegas avait fait des études d'ingénieur il y a quarante ans. Il n'avait *« guère fréquenté les milieux scientifiques depuis »*, indique le rapport. M. Aldo Bonassoli se présentait comme un *ancien chercheur* de l'institut Enrico-Fermi de Milan. Des enquêtes, confiées trop tardivement (1978-1979) à des détectives privés, démentirent cette assurance. Les deux « inventeurs » n'ont apparemment jamais publié de travaux scientifiques.

● Quels ont été la destination et l'emploi des fonds versés à la société Fisalma et aux « inventeurs » ?

– Le rapport ne permet pas de répondre à cette question. Il aggrave même les doutes que l'on peut avoir, en soulignant d'une part, que, en sus des versements effectués au titre du premier contrat de 1976 et non récupérés, le groupe ELF a supporté une part importante des frais liés à la mise en œuvre du procédé, et a versé de surcroît *directement* à M. de Villegas d'importants subsides à des titres divers (honoraires notamment). Or M. de Villegas connaissait, selon le rapporteur, à l'époque de son enquête, de sérieuses difficultés financières, et son associé, M. Bonassoli, *« n'aurait guère profité de la manne »*.

L'« inventeur » a-t-il pu dépenser seul les quelque 292,5 millions de francs représentant le solde net des comptes de la société Fisalma, auxquels s'ajoutent les quelque 47 millions versés directement en Belgique, soit au total 339,5 millions de francs de l'époque (en francs d'aujourd'hui, près du double) ? On est conduit à s'interroger, en parallèle, sur le rôle exact du groupe international qui a parrainé l'affaire.

● Qui se cachait derrière l'important groupe financier européen représenté par Me Jean Violet et le président Antoine Pinay ?

– A l'origine, ELF-ERAP semble penser que ce groupe est soutenu par des personnalités financières et politiques du plus haut niveau. On parle d'intérêts italiens et espagnols, de relations – réelles – avec le Brésil et l'Afrique du Sud. Les dirigeants d'ELF-ERAP traitent avec Me Violet, avocat d'affaires internationales, *« de longue date en relation avec l'ERAP »*, M. Pinay et M. Philippe de Weck, président de l'U.B.S., le deuxième groupe bancaire suisse. Des ecclésiastiques apparaissent lors de la signature d'un accord...

Enfin de course, il apparaît que le fameux groupe européen s'était désintéressé de l'affaire dès 1976. ELF-ERAP ne traitait en fait qu'avec un comte belge, « inventeur », représenté par M. de Weck.

● Les sommes dépensées en pure perte par ELF-ERAP, soit près de 800 millions de francs en 1978, étaient-elles considérables au regard de l'enjeu et des finances du groupe à l'époque ?

– Pour les dirigeants actuels d'ELF, le pari, vu ses conséquences possibles, était amplement justifié. Que sont 800 millions de francs comparés aux 6 à 8 milliards dépensés annuellement dans l'exploration, en forages dont les neuf dixièmes se révèlent inutiles, assure-t-on.

Rappelons néanmoins qu'à l'époque, les finances du groupe étaient moins florissantes qu'elles ne le sont devenues après le second choc pétrolier de 1980. En 1976, 1977 et 1978, les dépenses d'exploration ne dépassaient guère 2 milliards de francs, tandis que les dépenses de recherche avoisinaient 400 millions – et même encore 388 millions de francs en 1980 !

L'engagement des dépenses liées au projet était bien pour le groupe, à l'époque, une décision lourde, le coût total de l'opération ayant, par exemple, absorbé l'équivalent du bénéfice total dégagé par ELF en 1976 (840 millions de francs). Elle l'était encore plus pour l'Etat, les versements effectués par l'ERAP à l'Etat au cours de cette période (de 1977 à 1979 inclus) n'ayant pas dépassé 250 millions de francs.

● Le secret a-t-il été bien gardé ?

– Le culte du secret a dominé l'affaire et les contrats signés entre l'ERAP et les « inventeurs » de bout en bout. Des clauses spéciales *draconiennes avaient même* été adoptées à la demande des « inventeurs ». Le secret a ainsi conduit le groupe pétrolier à écarter tout scientifique capable de juger des méthodes de MM. Villegas et Bonassoli et cela jusqu'en 1978.

A deux reprises pourtant – au moins – le secret a été levé. Selon le rapport, le président Omar Bongo aurait été plus ou moins mis dans le secret et ELF aurait ainsi obtenu le permis de Pongara Marine au Gabon. Le roi du Maroc aurait lui aussi été *« prématurément informé »*. Des sources marocaines purent faire état d'un procédé de recherche inédit.

● Comment M. Pierre Guillaumat, président d'ELF-ERAP, ingénieur, polytechnicien et père du nucléaire et de la politique pétrolière française, *a-t-il pu se laisser abuser de la sorte ?*

– Le rapport avance des explications liées tant à l'atmosphère de mystère, entretenue par les « inventeurs » qu'aux *« pressions diffuses » exercées par leurs parrains* – visant à accréditer la thèse du secret d'Etat, – et à l'importance de l'enjeu. *« Il a agi de bonne foi, convaincu jusqu'au premier trimestre 1979 de l'existence du procédé et de son importance, non seulement pour ELF-Aquitaine et la politique pétrolière française, mais pour la défense nationale et les intérêts supérieurs du pays »*, estime M. Giquel.

Reste que la personnalité même de l'homme qui apparaît, au fil du rapport, comme le principal responsable de cet échec, conduit à s'interroger sur l'aveuglement constant dont il semble avoir fait preuve en cette affaire. Elle conduit aussi à se demander quelle a été la nature exacte des « pressions diffuses » exercées sur lui lors de l'engagement de l'opération.

● *Pourquoi n'a-t-on pas* cherché, à l'époque, compte tenu des conclusions de ce rapport et des questions laissées en suspens, à donner des suites, notamment judiciaires, à l'enquête ?

La thèse du secret d'Etat ne se justifiait plus. Elle est cependant encore mise en avant par les responsables politiques de l'époque, qui indiquent aussi le souci de préserver la crédibilité d'ELF-ERAP.

M. Giquel lui-même évoquait à la fin de son rapport de possibles poursuites pénales. Il aurait été également possible d'envisager des sanctions au sein de l'entreprise.

● Des poursuites judiciaires vont-elles maintenant être engagées ?

– M. Robert Badinter, garde des sceaux, doit demander aujourd'hui au procureur de la République du tribunal de Paris d'ordonner une enquête à propos des responsabilités éventuelles, sur le plan juridique, de MM. Bernard Beck, ancien premier président de la Cour des comptes, des deux « inventeurs » des « avions renifleurs » et des responsables de la comptabilité d'ELF-ERAP.

M. Beck est la personne qui risque le plus d'être poursuivie. La destruction des rapports Giquel qui lui est reprochée remonte aux mois de septembre ou d'octobre 1982. Les faits ne sont pas prescrits. Il appartiendra, en principe, au procureur de la République de saisir la chambre criminelle de la Cour de cassation qui désignera la chambre d'accusation chargée de l'instruction. La destruction des rapports Giquel, selon l'appréciation des magistrats, pourra être qualifiée soit de délit, soit de crime. M. Mauroy a cependant précisé que le gouvernement demandera d'abord l'avis du bureau de la Cour des comptes sur le « statut » et le « parcours » du rapport.

Les « inventeurs » bénéficieront vraisemblablement de la prescription (trois ans en matière de délit) puisque les faits remontent aux années 1976-1979. De même les responsables de la comptabilité du groupe ELF-ERAP. Le parquet du tribunal devra, en tout cas, le déterminer au cours d'une enquête préliminaire avec peu de moyens d'investigation.

VÉRONIQUE MAURUS et LAURENT GREILSAMER.



Dessin de PLANTU.

Les trucages de M. de Villegas

On a peine à croire, à la lecture du rapport de la Cour des comptes, qu'une société comme ERAP ait pu se laisser embarquer, pendant trois ans (avril 1976 à mai 1979), dans une *pareille histoire. Certes, il est* normal qu'une firme de cette importance prenne des risques dès lors qu'on lui propose un procédé révolutionnaire de détection des gisements d'hydrocarbures. Il est normal qu'elle finance une partie des recherches destinées à la mise au *point du procédé, même si, par la* suite, celui-ci se révèle inopérant. Cela fait partie du jeu, mais il est un principe de règle, comme au poker, de mettre une mise « pour voir ».

Or il semble bien qu'ERAP n'ait eu le droit de voir que bien tardivement, et après avoir payé *la forte somme. L'histoire n'est* guère avare de ces affaires appa*remment merveilleuses, dont le* contenu s'est bien vite révélé vide. Témoin la machine de Prioré, censée vaincre nombre de maladies, dont le cancer, et pour laquelle, dans les années 70, contre l'avis des experts consultés, plusieurs dizaines de millions de francs anciens furent *versés en vain. On est loin* cependant des sommes allouées par ERAP pour, finalement, découvrir, après démontage des appareils mis sous scellés, un générateur d'images fonctionnant à partir de photocopies préparées à l'avance et de magnétoscopes télécommandés.

Deux appareils avaient, en effet, été développés par M. de Villegas et M. Bonassoli et testés au sol et au cours de vols de reconnaissance aérienne où, semble-t-il, ils avaient fait parfois miracle. Le premier, appelé Delta par ses inventeurs, *« permettait la prospection à grande altitude... et signalait par un couinement sonore, plus ou moins intense, la présence d'hydrocarbures »*, mais ne donnait lieu, à l'époque des premiers essais, *« à aucune image exploitable »*. Le second, qui portait le nom d'Oméga, était *« un dispositif de reconnaissance de détail au sol donnant des images fixes noir et blanc sur une petite console de visualisation »*. *« Les observateurs,* précise le rapport de la Cour des comptes, *n'avaient évidemment pas accès à la partie essentielle, soigneusement dissimulée aux regards sous une tente, mais seulement à une console placée à quelque distance dans une camionnette. »*

A la fin de 1978, le procédé révolutionnaire utilisé dans les appareils de M. de Villegas était toujours inconnu en dépit du renforcement, par des physiciens, de l'équipe des géologues appelée à assister aux différents essais des appareils. A cette époque, M. Bonassoli, *« après l'expérience classique faite à tout nouvel arrivant du dessin sur un papier que l'on plaçait derrière un mur, et que l'appareil Omega permettait de voir sur son écran »*, expliquait *« qu'il avait découvert une particule nouvelle (genre neutrino), qui traversait n'importe quelle matière sans être freinée, mais qu'il avait réussi à maîtriser »*. *« Il savait,* disait-il, *donner à cette particule des informations lui permettant de reconnaître, par exemple, des hydrocarbures ou d'autres minerais »*. Toutes explications, note le rapporteur, qui *« parurent très fragmentaires et peu cohérentes »*.

Il est vrai que les physiciens font avec les particules élémentaires de véritables miracles, mais de là à verser dans le douteux, et *imaginer la domestication* d'une particule en quelque sorte *« charmée »*, il y a un pas que les physiciens du Centre européen de recherches nucléaires de Genève n'auraient sans doute pas – mais ont-il été consultés sur pareille « découverte » ? – franchi. Si l'on connaît effectivement dans ces *milieux* de véritables particules *« charmées », le sens que l'on* donne au mot charme n'y a pas du tout le côté farfelu que certains prétendaient lui donner.

Le doute commençait *donc à* s'installer dans les esprits, et ce d'autant plus que, malgré les demandes pressantes d'ELF-Aquitaine, il n'était toujours pas possible « d'ausculter les appareils » ou d'obtenir leurs schémas de montage *« toujours égarés »*. Mieux même, *« un tube électronique prétendument modifié »* par les inventeurs pour les besoins de leur expérience se révéla en tous points conforme à ceux fournis par la société japonaise Hammamatsu.

Une personnalité scientifique de « premier plan »

Informé de l'affaire, le ministère de l'industrie déléguera alors, en février 1979, une personnalité scientifique de *« premier plan »*, M. Jules Horowitz, directeur de l'Institut de recherche fondamentale du Commissariat à l'énergie atomique, pour servir d'expert. Les relations entre *les deux parties se détériorent* et, en dépit d'essais apparemment concluants, mais sur lesquels l'équipe de la section géologique d'ELF-Aquitaine émet un jugement « nuancé », une partie du matériel est saisie.

C'est dans ce contexte que M. Horowitz demandera, le 24 mai 1979, que lui soit répétée la fameuse expérience du *dessin ou de l'objet placé derrière le mur*. Une règle graduée sera mise derrière le mur, par M. Horowitz, mais partiellement rompue et tordue de manière à faire un « V » à l'insu de M. Bonassoli, chargé de faire fonctionner l'appareil. *« L'image d'une règle parfaitement droite, horizontale, parut alors sur l'écran. »* La supercherie était démontrée.

Le démontage de l'appareil Omega permettra ensuite de découvrir deux feuilles de papier portant les images observées le 24 mai et faites à partir d'une machine à photocopier. Il apparaissait *ainsi que les appareils en* la possession d'ELF-Aquitaine étaient totalement truqués : le capteur Omega fonctionnait avec des photocopies préparées à l'avance, et ne sortait que ce que l'on voulait bien y faire entrer ; le procédé Delta faisait appel à un système d'édition électro*mécanique avec affichage sur* une console, le magnétoscope d'enregistrement *« était branché en parallèle sur un autre magnétoscope censé commander le système, mais qui avait une bande préenregistrée dont l'opérateur commandait le défilement à volonté »*. Il suffisait d'y penser...

J.-F. AUGEREAU.

M. MESTRE (U.D.F.) : consternant

M. Philippe Mestre, ancien directeur de cabinet de M. Raymond Barre, député (U.D.F.) de Vendée, a déclaré, lundi 2 janvier : *« Je constate que le gouvernement a changé de registre. »*

« Après les imprécations et l'ironie d'un secrétaire d'Etat, a affirmé M. Mestre, *voici que le premier ministre (...) use du ton moralisateur. Serait-ce pour camoufler sa reculade après son coup manqué de basse politique visant à atteindre son prédécesseur, M. Raymond Barre ? »*

« On me permettra, après avoir passé de nombreuses années à Matignon auprès de trois premiers ministres, de trouver consternants les propos de M. Mauroy, a poursuivi M. Mestre. *Les premiers ministres que j'ai connus avaient trop le sens de l'Etat et de l'intérêt national pour accepter de jeter volontairement le discrédit sur une grande entreprise nationale et le doute sur l'honorabilité d'une des plus hautes juridictions de l'Etat. Ils avaient l'habitude de consacrer leurs conférences de presse à d'autres sujets... »*

POLITIQUE

LA PUBLICATION DU RAPPORT

L'enquête de M. Giquel : une charge accablante

Une fois n'est pas coutume, la Documentation française devrait faire, avec la publication pour la modique somme de 30 francs d'un rapport de la Cour des comptes, un franc succès de librairie. Un bon titre : *l'Affaire des avions renifleurs*, greffé sur la très officielle qualification de « *Rapport sur certaines opérations de l'entreprise de recherche et d'activité pétrolière* ». Un style très clair, alerte même parfois. Un récit raconté comme une aventure, qui regorge de détails piquants et d'anecdoctes rocambolesques.

Citons pêle-mêle la description de la luxueuse villa de Rueil acquise et aménagée par le groupe ELF en 1978 « *pour y loger notamment l'ingénieur italien que l'on espérait amener en France — de son plein gré de préférence, — mais enfin, vu les grilles et l'équipement de sécurité, il est certain qu'il n'aurait pas pu en repartir facilement, et il est non moins certain que le groupe a songé à l'y contraindre* », ou celle de l'expérience décisive du procédé à Rueil, le 24 mai 1975, au cours de laquelle un scientifique, M. Horowitz, confondit les « inventeurs » en tordant « *de manière à former un V* » à l'insu de ces derniers un réglet gradué placé derrière un mur ; « *l'image d'une règle parfaitement droite, horizontale, parut alors sur l'écran* »... Ou encore la présence, au cours de la solennelle cérémonie de signature du contrat de vente, au château de Wolfsberg, le 24 juin 1978, aux côtés des présidents de l'ERAP et de l'U.B.S., du président Piney et de Mᵉ Violet de « *diverses autres personnalités, ecclésiastiques notamment* ».

Il ne faudrait pourtant pas s'y tromper. Si le rapport rédigé par M. Giquel relève dans sa première partie — descriptive de l'opération — du roman noir, et dans la seconde — financière — d'un compte rendu de bilan, la troisième partie consacrée aux « responsabilités » constitue une charge accablante pour certains dirigeants du groupe, nommément cités, tout d'abord, pour les responsables politiques qui ont couvert les opérations, ensuite, pour ceux qui, en étouffant l'affaire, ont choisi de ne pas poursuivre « *les enquêtes complémentaires* » jugées nécessaires par l'auteur en conclusion, enfin.

Du début à la fin de cette « aventure », la responsabilité des principaux dirigeants d'ELF-ERAP à l'époque est lourdement impliquée. Car, c'est l'un des enseignements du rapport, un nombre extrêmement restreint de personnes ont eu, rue Nélaton, à connaître de l'opération. « *Au début de l'année 1978, par exemple*, note le rapporteur, *au sein du groupe ELF-Aquitaine, outre les deux géologues, moins de dix personnes étaient au courant.* » Écartant du champ des responsabilités les géologues et les experts scientifiques — recrutés dans la phase finale de l'opération — qui « *avaient pour mission de faire preuve d'une collaboration exemplaire avec les « inventeurs » [et] s'y sont tenus* », M. Giquel cite, parmi les principaux responsables, dans l'ordre, M. Pierre Guillaumat, président du groupe, qui a « *engagé l'affaire* » et a « *continué d'en assumer la responsabilité même après son départ* » et qui s'il « *a agi de bonne foi* », l'a « *suivie personnellement* » de bout en bout et était chargé de rendre compte au gouvernement ; M. Albin Chalandon, son successeur, qui a « *semblé embarrassé de la situation dont il héritait* » et a demandé toutes les garanties écrites des autorités compétentes pour la poursuite de la mission d' « assistance » à M. Guillaumat, que lui avait confiées le premier ministre ; M. Gilbert Rutman, vice-président du groupe, toujours en exercice, qui a « *joué un rôle déterminant* » ; M. Paul Alba, « *cheville ouvrière d'ELF-Aquitaine dans l'opération* ».

Une affaire bien mal engagée

La responsabilité de fond dans ce dossier a trait d'abord à la façon dont a été engagée l'affaire. La première décision majeure qui a abouti à l'accord de mai 1976 et au versement inconditionnel de 200 millions de francs suisses « *n'a pas été entourée des précautions qui s'imposaient* ». Sur le plan technique, « *aucun dossier n'a été demandé ni aux inventeurs ni à leurs parrains et commanditaires* ». Le president de l'ERAP n'a « *d'autres sources d'information pour juger du procédé que le rapport établi par MM. Rutman, Alba, Jeantet et Fabre à l'issue de séances de démonstration du début mai 1976* », dont « *le déroulement ne permettait guère un contrôle rigoureux* », note le rapporteur, narrant l'un de ces essais, au cours duquel un seul représentant d'ELF-Aquitaine, M. Paul Alba, était à bord de l'avion, muni d'un jeu de cartes I.G.N. « *sur lequel il s'efforçait de pointer les gisements (anciens et nouveaux) décelés par le couinement plus ou moins sonore de l'appareil* ».

Sur le plan scientifique, aucun avis autorisé n'a été recherché « *ni à l'intérieur du groupe, qui a toujours tenu sa direction de la recherche scientifique et technique à l'écart de l'affaire, ni à l'extérieur* » (...). « *On ne saurait croire que, dans toute l'université française, dans toute l'administration de la recherche, il n'y eut un seul physicien, de valeur internationale, susceptible de respecter un secret d'État.* »

Du point de vue juridique et financier enfin, même imprudence : aucune enquête sur M. de Villegas ou M. Aldo Bonassoli, dont le groupe ne s'apercevra qu'à la fin de 1978, avec l'aide de cabinets de détectives privés, que le second « *n'avait laissé aucune trace de son passage dans les registres* » de l'Institut Enrico-Fermi de Milan, dont il se prétendait un ancien chercheur, et que le premier « *n'avait guère fréquenté les milieux scientifiques* » depuis quarante ans.

Rien non plus sur la société Fisalma, avec laquelle fut signé le premier accord, et que le groupe ELF avait considéré comme « *l'émanation des milieux financiers internationaux qui avaient présenté l'affaire et continuaient de parrainer les inventeurs* ». Le président de l'ERAP n'a pas même, assure le rapporteur, demandé selon l'usage les statuts de cette société panaméenne, la composition du capital, la liste des actionnaires réels, le dernier bilan, etc., « *impressionné par la réputation de l'une des plus grandes banques suisses* ».

Quant au grouge financier, parrain des « inventeurs » que représentait Mᵉ Violet, « *c'est peu dire qu'il était mal connu* » (...). « *Tout ce qu'en savaient à l'époque les dirigeants d'ELF-Aquitaine, semble-t-il, c'est que ce groupe informel réunissait des intérêts puissants dans divers secteurs et divers pays — le groupe industriel Pesanti en Italie, une grande banque espagnole... — et qu'il se révélait en mesure d'approcher certains chefs d'État — le maréchal Geisel au Brésil, M. Vorster en Afrique du Sud... Les noms d'importantes personnalités étaient prononcés : un cardinal italien, un ancien ministre des affaires étrangères espagnol, le président Pinay, qui apportaient à l'affaire leur caution morale.* »

Ce n'est qu'en 1979, poursuit M. Giquel, qu'il est apparu que Fisalma « *ne représentait que M. de Villegas et n'avait jamais eu d'autre actionnaire* ».

Des appareils truqués

Si, dans l'engagement et la phase initiale de l'affaire, la conduite des dirigeants du groupe relève, si on en croit le rapporteur, de la légèreté, la suite de l'opération, elle, montre, à le lire, un aveuglement troublant. « *C'est bien la même logique qui est à l'œuvre depuis mai 1976 : entre les deux hypothèses possibles, les dirigeants du groupe ont misé (...) sur l'existence d'une invention révolutionnaire et ont développé toutes les conséquences de ce qui n'aurait dû rester qu'une hypothèse : mise en place d'une équipe technique collaborant entièrement avec les inventeurs, fourniture de tous les renseignements géologiques disponibles, multiplication des campagnes de prospection (dont le nombre ne fut limité que par les inventeurs eux-mêmes, contre le souhait d'ELF-Aquitaine), implantation de forages dans les sites les plus improbables, comme pour rendre la preuve d'autant plus éclatante.* »

En trois ans, au fil des nombreuses missions et campagnes de prospection qui, toutes, montraient « *des images, des détails extraordinaires mais malheureusement aucun progrès dans la précision des mesures, dans la fiabilité des appareils* » avec parfois des avatars troublants comme « *des défilements d'images à l'inverse de ce qui est attendu (...) : par exemple à Lacq, mai 1977, des images apparaissent Sud-Nord dans un vol Nord-Sud* », la conviction des responsables ne paraît pas ébranlée, en dépit des conditions de travail de plus en plus difficiles avec les inventeurs.

Six forages de vérification furent entrepris à Montagut dans le Sud-Ouest, dans le Zululand (Afrique du Sud), à Castera Lou (Bigorre), en Loire-Camargue (Radeau), en Loire-Atlantique (Penma 1), au Gabon (Pongara) de 1976 au début 1979, qui tous se soldèrent par des échecs. Pourtant, le groupe signa un second accord de cession de procédé, qui ne fut en réalité jamais exécuté, les inventeurs s'étant refusé à réellement collaborer avec leurs associés, et ELF n'ayant pu entrer en possession du matériel que par saisie, au cours d'une expérimentation. De nombreuses sociétés furent créées, du personnel détaché, des sommes très importantes consacrées à l'opération, dans un seul but : vérifier l'existence de ce procédé-miracle.

« *A aucun moment au cours de ces deux années*, explique le rapporteur, *les dirigeants du groupe ELF-Aquitaine ne semblent avoir cherché à vérifier l'autre hypothèse, celle de l'inexistence du procédé, ce qui les aurait conduit à s'interroger non seulement sur la fiabilité des appareils, mais sur la bonne foi des inventeurs, en tout cas sur leur sérieux scientifique. Rien n'a été tenté dans ce sens.* »

Or c'est bien cette seconde hypothèse — celle de l'inexistence du procédé — qui, de l'avis du rapporteur, se révéla exacte, ce dont on s'aperçut dès qu'une véritable démarche scientifique fut adoptée. M. Giquel souligne le contraste existant entre l'attitude des dirigeants du groupe et celle de l'expert, M. Horowitz, qui intervient dès novembre 1978 à la demande du ministre de l'industrie, enfin saisi, et parvint, par une suite d'expériences très simples, à démontrer que « *les appareils livrés à ELF-Aquitaine étaient totalement truqués. Il n'existait aucun système de réception d'images, aucun signal ne provenait de l'extérieur. Pas un des éléments composants ne portait la marque d'un perfectionnement : tout était de série. Leur assemblage seul était astucieusement original* ».

M. Giquel prend soin de rapporter les doutes que, même après la découverte de cette supercherie, continuaient à nourrir certains responsables du groupe, lesquels soulignaient que « *certains des résultats obtenus dans la période 1976-1977 resteraient inexpliqués même en admettant de façon générale la supercherie* », et pensaient que les inventeurs auraient « *plus ou moins consciemment capté quelque chose (...) qu'ils n'étaient pas capables de maîtriser* », puis, « *ayant sous-estimé les difficultés* », « *auraient été amenés à gonfler les résultats pour continuer à faire illusion (...) avant de provoquer plus ou moins délibérément la rupture* ».

Mais, note-t-il, « *pour les présidents successifs de l'ERAP, comme pour M. Horowitz, il ne semble cependant pas faire de doute que tout a été faux et truqué dès l'origine* ». Dans cette hypothèse reste entier le problème des « *moyens utilisés pour obtenir des résultats aussi justes et spectaculaires* ». Question non tranchée. De même que celle, connexe, de savoir qui serait l'auteur de l'escroquerie. M. de Villegas ? Ou plus probablement M. Bonassoli, « *seul manipulateur des appareils sur le terrain, seul artisan au laboratoire de Rivierau* ».

Une responsabilité financière énorme

« *Reste que, dans cette affaire, le groupe ELF-Aquitaine a perdu entre 742 et 786 millions de francs* », conclut le rapporteur. A la responsabilité technique s'ajoute en effet une responsabilité financière énorme. Car, démontant l'ensemble des rouages financiers extrêmement complexes mis en place par le groupe pour financer le projet de 1976 à 1979, le rapport montre que les dépenses réelles encourues par ELF-ERAP ont été bien supérieures aux quelque 400 millions engagés en 1976 et non récupérés, seul chiffre de pertes reconnu jusqu'ici par le groupe.

Aux transferts opérés, par le biais de sociétés écrans dépendant plus ou moins de l'U.B.S. et de l'ERAP, vers les « inventeurs » ne s'ajoutent pas seulement les intérêts versés au titre des emprunts contractés pour financer l'opération et la souscription au capital de la société commune créée en 1978, ce qui porte le total des versements de l'ERAP à la Fisalma (société des inventeurs) à 555,36 millions de francs. Il faut y adjoindre les fonds — les « à-côtés », dit M. Giquel — versés par la S.N.E.A. aux inventeurs au titre de prestations diverses (47,14 millions de francs), les sommes dépensées par le groupe pour la mise en œuvre des procédés (de 20,4 à 22,2 millions de francs) et le coût des forages probatoires, qui varie de 119 millions de francs à 161,6 millions de francs, selon que l'on retient ou non dans l'ardoise deux forages au Gabon qui, selon le groupe, auraient été de toute façon réalisés.

Bilan total : de 741,92 millions de francs à 786,37 millions de francs, la perte nette subie par le groupe étant, selon le rapporteur, « *sans doute plus proche de 800 millions* », soit « *1 milliard de francs 1980* » sans qu' « *aucune retombée positive n'apparaisse ni sur le plan technologique, ni sur le plan scientifique, ni sur le plan économique* ».

Responsabilité financière aussi dans la mesure où des « irrégularités » nombreuses ont été commises au cours de l'opération : comptes sociaux camouflés (de l'ERAP et de la S.N.E.A.), participations prises sans autorisation, transferts de fonds illégaux, paiements directs faits aux inventeurs sans justificatifs, etc. Or, une partie seulement de ces irrégularités ont été « couvertes » par les autorités, dont le poids, en cette affaire, a été considérable, bien que M. Giquel s'attache principalement à juger de la conduite des dirigeants du groupe.

L'importance du rôle joué en l'affaire par les responsables publics mis au courant ressort toutefois dans l'analyse faite par le rapporteur des « justifications » données par le groupe. A lire le rapport, il semble que les décideurs aient été en quelque sorte pris en tenaille entre les cautions financières données par l'U.B.S. et les « parrains » de l'affaire, les cautions politiques dont a bénéficié toute l'opération et les cautions techniques données dès l'origine par certains responsables impressionnés par le caractère saisissant des premiers résultats. Le rapport souligne l'atmosphère qui entourait le projet, considéré, de bonne foi par les responsables, « *comme un secret d'État touchant aux intérêts supérieurs de la France* ». Tous les protagonistes, rapporte M. Giquel, ont « *souligné (...) le climat dont ils se sentaient entourés* », « *le sentiment de toucher à quelque chose qui pouvait changer le sort de la France, voire du monde, et la responsabilité qu'ils en éprouvaient* ». Dès le début, ajoute-t-il, cette « *pression diffuse* » a été « *exercée par les représentants et membres français ou francophiles du groupe international qui apportait le projet à la France* ».

Sous le signe du secret

M. Chalandon, précise le rapporteur, a même évoqué devant lui « *l'espèce de terreur morale (...) qui a pu régner à un certain moment* ». Essentielle aussi dans l'engrenage qui a conduit les dirigeants d'ELF à s'enliser dans cette malheureuse affaire était la nécessité de conserver un secret absolu, le climat de secret n'étant « *guère propice à un libre débat d'idées* », et autorisant tous les manquements aux règles normales de contrôle et de prise de décision qui auraient dû entourer ce projet. « *Prétendre que rien ne devait transpirer hors d'un cénacle aussi étroit paraît d'autant plus illusoire* », conclut M. Giquel sur ce point. « *Dès 1975-1976, un certain nombre de personnalités européennes, pas toutes favorables à la France, ainsi qu'au moins deux chefs d'État (ou anciens chefs d'État) étrangers connaissaient l'existence du procédé (...). Il s'y ajouta, début 1978, le président de la République gabonaise et, en septembre 1978, le roi du Maroc — informé par M. Pinay lui-même.* »

La notion du risque, invoquée par les dirigeants du groupe, et le fait que lesdits dirigeants ont toujours agi avec l'accord des pouvoirs publics ne semblent pas convaincants à l'auteur, qui estime, sur le second point, que, « *en 1976 comme en 1978, le contrôle n'a pu se faire, et l'accord n'a été donné que sur la base des informations insuffisantes en qualité et en quantité dont disposait alors l'ERAP* ». « *Dans ces conditions*, conclut-il, *si l'on considère l'ensemble des faits (...), les décisions qui ont été prises — et plus encore celles qui ne l'ont pas été, — leurs conséquences, enfin, pour l'entreprise et pour l'État, les responsabilités assurées par les dirigeants d'ELF-Aquitaine paraissent lourdes.* »

Dans ses conclusions (*voir p. 9*), le rapporteur fait enfin, involontairement bien sûr, le procès de ceux qui, ultérieurement, choisiront de ne pas donner de suite à ce rapport accablant. En estimant, d'une part, qu'il appartient aux pouvoirs publics de « *tirer les conséquences de cette affaire exceptionnelle* », vis-à-vis notamment des dirigeants du groupe, et en énumérant d'autre part l'ensemble des questions restant sans réponse à l'issue de son enquête, sur le rôle notamment joué par les divers acteurs, intermédiaires ou parrains de l'opération, ou la destination des fonds, il ajoute que « *tous ces points qui relèvent d'autres compétences que celle de la Cour demanderaient des enquêtes supplémentaires* ».

VÉRONIQUE MAURUS.

DE LA COUR DES COMPTES SUR ELF-AQUITAINE

Les conclusions : de nombreuses interrogations restent sans réponse

Nous publions intégralement ci-dessous les conclusions du rapport :

« L'enquête de la Cour conduit aux conclusions suivantes :

» **1. Les pertes financières directes subies par le groupe ELF-Aquitaine atteignent un chiffre compris entre 740 et 790 millions de francs,** répartis sur quatre années, soit de l'ordre de 1 milliard de francs 1980 (§ 245).

» La charge nette découlant du premier accord signé en mai 1976 est de 520 millions de francs environ, celle du second accord et de la période postérieure à juin 1978 est comprise entre 220 et 265 millions de francs (§ 3210).

» **2. Aucune retombée positive n'apparaît ni sur le plan technologique, ni sur le plan scientifique, ni sur le plan économique.**

» Les connaissances du groupe ELF-Aquitaine, que ce soit sur la structure de la matière ou sur les techniques de prospection, ne se sont nullement enrichies. Les équipes qui s'étaient formées ont été dispersées ou converties vers d'autres projets. Les appareils Delta et Oméga, reconnus truqués, ont été rendus aux «inventeurs» (§ 12).

» Si l'on considère l'impact sur la politique du domaine minier, qui commande l'avenir d'une entreprise pétrolière et ses capacités futures d'exploration et de production, les relations prometteuses nouées avec le Brésil à l'occasion de cette affaire *ne sauraient faire oublier que,* dans d'autres pays – Maroc, Espagne, Gabon, – des permis ont été pris hâtivement, d'autres rendus en fonction des indications données par les procédés V.D.S. La stratégie même du groupe à l'échelon mondial pourrait bien avoir été influencée pendant les années 1976 à 1978 et peut-être 1979 par la croyance du procédé-miracle : l'attention de l'état-major du groupe, presque entièrement concentrée sur la nouvelle aventure, ne pouvait être disponible pour d'autres opportunités (§ 334).

» **3. Tous les renseignements nécessaires et préalables à une décision de cette importance n'ont pas été recueillis.**

» a) La lacune la plus grave concerne l'absence de précautions relatives à l'existence même d'une invention.

» Loin de rechercher systématiquement une mise à l'épreuve des inventeurs et de leurs procédés, les responsables d'ELF-Aquitaine ont fourni délibérément les informations techniques et géologiques dont ils disposaient sur les gisements connus et les sondages anciens. Ils ont toujours privilégié les grandes campagnes de prospection aérienne destinées à la prise ou à l'abandon de permis, au détriment des missions ponctuelles qui pouvaient permettre *de tester les instruments et de faire* des contre-épreuves. Les « preuves » n'ont été recherchées que par le *système coûteux et non véritablement* probatoire (1) des forages visant des « gisements » nouveaux, ce qui supposait l'existence d'un procédé, même imparfait (§ 310, 311, 320).

» Il a fallu attendre février 1979 *pour qu'intervienne* une haute personnalité scientifique, M. Horowitz, sur la proposition du ministre de l'industrie (§ 116). Les géologues placés par ELF-Aquitaine auprès des « inventeurs » n'avaient d'autres instructions que de collaborer avec eux dans leur sphère de compétence.

» Quant aux physiciens, électroniciens et informaticiens de Rueil arrivés en juin 1978, ils avaient mission d'apprende et de comprendre, non d'exercer un doute systématique (§ 320).

» b) Aucune enquête n'a permis *en temps utile de connaître* la personnalité et le passé scientifique de MM de Villegas et Bonassoli, la *surface financière et la structure juridique* de la société Fisalma avec laquelle étaient passés les accords, la nature exacte et la composition du « groupe » international qui patronnait l'affaire : toutes les affirmations des uns et des autres, ou des uns sur les autres, furent reçues sans examen, sans vérification (§ 302).

» Ainsi, on ne *s'aperçut qu'en* juin 1979 que Fisalma était sans lien avec ledit « groupe » et l'Union de banques suisses, ou encore que M Bonassoli manquait singulièrement de références comme chercheur.

» **4. Des irrégularités nombreuses ont été commises au cours de l'opération.**

» a) Les comptes sociaux de l'ERAP n'ont pas fait apparaître *l'emprunt de 200 millions* de francs suisses contracté en 1978 auprès de l'Union de banques suisses, soit *directement au passif du bilan, soit* hors bilan, comme engagement vis-à-vis d'AMDEN ; le paiement des *intérêts* et le remboursement du capital ont été imputés au compte d'exploitation comme « *frais d'études et de recherche* » (§ 201).

» b) Les fonds de trésorerie de la Socap-N.H., sous-filiale de la SNEA, ont été immobilisés pour un montant s'élevant progressivement de 21 à 86 millions de dollars entre *juin 1976 et août 1978, sans que* cet investissement soit retracé dans les comptes de la société ni, à plus forte raison, *dans les comptes consolidés* du groupe (§ 2080).

c) Des participations ont été prises sans autorisation (souscription au capital de IOMIC pour 10 millions de dollars, financement du premier appel de capitaux, 1 million de dollars, assuré par une avance de l'Union de banques suisses (§ 20012) ; une pyramide de filiales, sous-filiales, pseudo-filiales a été montée clandestinement, selon des *mécanismes qui ne paraissent* pas convenir à une grande entreprise publique : domiciliation des sociétés *à Panama (IOMIC) ou* au Liechtenstein (Sidama, Amden, A.G.B. - (§ 1130, 20110) utilisation de prête-noms (pour l'achat de Mischabel, pour l'acquisition de la villa de Rueil, pour la constitution de la SCIT – §1130, 1131, 213) opérations en France menées à travers une filiale de droit suisse (Unindus – §

» d) Certains transferts ont été faits sans autorisation de la direction du Trésor (paiement de 2 250 000 dollars en septembre 1978 au Centre de recherche fondamentale de Rivieren – § 20012).

» e) Des paiements totalisant 47 millions de francs ont été faits par la SNEA soit à M. de Villegas, sous forme d'honoraires, soit à l'une des sociétés bruxelloises dont il était le gérant et l'unique propriétaire, à titre de « *prestations de services* » ou de « *frais d'études* », sans que la justification réelle ait pu être apportée dans tous les cas (§ 202).

» **5. Les procédures normales de contrôle n'ont pas été observées.**

» – Les autorités de tutelle administrative et financière n'ont pas été informées, ou ne l'ont été que tardivement, qu'il s'agisse du directeur du Trésor et du directeur du Budget (informés en mars 1978), du chef de la Mission de contrôle, commissaire du gouvernement auprès de la SNEA (janvier 1979), du directeur des Hydrocarbures, commissaire du gouvernement auprès de la SNEA (janvier 1979).

» – Le conseil d'administration de l'ERAP et le conseil d'administration de la SNEA (société anonyme de plein droit, comportant *30 % d'actionnaires privés) n'ont* jamais été informés (§ 201).

» – Que ce soit à la veille des *décisions majeures de 1976 ou de* 1978, au cours des opérations, ou une fois l'échec avéré, les pouvoirs *publics ont* reçu de groupe ELF-Aquitaine des informations insuffisantes en qualité et en quantité. Le dossier qui leur a été présenté était incomplet et parfois inexact (§ 100 *in fine*, § 333). Les dirigeants de l'entreprise auraient dû réunir toutes les données juridiques, industrielles et techniques relevant de leur compétence, afin d'éclairer pleinement les pouvoirs publics et d'éviter que le crédit même de l'Etat ne fût engagé dans une affaire hasardeuse.

» **6. Les autorisations gouvernementales obtenues couvrent la responsabilité des intéressés en ce qui concerne le non-respect des procédures normales de contrôle.**

» Selon les termes mêmes de la lettre du premier ministre en date du 28 février 1978, le contrat de 1976 *« n'a fait l'objet, avec l'accord du président de la République, d'aucune information au conseil de l'ERAP ni auprès des autorités de tutelle »*. Quant à l'accord de 1978, il a été autorisé préalablement par le premier ministre et ses instructions ont été données directement au directeur du Trésor pour qu'il signe *l'arrêté donnant la garantie de l'Etat* à l'emprunt de 200 millions de francs suisses (§ 100, 111)

» Mais ces autorisations ne paraissent pas de nature à exonérer les dirigeants du groupe ELF-Aquitaine de la responsabilité encourue du fait de l'absence de précautions prises au moment d'engager l'opération, de la *façon* dont elle a été conduite et de l'insuffisance des informations qui ont été données *aux hautes autorités* de l'Etat (§ *in fine*).

» **7.** *Les* **circonstances invoquées** – affaire d'Etat, contraintes imposées par l'exigence d'un secret absolu, droit pour une grande entreprise industrielle de courir des risques – ne sauraient entièrement justifier la conduite de l'opération (§33).

» Aucune de ces considérations n'interdisait aux intéressés de faire preuve de vigilance et d'esprit critique, comme on peut légitimement en attendre des responsables de l'une des plus grandes entreprises industielles françaises.

» **8. Vu l'importance considérable des sommes engagées et irrémédiablement perdues, il appartient aux pouvoirs publics de tirer les conséquences de cette affaire exceptionnelle,** en appréciant les responsabilités encourues, les erreurs commises, les justifications invoquées.

» Avec toute la prudence qui s'impose en pareille matière, ces conséquences paraissent devoir s'apprécier différemment selon les personnalités en cause :

» M. Pierre Guillaumat a engagé l'affaire, faisant procéder aux premiers tests et signant le contrat de mai 1976 (§ 100, 101) ; il a continué d'en assumer la responsabilité, même après son départ de la présidence de l'ERAP, en vertu de la mission qui lui a été confiée par le premier ministre (et confirmée par lettre du 21 février 1978). C'est à lui qu'il appartenait notamment de « *rendre compte au gouvernement de l'évolution des relations* (avec les inventeurs et Fisalma), *des problèmes qu'elles soulèvent, des engagements réciproques qu'elles paraissent devoir appeler* », et de « *proposer en temps opportun les orientations, les décisions et les moyens nécessaires* » (§ 110). Il l'a suivie personnellement, disposant d'un bureau au siège de l'entreprise, occupant des fonctions de conseiller à Unindus (§ 2110) et de membre du conseil d'administration d'Iomic (§ 1130, 3140).

» Il a agi de bonne foi, convaincu jusqu'au premier trimestre de 1979 de l'existence du procédé et de son importance non seulement pour ELF-Aquitaine et la politique pétrolière française, mais pour la défense nationale et les intérêts supérieurs du pays.

» – M. Albin Chalandon semble avoir été embarrassé de la situation dont il héritait en août 1977, lorsqu'il a été nommé président de l'ERAP, manifestant un certain scepticisme et recherchant dans les forages en cours (Montégut, Zululand) une preuve irréfutable, qui ne put être obtenue (§ 311)

» Chargé d'« *apporter à M. Guillaumat toute l'assistance nécessaire pour l'exécution de sa mission* », selon la lettre de mission citée plus haut, il a sollicité une approbation écrite du gouvernement pour les actes administratifs et financiers découlant de l'accord de 1976 (*lettre du premier ministre du* 28 février 1978). De même, ne se sentant pas habilité à signer l'accord *du 24 juin 1979 au nom* de l'ERAP, il a demandé l'autorisation écrite préalable du premier ministre (§ 333)

» – Enfin, il a assumé la responsabilité des décisions de la phase finale (à Lacq, le 2 mai 1979, au Wolfsberg, le 28 juin 1979) qui ont abouti à la résiliation du contrat de 1978 dans des conditions relativement favorables (§ 116, 12).

» – *Parmi les proches collaborateurs* des deux présidents successifs, M. Gilbert Rutman a joué un rôle déterminant : *vice-président* du groupe, directeur général de la branche Exploration-Production, président de la SNEA (P), présent comme expert dès les premiers tests, il a suivi de bout en bout l'opération à l'échelon le plus élevé. Il n'a jamais mis en doute l'existence du procédé ni pris les mesures techniques susceptibles de tester une autre hypothèse et de faire apparaître la vérité.

» – *M. Paul Alba a été la cheville* ouvrière d'ELF-Aquitaine dans l'opération. Présent comme expert dès *mai 1976, participant* personnellement à presque toutes les campagnes de prospection, il s'est souvent élevé *contre* les lenteurs, les retards, les méthodes artisanales des «inventeurs», puis contre leur mauvaise volonté, leurs manœuvres dilatoires. Mais, comme M. Rutman, il y a toujours cru. Il affirme encore aujourd'hui qu'on n'est pas absolument assuré qu'il n'y avait pas «quelque chose», que si les derniers appareils Delta et Omega ont été auscultés, démontés, ELF-Aquitaine n'a jamais eu entre les mains ceux de la «première génération», avec lesquels justement, en 1976-1977, certains bons résultats, qui demeurent inexpliqués, avaient été obtenus.

» – Les autres membres de l'état-major – M. Michaux, secrétaire général, M. Jeantet, directeur de la mission France, M. Fabre, directeur du domaine minier – n'ont pas eu la responsabilité de la conduite des opérations. M. Bonnet de La Tour, directeur financier, qui a assuré la mise en paiement des sommes versées par l'ERAP à Fisalma, a agi en exécution des ordres écrits donnés par le président du groupe.

» – Les géologues et experts scientifiques avaient pour mission de faire preuve d'une collaboration exemplaire avec les «inventeurs» : ils s'y sont tenus.

9. » – L'enquête de la Cour n'a pas permis de faire la lumière sur tous les aspects de l'affaire.

***De nombreuses interrogations restent sans réponse,* portant notamment sur :**

a) Le rôle exact joué par Mᵉ Violet, avec lequel le groupe ELF-Aquitaine continue d'entretenir des relations d'affaires régulières, laissant à sa disposition le bureau d'Unindus à Nice et une secrétaire ;

» b) *Les motivations réelles du* « groupe » international qui, apparemment, « apportait » l'affaire à *ELF-Aquitaine sans en retirer* aucun avantage immédiat, sinon la récupération des avances faites à *M. de Villegas de 1969 à 1975, soit* 8 millions de dollars : cela n'est pas négligeable mais paraît hors de *proportion avec les bénéfices à retirer* de l'invention, si, comme ses parrains et commanditaires le pensaient *ou le disaient, le procédé existait* ;

» c) Les liens entre ce « groupe » et M. de Villegas, assez puissants pour faire accepter à celui-ci la présence à la tête de la société Fisalma d'un banquier suisse, M. de Weck, chargé de l'aider, certes, mais aussi de le contrôler (et c'est ce qu'il fit par exemple en bloquant les fonds nécessaires au remboursement d'ELF-Aquitaine), puis pour placer auprès de l'« inventeur » belge, à titre de conseiller et de fondé de pouvoirs pour l'ensemble de ses affaires, M. Daniel Boyer (qui aujourd'hui encore assume ce rôle) ;

» d) Le rôle et les motivations de M. de Weck : il n'est guère habituel de voir le président d'un grand établissement financier, suisse de surcroît, assumer des responsabilités personnelles dans des opérations aussi peu sûres. Sans doute n'engageait-il pas financièrement la banque, ou, s'il le fit, ce fut avec la garantie de l'Etat français, mais il a accepté imprudemment de prêter son nom en devenant président de Fisalma dès 1976, puis de IOMIC, autre société panaméenne, en 1978. *Très affecté par l'échec de l'affaire,* il a quitté la présidence de l'U.B.S avant même l'âge de son départ en retraite. Il préside aujourd'hui la filiale financière suisse de la régie Renault.

» *e) Enfin,* la destination et l'emploi des fonds versés à la société Fisalma : M. de Villegas, qui, selon les renseignements recueillis par ELF-Aquitaine, connaît de sérieuses difficultés financières, a-t-il pu dépenser seul en si peu de temps les quelque 65 millions de dollars qui représentent le solde net des comptes Fisalma, auxquels s'ajoutent les 47 millions de francs versés directement en Belgique par la SNEA ?

» Selon la même source, M. Bonassoli n'aurait guère profité de la manne. Il a repris au château de Rivieren sa place auprès de M. de Villegas, poursuivant ses travaux en laboratoire et vivant apparemment tout *aussi sobrement* qu'auparavant.

» Tous ces points qui relèvent d'autres compétences que celle de la Cour demanderaient des enquêtes supplémentaires. En tout état de cause, l'engagement pris par MM. de Villegas et Bonassoli de rembourser à l'ERAP 43 millions de francs suisses « *en cas de retour à une meilleure fortune* » ne devrait pas être perdu de vue.

» Fait à la Cour des comptes, sixième chambre (M. Bissonnet, président de la sixième chambre, M. de Villaines, président de la première section de la sixième chambre, M. Ab der Halden, conseiller maître, contre-rapporteur, M. Giquel, rapporteur).

» Le 21 janvier 1981. »

[Le présent rapport a été dactylographié en six exemplaires – un original et cinq pelures – tous signés par le rapporteur et paraphés à chaque page par ses soins.

Trois exemplaires numérotés de 1 à 3 seront remis à M. le premier ministre.

Trois autres numérotés de 4 à 6 étant tenus en réserve dans le coffre de la première présidence.]

(1) On ne peut s'empêcher ici de penser à ce qui eût pu advenir si par hasard – ou par une plus grande habileté des « inventeurs », choisissant les sites des forages probatoires en fonction des données de la géophysique classique – on avait abouti à un forage positif.

Le Monde

société

APRÈS LES ATTENTATS DU 31 DÉCEMBRE

Des mesures exceptionnelles de sécurité sont prises dans les T.G.V. et les gares

Une « organisation de la lutte armée arabe », déjà apparue à l'occasion d'une fusillade à Paris en 1975, a revendiqué lundi 2 janvier les deux attentats de la Saint-Sylvestre. Cette revendication paraît sérieuse et attire à nouveau l'attention sur le terroriste international Carlos.

Le bilan de l'attentat du T.G.V. Marseille-Paris s'est alourdi avec la mort d'un troisième passager, Bernard Vérité, quarante-quatre ans, d'Aumont (Oise), tandis que neuf des trente-quatre blessés de l'attentat de la gare Saint-Charles de Marseille, qui a fait deux morts, étaient toujours dans un état critique.

Des mesures de sécurité exceptionnelles ont été prises par le gouvernement : des hommes de la C.R.S. nº 2 voyagent, depuis lundi, à bord des T.G.V., et la surveillance des gares est renforcée. Le contenu des consignes automatiques sera régulièrement vérifié.

Une manifestation annoncée pour mardi à la gare Saint-Charles de Marseille par M. Jean-Marie Le Pen a été interdite. Le leader du Front national avait l'intention de déposer une gerbe à 18 h 30 sur les lieux de l'explosion.

L'ombre de « Carlos »

« Nous revendiquons le triple attentat de la Saint-Sylvestre au sud de la France et au Nord-Liban. Nous nous adressons au peuple de France. Nous vengeons nos martyrs et nos victimes des raids de l'aviation française contre nos foyers le jeudi 17 novembre 1983. Toute nouvelle agression ne sera pas impunie. » 17 h 45, lundi 2 janvier : un coup de téléphone anonyme à l'Agence France-Presse à Paris revendique les deux attentats commis le soir de la Saint-Sylvestre en France et celui contre le Centre culturel français à Tripoli (Nord-Liban). S'exprimant avec un accent arabe, le correspondant de l'A.F.P. parle au nom de *« l'Organisation de la lutte armée arabe »* (O.L.A.A.). Peu de temps auparavant, la même organisation avait revendiqué au Liban, auprès d'autres agences de presse internationales, la paternité des trois attentats.

Bien qu'aucune précision technique ne permette d'authentifier totalement cette revendication, elle est la plus sérieuse et confirme le sentiment qui prévalait au ministère de l'intérieur, après les attentats de Marseille et du T.G.V., d'une projection du conflit libanais dans l'Hexagone. Car la référence à l'O.L.A.A. n'est pas anodine : ce groupuscule est associé au terroriste international « Carlos », de son vrai nom Illitch Ramirez Sanchez, et aux actions terroristes en territoire français.

En effet, la première apparition de ce sigle a lieu, en juin 1975, à l'occasion d'une fusillade rue Toullier, à Paris (5e), qui coûta la vie à deux inspecteurs de la D.S.T. et à un citoyen libanais, Michel Moukarbal, interpellé par la police. Leur meurtrier : *« Carlos »*, inconnu jusqu'alors, qui parvint ainsi à échapper à la police française. Un communiqué diffusé à Beyrouth présenta Michel Moukarbal comme le fondateur de l'O.L.A.A., en précisant que le mouvement se donne pour but de *« frapper les objectifs sionistes et impérialistes à l'intérieur des territoires arabes occupés et dans toutes les parties du monde »*.

On ne prête qu'aux riches. Prestataire de services en matière de terrorisme international, à l'instar du dissident palestinien Abou Nidal, « Carlos », trente-six ans, évolue dans une zone d'ombre, propice aux manipulations étatiques de tous ordres, sans que l'on sache exactement son importance personnelle, et selon une logique du contrat criminel plutôt que de l'engagement politique. L'enquête sur la fusillade de la rue Toullier, marquée par la découverte d'une *« comptabilité financière détaillée »* de l'organisation, permettra d'associer celle-ci à plusieurs attentats concernant la France : explosions contre les journaux *Minute*, *l'Aurore*, et *l'Arche*, prise d'otages à l'ambassade de France à La Haye, attentat du drugstore Saint-Germain-des-Prés, tous en 1974, et deux attentats à l'aéroport d'Orly en 1975. Selon la D.S.T., « Carlos » n'est alors qu'un collaborateur de Moukarbal, véritable chef politique du mouvement, la fusillade tragique étant due à l'impréparation des policiers qui ne connaissaient pas alors l'importance de leur prise.

Depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, « Carlos » — ou ceux qui s'abritent derrière sa « réputation » — s'est manifesté à plusieurs reprises. En mars 1982, dans une lettre authentifiée adressée à l'ambassade de France à La Haye (Pays-Bas), il exige la libération de deux de ses amis, Magdalena Kopp et Bruno Bréguet, arrêtés le 16 février à Paris, en possession d'armes et d'explosifs. Déjà, il profère des menaces contre M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et maire de Marseille. Après l'expiration de son ultimatum, fin mars, c'est un train qui est mystérieusement visé : le 29 mars, une explosion à bord du Capitole Paris-Toulouse fait cinq morts et six blessés. De même, l'attentat de la rue Marbeuf à Paris, le 22 avril 1982 (un mort, soixante blessés), sera-t-il associé à « Carlos » : l'explosion a lieu le jour même du procès de Kopp et Bréguet. Elle vise un journal arabe, *Al Watan Al Arabi*, qui avait d'ailleurs publié une interview de « Carlos » en 1979 !

Bréguet et Kopp ont été condamnés respectivement à cinq ans et quatre ans de prison et sont toujours détenus. Cette affaire permettra de dévoiler l'une des nombreuses ambiguïtés de ce réseau terroriste. Défendu à Paris par Me Jacques Vergès, Bruno Bréguet avait bénéficié précédemment de l'appui et de la solidarité du banquier suisse François Genoud, qui offre la double particularité de s'intéresser de près à la cause arabe — il fut directeur de la Banque populaire d'Alger jusqu'en 1964 — et de se présenter comme le représentant des héritiers de Hitler et de Martin Bormann, ainsi que comme unique légataire des œuvres posthumes de Goebbels. Ne cachant pas son admiration pour le IIIe Reich, François Genoud semble appartenir à des milieux où l'antisionisme fait bon ménage avec l'antisémitisme. De quoi compliquer encore l'« affaire Carlos ».

EDWY PLENEL.

Chiens renifleurs

Après les chiens d'avalanche, les chiens dressés à détecter la drogue, voici les chiens renifleurs d'explosifs. La brigade canine de la préfecture de police dispose actuellement de deux de ces animaux, dont le dressage particulier a commencé en 1982. Ce sont deux bergers allemands, Suros et Ronko, âgés respectivement de trois ans et deux ans et demi. Deux autres, Tourbo et Balex, sont en cours de formation.

La France a suivi l'exemple d'un certain nombre de pays étrangers, notamment les Etats-Unis, la Suède, le Canada et Israël, où de tels animaux existent depuis un certain nombre d'années.

Comme pour tout dressage, le chien doit d'abord s'accoutumer à un maître vivant constamment avec lui.

Une démonstration a été faite, lundi 2 janvier, à la gare de Lyon, où huit bâtons de dynamite avaient été placés dans une rame de T.G.V. Ronko, accompagné de son maître-chien, a parcouru le convoi, se glissant sous les sièges. Finalement, il s'est arrêté devant l'un d'eux, a regardé son maître et s'est couché : les bâtons de dynamite étaient là.

Depuis dimanche, Ronko et Suros ont beaucoup patrouillé.

« Aux yeux de l'islam, la terreur est formellement interdite »

nous déclare le docteur Mehdi Rouhani chef de la communauté chiite d'Europe

« J'affirme que près de 85 % des chiites vivant actuellement en Europe — c'est-à-dire environ cinq cent mille individus, dont cent vingt mille à cent cinquante mille résident en France — sont des opposants affirmés au régime de Khomeiny... » Barbe noire, turban noir des descendants du prophète, robe noire, le docteur Mehdi Rouhani, chef spirituel de la communauté chiite d'Europe, qui occupe cette fonction depuis vingt ans, à Paris, ne dissimule pas son désaccord avec la politique de Téhéran. *« Notre religion est celle du pardon et de la tolérance, et non celle de la cruauté ni même de la guerre ! Pourquoi les médias internationaux la présentent-ils de telle sorte qu'aujourd'hui le monde entier la considère avec mépris et, ce qui est plus grave encore, avec crainte ? Comment le monde occidental peut-il ignorer que, aux yeux de l'islam, la terreur est formellement interdite, dans tous les cas... »*

Pour le docteur Rouhani, *« le régime actuel de l'Iran est une menace non seulement pour l'Iran lui-même, pour le Proche-Orient, pour l'islam et pour l'islam chiite et pour les pays arabes, mais aussi pour le monde entier. Il sera un jour la cause d'une guerre mondiale, j'en suis certain »*. Aussi s'interroge-t-il sur *« la complaisance des grandes puissances et de la presse internationale à l'égard de ce pouvoir assurément dévoyé »*.

A ses yeux, le djihad (guerre sainte), telle qu'il est défini par le Coran, *ne saurait être invoqué par Téhéran pour se justifier, ni à propos de la guerre irano-irakienne ni en ce qui* concerne quelque autre action violente que ce soit : *« Jamais le Livre sacré n'a prescrit d'avoir recours aux armes ou à la violence pour tenter de convertir de force quiconque refuserait de se soumettre ! C'est seulement lorsque l'islam est menacé directement qu'il peut avoir recours à ce moyen. Or, aujourd'hui, rien ni personne ne menace l'islam... Rien ne justifie la guerre fratricide entreprise voici trois ans entre l'Irak et mon pays. Et rien ne justifierait — s'il était prouvé que l'Iran est vraiment à l'origine de telle ou telle menée terroriste, ce qui n'est pas le cas jusqu'ici — l'emploi de procédés qui sont, je le répète, formellement proscrits par notre religion... »*

Pour cet homme de religion qui se dit *« contre le régime de Khomeiny mais pour la révolution »*, il est évident que *« les Iraniens sont blessés »* et que *« leur amertume est justifiée par la faute qu'a commise la France en livrant à l'Irak des Super-Etendard »*. C'est de là, estime-t-il, qu'est née l'hostilité de l'Iran à l'égard du gouvernement français. Une hostilité d'autant plus vive que la France avait beaucoup fait, par le passé, en faveur de Khomeiny et qu'on pouvait s'attendre de sa part à une tout autre attitude. Toutefois, le docteur Rouhani avoue ne pas comprendre *« comment un pays qui a tant besoin de l'aide occidentale dans tous les domaines peut mettre en œuvre une politique de déstabilisation du monde occidental »*. Mais, quoi qu'il en soit, *« le terrorisme — s'il est le fait de l'Iran, ce qui n'est pas prouvé — est condamnable sans appel »*.

Fondateur, voici une vingtaine d'années, du Centre islamique iranien de Paris, récemment fermé sur ordre du gouvernement français, le docteur Rouhani en a abandonné la direction et l'animation du jour où il a constaté que les objectifs poursuivis par *« des « étudiants » qui sont, en fait, les propagateurs des idées khomeinistes et l'émanation d'un régime cruel devenu dissident de l'islam vrai »* étaient diamétralement opposés à ceux que s'étaient fixés ce centre, à savoir *« l'étude de l'islam et de la pensée léguée par le prophète Mohammed »*.

« La seule « chance » du monde, nous dira-t-il en conclusion, *tient dans le fait que, heureusement, le régime khomeiniste ne dispose pas des moyens matériels propres à mettre ses menaces à exécution. »* Car, selon lui, il ne fait pas de doute que, *« si Khomeiny, qui fut incontestablement dans le passé un homme sincère et juste, mais que le pouvoir a radicalement changé — comme Hitler, — faisant de lui un dictateur aveugle, disposait de tels moyens, il serait capable du pire... »*.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

LES EXEMPLES ÉTRANGERS

Sécurité et patience civique

Si les opérations de kamikazes sont quasi inévitables, les actions de terrorisme aveugle comme celles de la gare Saint-Charles et du train Marseille-Paris, peuvent, dans une bonne mesure, être évitées.

En Egypte, lorsque, à l'époque de Sadate, une bombe fit plusieurs morts dans le train d'Alexandrie ; chacun fut ensuite contraint de voyager avec sa valise entre les jambes et plus aucun wagon ne sauta. Après une explosion dans un ministère, au Caire, toute personne entrant dans une administration dut montrer le contenu de son sac, et il n'y eut plus d'incident. De même, les spectateurs furent obligés, que le film leur plaise ou non, de rester jusqu'à la fin de la séance dans les cinémas, et aucune salle égyptienne ne fut transformée en brasier sanglant, en dépit des menaces d'islamistes contre des œuvres non conformes à leurs vues.

Si cela n'empêcha pas un commando-suicide du djihad d'assassiner Sadate, cela évita sans doute bien des malheurs, comme dans ce cinéma d'Abadan, où des centaines de spectateurs furent brûlés vifs au début de la révolution iranienne.

En Jordanie, en Irak ou en Syrie, pays menacés eux aussi depuis plusieurs années par des terroristes aux motivations diverses, et en Israël, surtout, des mesures de surveillance sévères et permanentes permettent, sinon de parer à tous les attentats, du moins d'en limiter le nombre.

« Croyez-vous nos Français capables de supporter, comme à Tel-Aviv, qu'on ouvre leurs cartables ou leurs sacs à chaque entrée dans un supermarché ? » demandait récemment en privé un responsable politique français. En effet, tout est là. Oserait-on s'en prendre au sacro-saint confort des citoyens et courir ainsi le risque de les irriter contre les autorités ou de semer la panique ? Mais la panique sera autrement cruelle si sont soufflés par une bombe, tel grand centre culturel, telle radiotélévision, tel grand magasin où l'on pouvait, ces jours-ci, entrer avec un gros sac à la main sans que quiconque vous pose la moindre question.

Plus que d'organisation ou d'argent, c'est de patience — de patience civique — dont on aurait sans doute besoin pour accroître la sécurité en France. Les passagers des avions se sont pliés, bon gré, mal gré, depuis une dizaine d'années, à des fouilles diverses ; cela est entré dans les mœurs du trafic aérien, dont la sécurité s'est certainement ainsi améliorée. Si l'on veut éviter des attentats encore plus meurtriers que ceux de Marseille, ne faudra-t-il pas en passer par là, quel qu'en soit le coût dans nos vies quotidiennes ?

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

COUP DE FEU CONTRE UN T.G.V.

Un coup de feu a été tiré, lundi après-midi 2 janvier, sur un T.G.V. qui venait de traverser le pont de Charenton (Val-de-Marne). La vitre d'un wagon a été brisée mais personne n'a été blessé. L'inconnu qui a tiré sur ce T.G.V., vraisemblablement avec une carabine, n'a pas été retrouvé.

● *Le CRIF et le terrorisme.* — M. Théo Klein, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) se demande, dans une déclaration publiée le lundi 2 janvier, si, face au terrorisme qui est *« indivisible »*, la France ne devrait pas associer *« ses efforts et ceux des pays qui luttent contre le terrorisme, sans s'abandonner à des espoirs de compromis et d'accommodement »*.

L'arrestation en Floride de Jean-Marc Leccia pourrait permettre d'élucider l'affaire Orsoni

C'est après une recherche de plus de six mois que les enquêteurs du service régional de police judiciaire (S.R.P.J.) d'Ajaccio ont retrouvé à Miami (Floride) Jean-Marc Leccia, âgé de trente-sept ans, soupçonné d'avoir été le commanditaire de l'enlèvement, le 17 juin 1983, d'un militant nationaliste corse, Guy Orsoni. Le chef du « milieu » de Porto-Vecchio (Corse-du-sud) a été arrêté, samedi 31 décembre, par le F.B.I., sur les indications de quatre policiers français qui avaient suivi aux Etats-Unis la fille et un ami de Jean-Marc Leccia.

Au moment de l'arrestation, en juin, des membres de la bande de truands responsable de l'enlèvement et sans doute de l'assassinat du jeune nationaliste, les policiers étaient arrivés trop tard à Porto-Vecchio : Leccia et un complice, Henri Rossi, ancien garde du corps du clan Guerini, avaient pris la fuite. Les membres du S.R.P.J. d'Ajaccio avaient alors patiemment cherché leur trace dans leur entourage. Après avoir renoué le fil, à Six-Fours (Var) et à Paris, ils avaient surveillé les mouvements des familiers en « cavale », de Grégoire Leccia, père du fuyard, de l'amie de celui-ci et de Mme Marie-Thérèse Butteux, l'amie de Jean-Marc et de plusieurs relations du truand.

Cette longue filature allait subitement s'accélérer à la mi-décembre : le beau-frère de Grégoire Leccia se rendait à l'ambassade des Etats-Unis à Paris, afin d'obtenir, pour la fille de Jean-Marc, âgée d'une douzaine d'années, un visa pour les vacances de Noël. Le 18 décembre, cet ami et la fillette, gagnaient d'abord Bruxelles, puis prenaient l'avion pour New-York. Deux enquêteurs du S.R.P.J. d'Ajaccio et deux membres de la sixième section de la police judiciaire étaient à bord.

A New-York, le F.B.I., prévenu par la police française, mettait en place un important dispositif de surveillance, et les inspecteurs français et américains suivirent quatre jours durant la petite fille. Ils n'avaient pas encore localisé Jean-Marc Leccia, mais visiblement celui-ci bénéficiait de complicités à New-York même. Les arrivants changeaient sans cesse d'hôtel de luxe et de voiture, et c'est à une véritable course-poursuite dans New-York que les policiers durent se livrer pour ne pas perdre la trace du fuyard.

Le 22 décembre enfin, l'ami et la fille de Leccia s'embarquaient pour Miami. Après de nombreux détours, le truand en fuite était repéré dans la banlieue de la ville. Les inspecteurs français et leurs collègues américains, surtout ceux du Narcotic Bureau, espéraient suivre Leccia assez longtemps pour repérer d'éventuels complices ou la filière de trafic de stupéfiants à laquelle ils soupçonnaient Leccia d'être lié pendant les années de la « French connection ». Enfin, ils voulaient vérifier si le fuyard pouvait être en relation, à Miami, avec les amis français d'Edgar Zemmour, assassiné le 8 avril 1983.

Mais une fuite, que le F.L.N.C. rendait publique le 23 décembre, allait précipiter l'arrestation. Les nationalistes corses croyaient savoir que Jean-Marc Leccia avait été interpellé le 21, et s'interrogeaient déjà sur l'*« étrange silence du gouvernement français »*. Les policiers français espéraient-ils convaincre le truand de rentrer en Corse pour se livrer à la justice ?

L'arrestation, le 31 décembre, ne leur procure, en tout cas, qu'une satisfaction relative. Surtout préoccupé de réussir ce qu'il croyait voir déboucher sur une affaire de drogue, le F.B.I. a exigé, pour prix de sa collaboration, du magistrat français chargé du dossier Orsoni la délivrance d'un mandat d'arrêt international, ce qui a pour effet de priver les policiers d'Ajaccio de tout pouvoir d'intervention.

Ceux-ci espéraient, en effet, depuis des mois, obtenir de Leccia, commanditaire supposé de l'enlèvement, des éclaircissements sur les mobiles du différend qui avait abouti, le 17 juin, à la disparition de Guy Orsoni. Persuadé d'être en présence d'un règlement de comptes entre truands, les enquêteurs corses ont assez peu tiré avantage de l'arrestation des auteurs de l'enlèvement et éprouvent encore des difficultés à contrecarrer la thèse du F.L.N.C., qui n'a voulu voir dans cette affaire qu'une opération montée par le gouvernement.

Une filière de drogue

MM. Robert Broussard, commissaire de la République chargé de la police, et Ange Mancini, chef du S.R.P.J. d'Ajaccio, tentent d'obtenir des autorités américaines et françaises un règlement positif du problème juridique aujourd'hui posé par l'arrestation de Leccia à Miami. La justice américaine a, en effet, le choix entre plusieurs solutions : une procédure d'extradition forcément longue, l'autorisation donnée au juge d'Ajaccio d'interroger le truand aux Etats-Unis, voire l'expulsion, vers le pays de son choix, de Jean-Marc Leccia pour faire pression sur l'homme de Porto-Vecchio, les policiers ont arrêté ces jours-ci en France les proches de Jean-Marc Leccia pour « recel de malfaiteurs ». Leur aventure américaine a toutefois porté ses fruits. Les enquêteurs d'Ajaccio sont désormais persuadés que *« l'affaire Orsoni tourne autour de la drogue »*.

Jean-Marc Leccia est, en effet, considéré depuis longtemps comme un « chimiste » et, aux Etats-Unis mêmes, les policiers ont fait des rapprochements intéressants. Ainsi, ils ont appris qu'un Corse, François Rossi, purgeant une longue peine de prison à New-York pour trafic de stupéfiants, est l'oncle d'Augustin Rossi — ami du clan Alfonsi, arrêté dans l'affaire Orsoni — blessé le 2 décembre près d'Ajaccio de plusieurs coups de feu (*le Monde* du 7 décembre). Les policiers avaient acquis la conviction que le règlement de comptes de l'été, dont ils ignorent les causes profondes, continuait.

PHILIPPE BOGGIO.

EN BREF

BASTARD DE TROYES ESCROC

(De notre correspondant.)

Metz. — La sûreté urbaine de Metz a arrêté le 2 janvier un escroc se faisant passer pour « l'ami personnel de Jacques Delors ». Jacques Bastard, alias Bastard de Troyes — un nom de code qu'il utilisait, a-t-il dit, au Zaïre — s'apprêtait à racheter un restaurant messin d'une valeur de cinq cent mille francs pour cinquante mille francs, promettant au commerçant *« d'arranger son redressement fiscal de deux cent dix-sept millions de centimes »*.

Domicilié à Paris, Bastard est poursuivi, notamment, pour avoir escroqué (pour un montant de huit cent mille francs) un conseiller d'Etat actuellement au ministère de la culture. La Jet Service International du Bourget l'a également assigné pour le règlement de cent quatre-vingt-huit mille francs de location d'avions. Le plus incroyable reste cependant qu'il aurait occupé selon les enquêteurs, pendant une quinzaine de jours, le bureau d'une de ses relations au ministère de l'intérieur, traitant des dossiers pendant les vacances et n'oubliant pas de réclamer quelques pots-de-vin.

Sept morts dans une collision

Sept personnes ont été tuées et une gravement blessée à la suite d'une collision entre un camion et un minibus, le 2 janvier, près de Sarrebruck (R.F.A.). Les victimes, qui se trouvaient toutes dans le minibus, sont des Français d'origine lorraine. Selon les premiers éléments de l'enquête, le poids lourd n'aurait pas respecté la priorité.

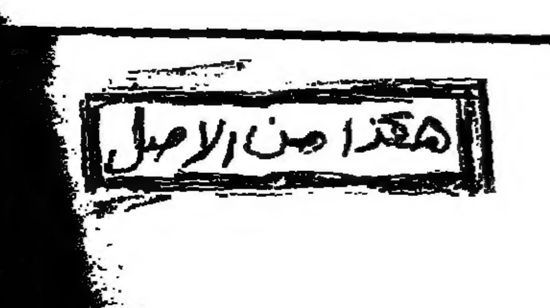
Vol de neuf flamants rouges

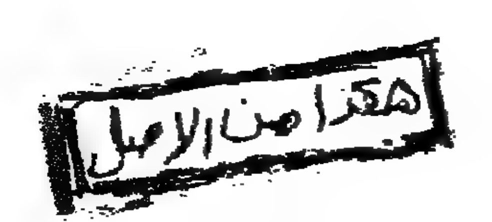
Au zoo de Férolles-Attilly (Seine-et-Marne), des inconnus, vraisemblablement des spécialistes, ont volé pendant le week-end neuf flamants rouges de Cuba, d'une valeur de 72 000 francs. Ce vol cause un préjudice important à ce parc zoologique : l'espèce est maintenant protégée par la convention de Washington et les flamants rouges ne peuvent plus, de ce fait, être exportés. — *(Corresp.)*

● *Décès d'un jeune boxeur italien.* — Le boxeur italien Salvatore Laserra, qui était dans le coma depuis son dernier combat, le 10 décembre dernier, face à son compatriote Maurizio Lupino, est décédé, lundi 2 janvier, dans une clinique de Milan. Laserra, âgé de vingt-six ans, avait été victime d'un malaise après le combat et n'avait jamais repris connaissance. — *(A.F.P.)*

● *Inondations à Leningrad.* — Une crue de la Neva a provoqué les inondations les plus graves que Leningrad ait connues depuis de nombreuses années, et les dégâts sont très étendus, ont indiqué, lundi 2 janvier, les moyens d'information soviétiques.

Plus de 35 kilomètres carrés de la deuxième ville du pays sont sous les eaux. On ne signale cependant pas de victimes. — *(Reuter.)*





Le Monde

MEDECINE

1984 : de nouvelles clefs pour déchiffrer le cancer

L'année 1984 verra-t-elle le cancer commencer à être déchiffré ? Encore incongrue il y a quelques mois, la question peut aujourd'hui être légitimement posée. Grâce au prodigieux développement de la biologie moléculaire et des techniques des manipulations génétiques, on est sur le point de saisir le détail des mécanismes sous-jacents à l'apparition des processus malins. Pour la première fois, on a, dans les milieux scientifiques spécialisés, le sentiment de tenir un fil solide dans ce qui semblait, jusqu'à présent, un infini labyrinthe.

Le meilleur exemple de cette évolution est le lymphome de Burkitt, une affection grave décrite dans les années 60 par un chirurgien britannique qui lui a donné son nom. Après des années d'espoirs, de tâtonnements et d'hypothèses non vérifiées, on dispose aujourd'hui d'une impressionnante somme de données – jusqu'ici indéchiffrables – pour lesquelles on est sur le point de trouver le code de lecture. Un symposium consacré à ces travaux, organisé par le Centre international de recherche sur le cancer sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé, vient de réunir à Lyon des chercheurs de seize pays.

A l'image de ce que fut la découverte à Rosette (Egypte) en 1799 d'un fragment de basalte qui permit à Jean-François Champollion de décrypter les hiéroglyphes égyptiens, le lymphome de Burkitt pourrait bien constituer le premier modèle permettant de déchiffrer la cruelle énigme que continue de poser la transformation des cellules normales en cellules cancéreuses.

Les mystères et les promesses de la maladie de Burkitt

LES historiens de la médecine le savent déjà : le docteur Denis Burkitt n'a pas été le premier. David Livingstone avait, lui aussi, noté la présence chez de nombreux enfants ougandais d'une étrange tumeur de la mâchoire. D'autres encore, explorateurs ou missionnaires avaient fait la même observation en différents points du continent africain. Mais dans la deuxième moitié du vingtième siècle l'Européen ne se limite plus à explorer ou à évangéliser.

Ainsi le docteur Denis Burkitt, chirurgien anglais de l'université Makerere de Kampala (Ouganda). En 1950, il observe chez un enfant de sept ans une volumineuse tumeur de la mâchoire : la localisation est surprenante, comme la rapidité d'évolution, la tumeur doublant de volume en moins de quarante-huit heures. Peu après le malade décède de métastases généralisées. Le docteur Burkitt est suffisamment frappé pour se lancer dans une première étape épidémiologique. Il ignore encore les dimensions qu'elle prendra.

Un safari épidémiologique

L'Ouganda est encore protectorat britannique quand il publie, en 1958, sa première communication dans le *Journal britannique de chirurgie*. Quatre ans plus tard, le pays accède à l'indépendance. Le chirurgien est passé avec armes et bagages dans le camp de l'épidémiologie. Fort de ses premières observations, il parcourt des milliers de kilomètres en Land-Rover, adresse des questionnaires à tous les hôpitaux du continent. Un gigantesque safari épidémiologique pour un tableau de chasse sans précédent.

Les conclusions sont on ne peut plus surprenantes. La tumeur n'est observée que dans des conditions très précises ; la température ambiante doit être égale ou supérieure à 15,66 °C et la pluviométrie annuelle supérieure à 50,8 cm. En rassemblant toutes les données, on décrit à l'échelle du continent une *« ceinture de Burkitt »* (voir notre schéma page 12) superposable, disent les spécialistes de l'Afrique, aux régions touchées par le paludisme (le moustique vecteur du parasite vit dans ces conditions climatiques) et la fièvre jaune.

Quelques années plus tard, le syndrome n'est plus connu que sous le nom de lymphome de Burkitt. De quoi s'agit-il ? Schématiquement d'un cancer des cellules-souches des lymphocytes B (globules blancs aptes à la synthèse des anticorps, molécules chargées de la défense immunologique de l'organisme). Outre sur la mâchoire, la tumeur apparaît dans des endroits précis et inhabituels (orbite, testicules, ovaires) et presque exclusivement chez des enfants entre deux et neuf ans. Sans traitement, l'évolution est foudroyante, et la mort survient dans les semaines ou les mois qui suivent l'apparition de la lésion (1).

Enquête sur 42 000 enfants

En mars 1961, à Londres, le professeur M. Anthony Epstein (université de Bristol) entend *« par le plus grand des hasards »* la première communication du chirurgien de la brousse encore totalement inconnu. Une collaboration est immédiatement établie. Objectif : isoler l'hypothétique agent infectieux (un virus cancérigène pense-t-on) qui pourrait être véhiculé par un insecte. Le docteur Burkitt réalise les biopsies en Ouganda et les tissus arrivent à Londres le lendemain matin. De 1961 à 1963, en dépit de recherches approfondies, c'est l'échec.

Fin 1963, au laboratoire britannique du professeur Epstein on parvient à mettre en culture une lignée continue de cellules cancéreuses. Rien n'est mis en évidence. Par routine, et sans espoir, on examine les cultures au microscope électronique. Les virologues britanniques ont alors la surprise d'observer des particules virales inconnues jusqu'alors. Ils viennent de découvrir un nouveau virus qui prendra le nom de deux d'entre eux : virus d'Epstein-Barr (V.E.B.) (2).

Dans les mois et les années qui suivront on découvrira que, loin de se limiter aux sujets atteints d'un lymphome de Burkitt, ce virus est présent sur l'ensemble de la planète. Partenaire obligé de l'espèce humaine, le V.E.B. infecte l'organisme dans l'enfance, le plus souvent sans manifestations cliniques. Si la contamination est plus tardive (dans l'adolescence), apparaît une mononucléose infectieuse, sorte d'exacerbation de la réponse physiologique de l'organisme à l'infection virale.

On mettra aussi en évidence son pouvoir cancérigène (chez l'animal) et le « mariage » intime des patrimoines héréditaires viraux et cellulaires dans les cellules tumorales.

En dépit de ces résultats importants, on reste au stade de la description, de l'observation de phénomènes dont on ne saisit pas l'origine première. Y a-t-il un rapport de causalité entre la présence virale et le processus cancéreux ? Si oui, comment l'établir ? Une énorme enquête prospective animée par le professeur Guy de Thé (Centre international de recherche sur le cancer, à Lyon) est mise en œuvre de 1968 à 1978. Elle porte sur 42 000 enfants ougandais vivant dans le district du Nil occidental.

Ses résultats sont publiés dans la revue *Nature* : plus le taux d'anticorps anti-V.E.B. est fort et plus le risque de tumeur est élevé (trente fois plus élevé pour un taux d'anticorps trois fois supérieur à la normale : un risque supérieur à celui encouru par un grand fumeur vis-à-vis du cancer du poumon). Rien pourtant de décisif : le virus apparaît comme un agent vraisemblable mais dans une hypothèse multifactorielle. Pourquoi un virus présent dans le monde entier ne provoquerait-il un cancer que dans une zone géographique donnée ? On songe alors au rôle de l'association avec le paludisme. Deux types d'essais préventifs sont mis en œuvre : éradication du paludisme (en Tanzanie), vaccination expérimentale anti-V.E.B.

Dans l'attente d'une hypothétique démonstration étiologique de terrain, de larges pans d'ombre subsistent. Car entre-temps on a découvert que le lymphome de Burkitt n'existait pas que sur le continent africain. En France, par exemple, des lymphomes équivalents sont fréquemment diagnostiqués chez l'enfant. Ils ne sont que rarement reliés au V.E.B. et jamais au paludisme. Origine multifactorielle donc, mais changeante...

On en était là il y a quelques mois encore. Depuis, sous l'impulsion de la biologie moléculaire et des techniques des manipulations génétiques, cette gigantesque énigme biologique et médicale semble enfin sur le point d'être résolue. On a d'abord démontré que les cellules cancéreuses provenant des différents types de Burkitt (africains ou non, associés ou non au V.E.B.) sont porteuses d'une anomalie chromosomique (ou translocation). Toutes ces cellules ont un morceau de leur chromosome numéro 8 échangé avec un morceau d'un autre chromosome (le 14 dans 70 % des cas, le 22 dans 20 % des cas, le 2 dans 10 % des cas – voir schéma).

A quoi correspond cette réorganisation du patrimoine héréditaire ? Depuis quelques années, des « cassures » de chromosomes ont été observées dans des leucémies et d'autre lymphomes sans qu'on puisse dire s'il s'agissait de la cause ou d'une conséquence de la maladie cancéreuse. Récemment, les laboratoires des docteurs Carlo C. Croce (Philadelphie) et Philip Leder (Boston) ont découvert que les points de cassure du chromosome numéro 8 se situent précisément au niveau d'un oncogène, une structure moléculaire dont on sait depuis peu qu'elle est directement impliquée dans les phénomènes de cancérisation (*le Monde* du 10 septembre 1982.

Cytoplasme

Noyau

Les chromosomes humains

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 Y X

Chromosome normal 8 – Chromosome normal 14 – Chromosome altéré 8 – Chromosome altéré 14

POINT DE CASSURE

On a établi que les cellules cancéreuses du lymphome de Burkitt (cancer des lymphocytes B, globules blancs responsables de la synthèse des anticorps) sont le siège d'anomalies chromosomiques importantes (ou translocations). Un segment du chromosome numéro 8 (chaque cellule humaine comporte 23 paires de chromosomes numérotées, support du patrimoine génétique) est « échangé » avec un autre segment chromosomique (le plus souvent du chromosome 14, mais aussi du 22 ou du 2). Ces cassures ne se font pas « au hasard ». Elles se situent :

- *Pour le chromosome 8, au niveau d'un oncogène (baptisé c-myc), structure génétique normalement présente dans les patrimoines héréditaires, mais responsable, chez le poulet, d'un cancer des cellules sanguines. D'autres oncogènes ont aussi été mis en évidence ;*
- *Pour les chromosomes 14, 22 et 2, au niveau des régions qui codent pour une partie des anticorps, protéines naturellement synthétisées par les lymphocytes B.*

On peut supposer que ces translocations ont pour conséquence d'« activer » l'oncogène et d'être à l'origine de la constitution d'un clone cellulaire malin.

(Schéma tiré du *New York Times*.)

Un scénario cohérent

Mieux, on sait que les translocations observées ont pour effet de mettre l'oncogène (baptisé *c-myc*) au contact des régions du génome qui, précisément dans les chromosome 14, 22 et 2, dirigent la production des anticorps dans les lymphocytes. Ces anticorps sont des protéines (des immunoglobulines) à la configuration particulière et on a montré, en aval, que des translocations différentes correspondaient à la production d'immunoglobulines pathologiques et différentes les unes des autres.

On sait néanmoins que l'oncogène *c-myc* du chromosome 8 n'est pas à lui seul suffisant. Des travaux récent indiquent que deux « événements » cellulaires sont, au minimum, nécessaires pour faire une cellule cancéreuse d'une cellule normale (*le Monde* du 24 août 1983).

JEAN-YVES NAU.

(Lire la suite page 12.)

(1) S'il est diagnostiqué très rapidement, le lymphome de Burkitt peut aujourd'hui être guéri grâce à une association de médicaments anticancéreux.

(2) Seuls ces deux noms sont passés à la postérité alors que la première publication dans le *Lancet* était signée par Epstein M.A., Achong B.G. et Barr Y.M. Le V.E.B. a aussi été associé à un autre processus malin : le cancer du nasopharynx, fréquent dans certaines régions de Chine populaire.

LE SYSTÈME DE SANTÉ CHINOIS

La longue marche des « médecins aux pieds nus »

LE système de santé chinois a été longtemps considéré comme un modèle pour les pays du tiers-monde. Les opinions à ce sujet sont, aujourd'hui, plus nuancées malgré les résultats obtenus par la République populaire. Tant responsables d'organisations internationales que spécialistes chinois conviennent que ce qui a été réalisé en Chine n'est pas nécessairement exportable dans d'autres pays dotés d'une tradition culturelle et d'une structure sociale, administrative et politique différentes.

Lorsqu'ils arrivèrent au pouvoir, en 1949, les communistes se trouvèrent à la tête d'un Etat ravagé par les épidémies et la guerre. Dans tous les domaines, le pays était considérablement affaibli. Tout était à reconstruire. Le premier souci du nouveau pouvoir fut de lancer de grandes campagnes de masse destinées à éliminer les fléaux les plus graves (variole, choléra, tuberculose, malaria, famine, etc.) et à diffuser des règles élémentaires d'hygiène. Dès 1952, fut créé un « mouvement patriotique d'hygiène et de santé » dont le but était principalement prophylactique.

Adeptes d'un Etat fort, centralisé et très hiérarchisé, les communistes chinois se sont ensuite employés à mettre sur pied un système de santé organisé verticalement et calqué sur la structure politico-administrative existante. A tous les échelons (province, région, district, commune, brigade et équipe de production), des relais médicaux ayant une qualification et une autorité décroissantes ont été établis. A côté de leurs fonctions de soins, ces relais ont eu à prendre en charge l'application d'un programme de prévention dans lequel le rôle des unités de base était primordial.

Une espérance de vie doublée en trente-cinq ans

Ces grands principes qui gouvernent, aujourd'hui encore, le système de santé chinois ont porté leurs fruits : l'espérance de vie qui était en 1949 de trente-cinq ans en moyenne est actuellement de soixante-neuf ans. Pendant la même période, le taux de mortalité est passé de 25 pour 1 000 à 6,36 pour 1 000. Pour ce qui est des décès des enfants de zéro à un an, les sources chinoises indiquent que de 200 pour 1 000 à l'époque, ce taux est tombé, en 1981, à 13 pour 1 000 dans les villes et à 24 pour 1 000 dans les zones rurales (1). Les équipements, les médecins et le personnel de santé faisaient cruellement défaut.

A l'heure actuelle, en tenant compte des difficultés à obtenir des informations précises, on peut estimer qu'il existe environ 1,9 lit d'hôpital pour 1 000 habitants, soit à peu près dix fois plus qu'il y a une trentaine d'années. En ce qui concerne les données sur les médecins et les auxiliaires de santé, il est encore plus délicat de manier les chiffres dans la mesure où les rares informations de sources chinoises disponibles amalgament des catégories professionnelles de niveaux et de spécialités fort différents.

Si on se réfère aux chiffres fournis par la Banque mondiale (2) et portant sur l'année 1979, il ressort qu'il y avait, à cette date, un médecin diplômé de médecine « occidentale » pour un peu plus de 2 450 habitants et un praticien de médecine traditionnelle pour près de 3 900 habitants. Quant aux auxiliaires de santé, toutes catégories confondues (des pharmaciens aux aides-soignants), on en comptait 1 pour environ 900 habitants. Si on leur ajoute les « médecins aux pieds nus » (environ 1,5 million en 1979), c'est un auxiliaire de santé pour un peu de plus de 360 habitants qu'il y avait en Chine il y a trois ans.

La volonté des communistes chinois était d'offrir l'accès aux soins à tous les citoyens. La réalité montre que, en Chine comme ailleurs, la médecine fuit les campagnes, alors que pour 80 % la population est rurale. Il y a, actuellement, quatre fois plus de lits d'hôpital dans les villes que dans les zones agricoles (3). La disproportion est encore plus sensible pour les médecins qui sont près de cinq fois plus nombreux dans les cités ; elle est criante pour les infirmières dont l'effectif se réduit de huit fois dans les campagnes (4).

Cette disparité, constante depuis plus de vingt ans, a son corollaire dans l'espérance de vie qui marque des écarts pouvant aller jusqu'à dix ans et plus par rapport à la moyenne nationale. Dans le Guizhou et le Yunnan, par exemple, deux provinces du Sud-Ouest économiquement attardées, l'espérance de vie était, en 1979, respectivement de cinquante-neuf ans et de soixante ans, alors qu'elle était de soixante-douze ans à Shanghai, la ville la plus peuplée de Chine mais aussi la mieux nantie sur le plan médical.

L'inégalité devant les soins existe donc aussi en Chine. La création d'un corps de « médecins aux pieds nus » à la fin des années 60 (5) a partiellement atténué cette inégalité, leur présence permettant de satisfaire en partie les « soins de santé primaires ».

Membre à part entière d'une communauté rurale qui l'a choisi, le « médecin aux pieds nus » (une brigade de production en compte en général de un à trois suivant son importance) offre l'avantage de pouvoir être joint rapidement puisqu'il vit sur place, mais, plus ou moins qualifié – les deux tiers d'entre eux n'ont reçu une formation que durant trois à six mois – et très sommairement équipé, il limite son rôle de soignant aux cas bénins. Toutefois, la seule existence d'un recours est précieuse pour les paysans, souvent très éloignés du premier véritable centre de soins. Par ailleurs, si le « médecin aux pieds nus » n'a pas les moyens de soigner, il a celui de diriger les cas qui posent problème vers les échelons médicaux immédiatement supérieurs.

ANITA RIND.

(Lire la suite page 12.)

(1) La Banque mondiale donne, pour sa part, un taux global de 56 pour 1 000 en 1980, et l'Unicef celui de 30 pour 1 000 dans les zones rurales en 1981.

(2) Rapport publié en août 1983 à la suite d'une mission effectuée en Chine en 1980.

(3) C'est à Pékin et à Shanghai que se trouvent les services de médecine de pointe et les plus importants instituts de recherche.

(4) *Pékin Information* du 3 octobre 1983.

(5) C'est à Shanghai, en 1958, qu'eurent lieu les premières expériences de « médecins aux pieds nus », et ce n'est qu'en 1968 que cette tentative a été largement développée.



LES RÉFORMES DANS LES HOPITAUX PUBLICS

Les responsables de l'hospitalisation publique s'inquiètent des restrictions budgétaires

Depuis le 1er janvier, l'hôpital public est entré dans une phase active de transformations. D'une part parce que, désormais, l'ensemble des centres hospitalo-universitaires (C.H.U.) voient leur système interne de financement profondément remanié par l'instauration du « budget global ». D'autre part parce que la loi portant réforme hospitalière, qui va – notamment – supprimer les « services » au profit des « départements », a été votée en deuxième lecture dans les derniers jours de 1983 par l'Assemblée nationale. Les décrets d'application de cette loi sont en préparation au secrétariat d'Etat à la santé.

Ce que ces transformations juridiques inaugurent n'est autre qu'une profonde mutation du système hospitalier. Une mutation qui s'amorce sur un fond de difficultés financières sans précédent, dont s'alarment les responsables des établissements. Bien des médecins sont eux aussi inquiets d'un train de réformes qui, en outre, modifie leur cadre statutaire et les conditions de formation des plus jeunes d'entre eux. Nul doute que l'année qui s'ouvre sera celle d'un vaste débat sur l'avenir de l'hôpital public en France après l'année 1983 qui laissera le souvenir du passage mouvementé d'un ministre communiste au portefeuille de la santé et de la plus longue grève des soins – celle des internes et des chefs de clinique, au printemps dernier – qu'ait connue le monde hospitalier français.

RÉFORMER le système financier des hôpitaux publics était assurément une nécessité, ressentie depuis de longues années. Déjà, sous le septennat précédent, de nombreuses voix s'étaient élevées pour demander une refonte complète du système comptable hospitalier, jugé – à juste raison – archaïque et inflationniste. Ce système était en effet conçu de la manière suivante : l'activité hospitalière était mesurée en nombre de « journées » effectuées dans l'établissement. Le total réalisé dans l'année permettait de fixer le budget de l'année suivante : aussi les gestionnaires avaient-ils intérêt, pour être « à l'aise » dans leurs prévisions, à réaliser un maximum de journées, à « remplir les lits », à hospitaliser plus longtemps qu'il n'eût été toujours nécessaire, donc à pousser à la consommation hospitalière.

Il se trouvait peu de voix pour défendre un tel système, mais peu d'imagination pour en concevoir un autre. Pourtant, progressivement se fit jour l'idée d'un bouleversement radical de ce système. Il faudrait, disait-on, inverser la procédure, accorder en début d'année une enveloppe aux établissements, la fractionner en douze et la verser mois par mois. Tel est le principe du « budget global ». Le système ne reposera plus sur un décompte rétrospectif, mais prospectif, et les gestionnaires ne devront plus artificiellement gonfler l'activité des hôpitaux, ce qui était le cas auparavant.

L'insuffisance en personnels

Telle est donc la procédure qu'inaugurent, depuis le 1er janvier, les plus grands hôpitaux de France, c'est-à-dire les centres hospitalo-universitaires. Quelques activités sont pour le moment laissées « hors budget global » : les consultations externes, les services d'urgence, les écoles professionnelles, etc.

Mais cette réforme s'applique dans une conjoncture particulièrement difficile pour les hôpitaux publics. Comme le soulignait tout dernièrement à Paris M. Pierre Raynaud, président de la Fédération hospitalière de France (F.H.F.), *« nul ne peut nier que cette réforme soit introduite dans des conditions économiques et financières les plus mauvaises que les hôpitaux aient connues depuis bien des années »*.

Pourquoi ? Parce que les augmentations tarifaires que le gouvernement leur a consenties depuis plusieurs années – dès avant 1981 – sont inférieures à l'augmentation des charges, notamment salariales, que supportent les hôpitaux. Depuis deux ans, en outre, souligne M. Philippe Cadène, délégué général de la F.H.F., *« les pouvoirs publics nous imposent de « faire une économie » d'un point par rapport au taux d'inflation »*. D'où des difficultés de trésorerie, l'érosion des fonds propres des établissements, des restrictions sur l'entretien et l'acquisition des équipements et surtout sur l'embauche des nouveaux personnels qui seraient nécessaires aux services rénovés ou aux secteurs sous-équipés.

Cette attitude restrictive des pouvoirs publics s'explique par la charge croissante que représente l'hôpital pour le système de santé. L'hospitalisation, en France, absorbe la moitié de la consommation médicale. C'est beaucoup, c'est sans doute trop, soulignent l'ensemble des gestionnaires, mais c'est moins qu'au Royaume-Uni (70 %) ou en Suède (73 %). En Allemagne fédérale, en revanche, les coûts hospitaliers n'absorbent que 36 % de la consommation médicale. Cette simple comparaison montre que le progrès technique n'entraîne pas de façon inéluctable, à lui seul, une hausse automatique des coûts hospitaliers.

Mais l'hôpital français est loin d'avoir achevé sa mutation : 25 % de l'appareil hospitalier public n'ont subi aucune modernisation depuis quarante ans, souligne la Fédération hospitalière de France ; trente-cinq mille lits du secteur médico-social ou sanitaire pour personnes âgées doivent être humanisés ou reconstruits ; trente-cinq mille lits de psychiatrie exigent, eux aussi, une reconversion. Plusieurs dizaines de milliers de lits d'hospice doivent impérativement être transformés. Le IXe Plan prévoit, en outre, une contraction de l'appareil hospitalier.

Aussi les perspectives budgétaires de 1984 inquiètent-elles les responsables hospitaliers. Le gouvernement, en effet, n'accorde pour cette année qu'une hausse de 6,6 %, que devra respecter le nouveau sysème du budget global. Il faudrait, estiment nombre de gestionnaires, au moins 2 % de plus, ne serait-ce que pour respecter les accords salariaux de la fonction publique sur lesquels sont alignées les rémunérations des personnels.

Le risque du ghetto

Au total, estime M. Cadène, la situation budgétaire des hôpitaux, à la fin de l'exercice 1983, était extrêmement critique, puisqu'elle présentait un déficit moyen d'exploitation de 1,5 %. Ainsi s'ouvre l'année 1984. Les hôpitaux rencontrent de grandes difficultés non seulement pour verser les primes traditionnellement consenties par la majorité d'entre eux à leur personnel en janvier, mais aussi pour régler leurs fournisseurs et même leurs cotisations sociales.

Dans ces conditions, l'application imminente de la réforme budgétaire des hôpitaux ajoute à l'inquiétude des responsables : ils redoutent qu'elle soit avant tout un moyen de compression des dépenses, d'autant qu'elle laisse en dehors de son champ d'application des activités importantes de l'hôpital et n'introduit guère de simplification administrative, estiment-ils. Une telle réforme, soulignent enfin les responsables hospitaliers, ne peut s'appliquer que progressivement et suppose que les établissements reçoivent des moyens supplémentaires, notamment en informatique de gestion.

L'application de la « départementalisation » est, pour sa part, subordonnée à la parution d'un décret que le secrétariat d'Etat à la santé prépare activement. Cette réforme suppose la disparition des actuels « services » et leur remplacement par des entités beaucoup plus vastes, les départements, dont les responsables seront élus et qui seront fractionnés en *« unités fonctionnelles »* dont le profil n'est pas encore arrêté. Beaucoup d'inconnues subsistent sur le contenu de cette réforme, à propos de laquelle la loi n'a édicté qu'un principe très général. L'essentiel sera donc contenu dans le décret. La loi a néanmoins fixé son délai d'application – trois ans, – que de nombreux responsables hospitaliers jugent trop court. Cinq ans auraient paru préférables à beaucoup.

Ces perspectives risquent-elles d'entraver l'évolution nécessaire de l'hôpital vers d'autres formules de soins ? C'est ce que redoutent bon nombre de responsables hospitaliers, qui insistent sur la nécessité absolue de développer, à partir de l'hôpital, des formules plus légères : des centres – sans hébergement – de diagnostic, de consultation, de traitement, des soins à domicile, des hôpitaux de jour, etc. Faute de quoi, soulignent-ils, *« nous gérerons le déclin »*, et l'hôpital sera réduit à la prise en charge des cas sociaux, des personnes âgées invalides, ou des cas les plus lourds et les plus onéreux, au détriment de son insertion dans la cité, de sa participation à la vie communautaire. C'est le risque du ghetto.

L'autre solution, estiment les responsables hospitaliers, c'est *« de faire vivre l'hôpital autrement, dans un dynamisme régénéré, dans un cadre élargi »*. Il faut, pour ce faire, que la fonction de soins l'emporte sur celle d'hébergement. Seule une action volontariste pourra maintenir l'hôpital sur cette voie.

La mutation déjà engagée sera suivie, au printemps, d'un deuxième train de réformes qui devraient, précisément, encourager le développement des formules de soins extra-hospitalières, et la planification des équipements, notamment leur harmonisation entre les secteurs public et privé.

D'ici là, le gouvernement aura fait connaître, et ce avant la mi-janvier, la dernière version de la réforme des statuts des médecins hospitaliers, sur laquelle les discussions ne sont pas achevées. *« L'hôpital,* nous disait un gestionnaire, *est devenu un vaste chantier d'expérimentation sociale. »*

CLAIRE BRISSET.

La maladie de Burkitt

(Suite de la page 11.)

Ces travaux, qui font l'objet de nombreuses publications dans les plus prestigieuses revues scientifiques internationales (3), soulèvent de nombreuses questions. Elles ont, notamment, pour effet de remettre en cause le rôle du V.E.B. Rôle secondaire ? Evénement éventuellement nécessaire mais jamais suffisant ? Aucun rôle comme le soutiennent certains scientifiques ? Ces travaux bouleversent aussi les projets thérapeutiques que l'on pouvait échafauder il y a quelques mois encore. Ils ont surtout pour conséquence de donner, pour la première fois, les bases moléculaires d'un scénario physiopathologique multifactoriel cohérent.

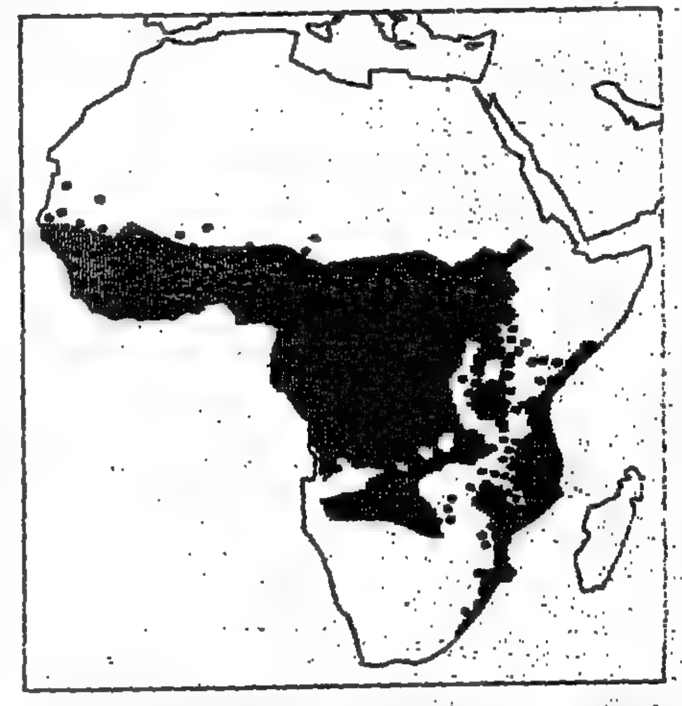
« Des découvertes importantes, notent Mme Betty Dodet et le docteur Gilbert Lenoir, *réalisées dans des domaines aussi différents que la virologie, la biologie moléculaire, l'immunologie ou l'analyse des chromosomes convergent, s'assemblent comme les morceaux d'un puzzle. »* (*la Recherche*, novembre 1983). Le lymphome de Burkitt, pierre de Rosette de la cancérologie ? Il est sans doute quelque peu imprudent de répondre dès maintenant positivement à cette question controversée dans les milieux médicaux et scientifiques.

Sans parler des nouveaux espoirs diagnostiques et thérapeutiques, il reste pourtant que jamais sans doute on n'a eu pour une affection cancéreuse une image aussi nette et cohérente. Ni le sentiment d'être aussi proche de l'épilogue. *« Nous sommes à un tournant,* vient de déclarer à Lyon le docteur Philip Leder. *Le pont entre les sciences fondamentales et les sciences cliniques – pour autant que le cancer soit concerné – s'élargit rapidement. Notre nouvelle responsabilité en tant que fondamentalistes est de fournir au clinicien l'information et les outils. Les conséquences pourraient en être énormes. »*

JEAN-YVES NAU.

(3) La dernière en date est celle de trois chercheurs britanniques (T.H. Rabbitts, P.H. Hamlyn et R. Baer) dans *Nature* (daté du 22-29 décembre 1983), qui établit que la séquence nucléotidique du gène *c-myc* est, dans les cellules cancéreuses, notablement modifiée, peut-être à cause de la translocation.

La ceinture africaine du lymphome



L'enquête épidémiologique révèle que les cas sont groupés (points noirs) dans les régions où le paludisme est endémique (zone grisée). La fréquence annuelle est d'un cas pour dix mille enfants. L'affection s'étend sur le même mode que les maladies infantiles virales mais touche préférentiellement les garçons.

(Schéma tiré du Scientific American.)

A l'Assistance publique de Paris : plus de dix millions de journées d'hospitalisation

L'ASSISTANCE publique de Paris est, de loin, le premier ensemble hospitalier de France : 38 établissements, 34 000 lits, 10,5 *millions de journées d'hospitalisation (bilan 1982)*, 12 400 médecins et pharmaciens, plus de 66 000 agents. C'est aussi un phare et un modèle pour l'ensemble des hôpitaux du pays : à l'Assistance publique ont déjà été expérimentés la formule du budget global, plusieurs types de « départements », des méthodes plus modernes, une analyse plus fine de l'activité, etc. Le budget de fonctionnement de l'A.P. pour 1984 s'élève à plus de 18 milliards de francs.

Mais l'Assistance publique de Paris, comme les autres ensembles hospitaliers du pays, rencontre aussi des difficultés financières. Elle souligne, elle aussi, que le « taux directeur » de hausse de 6,6 % – établi pour toute la France pour 1984, *« ne permettra pas de résoudre ses problèmes »*. En particulier, le manque de personnel va subsister, puisque seulement 150 agents supplémentaires pourront être recrutés, alors qu'il en aurait fallu bien davantage pour améliorer le fonctionnement des services et permettre l'ouverture de certaines unités neuves ou rénovées. Il faut, par exemple, 350 agents pour assurer la mise en service du nouvel hôpital Saint-Louis, de la première tranche de travaux de Sainte-Périne, du secteur de personnes âgées de la Pitié-Salpêtrière et la mise en service de crèches supplémentaires.

L'Assistance publique note, en outre, pour 1983, comme l'ensemble des plus grands hôpitaux du pays, un fléchissement de l'activité, antérieur à la grève des internes et des chefs de clinique. La chute des admissions a atteint 4,1 % à l'A.P. de Paris pour les neuf premiers mois de 1983.

La longue marche des « médecins aux pieds nus »

(Suite de la page 11.)

Dans les faits, c'est essentiellement dans le travail de prévention que ce personnel joue son rôle. Chargé de diffuser et de faire appliquer les campagnes de propagande en faveur de l'hygiène et de la santé décidées en haut lieu, le « médecin aux pieds nus » est un rouage de l'appareil de contrôle social qui supervise, entre autres, le calendrier des vaccinations et les mesures de planification familiale (tableau des autorisations de mariage, de grossesse et des règles des employées féminines).

Des inégalités flagrantes

« A l'heure actuelle, nous a confié le responsable d'un département hospitalier de Pékin, *la question qui se pose à la Chine est moins celle des équipements que celle du manque de personnel qualifié à tous les niveaux. Mais la formation de ces personnels coûte cher. »* Il est vrai que la part des dépenses de l'Etat pour l'éducation dans son ensemble est faible (6,6 %) et qu'elle l'est encore plus pour la santé publique : 2 % en 1979, selon la Banque mondiale, qui souligne que ce taux n'a guère changé depuis 1949. Ces 2 %, selon la même source, représentent environ 10 milliards de yuans par an, soit environ 9,9 yuans par habitant (1 yuan = 4 francs). Encore faut-il noter que 52,4 % de ces dépenses sont consacrées à la pharmacopée « occidentale », 14,5 % à l'équipement hospitalier.

Quant aux auxiliaires de santé (y compris les médecins de médecine traditionnelle), leur part compte pour 11,2 %, celle des médecins de formation occidentale pour seulement 6 % et celle des « médecins aux pieds nus » pour 6,5 %. Le bas niveau des salaires explique le poids relativement faible de ces personnels dans les dépenses de santé. A Pékin, par exemple, un professeur de niveau international gagne à peine un peu plus de 100 yuans par mois, un cardiologue environ 70 yuans, un généraliste de 50 à 60 yuans, une infirmière de 40 à 50 yuans.

Combien en coûte-t-il au citoyen chinois pour se faire soigner ? L'inégalité est ici flagrante, car seules certaines catégories de personnes ont droit aux soins gratuits : les fonctionnaires d'Etat, les employés des entreprises d'Etat, les enseignants ainsi que les salariés des établissements de santé publique. Les ouvriers et employés d'usines et d'autres entreprises sont, eux, totalement pris en charge grâce aux cotisations que leurs établissements versent aux municipalités et gouvernements provinciaux. Mais les membres de la famille à charge du salarié paient 50 % de leurs frais médicaux.

Ceux qui ne bénéficient pas de la gratuité des soins – ce sont des paysans dans la quasi-totalité des cas – relèvent d'un système collectif. Chaque année, ils versent entre 2 ou 3 yuans par personne à leur brigade de production, complétant ainsi le « fonds de bien-être » qui leur permettra d'être remboursés à 40 % de leurs dépenses. Quant aux 60 % restants, s'ils ne peuvent y faire face, il ne leur restera qu'à renoncer à se faire soigner correctement, sauf exception. La discrimination est d'autant plus grande que les paysans ont dans leur grande majorité des revenus très inférieurs à ceux des autres travailleurs. Or les paysans représentent les quatre cinquièmes de la population.

Une eau « en principe buvable »

Malgré les dispositions élémentaires prises sur une grande échelle depuis plus de trente ans, la Chine a-t-elle atteint un niveau d'hygiène satisfaisant ? La lutte contre les facteurs de maladies contagieuses ou véhiculés par l'eau appartient-elle au passé ? Loin s'en faut, même si des progrès notables ont été accomplis.

L'accès à l'eau potable reste un problème préoccupant, atténué cependant par l'habitude des Chinois de faire bouillir l'eau qu'ils boivent. A Pékin, l'eau courante est considérée comme *« en principe buvable »*, mais à Shanghai, les responsables de la santé eux-mêmes estiment qu'elle *« n'est pas de très bonne qualité »*. Pour l'ensemble du pays, la situation en ce domaine est très mal connue. Selon le ministère de la santé publique, trois cents millions de personnes, à la campagne, ont accès soit à l'eau courante – mais c'est une minorité, – soit à l'eau provenant de puits actionnés parfois par une pompe à moteur.

Pour cinq cents millions d'autres Chinois ruraux, la question de l'eau n'est pas réglée. Ils n'ont accès qu'à celle des lacs, des rivières ou des étangs. Ils la boivent bouillie mais ils s'en servent telle quelle pour laver leurs aliments ou pour leur hygiène corporelle. Plusieurs autres dizaines de millions d'habitants vivant dans le nord-ouest du pays sont encore plus démunis et n'ont l'usage que d'une eau qu'il faut aller chercher à plusieurs kilomètres et de « *qualité douteuse* ». Enfin, dans les régions les plus pauvres et les plus reculées, la seule eau accessible contient des éléments naturels nocifs pour la santé. Mais faute de mieux...

Anémie et rachitisme

D'autre part, la lutte pour l'élimination des « quatre pestes » (rats, moustiques, mouches, punaises) *est toujours d'actualité*. En 1982, des statistiques incomplètes montrent que plus de dix millions de rats ont été exterminés dans treize provinces de Chine.

Un autre facteur responsable de la dégradation des conditions d'hygiène est imputable à la pollution atmosphérique. Le problème est particulièrement aigu dans les villes. A Pékin, plus de quatorze mille cheminées d'usine crachent, à longueur d'année, une épaisse fumée noire. Les maladies respiratoires, qui se plaçaient de 1973 à 1975 au premier rang des causes de mortalité dans le pays, se situent, aujourd'hui encore, au troisième rang derrière les maladies cardio-vasculaires et les cancers.

Ce changement dans la hiérarchie des causes de mortalité reflète les mutations économiques que connaît la Chine depuis une trentaine d'années. Ce pays doit aujourd'hui faire face aux maladies du monde industriel tout en continuant à affronter sur la majeure partie de son territoire les maux et les fléaux (sécheresse, inondations) caractéristiques des Etats en voie de développement.

Qu'en est-il actuellement des grandes affections qui, jadis, décimaient les populations ? La variole, la peste ont été éradiquées. La lèpre affecte encore un peu plus de deux cent mille personnes. Le choléra reste endémique dans certaines régions. En 1979, selon la Banque mondiale, une centaine de nouveaux cas ont été détectés. Ce sont surtout les dysenteries d'autres origines microbiennes qui sévissent un peu partout, les enfants en bas âge en pâtissant le plus. La tuberculose, qui avant 1949 frappait des millions de Chinois et provoquait, chaque année, la mort de 2 habitants sur 1 000, a nettement régressé, notamment dans les villes. En 1981, on estimait à environ 8,5 millions le nombre de tuberculeux sous traitement. Les programmes de vaccination systématique par le B.C.G. dès la naissance, instaurés depuis près de vingt ans, expliquent en partie cette amélioration.

Ces vaccinations, obligatoires et gratuites, ont été complétées, au fil des ans, par celles contre la coqueluche, la diphtérie, la poliomyélite, la rougeole, la typhoïde. En revanche, aucun programme de vaccinations massives n'a encore commencé contre l'hépatite virale B, qui sévit gravement. En 1982, cent vingt millions de Chinois étaient touchés, d'une façon ou d'une autre, par cette maladie, et plus de cinquante millions étaient considérés comme des porteurs sains.

Les maladies véhiculées par l'eau (travaux dans les rizières, abords des fleuves), les parasites et les insectes, restent un sujet de préoccupation chronique. La malaria, qui prévaut dans la partie méridionale du pays, touche plusieurs millions de personnes (plus de 2,4 millions de nouveaux cas en 1979). La bilharziose, dont les autorités sanitaires reconnaissent qu'elle *s'est « toujours révélée impossible à éradiquer et difficile à contrôler »*, frappe environ 2,5 millions d'habitants, encore ne s'agit-il là que de chiffres concernant treize provinces. Les ankylostomiases, dont souffraient au début des années 60 (dans quatorze provinces) quelque cinquante millions d'individus, persistent très largement à l'heure actuelle. Les filarioses, pour lesquelles aucune donnée n'est accessible, sont, elles aussi, encore très répandues. Les ascaridioses (présence d'ascaris dans les intestins) s'élèvent à plusieurs millions.

A côté de ces affections, la République populaire doit aussi compter avec les maladies nutritionnelles. Ainsi, le manque d'iode, particulièrement aigu dans le nord-ouest et les régions montagneuses, crée l'existence à l'état endémique de plus de dix millions de goitreux. Les anémies *moyennes et le rachitisme touchent une grande partie de la population, principalement les enfants au-dessous de sept ans.* La persistance de ces deux affections, qui est également le problème majeur de beaucoup d'autres pays en développement, doit être analysée en Chine sous un angle particulier.

Les limites d'un « modèle »

Globalement, les famines ont été éliminées. Les rations journalières et par habitant en protéines (62,66), en lipides (29,86) et en calories (2 441), *placent encore la République populaire – si l'on se réfère aux normes de la F.A.O. et de l'O.M.S.* – au rang des nations qui n'ont pas atteint un niveau de nutrition adéquat. Mais, compte tenu de l'importance de la population et de la situation qui existait, il y a trente ans, les efforts accomplis en ce domaine sont indéniables. Le problème qui se pose est surtout celui des inégalités dans la distribution alimentaire, en particulier pour les protéines. De ce fait, de larges fractions de la population restent mal nourries, alors que les disponibilités globales ne sont pas mauvaises.

L'ouverture internationale de la Chine depuis la fin des années 70 – un programme de coopération existe depuis 1979 avec l'O.M.S., et depuis 1980 avec l'Unicef – a permis *d'acquérir une vision d'ensemble plus exacte de l'état sanitaire dans ce pays. Grâce à une volonté politique et à la mise en place d'un quadrillage serré, des succès certains ont été atteints, mais au prix, sans aucun doute, d'un contrôle étroit et autoritaire de la vie personnelle des individus.*

Par ailleurs, force est de constater que cette révolution paysanne n'a pas réussi à mettre les campagnes sur un pied d'égalité avec les villes sur le plan médical. Ces deux dernières constatations montrent les limites du « modèle » chinois de santé et sa difficulté à être exporté.

ANITA RIND.

Le Monde

culture

THÉATRE

L'agence d'U.R.S.S. pour les droits d'auteurs intente un procès à la direction du Lucernaire

L'agence soviétique pour les droits d'auteurs, la V.A.A.P., assigne en référé le 6 janvier Christian Le Guillochet, directeur du Lucernaire.

Celui-ci accueille actuellement dans l'une de ses salles *les Journées orageuses de Garounski, « en violation »*, selon la VAAP, des *« droits matériels et moraux »* de l'auteur, Léonide Zorine. Rappelons que ce dernier, par l'intermédiaire de l'agence, avait protesté contre le décor et la mise en scène de sa pièce (*le Monde* du 21 décembre).

La VAAP s'adresse à la justice pour demander notamment l'interdiction des représentations et la remise des *« comptes découlant de l'exploitation illicite »* de l'œuvre.

POINT DE VUE

Bons et mauvais traitements

par CHRISTIAN LE GUILLOCHET (*)

LA VAAP, par télégramme, me demande de reconsidérer les costumes et les décors de la pièce de Léonide Zorine. Que dois-je faire ? La réponse est simple : je n'ai pas le droit d'intervenir.

Dans un pays largement ouvert aux artistes de tous les pays, notamment aux réfugiés politiques, dissidents de tous horizons et qui ont contribué de tous temps à la progression des arts, je dirige un lieu qui applique dans l'esprit et à la lettre la garantie fondamentale d'expression.

Bogdan Berciu est un réfugié politique roumain ; il m'apporte la pièce de Léonide Zorine, je la lis, puis, avec la décoratrice Livia Ante, également réfugiée roumaine, et Bogdan Berciu, nous parlons du montage, des devis, des directions proposées, des acteurs, etc. Bref, nous pesons *l'aventure qu'est le montage d'une pièce sous toutes ses formes* ; au bout du temps de ces conversations, qui furent nombreuses, je donne mon accord de production. Depuis seize ans que je dirige un théâtre, j'ai toujours procédé de la sorte, et, une fois l'accord donné, le metteur en scène agit dans une totale liberté : *je n'interviens jamais*. Cela a parfois des inconvénients largement compensés par les avantages que représente la totale liberté du créateur.

Et puis Bogdan Berciu choisit la France comme terre d'asile, pourquoi ? Parce qu'il pense y trouver une liberté : cette liberté il l'éprouve de suite avec la pièce de *Léonide Zorine, les Journées orageuses de Garounski, qu'il a déjà montée en* Roumanie dans la stricte norme des censeurs. Il attend autre chose du Lucernaire à Paris. Imaginons que je le « censure », que penserait-il de son choix français ? Que penserait le public, *la critique* ?

Quant au voyage du héros, Garounski, suivons-le. Il va chercher un certificat, s'énerve dans une salle d'attente, se voit infliger une intraveineuse puis un traitement au bout duquel il est envoyé dans une maison de repos (qui n'est pas un camp comme dans la montagne de B. Berciu) à Yalta, au bord de la mer. Dieu, mais quel traitement a donc subi ce pauvre Garounski pour avoir besoin de convalescence, j'en frémis. Le spectateur reste juge. Imaginons que *pareille aventure lui arrive en France*, pour un formulaire de permis de conduire...

Léonide Zorine risque-t-il une sanction en Union soviétique pour avoir été monté, et interprété, en France, sans qu'il soit présent aux côtés du metteur en scène ? Si cela arrivait, j'arrêterais la pièce immédiatement, car en aucun cas je ne changerai décors et costumes, reconnaissant au metteur en scène et au *décorateur le même droit de créer* librement. Mais je ne crois pas les *autorités de l'U.R.S.S. capables* d'un tel machiavélisme ?

Ensuite, je reconnais à Léonide Zorine, bel auteur de théâtre, un talent authentique. J'espère qu'il sera bientôt joué en France sur l'ensemble de son œuvre, et présent au moment de la production.

Le vendredi 23 décembre, à *15 h 30, j'ai rencontré sur sa* demande M. Valentin Vassilenko, secrétaire de l'ambassade de l'U.R.S.S., en présence de son avocat. J'étais accompagné du mien, Mᵉ Nicole Milhaud. L'entrevue fut fort courtoise, elle a duré une heure et demie au cours de laquelle deux manières de voir la liberté de création se sont heurtées. *Nous nous sommes quittés sur la promesse d'un procès en référé que nous intenterait* la VAAP.

(*) Directeur du théâtre Le Lucernaire.

CINÉMA

Rencontre

Henri Alekan, maître imagier

Depuis la Belle et la Bête, de Jean Cocteau, dont il éclaira les somptueuses images en 1946, Henri Alekan trône au faîte du cinéma français, comme d'un territoire réservé d'où l'on vient l'arracher à l'occasion pour « éclairer » Giraudoux à la Comédie-Française (*Intermezzo*, en 1982, dans une mise en scène de Jacques Séreys) ou tout récemment, au Bataclan, une adaptation de Wedekind directement inspirée du film muet de Pabst, *Lulu* (monté par André Engel).

L'année 1984 s'annonce pour lui décisive : il va enfin publier en avril prochain, aux éditions du Sycomore, le livre, la somme sur laquelle il travaille depuis plusieurs années, *« à la sollicitation personnelle et adorable de Lotte Eisner, qui vient de mourir sans l'avoir vu » : Des ombres et des lumières.* Il faudrait écrire une véritable philosophie de la lumière, lui avait suggéré l'historienne de l'expressionnisme cinématographique allemand (des années 20 jusqu'à l'avènement de Hitler), l'amie de Lang, de Murnau, mais aussi de Brecht et de von Stroheim.

« Si j'ai pu écrire ce livre, explique Henri Alekan, *c'est à la lumière* [le mot « lumière » revient toujours dans ses propos comme dans son activité] *de mon expérience professionnelle au cinéma et au théâtre. Tout ce que j'aime repose sur la manipulation de la lumière. En manipulant la lumière artificielle, j'ai été contraint à me poser des questions et à analyser les phénomènes, pas seulement physiques mais psychiques, engendrés par la lumière naturelle, solaire, sur l'individu. Depuis 1967, j'ai écrit quatre livres, quatre tomes, jamais publiés. Je les ai réunis en un seul volume en élaguant, en supprimant parfois un chapitre complet. L'ouvrage comprendra plus de deux cents reproductions de tableaux et de photographies de films, en couleurs, en noir et blanc. Ce sera le premier livre d'art du cinéma français. On pourra le feuilleter et le lire. »*

Henri Alekan sait exactement ce qu'il attend de l'éclairage au théâtre et au cinéma. Il conteste jusqu'à la Comédie-Française, dont l'architecture ne permet pas de donner corps à l'imagination : *« Je remets en cause tout le système des éclairages dans les théâtres à l'italienne. Les architectes ont créé leurs salles sans tenir compte de l'élément lumière, ajouté après coup. Cela reste vrai du nouveau théâtre. Ce qui m'a passionné dans l'expérience de* Lulu, *avec André Engel, c'est qu'on a entièrement rénové les lieux ; on a recréé l'atmosphère du café-théâtre des années 1910-1920. Je voulais un éclairage parcellaire, localisé, une sorte de géométrisation de la lumière, que le public puisse suivre chaque scène dans son déroulement à travers ce grand ensemble. »*

Les références de Cocteau

Au cinéma, au fil des ans, ses admirations, ses collaborations majeures, le mirent en rapport d'abord avec le chef opérateur Eugène Schuften (*Quai des brumes*, à la fin des années 30, il est cadreur), puis avec Abel Gance, ami de toujours, avec Jean Cocteau, avec Joseph Losey, plus récemment avec Wim Wenders (*l'Etat des choses*) et Raul Ruiz (*les Divisions de la nature, le Toit de la baleine*). S'il garde un faible pour Cocteau et Ruiz, c'est peut-être parce que son art, très volontaire, y a trouvé en quelque sorte son accomplissement.

Dans *la Belle et la Bête*, il a soudain plongé dans un monde artistique entièrement différent, appris à connaître Jean Marais, Christian Bérard, Boris Kochno : *« Cocteau voulait une lumière non diffusée, non tramée, « ciselée », comme découpée au couteau, avec des noirs très pleins, très denses, en réaction contre la tradition de Roger Hubert* (les Visiteurs du soir, de Carné). » Jean Cocteau le soutenait contre la mode, lui donnait des références précises (les peintres hollandais du dix-septième siècle, les graveurs du dix-neuvième siècle), et lui proposait des tâches insensées et passionnantes : *« Alekan, il faudra tant de réalisme et tant d'irréel. »* Raul Ruiz lui paraît un cinéaste assez exceptionnel, capable de s'adapter à toutes les situations : *« J'ai peut-être influencé Raul en lui réapprenant un art perdu, celui des trucages, qu'il insère aussitôt dans les thèmes qu'il traite. »*

Le 11 janvier, à 20 h 30, à la petite salle de la Cinémathèque française, Henri Alekan reprend, avec plusieurs collègues de la profession (décorateurs, maquilleurs, etc.), ses cours d'initiation aux arts et techniques du cinéma et de la télévision. Cours entièrement gratuits, tous les mercredis, *« on y entre et on en sort sans diplômes »*, pour le seul amour de l'art (1).

LOUIS MARCORELLES.

(1) Droit d'inscription : 100 F par an. Informations au secrétariat (Jean-Claude Brichet), tél. : 325-27-40.

EXPOSITIONS

Les musées d'art moderne du Nord

(Suite de la première page.)

Le dessein en est d'une louable simplicité, l'accrochage y est logique et rigoureux. Quant à la collection, sans développer nos réserves, nous dirons seulement qu'elle nous a paru un peu parisienne et que le meilleur, voire l'excellent, y côtoie le pire et le plus que pire. Ne citons aucun nom, et reconnaissons que rien n'est ici *mesquin et que, si l'on n'a pas tou*jours visé juste, on a du moins vu grand et généreux.

Et Villeneuve-d'Ascq ? D'abord c'est un musée introuvable, le dédale autoroutier de l'agglomération lilloise (et l'insuffisance du fléchage), rendant fort malaisée sa découverte au milieu du chaos de bonnes intentions inabouties qui caractérise la ville nouvelle de Lille comme toutes les villes nouvelles de la création. C'est bien là le même sentiment de discours incohérent, de corps éclaté aux membres épars, le même mépris ou la même ignorance de tout ce qui fait la continuité, la vigueur, la fécondité du tissu urbain. Un tel constat est, à *Villeneuve-d'Ascq d'autant plus* attristant que l'architecture y est souvent de bonne qualité.

On arrive enfin. Proche d'un petit quartier de maisons basses à toit pentu qui a presque figure humaine, le musée développe calmement son jeu de cubes horizontal dans un parc qui s'incline vers un cours d'eau et *que prolonge à l'horizon les* « greens » d'un terrain de golf. La vue est latérale et, là aussi, il faut trottiner quelque peu avant d'arriver à l'édifice, ce qui n'est pas nécessairement agréable par jour de puissant caprice atmosphérique à la flamande.

Un don somptueux

Une entrée très simple à travers laquelle on aperçoit un jardin, une sorte d'« hortus conclusus » que l'on pourrait traiter de façon un peu plus animée. Un hall, lui aussi très simple, et répartissant bien les fonctions d'accueil, *qui sépare les deux parties* du bâtiment. A gauche, les services, la *conservation*, les ateliers, la bibliothèque, une salle de projections très *réussie* dans son superbe dédain de confort des « assis ». A droite, les salles d'exposition, et c'est ici que Roland Simounet manifeste à plein ce mélange de puritanisme, d'austérité janséniste et de sophistication qui caractérise la plupart de ses travaux.

Chaque salle est, par rapport à sa voisine, *en décrochement* et de double accès, le passage se faisant à la fois par des marches et par des plans inclinés qui, destinés aux handicapés, suggèrent en même temps la continuité du parcours. Un parcours très varié, une « promenade architecturale », comme on dit, puisque, *d'une* salle à l'autre, on change de volume, *de hauteur, de niveau, souvent de* revêtement de sol et toujours d'éclairage. Celui-ci, à la fois zénithal et indirect, diffuse sur les murs blancs une lumière qui, sauf par très mauvais temps, devrait permettre d'éviter le recours aux détestables spots, véritables assassins de la belle peinture.

Moins compact que celui de Wilerval, l'édifice, qui est tout de briques *construit et vêtu, s'ouvre* ici et là en baies, en angles vitrés, dont la disposition ne correspond nullement, bien au contraire, à un souci de symétrie, mais à la nature des salles et des œuvres qu'*elles* contiennent. Epaulé par des pilastres dont la largeur *est calculée sur celle des briques* (1 × 3), le mur extérieur est *divisé*, entaillé, et là encore de façon irrégulière, par de fines saillies verticales de dessin très complexe qui assurent l'écoulement des eaux et donnent une sorte d'allégresse rythmique *à une enveloppe qui, sans* elles, aurait une apparence trop *industrielle*. Et si l'on devait faire un reproche à l'édifice, ce serait celui d'un perfectionnisme quasiment obsessionnel dans le détail. Mais qui s'est jamais plaint que la mariée était trop belle ?

Quant à la collection commencée par *Roger Dutilleul* et continuée par son neveu Jean Masurel, nous *l'avons vue à Paris en 1980, et il est* à peine besoin de rappeler que le don est *somptueux*, l'ensemble un des plus beaux parmi ceux réunis dans la première moitié du siècle. Il y a là des pièces illustres et même historiques : les toiles et les dessins cubistes et pré-cubistes de Picasso, *la Roche-Guyon*, le *Sacré-Cœur*, les *Usines à l'Estaque* de Braque, et ce *Petit Eclaireur* de souveraine élégance qui est peut-être le plus monumental de ses papiers collés.

Voici Miro et Klee, Nicolas de Staël, trois petits Laurens délicieux d'humour, de *malicieuse* concision, un ensemble exceptionnel de Léger *qui évoque à peu près toute la pro*duction de l'artiste depuis les *Contrastes de formes* et le *Mécanicien*, de 1918, jusqu'au grand chahut fraternel de *la Parade*. Et pour les marges et le second balcon (qui n'est pas le second rayon) : Bauchant, Buffet en ses heureux débuts, ces excellents peintres aujourd'hui injustement oubliés que furent Borès et Eugène de Kermadec, de mignonnes et appétissantes natures mortes de Charchoune ou cette série si amusante de portraits de Lanskoy que *conclut, en fin d'orgie à la russe*, le flamboiement d'une composition abstraite des années 50.

Faut-il aller plus loin, compléter la collection ? Nous ne le pensons pas. Et si l'on veut absolument continuer, que ce ne soit pas avec des Télémaque, des Klasen, des Arroyo et des Stämpfli, dont la présence est ici insupportable, presque profanatoire. *Horresco referens*, et si c'est cela le *bel aujourd'hui d'aujourd'hui*, il n'y a plus qu'à émigrer.

Matisse dans toute sa gloire

Mais avant de nouer notre baluchon, nous irons vous voir et vous *revoir, musée Henri-Matisse du* Cateau, musée peut-être à notre cœur la perle, l'étoile et le chef-d'œuvre du Nord. Ici, point de douves ni de syllogismes de briques, mais un bon vieux palais un peu gourde qui fut la résidence des archevêques de Cambrai et qui s'est prêté galamment à son nouvel usage.

Au rez-de-chaussée, un très bel ensemble d'Auguste Herbin, un *enfant du pays*, un valeureux artiste et le plus naturellement totémique des peintres abstraits. A ses côtés, Geneviève Claisse, sa petite nièce, dont les recherches optiques sont soutenues par un sentiment très juste de l'efficacité des formes pures.

Au premier étage : Matisse dans toute sa gloire et sa substantifique *moëlle*. Des sculptures, des toiles, des gouaches qui sont pour beaucoup des dons, combien généreux, de la famille. Des gravures et des dessins, dont certains furent offerts dès 1952 par l'artiste à sa ville natale. On voudrait pouvoir tout citer : la *fontaine de vie des papiers* découpés d'après guerre, la monu*mentale étude, récemment entrée*, pour le *Violoniste* du Musée d'art moderne ou cette *Fenêtre à Tahiti* qui métamorphose ce sinistre matin de décembre en vision des îles Fortunées.

Quant aux dessins, études des jambes, odalisques, danseuses au fringant tutu, nus allongés, frisettes et fascinants bigoudis, sommeil voluptueux de l'épaule près du visage au tendre loisir abandonné, ils constituent le plus beau blason du corps féminin que l'on ait composé depuis la Renaissance, en même temps que *leur variété permet de saisir toutes* les manières dont le génie donne à *l'insignifiant grâce céleste et pérennité. Vous m'avez compris. Aujourd'hui comme hier, le bel* aujourd'hui, c'est lui : Henri Matisse.

ANDRÉ FERMIGIER.

ACTION CULTURELLE

Il n'y a plus de Maison de la culture à Chalon-sur-Saône

La Maison de la culture de Chalon-sur-Saône n'existe plus depuis le 1ᵉʳ janvier ; les représentants de la nouvelle municipalité (R.P.R.) se sont retirés du conseil d'administration. Rappelons que les maisons de la culture sont des associations *placées sous la double* tutelle du ministère de la culture et de la municipalité.

Le scénario aura été le suivant : le 20 juillet 1983, un appel public de candidature à la direction de la Mai*son de la culture de Chalon-*sur-Saône est lancé. Le nouveau directeur doit prendre ses fonctions le 1ᵉʳ janvier 1984. Le 4 novembre, six candidats sont retenus par le bureau du conseil d'administration en présence des représentants des deux organismes de tutelle et avec leur accord. Le 25 novembre, le conseil d'administration désigne M. Lelièvre. Le ministère donne son accord, la *municipalité refuse*.

Le même processus se reproduit le 2 décembre avec un autre candidat désigné par le conseil d'administration, *M. Poignant. Le 8 décem*bre, le ministère propose de prolonger les délais jusqu'au 31 janvier pour trouver un candidat susceptible d'obtenir l'agrément des deux parties, et de reconduire une partie de ses subventions en 1984.

Mais le 30 décembre, par un communiqué, la mairie annonce que, *constatant « l'impossibilité de la Maison de la culture de réaliser l'ouverture vers les Chalonnais »*, elle se retire de l'association.

Pour sa part, le ministère de la culture *« déplore cette décision, dénonce l'intransigeance de la municipalité »*, qui porte ainsi *« atteinte à la liberté de la création »*, et *« exprime son inquiétude devant l'intolérance croissante, dans le domaine culturel, d'une partie de l'opposition, dont les actes sont en contradiction flagrante avec les principes du pluralisme »*.

La Maison de la culture, qui réunit cinq mille adhérents et emploie quarante-trois personnes, est financée à 40 % par la ville et à 60 % par l'État. Après la rupture, un centre culturel municipal pourrait être créé en remplacement de la structure juridique actuelle, qui a cessé d'exister au 31 décembre.





SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées et municipales

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20). 20 h 30 : Félicité.

PETIT ODÉON (Théâtre de l'Europe) (325-70-32). 18 h 30 : la Prise de l'école de Madhubaï.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83). 20 h 30 : Sophisticated Ladies.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34). 20 h 30 : le Dernier Solstice (J.-P. Farré).

Les autres salles

A. DEJAZET (887-97-34) 20 h 30 : Séance friction.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23). 15 h : Oncle Vania ; 21 h : Dom Juan.

BOUFFES-PARISIENS (296-60-24). 21 h : les Trois Jeanne.

CALYPSO (227-25-95). 20 h 30 : les Deux Fils de Pedro Nerf de Bœuf.

CARTOUCHERIE, Epée de bois (808-39-74). 20 h 30 : Rue noire.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24). 20 h 45 : Chacun sa vérité.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22). 20 h 30 : la Manie de la villégiature.

DÉCHARGEURS (236-00-02). 20 h 30 : Oscar et Wilde ; 22 h : Les Eaux et Forêts.

EDOUARD-VII (742-57-49). 21 h : Mademoiselle Julie.

ESPACE KIRON (373-50-25). 20 h 30 : le Sixième Jour.

ESSAION (278-46-42). I. : 21 h : Agatha.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18). 20 h 45 : Grand-Père.

HUCHETTE (326-38-99). 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Pinok et Matho.

LUCERNAIRE (544-57-34). I. 18 h 30 : le Fou et le Créateur ; 20 h 30 : les Journées orageuses de Garonski ; 22 h 15 : Journal intime de Sally Mara. — II. 18 h 30 : Recatonpile ; 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 30 : le Frigo ; — Petite salle, 22 h 30 : Oy, Moyshele, mon fils.

LYS-MONTPARNASSE (327-88-61). 20 h 30 : le Hasard du coin du feu.

MADELEINE (265-07-09). 20 h 45 : les Serpents de pluie.



Mardi 3 janvier

MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Le roi se meurt.

MARIE-STUART (508-17-80), 20 h 30 : la Mansarde bleue.

MATHURINS (265-90-00), 21 h : le Bonheur à Romorantin.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MOGADOR (285-45-30), 20 h 30 : Cyrano de Bergerac.

MONTPARNASSE (320-89-90), Petite salle, 20 h 30 : le Journal d'un homme de trop.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : Un homme nommé Jésus.

PLAISANCE (320-00-06), 20 h 45 : la Pierre de la folie.

PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), 21 h : K 2.

POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Il Signor Fagotto.

RADEAU DE LA MÉDUSE (320-91-37), 20 h : Don Juan aux enfers ; 22 h : les Elles et les Eux.

RENAISSANCE (208-18-50), 20 h 30 : Vincent et Margot.

SAINT-GEORGES (878-63-47), 21 h : Théâtre de Bouvard.

TAI TH. D'ESSAI (278-10-79), I. : 20 h 30, l'Ecume des jours ; II. 20 h 30, Huis clos.

TEMPLIERS (278-91-15), 20 h : Militon ; 21 h : Monsieur Tristan Bernard.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE A. BOURVIL (373-47-84), 20 h 15 : les Dames de fer ; 21 h 30 : Y'en a marr...et vous.

THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), 20 h : Naïves Hirondelles ; 22 h 15 : Au secours papa, maman veut me tuer.

THÉATRE NOIR (346-91-93), 20 h 30 : La boutique.

THEATRE DU TEMPS (355-10-88), 21 h : Médée.

TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Un mari à la porte ; 20 h 30 : le Prince éternel.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 21 h : les Dix Petits Nègres.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), 20 h 45 : A. Métayer.

OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : Y. Duteil.

PALAIS DES CONGRÈS (758-14-04), 21 h : G. Lenorman.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : Ph. Avron.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 22 h : René, Daniel, W. Rios.

Les concerts

Lucernaire, 19 h 45 : A. Amelin (Scarlatti, Cimarosa, Haydn).

Jazz, pop, rock, folk

CASINO DE PARIS (874-26-22), 20 h 45 : Higelin.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : J. Lacroix.

MÉCÈNE (271-33-41), 23 h : A. Deblesset, B. de Mesmay, Ch. Garreau, P. Gritz.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), 23 h : G. Calomée, M. Corrée.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Slap Scat.

SAVOY (277-86-88), 21 h : B. Rangel, V. Charbonnier, A. Chaudron.

SUNSET (261-46-60), 23 h : G. Acogny, J.-Y. d'Angelo, D. Bertram, M. Katché, R. Thomas.

TWENTY ONE (260-40-51), 21 h : Jazz non stop ; les 28, 29, 30 : Quartet Greg Hunter.

En région parisienne

MALAKOFF, Théâtre 71 (655-43-45), 20 h 30 : 1936 mille et un jours.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : Capitaine Singrid, de J. Leduc ; 19 h : Baba, de M. Bolognini ; 21 h : Courts métrages d'animation canadiens : Friends of the family, de Y. Abolafia ; 5 milliards d'années, de J. Borenstein ; The sound collector, de L. Smith ; Une histoire comme une autre, de P. Vriesen ; The awful fate of Melpomenus Jones, de G. Potterton.

BEAUBOURG (278-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

L'AMIE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

A LA POURSUITE DE L'ÉTOILE (Ital., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

ANDROIDE (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Berlitz, 2e (742-60-33).

LES ANGES DU BOULEVARD (Chi., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

A NOS AMOURS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

L'ART D'AIMER (franco-it.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

AU NOM DE TOUS LES MIENS (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LE BAL (Fr.-It.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Français, 9e (770-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (545-35-38) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Images, 18e (522-47-94).

LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

BOAT PEOPLE (Chin., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

CARMEN (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

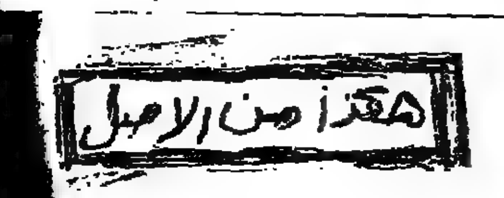
CHALEUR ET POUSSIÈRE (Ang., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

CLASS (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LES FILMS NOUVEAUX

ADIEU FOULARDS, film français de Christian Lara : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Images, 18e (522-47-94).





SPECTACLES

LES COMPÈRES (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (562-41-46) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

DANS LA VILLE BLANCHE (Sui.) St-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).

LES DENTS DE LA MER N° 3 (A., v.o.) : Forum, 1er (233-42-26) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

DIEU ME SAVONNE (Bost., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

EN HAUT DES MARCHES (Fr.) : Denfert (H sp.), 14e (321-41-01).

ERENDIRA (Franco-Mex., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Olympic 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – (V.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) Ambassade, 8e (359-19-08).

FAUX-FUYANTS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

FLASHDANCE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). – (V.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).

FURYO (Jap., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

GARÇON (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

GET CRAZY (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Escurial, 13e (707-28-04).

LE GRAND CARNAVAL (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (251-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (527-27-06) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

JAMAIS PLUS JAMAIS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – (V.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

JOY (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).

LES JOUEURS D'ÉCHECS (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LUCKY LUKE, LES DALTON EN CAVALE (Franco-américain) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnos, 14e (327-52-37) : 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont Sud (en mat.), 14e (327-84-50).

LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LE MARGINAL (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

MEGAVIXENS (A., v.o.) (**) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

MISS OYU (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), jusqu'au 31.

MONTY PYTHON A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43).

LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

OCTOPUSSY (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

PAPY FAIT DE LA RÉSISTANCE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PREMIERS DÉSIRS (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PRINCESSE (Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LES PRINCES (Fr.) : Cinoches Saint Germain 6e (633-10-82).

QUAND FAUT Y ALLER, FAUT Y ALLER (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (223-42-26) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (532-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE RETOUR DU JEDI (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE SACRE DE LA NAISSANCE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

SIGNES EXTÉRIEURS DE RICHESSE (Fr.) : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

SUREXPOSÉ (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74).

STAYING ALIVE (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Max Linder, 9e (770-40-04).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.), la Guerre des Etoiles, l'Empire contre-attaque, le Retour du Jedi : Escurial, 13e (707-28-04).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Paramount Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Wepler Pathé, 18e (522-46-01) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRACE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).

LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr.) version Delavault ; version Gal ; version Saurova : 14 Juillet Parnasse, 6e (H. sp.) (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) (H. sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR EN ALLEMAGNE (Franco-all., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17).

UN BRUIT QUI COURT (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

VASSA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

VIVE LA SOCIALE (Fr.) : Lumière, 9e (246-49-07).

Y A TELLEMENT DE PAYS POUR ALLER (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

WARGAMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

ZELIG (A.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47).

Les grandes reprises

L'AGE D'OR (Fr.) : Templiers (H. sp.), 3e (272-94-56).

L'ANIMAL (Fr.) : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Champollion, 5e (354-51-60).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.), Napoléon, 17e (380-41-46).

AUSTERLITZ (Fr.) : Acacias, 17e (764-97-83) (H. sp.).

BELLISSIMA (It., v.o.) : A. Bazin, 13e (337-74-39).

LES BAS-FONDS (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-80-25).

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; (v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

BLANCHE-NEIGE ET LES SEPT NAINS (A., v.f.) : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; La Royale, 8e (256-82-66) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (755-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) : Epée de bois, 5e (337-57-47).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LES CINQ MILLE DOIGTS DU DOCTEUR T. (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (325-47-46).

LA CLÉ DE VERRE (A.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LES CONTES DES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) (**) : Champo, 5e (354-51-60).

EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (354-72-71) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-City, 8e (562-45-76).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Templiers (H. sp.), 3e (272-94-56) ; Denfert, 14e (321-41-01) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'ENTRAINEUSE (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

ERASERHEAD (v.o.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA FABULEUSE HISTOIRE DE DONALD ET DES CASTORS JUNIORS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

FANFAN LA TULIPE (Fr.) : Acacias, 17e (764-97-83).

GERTRUD (Dan., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (H. sp.) (Fr.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01).

LES HAUTS DE HURLEVENT (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (325-65-04) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81) ; (v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (329-90-10) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

HELLZAPPOPIN (A., v.o) : Ranelagh, 6e (288-64-44).

L'IMPOSSIBLE M. BÉBÉ (A., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

INVANHOE (A. v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

LE JARDIN DU DIABLE (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Calypso, 17e (380-30-11).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.o.) : St-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16) ; Cinoches, 6e (633-10-82).

LAURA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

LE MILLIARDAIRE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

NEW-YORK, NEW-YORK, (Vers. int.) : Calypso, 17e (380-30-11).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Studio Galande (H. sp.), 5e (354-72-71).

LE PARADIS DES RICHES (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LA PASSION DE JEANNE D'ARC (Dan.) : Templiers, 3e (272-94-56).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97). Saint-Lambert : 15e (532-91-68).

PORTRAIT D'UNE ENFANT DÉCHUE (A., v.o.) : Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic St-Germain, 6e (222-87-23).

PINK FLOYD, THE WALL (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).

LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

SENSO (It., v.o.) : Logos III, 5e (354-42-34) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (545-35-38).

SUPERVIXENS (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-42-34).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à film (H. sp.), 17e (622-44-21).

UNE FEMME DISPARAIT (A., v.o.) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LE NOUVEL AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Napoléon, 17e (755-63-42).

LA VIE EST BELLE (A., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

LE VOLEUR DE BICYCLETTE (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE VOYEUR (Brit., v.o.) : Logos I, 5e (354-42-34) ; Acacias, 17e (764-97-83).

RADIO-TÉLÉVISION

Mardi 3 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Commissaire Nicole Bouton.
Réal. P. Arnal. Avec D. Lavanant.
Sketches sur la vie quotidienne d'une femme commissaire. Le spectacle créé à la Cour des miracles, « Commissaire Nicole Bouton » a été repris à la Comédie des Champs-Elysées. Une sélection des meilleurs moments.

22 h Entracte.

22 h 5 Variétés : Bal de nuit.
Réal. P. Andoir.
Eddy Barclay reconstitue son orchestre des années 50 et invite Darry Cowl, Jean Lefèvre et Michèle Freeman.

23 h Journal.

23 h 15 Vivre en poésie.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 40 Les Dossiers de l'écran : le Choix des armes.
Film français d'A. Corneau (1981), avec Y. Montand, G. Depardieu, C. Deneuve, M. Galabru, G. Lanvin, R. Anconina.
Un ancien truand, qui s'est fait une vie honnête et heureuse, veut se débarrasser d'un jeune bandit en cavale. Celui-ci a menacé sa tranquillité, la police le traque de son côté. Une intrigue policière tournant à la tragédie dans une suite de malentendus. Aspects sociaux du film noir et de la délinquance. Magistralement mis en scène et interprété.

22 h 50 Débat : Yves Montand face aux téléspectateurs.
Grâce à un écran géant, Y. Montand sera en liaison directe et permanente avec le standard de S.V.P. et les téléspectateurs pourront l'interroger sur sa carrière, ses options politiques, son évolution.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Film : le Chat.
Film de P. Granier-Deferre (1970), avec J. Gabin, S. Signoret, A. Cordy, J. Rispal, N. Desailly (rediffusion).
Dans un pavillon de banlieue promis à la démolition, un homme et une femme vieillis vivent dans une hostilité permanente. La haine vient lorsque la femme tue un chat recueilli par son mari. Un roman de mœurs de Simenon, dont l'atmosphère noire a été bien exprimée par la mise en scène et le comportement de deux grands interprètes.

22 h Journal.

22 h 20 Prélude à la nuit.
Suite pour ondes Martenot et piano de D. Milhaud interprétée par Y. et J. Loriod.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5 Dessin animé : Du plomb dans la neige.
17 h 10 Hier au cinéma : Jenny, film de Marcel Carné.
18 h 55 Dessin animé : les Misérables.
19 h Informations.
19 h 15 Info régionales.
19 h 35 Feuilleton : Un homme... une ville.

FRANCE-CULTURE

20 h, Dialogues : Comment échapper à la bipolarisation, avec E. Le Roy Ladurie et J.-F. Kahn.
21 h 15 20e anniversaire de France-Culture.
22 h 30 Nuits magnétiques : la permission de minuit.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (Semaines internationales de musique de Lucerne 83) : *Symphonie n° 2* de Schumann, *Trois pièces pour orchestre*, de Berg, *Francesca da Rimini*, de Tchaïkovski, par l'Orchestre philharmonique d'Israël, dir. Z. Mehta.
22 h 30, Fréquence de nuit : feuilleton Haendel-Hindemith ; à 23 h 10, Jazz-Club.

Mercredi 4 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 30 Vision plus.
12 h Le rendez-vous d'Annick.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 35 Un métier pour demain.
13 h 50 Vitamines.
16 h 40 Jouer le jeu de la santé.
16 h 45 Temps X.
17 h 40 Info jeunes.
17 h 55 Jack spot.
18 h 15 Le village dans les nuages.
18 h 40 Variétoscope.
18 h 55 7 heures moins cinq.
19 h Météo.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 35 Jeu : Les petits drôles.
19 h 50 Regards feutrés.
19 h 53 Tirage de la Loterie.
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du Loto.
20 h 35 Edition spéciale : Le pacifisme. Comment vivre avec la menace d'une guerre nucléaire ?
Avec André Glucksmann, philosophe, écrivain, Mme Simone Veil, député au Parlement européen, Pierre Juquin, membre du bureau politique du P.C.F.
21 h 55 Musique au village.
Réal. F. Reichenbach.
Un récital donné par Dimitri Markevitch en l'église d'Olaville. Des œuvres de Bach, Kodaly, Prokofiev.
22 h 40 Histoires naturelles.
Le saumon de minuit.
23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 5 Jeu : L'académie des neuf.
13 h 35 Feuilleton : Les amours romantiques.
13 h 50 Les carnets de l'aventure.
14 h 25 Dessins animés.
15 h Récré A 2.
17 h 10 Platine 45.
Avec Madison 60, Jimmy Cliff...
17 h 45 Terre des bêtes.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Aéroport.
Issue de secours, réal. Joyce Bu [illegible]
Rapt d'un enfant dans un aéroport
21 h 55 Cinéma-cinémas
de M. Boujut, A. Andreu et C. Ventura.
Une reconstitution du dernier jour de la vie de l'écrivain Scott Fitzgerald ; un portrait de Catherine Deneuve ; le cinéma chinois...
23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 50 Dessin animé : L'inspecteur Gadget.
20 h Les jeux.
20 h 35 Variétés : Jacques Higelin.
Un film réalisé à partir du spectacle donné au Casino de Paris. Une heure de plaisir en compagnie de ce personnage chaleureux, extravagant, provocateur et tendre.
21 h 30 Journal.
21 h 50 Feuilleton : Exil.
d'après L. Feuchtwanger, réal. E. Günther ; avec K. Löwitsch, L. Martini, V. Glowna...
1933 : un journaliste d'origine juive et un musicien allemand, tous les deux quittent leurs pays pour monter un journal à Paris. Commence le combat contre le nazisme. Un feuilleton en sept épisodes insipides.
23 h Prélude à la nuit.
Concertino, *de C. Chaminade interprété par J. Galway (flûte).*

FR3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5 Dessins animés.
17 h 40 Feuilleton : Huckleberry Finn et Tom Sawyer.
18 h 5 Carrefour de l'Outre-mer.
18 h 30 Informations.
18 h 55 Dessins animés : Les Misérables.
19 h Informations.
19 h 15 Info régionales.
19 h 35 Feuilleton : *Un homme... une ville.*

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales.
8 h, Les chemins de la connaissance : Martin Buber ; à 8 h 32, les métamorphoses de l'espace.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des sciences et des techniques.
10 h 45, Le livre, ouverture sur la vie : Festival du livre « Enfants-jeunes » de Montreuil.
11 h 2, Musique : La mémoire chantée de Régine Mellac (et à 13 h 30, 17 h 32 et 20 h).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : *Vie et destin*, de V. Grossman.
14 h 47, L'école des parents et des éducateurs, avec M. Bertin-Movrot.
15 h 2, Les après-midi de France-Culture : Quatre fois l'espace ; à 15 h 35 Les cosmologies (les Esquimaux) ; à 16 h 10, Sciences hebdo ; à 17 h, Luther, homme de passion.
18 h 30, Feuilleton : *Le grand décret.*
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Perspectives scientifiques : *Influence sur l'ensemble des sciences humaines.*
20 h, La mémoire chantée de Régine Mellac, par M. Legras et J. Erwan.
22 h 30, Nuits magnétiques : Gabriel Bounoure.

FRANCE-MUSIQUE

0 h, Fréquence de nuit : Jazz-club ; 1 h, œuvres de Puccini, Mozart, Bach ; 2 h 35, Concert : Chostakovitch, Stravinsky, Schubert.
6 h 2, Pittoresques et légères.
6 h 30, Musiques du matin.
7 h 10, Concert : *Schubert*, par le *Quatuor de Moscou.*
7 h 45, Le journal de musique.
8 h 12, Magazine.
9 h 2, D'une oreille l'autre : Prokofiev, Mozart, Ravel, Desmarest...
12 h, Avis de recherche.
12 h 35, Jazz : Tout Duke.
13 h, Opérette magazine.
13 h 30, Jeunes solistes : Œuvres de Delalande, Boismortier, Lully, Monsigny, par T. et L.-A. Allain, cornemuses.
14 h 4, Microcosmos : rubriques habituelles.
17 h 5, Histoire de la musique.
18 h, L'imprévu : Jazz.
19 h 5, Concert : Œuvres de Grieg, Stravinsky par R. Milosi, violon, C.-E. Nandrup, piano.
20 h, Les chants de la terre.
20 h 30, Concert : *Layes of times*, de Bloch, *Strings in earth*, de Sikorski, *Corale, interludio et aria, pour flûte, clavecin et cordes*, de Knapie, *Prélude et fugue*, de Lutoslawski, *Divertimento*, de Stachowski, par l'orchestre de chambre de Pologne, dir. : J. Maksymiuk, sol. : A. Marion, flûte, E. Chojnacka, clavecin.
22 h 15, Fréquence de nuit : Feuilleton Haendel-Hindemith ; à 23 h 10, Ouverture sur le Grand Nord : Hamlet le Danois.

COMMUNICATION

PATRONNÉ PAR LE GROUPE HACHETTE

Le « Multistore », temple de la communication sera inauguré à Paris le 25 janvier

Le groupe Hachette s'apprête à frapper un grand coup pour commencer l'année 1984 : le 25 janvier doit être inauguré, près de l'Opéra, à Paris, le premier « Multistore » qui prendra la place (agrandie à 5 500 m²) du Drugstore Opéra, fermé depuis l'été dernier.

Ouvert sept jours sur sept, de 10 heures à 1 h 30 du matin, ce Multistore — pour l'aménagement duquel ont été investis 30 millions de francs — se veut à la fois espace de loisirs, « vitrine » et centre commercial pour tout ce qui concerne la communication, dans ses formes traditionnelles (le kiosque à journaux offrira 1 000 titres nationaux et étrangers, tandis que 15 000 livres seront disponibles à la librairie), comme dans ses technologies les plus sophistiquées (micro-informatique, music-laser, disques compacts, jeux électroniques, vidéo-store).

Dans l'esprit de ses promoteurs, *« le Multistore Opéra — ni drugstore ni FNAC — doit permettre le passage de l'économie d'échange à l'économie de la communication, la concrétisation d'un de ces espaces d'accueil que souhaite le public, où se marient l'image et le papier, la culture et la restauration, la distraction et le commerce ».*

Au centre du complexe, un forum audiovisuel sera doté d'un écran géant installé par Philips selon une technique inédite. Cinquante-quatre écrans de télévision, reliés à une régie centrale, distribueront des programmes originaux.

Le Multistore Opéra dont le directeur général est M. Jean-Louis Nachury, sera exploité par la S.G.E.D., société filiale d'Hachette et d'Eurest, cette dernière étant elle-même une filiale de Nestlé et de la Compagnie internationale des wagons-lits. Eurest sera plus spécialement chargée du secteur restauration, qui occupera deux espaces : l'un, « la Place », offrant quatre cents places, l'autre, « l'Opéra », quatre-vingt avec des formules différentes,mais qui excluront le fast-food.

« Un premier bilan d'exploitation pourra être dressé après six mois », a déclaré M. Yves Sabouret, vice-président du groupe Hachette, mardi matin 3 janvier, en présentant le Multistore, qualifié de *« prototype exportable ».*

A LA RADIO-TÉLÉVISION

Procès-verbal d'accord signé sans la C.G.T.

Un procès verbal d'accord permettant l'entrée en vigueur, au 1er janvier, de la convention collective des personnels de la radio-télévision a été signé, dans la nuit du 30 au 31 décembre, entre les syndicats Force ouvrière, C.F.D.T. et SCORT (cadres) et l'association des employeurs du service public de l'audiovisuel, présidée par M. Jacques Pomonti, P.-D.G. de l'INA.

Un certain nombre de points avaient été adoptés en juillet dernier. Sont venus notamment s'y ajouter : le système salarial — pièce essentielle de la convention collective, qui a motivé plusieurs grèves et qui demandera un an pour être mise totalement en place, — la nomenclature des fonctions, ainsi qu'un texte sur la formation professionnelle. Seule des grands syndicats, la C.G.T. a refusé de s'associer à cet accord et exprime *« son rejet catégorique d'un système qui révise en baisse la majorité des salaires tout en personnalisant sans précédent la carrière des agents ».*

Pour M. Pomonti, en revanche, l'accord *« a permis d'aboutir à un système souple, adapté aux mutations prévisibles dans le secteur de la communication, tout en réunissant de meilleures conditions de déroulement de carrière. Sa définition était devenue indispensable à la survie et au développement du service public ».*

Les employeurs et les syndicats sont convenus de se rencontrer à nouveau dans le courant du mois de janvier pour élaborer quelques textes complémentaires concernant notamment l'harmonisation des régimes de retraite, la définition de certaines fonctions et les exclusivités de collaboration.

Redevance pour 1984 : + 6,6 % pour la T.V. couleur + 30 % pour les magnétoscopes

La redevance télévision augmente en 1984, passant de 311 F à 331 F pour le noir et blanc (+ 6,4 %), de 471 à 502 F pour la couleur (+ 6,6 %). Pour les magnétoscopes, elle passe de 471 à 612 F (+ 29,9 %).

La date de paiement de la redevance T.V. dépend de la date d'achat de l'appareil : premier jour du mois qui suit le mois d'entrée en possession du poste T.V., puis tous les ans à la même date. La redevance magnétoscope est envoyée avec la redevance T.V. Les deux sont payables dans les deux mois à compter de l'échéance. Passé ce délai, la pénalité est une majoration de 30 % de la redevance.

● *Un nouveau président à la Sofratev.* — M. Philippe Wade, directeur des affaires spatiales et internationales à T.D.F. (Télédiffusion de France), vient d'être nommé président de la Sofratev (Société française d'études et de réalisations d'équipements de radiodiffusion et de télévision), filiale de T.D.F. spécialisée dans l'ingénierie audiovisuelle et chargée de la commercialisation des techniques françaises à l'étranger. M. Wade, qui fut conseiller au cabinet du ministre de la communication de juin 1981 à mai 1983, et qui conserve ses fonctions à T.D.F., succède à M. Jean Guillermin, ancien directeur général de T.D.F.

UN COMITÉ CONTRE LA PIRATERIE VIDÉO

Le ministère de la culture vient de mettre en place, au sein du Centre national de la cinématographie (C.N.C.), un Comité interprofessionnel permanent de prévention et de lutte contre la piraterie. Ce comité, présidé par M. Pierre Viot, directeur du C.N C., a pour mission de coordonner les actions entreprises par les organisations professionnelles en vue de développer les enquêtes sur la piraterie vidéo et d'engager des procédures devant les tribunaux.

Mais la piraterie vidéo est un phénomène qui déborde largement les frontières nationales. La France, qui mène déjà une série d'actions en liaison avec les compagnies de cinéma américaines, devrait faire cette année de nouvelles propositions pour coordonner la lutte au niveau européen. La diffusion illégale des films en cassettes est devenu, en quelques années un véritable fléau économique pour le cinéma. L'association professionnelle du cinéma américain estime que la piraterie a coûté, en 1983, un milliard de dollars à l'industrie cinématographique mondiale.



LE CARNET DU Monde

Naissances

— M. et Mme Jacques DESUCHÉ ont la joie d'annoncer la naissance de leur troisième petit-fils

Matthieu Desuché,

à Nantes, le 30 décembre 1983, au foyer de leurs enfants Evelyne et Jean Desuché-Laurent.

98, rue des Pervenches,
85000 La Roche-sur-Yon.
14, rue des Ecuyers,
44700 Orvault.

Lys bleu de mille feux scintillant
Le vingt-sept au monde arriva.
Mathieu son frère, d'esprit charmant,
Souhaite vie belle à cher Thomas.

M. Philippe DUBRULLE et Mme, née Nancy SWINSTON, laissent à Mathieu le plaisir d'annoncer la naissance de

Thomas,

le 27 décembre 1983, à Paris-17e.
10, rue Saint-Ferdinand.

Mr and Mrs George SWINSTON Jr, are very happy to announce the birth of their second grandchild

Thomas,

son of Philippe and Nancy Dubrulle.

— Julie est ravie d'annoncer la naissance de sa sœur

Marion,

le 30 décembre 1983.
Chez Claudie SAINT-PATRICE et Gérard GRZYBEK.
7, rue Saint-Exupéry, 77450 Esbly.

Mariages

— M. Jean-Claude FAUDOUAS,
Mme Monique BÉZIE,
M. Richard Ollis DAY,
Mme Suzanna STAFFORD,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Corinne et Matthew.

La cérémonie a eu lieu dans l'intimité, le 17 décembre 1983.

139, rue Nationale, 75013 Paris.
Marina Del Rey, L.A. California (U.S.A.).

Décès

— Mme Simon Amar,
M. et Mme I. Elkaïm
et leurs enfants,
M. et Mme P. Receveur
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Simon AMAR,

leur époux, père et grand-père, survenu le 1er janvier 1984.

Les obsèques ont été célébrées le 3 janvier.

— On nous prie d'annoncer que les obsèques de

M. Boris BACHKIROFF,

décédé le 24 décembre 1983, à Safi (Maroc), auront lieu en l'église orthodoxe, rue Daru, mercredi 4 janvier 1984, à 14 heures, suivies de l'inhumation au cimetière de Sainte-Geneviève-des-Bois.

De la part des familles Bachkiroff, de Labouchère, Siegel, Fant-du-Picard, Tongas, Robert et Ropraz.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Philippe de BUSSY,

survenu, le 30 décembre 1983 à Paris, dans sa quarante-deuxième année.

De la part de
Mme Philippe de Bussy,
son épouse,
Marie et Claire,
ses filles,
M. et Mme Bernard de Bussy,
M. et Mme Pierre Letrillart,
M. et Mme Philippe Plichon,
ses frères et sœurs,
M. et Mme Jean de Gandt,
ses beaux-parents,
Ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, oncles et tantes,
M. Jaime Martinez Tapia,
M. Walter Gonzalez Uriarte,
Mme Aurélia Jalem,
M. et Mme Pacheco.

Les obsèques ont été célébrées le lundi 2 janvier 1984.

26, avenue de la Grande-Armée,
75017 Paris.
« La tour Menot »,
Vauxbuin, 02200 Soissons.

— Mme Roger Cadiou,
son épouse,
Mme Françoise Cadiou,
sa mère,
Ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger CADIOU,
attaché à la direction des relations extérieures U.T.A., chevalier de l'ordre national du Mérite, médaille de l'Aéronautique,

survenu subitement, le samedi 31 décembre 1983, à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 5 janvier 1984, à 10 h 45, en l'église Saint-Joseph de Clamart, 145, avenue Jean-Jaurès, à Clamart.

8, rue Pierre-Louvrier,
92140 Clamart.

— La compagnie aérienne U.T.A. a la tristesse de faire part du décès de

M. Roger CADIOU,
attaché à la direction des relations extérieures U.T.A., chevalier de l'ordre national du Mérite, médaille de l'Aéronautique,

survenu subitement, le samedi 31 décembre 1983, à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 5 janvier 1984, à 10 h 45, en l'église Saint-Joseph de Clamart, 145, avenue Jean-Jaurès, à Clamart.

50, rue Arago,
92806 Puteaux.

— Mmes Mathilde Gégou, Hélène Longuet et Geneviève Delpech,
ses sœurs,
Et toute la famille,
ont le vif chagrin d'annoncer la perte de

Mme Marcel DEMONTVIGNIER,
née Raphaëlle Laisne,

survenue le 1er janvier 1984.

On rappelle le souvenir de son mari,

M. Marcel DEMONTVIGNIER,
ingénieur de l'Ecole supérieure de physique et chimie, chevalier de la Légion d'honneur, professeur honoraire à l'Ecole supérieure d'électricité,

décédé le 21 septembre 1980.

« Ils sont réunis ! »

De la part de Mme Gégou,
27, boulevard Pereire,
75017 Paris.

— Albert et Geneviève Cervoni,
Rodolphe Duchatellier,
Lisa et Franck Cervoni,
Simone Le Goff,
Daniel Picol,
Toute sa famille et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Marcelle DUCHATELLIER-TAILLEBRÈS,
chevalier de l'ordre du Mérite,

survenu, à Paris, le 1er janvier 1984.

Inhumation au cimetière communal de Valenton, rue du 11-novembre, le jeudi 5 janvier 1984, où l'on se réunira à 15 heures.

13, rue d'Alexandrie,
75002 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	605 F	859 F	1 080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. — SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

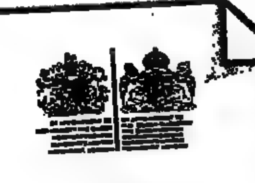
Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



— Mme René Grunberg,
M. et Mme Gérard Grunberg,
M. et Mme Alain Grunberg,
François, Julien, Sophie et Benoît,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René GRUNBERG,
croix de guerre 1939-1945, inspecteur en chef honoraire d'Air France, ancien président de Jet-Tours,

pieusement décédé le 2 janvier 1984, dans sa soixante-cinquième année.

Les obsèques religieuses auront lieu le jeudi 5 janvier 1984, à 13 h 45, en l'église Sainte-Clotilde, 23 *bis*, rue Las-Cases, Paris-7e, sa paroisse.

Elles seront suivies de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière parisien de Bagneux.

38, rue de Bellechasse, Paris-7e.
1, avenue de Chatron,
Villiers-Saint-Frédéric,
78740 Neauphle-le-Château.
19, avenue P.-Labussière,
37500 Chinon.

— Docteur Bernard Herissay,
son époux,
Sylvaine et Fabrice Herissay,
ses enfants,
Lionel Assouad,
son frère,
Xavier et Geneviève de Laage de Meux,
Louis et Alice Herissay,
François et Myriam Herissay,
ses beaux-frères et belles-sœurs,
Les familles de Laage, Herissay, Assouad, Froustey et Rostand,
ont l'extrême douleur de faire part du décès subit de

Mme Bernard HERISSAY,
née Christiane Assouad,

le 30 décembre 1983.

Les obsèques auront lieu à Domont (Val-d'Oise) en l'église paroissiale, le mercredi 4 janvier 1984, à 11 heures.

Ni fleurs ni couronnes.
Prières demandées.
Cet avis tient lieu de faire-part.

« Long-Pré »,
1, rue du Chemin-Vert,
95330 Domont.

— Roanne. Montbrison. Lyon.

Il a plu au Seigneur de rappeler à Lui, le 1er janvier 1984, dans sa soixante-treizième année,

l'abbé Marius PERRIN,
professeur aux facultés catholiques, directeur honoraire de l'E.S.S.T.,

De la part de
Mme Joseph Perrin,
M. et Mme Marcel Perrin,
M. et Mme Jean Aubert,
M. et Mme André Charrier,
M. et Mme François Perrin,
leurs enfants et petits-enfants,
Et de tous ses nombreux amis.

Les funérailles religieuses seront célébrées le mercredi 4 janvier, à 15 h 30, en l'église Saint-Pierre de Montbrison.

Seule la famille assistera à l'inhumation.

Condoléances sur registre.

— M. et Mme Louis G. Reboul
et leur fils Marc-Henri,
M. et Mme Jean M. Reboul
et leurs fils Olivier et Thierry,
Les docteurs Michel
et Danièle Reboul
et leurs filles Cécile et Marion,
ses enfants et petits-enfants,
Mme J. Pigueux,
sa sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henri REBOUL,

survenu le 1er janvier 1984.

Les obsèques auront lieu le mercredi 4 janvier 1984, à 15 h 45, en l'église Notre-Dame de l'Assomption, 88, rue de l'Assomption, Paris-16e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

2 *bis*, rue Oswaldo-Cruz,
75016 Paris.
30, rue George-Sand,
75016 Paris.
35, avenue du Général-Sarrail,
75016 Paris.
8, chaussée de la Muette,
75016 Paris.
9, rue Aigueperse,
87000 Limoges.

— Marie-Rose Huntzbuchler,
sa sœur,
Pierre et Annette Huntzbuchler,
leurs enfants et petits-enfants
Claude et Camille Huntzbuchler,
leurs enfants et petits-enfants,
Claudine et Jean-Michel Despepier
et leurs enfants,
Ses neveux, nièces, petits-neveux, et arrière-petits-neveux,
Les familles Huntzbuchler, Sombthay, Caillot, Hantz, Gutneck, Streisguth, Nagel,
Et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Gustave RIBAUD,
née Alberte Huntzbuchler,

survenu dans sa quatre-vingt-quinzième année, en son domicile de Conches (77), le 1er janvier 1984, et prient d'avoir aussi une pensée pour son époux,

le professeur Gustave RIBAUD,
membre de l'Institut.

disparu le 8 octobre 1963.

Les obsèques seront célébrées en l'église de Conches, le mercredi 4 janvier 1984, à 10 h 45.

Place de l'Eglise, Conches
77400 Lagny-sur-Marne.

— Le professeur Alain-Jacques Valleron, son fils,
Edith et Alexis Valleron,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Eugène VALLERON,
née Suzanne Fruppart,

survenu à Chandon le 24 décembre 1983, dans sa quatre-vingt-unième année.

Les obsèques ont eu lieu à Chandon (Eure-et-Loir), dans l'intimité, le 27 décembre 1983.

13, rue de la Cité-Universitaire,
75014 Paris.

— Vaux-le-Pénil. Vincennes. Vitry-le-François. Toulouse.

M. et Mme Marcel Weil,
Mme Fernand Lambert,
Mme Edmond Marx,
M. et Mme Marcel Charles,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur grand-mère et arrière-grand-mère,

Mme Frédérique WEIL,

survenu à Santeny (Val-de-Marne), le 31 décembre 1983, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

Les obsèques civiles ont eu lieu, le 3 janvier 1984, au cimetière israélite de Vitry-le-François.

Cet avis tient lieu de faire-part.
12, allée des Hêtres,
Vaux-le-Pénil,
77000 Melun.

Remerciements

— La profondeur de la sympathie que ses amis lui ont témoignée lors de la perte de sa fille

Anne,

a infiniment touché Mme Léal.

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu du

professeur Marcel AUSSANNAIRE,

une messe sera célébrée le samedi 7 janvier 1984, à 16 heures, en l'église Saint-Paul, avenue de la Seine, La Rochette, 77000 Melun.

Mme Marcel Aussannaire,
32, rue Gustave-Mathieu,
77590 Bois-le-Roi.

— Mme la maréchale Leclerc de Hauteclocque,
Les ascendants de la 2e D.B.
Et les anciens combattants de la 2e D.B.
invitent les personnes à assister à la messe qui sera célébrée le vendredi 6 janvier 1984, à 18 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, à la mémoire du

lieutenant Henri LECLERC de HAUTECLOCQUE,

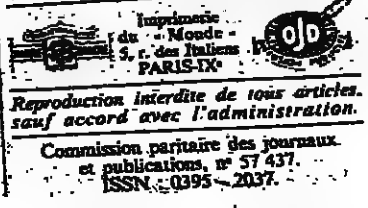
disparu le 6 janvier 1952, en Indochine, et à celle de ses compagnons de combat.

Communications diverses

— L'Association des anciens élèves de l'Ecole alsacienne à Paris, organise le vendredi 6 janvier, à 20 h 45, à la salle Gaveau, un concert-gala avec Catherine Hiegel, de la Comédie-Française, Anne Constantin et Isabelle Dac-Khe (piano), Pierre Fatus (clown), Philippe Garnier (souffleur de verre), Marc Gaussorgues (ténor), Laurent Hacquard (hautbois), Mario Hacquard (baryton) et Stéphanie Magnier (soprano).



Edité par la S.A.R.L. le Monde
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

Évolution probable du temps en France entre le mardi 3 janvier à 0 heure et le mercredi 4 janvier à minuit.

La perturbation active qui traverse la France sera suivie d'un flux cyclonique de nord-ouest à nord, froid et très instable. L'instabilité s'atténuera mercredi après-midi sur l'ouest du pays par effet de dorsale.

Mercredi, sur la Provence et la Corse, il pleuvra le matin et, dans la journée, un temps peu nuageux à nuageux avec mistral et tramontane s'établira sur les régions méditerranéennes. Sur les autres régions, un temps froid et très instable prédominera. Les averses de neige, fréquentes en montagne, pourront atteindre les régions de plaine, en particulier de la Bourgogne à la Lorraine et aux régions du nord. Les averses s'atténueront cependant l'après-midi de la Bretagne, à l'ouest du Massif Central et à l'Aquitaine (sauf les Pyrénées), et le temps sera variable avec éclaircies et passages nuageux. Le vent de nord-ouest soufflera toujours assez fort à fort. Les températures, voisines de –1 à 2 degrés le matin, resteront basses l'après-midi, de 1 à 4 degrés en moyenne et de 6 à 7 degrés sur les régions méditerranéennes.

Sens de l'évolution pour la fin de semaine.

Une nouvelle perturbation traversera l'ensemble du pays, jeudi et vendredi, *mais elle ne sera pas aussi active que* celle du début de semaine. Après son passage, une hausse de pression se développera par l'ouest mais elle n'empêchera pas le nouveau courant perturbé océanique de déborder sur le nord du pays à partir de samedi.

Prévisions pour la fin de semaine.

Jeudi, les gelées matinales n'épargneront guère que le littoral et pourront atteindre –5 à –6 degrés dans le centre. Le ciel se couvrira sur la moitié *nord-ouest du pays avec des vents de* sud-ouest assez forts sur les côtes, et les pluies qui pourront localement être précédées de neige dans l'intérieur. Un ralentissement se produira en cours de journée. Plus au sud, les éclaircies prédomineront le matin, le ciel devenant nuageux le soir.

Vendredi, la zone pluvieuse achèvera de traverser la France suivie d'un rafraîchissement accompagné d'averses sur le nord et le nord-est. Un mistral modéré s'établira le soir.

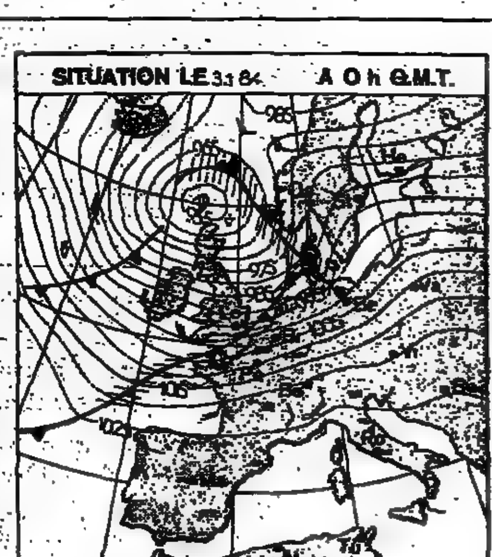
Samedi, sur la moitié sud, le ciel se dégagera à nouveau, malgré quelques brouillards dans le Sud-Ouest. En revanche, les nuages redeviendront abondants en cours de journée au nord de la Loire.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 3 janvier à 7 heures de 1003,3 millibars, soit 750,9 millimètres de mercure.

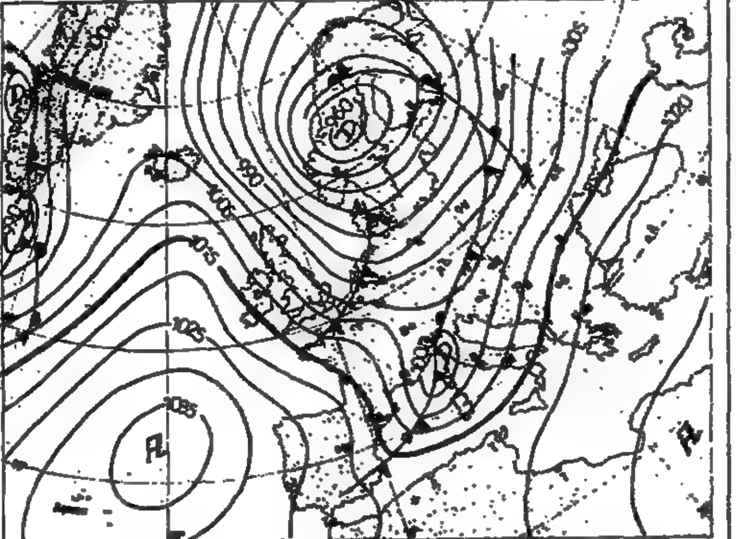
Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 2 janvier; le second, le minimum de la nuit du 2 au 3 janvier) : Ajaccio, 14 degrés (maxi) ; Biarritz, 11 et 6; Bordeaux, 7 et 8; Bourges, 7 et 6; Brest, 11 et 6; Caen, 11 et 10; Cherbourg, 12 et 7; Clermont-Ferrand, –1 et –1; Dijon, 4 et 2; Grenoble, 2 (maxi) ; Lille, 9 et 8; Lyon, 1 et 8; Marseille-Marignane, 13 et 10; Nancy, 4 et 4; Nantes, 11 et 9; Nice-Côte d'Azur, 14 et 8; Paris-Le Bourget, 10 et 8; Paris-Montsouris, 11 et 8; Pau, 10 et 2; Perpignan, 13 et 8; Rennes, 11 et 8; Strasbourg, 6 et 8; Tours, 7 et 9; Toulouse, 6 et 3; Pointe-à-Pitre, 30 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 4 degrés; Amsterdam, 8 et 7; Athènes, 15 et 8; Berlin, 8 et 7; Bonn, 9 et 9; Bruxelles, 9 et 8; Le Caire, 22 et 18; îles Canaries, 21 et 17; Copenhague, 6 (maxi) ; Dakar, 26 et 18; Djerba, 16 et 8; Genève, 7 et 2; Jérusalem, 12 et 6; Lisbonne, 8 et 8; Londres, 11 et 7; Luxembourg, 5 et 4; Madrid, 3 et 2; Moscou, 2 et 0; Nairobi, 25 et 17; New-York, 1 et –2; Palma-de-Majorque, 17 et 6; Rome, 11 et 10; Stockholm, 3 et 2; Tozeur, 16 et 7; Tunis, 18 et 9.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

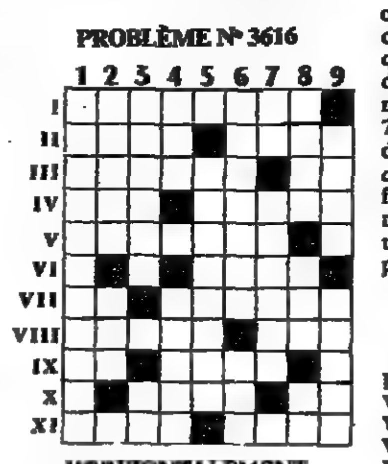

SITUATION LE 3.1.84 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 4.01.84 DÉBUT DE MATINÉE


PRÉVISIONS POUR LE 4 JANVIER A 0 HEURE (G.M.T.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3616



HORIZONTALEMENT

I. Victime d'un pape qui était Clément et d'un Philippe qui ne le fut pas. – II. On lui parle sans complexe. Conseille ou dessert. – III. Purée de poids. Note. – IV. Se presse lentement. En mesure de tenir un rôle. – V. Auraient donc besoin d'être rallumés. – VI. Souvent pris à témoin, bien qu'il n'ait jamais déposé. – VII. Sur un cube ou un rectangle. Démunie au plus haut point. – VIII. Marque de reconnaissance. *S'exprime de façon* pressante. – IX. Copulative. Chambre des lords. – X. Cousine du charme. Couple stérile. – XI. Se raccommode rarement sur l'oreiller. Un homme décoré au front.

VERTICALEMENT

1. Quand on a celui d'un vendeur, on ne saurait ignorer sa vente. – 2. Couloir moderne pour accéder aux chambres fortes. Manche donnant de l'ampleur au poignet. – 3. Débite des pruneaux à ses moments de détente. Forme d'avoir. – 4. *Même recommandé, il est souvent* mal accueilli. Arrivée à terme ou par hasard. – 5. Va de la simple colle à la décollation. – 6. Histoire qui ne tient pas debout ou conte à dormir de même. Type populaire, mais pas spécialement honorable. – 7. Participe passé. Sournoise cousine de Morphée. – 8. Détente déclenchée *par un rigolo*. Est avec son frère à la queue. Consentement qui ne s'accorde plus. – 9. Confond les tourtes et protège les tourteaux. Se prend facilement au filet.

Solution du problème n° 3615

Horizontalement

I. Riverains. – II. Iritis. Et. – III. Vêtement. – IV. *(Néant)*. – V. Epître. (Clément Marot). Il. – VI. Ruée. Cône. – VII. Erreur. – VIII. Statue. – IX. Ane. Si. – X. Tanagra. – XI. Nacre. Eau.

Verticalement

1. Rivière. Ain. – 2. Ire. Purin. – 3. Vitrier. Etc. – 4. Eté. Tees. AR. – 5. Rimer. Ut. Ne. – 6. Ase. Ecrase. – 7. Nu. Tige. – 8. Net. Indu. Râ. – 9. St. Ile. Esaü.

GUY BROUTY.

VIE QUOTIDIENNE

DANGER DE L'OXYDE DE CARBONE. – En raison du nombre important d'intoxications à l'oxyde de carbone survenues récemment, la préfecture de police de Paris rappelle les précautions à prendre pour éviter tout accident :

– Faire réviser un chauffe-eau une fois par an ;

– N'utiliser un appareil à gaz que dans un local correctement aéré ;

– Ne pas boucher les amenées d'air frais, ni les évacuations d'air vicié ;

– N'utiliser les appareils de chauffage à gaz individuels que de manière intermittente, comme chauffage d'appoint.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 2 et mardi 3 janvier 1984 :

DES LOIS

● Modifiant certaines dispositions du code rural relatives aux caisses de mutualité sociale agricole ;

● Portant diverses mesures d'ordre social.

UN DÉCRET

● Portant nominations et promotions dans les cadres des officiers de réserve.

UN ARRÊTÉ

● *Autorisant* l'École supérieure de commerce et d'administration des entreprises de Grenoble à délivrer un diplôme revêtu du visa officiel *(le Monde* du 21 décembre 1983).

PARIS EN VISITES

JEUDI 5 JANVIER

« L'église Saint-Eustache », *15 heures, entrée, Mme Garnier-Ahlberg.*

« Musée de la chasse et de la nature », 15 heures, 60, rue des Archives, Mme Hulot.

« L'École des beaux-arts », *15 heures*, 13, quai Malaquais, Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

« Palais du Luxembourg », *15 h 30*, 29, rue de Condé (Mme Camus).

« L'abbaye du Val-de-Grâce », 15 heures, 277 bis, rue Saint-Jacques (Paris et son histoire).

« L'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les appartements royaux du Louvre », 14 h 45, musée du Louvre, porte Denon (Tourisme culturel).

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

LÉGION D'HONNEUR

Nous achevons la publication des nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur dont nous avons commencé la publication dans *le Monde* du 3 janvier.

AGRICULTURE

Sont promus *officiers :*

MM. Jean-François Breton, directeur de l'Ecole supérieure agronomique de Montpellier, Jean-Pierre Canonge, directeur honoraire d'une caisse de réassurance agricole ; François Collery, ingénieur général des eaux et forêts ; Claude Grosbon, président d'organismes agricoles ; Paul Janet, ingénieur en chef des eaux et forêts.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Claude Benoist, créateur de variétés de céréales ; Yves Borredon, président d'une chambre d'agriculture ; Mme Fernande Borrès, épouse Honoré, vice-présidente honoraire de la fédération des centres d'information et de vulgarisation agricoles ; MM. Louis Bourianne, mécanicien de coopérative agricole en retraite ; Maurice Bravais, président honoraire des présidents des caisses régionales de crédit agricole ; *Pierre Calvagrac, directeur d'entreprise* ; Raymond Calvel, professeur de boulangerie honoraire ; René Clement, directeur de la Société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale ; Mme Jacqueline Delaye, veuve Le Gall, agent supérieur ; MM. Jean Garrouste, agriculteur-éleveur ; Joseph Guigue, président d'organismes agricoles ; André Hitte, trésorier d'un syndicat de courtiers en bestiaux ; André Lancelier, ancien directeur de société ; Louis de la Lande de Calan, administrateur d'organisations agricoles ; Michel Lasfargues, directeur général et P.-D.G. d'entreprises agro-alimentaires ; Charles Lécuyer, enseignant agricole retraité ; Jérôme Le Henaff, secrétaire d'une union de syndicats agro-alimentaires ; Roger Mieral, président du comité de la volaille de Bresse ; Jean Miossec, vice-président de chambre d'agriculture ; Bernard Moreau, directeur d'une caisse de crédit agricole ; *Jean Moullas*, directeur de l'Office national interprofessionnel de céréales ; André Nalin, président d'organismes agricoles ; Henri Nouyrit, président du comité de la coopération agricole de la C.E.E. ; Marcel Simas, président honoraire de chambre d'agriculture ; *Gilbert Terrades, médecin* conseil de la mutualité agricole ; Jacques Tulasne, directeur général d'une entreprise agro-alimentaire.

INDUSTRIE ET RECHERCHE

Sont promus *officiers :*

MM. Claude Altersohn, inspecteur général au ministère ; Marie-Joseph Baboin-Jaubert, P.-D.G. d'une société textile ; Robert Chabbal, président de la mission scientifique et technique ; Joseph Cohen, directeur de recherche au C.N.R.S. ; Jean Guyot, administrateur d'une manufacture de papier héliographique ; André Heymann, trésorier de l'association européenne des industries de l'habillement ; Albert Robin, directeur à E.D.F. ; Jean Roret, directeur de société.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. René Barthel, agent de maîtrise ; Pierre Boisson, P.-D.G. de société ; Claude Bourgeois, ouvrier spécialisé ; François Bouvier, inspecteur général des Charbonnages de France ; Patrick Brassart, P.-D.G. de l'union française des pétroles ; Bruno Giry, président d'une société de produits cosmétologiques ; Sylvestre Julia, directeur de recherche au C.N.R.S. ; Henri Korn, directeur de laboratoire à l'INSERM ; Hervé Lévi, directeur à l'institut français du pétrole ; Armand Luxo directeur à E.D.F. ; Maurice Mermet, ingénieur *général des mines ; Philippe Meyer*, professeur d'université ; Luc Montagnier, directeur de recherche au C.N.R.S. ; Alain Perrodon, conseiller géologique de sociétés pétrolières ; Pierre Quetard, directeur dans un groupe de constructions mécaniques, informatiques et spatiales ; Claude Sallé, directeur de l'exploration à l'institut français du pétrole ; Mme Anne Schlumberger, épouse Gruner, bibliothécaire ; M. Roger Séguy, directeur général adjoint dans une société ; Mme Gisèle Thion, épouse *Merle, P.-D.G.* de sociétés ; Suzanne Thomas, épouse Meriaux, directeur scientifique à l'INRA.

P.T.T.

Sont promus *officiers :*

MM. *Guy Brana, directeur de* société ; Raymond Chapel, ancien directeur régional des postes ; Marcel Lacout, ingénieur général à la Sofrecom ; André Roussey, directeur des centres régionaux de Paris.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Claude Barberot, administrateur directeur général de société ; Henri Bustarret, directeur à l'administration centrale ; Gilbert Dourlent, contrôleur divisionnaire au centre de tri de Nanterre ; Mme Yvette Petit, assistante sociale chef ; M. Jean Pochart, agent d'exploitation à Saint-Etienne.

COMMERCE ET ARTISANAT

Est promu *officier :*

M. Pierre Netter, président de la chambre de commerce de Colmar.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. *François Aignan, secrétaire* général de la Fédération nationale des entreprises à commerces multiples ; Georges Buvat, boulanger, président de la chambre de métiers de l'Allier ; Pierre Conso, P.-D.G. de société ; Jacques Dermagne, président du Conseil national du commerce ; Daniel Giron, président de la chambre de métiers du Calvados ; Henri Mercier, président de la chambre de commerce de Marseille ; Pierre Robin, ancien artisan charron ferronnier d'art ; Rémy Robinet, dit Robinet-Duffo *administrateur et P.-D.G. de société.*

JEUNESSE ET SPORTS

Est promu *officier :*

M. Henri Meley, président d'un comité régional olympique et sportif.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Vincent Assante di Cupillo, ancien membre d'une commission extra-municipale de la jeunesse et des sports ; Just Fontaine, ancien international de football ; Ernest Revenu, maître d'armes ; Jean Riondet, inspecteur général.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C
OFFRES D'EMPLOI	83,00	98,44
DEMANDES D'EMPLOI	25,00	29,65
IMMOBILIER	56,00	66,42
AUTOMOBILES	56,00	66,42
AGENDA	56,00	66,42
PROP. COMM. CAPITAUX	164,00	194,50

ANNONCES ENCADRÉES	La lo.mm/col.*	La lo.mm/col.T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	47,00	55,74
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,60
IMMOBILIER	36,00	42,70
AUTOMOBILES	36,00	42,70
AGENDA	36,00	42,70

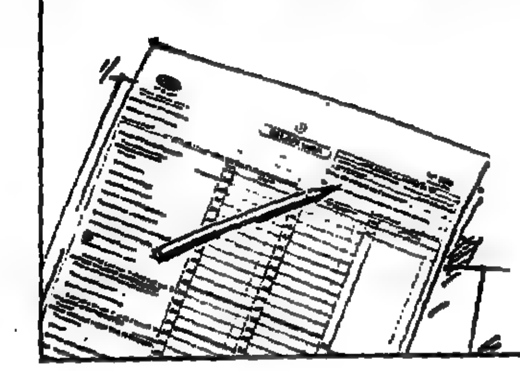
* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.



DIRECTIONS . DIRECTIONS

Fonctions Nationales et Internationales

Epauler notre directeur de la comptabilité



Une mission variée et passionnante dans un important Groupe industriel français (C.A. : 2 milliards de francs).

Agé de 30 ans environ, vous possédez un diplôme d'expertise comptable, de solides connaissances en fiscalité et un esprit ouvert à l'informatique.

Une première expérience réussie dans une entreprise industrielle a déterminé votre goût pour une comptabilité « terrain » aux multiples aspects.

Adjoint à notre Directeur de la comptabilité (basé à Paris), vous aurez des responsabilités importantes et une vision complète de la comptabilité des 11 usines du Groupe.

Votre forte personnalité et vos aptitudes à animer une équipe seront des atouts supplémentaires.

Votre rémunération, motivante, sera fonction de votre expériencu.

Si vous êtes l'homme de la situation, merci d'adresser votre dossier de candidature complet (C.V., lettre manuscrite, photo et prétentions), en précisant sur l'enveloppe la réf. 2776/LM à MEDIA P.A. - 9, bd des Italiens - 75002 PARIS, qui transmettra.

MEDIA PA

F. J. T. recherche

DIRECTRICE ADJOINTE

Chargée de l'Action Socio-Éducative globale de l'Association.
Solide formation et expérience professionnelle exigée.
Aptitude au travail d'équipe.
Poste à pourvoir dans les meilleurs délais.

Envoyer C.V. détaillé au : F.J.T. Foyer Carrefour 6, rue Marchant, 57000 METZ.

ENTREPR. DE NETTOYAGE à PARIS (200 salariés) rech.

DIRECTEUR

d'EXPLOITATION
Niveau CHEF d'AGENCE, expér. en nettoyage industriel indispensable.
Adresser C.V., photo et prét. à BOITE POSTALE, M. du MAZET 186, 75062 PARIS CEDEX-02 (serv. 159 qui transmettra.

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Proche banlieue Est Paris

220 - 240.000 F — Négoce de composants électroniques

Un groupe industriel français qui développe ses activités dans les domaines de la construction électrique, recherche UN DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIF ET FINANCIER pour l'une de ses filiales spécialisée dans le négoce de composants électroniques (CA 30 millions - Effectif 39 personnes) et qui dispose elle-même de quelques agences commerciales. Sous l'autorité du Président, il sera chargé de la gestion de la société dans ses aspects financiers (préparation des budgets et plans, élaboration des prévisions de trésorerie, relations avec les banques,...) administratifs (mise en place de procédures,...) et comptables (supervisions de la comptabilité, calcul des marges, établissement du bilan,...). Il assurera le suivi juridique de la vie de la société (préparation des assemblées et conseils,...) et il sera responsable de l'établissement des déclarations fiscales (TVA, TP,...). Il assumera également la fonction personnel (recrutement, paie,...). Le candidat retenu, âgé d'au moins 33 ans, de formation supérieure type ESC, option finance comptabilité, possèdera plusieurs années d'une expérience professionnelle semblable acquise dans une PME industrielle ou commerciale mettant en œuvre une gestion comptable informatisée.
Ecrire sous référence 550/M à :

GRH conseils

3 avenue de Ségur - 75007 PARIS.
Discrétion assurée.

PARIS

UN ORGANISME INTERPROFESSIONNEL

à vocation d'Etudes et de Diffusion d'Informations Economiques concernant des Industries de production et transformation très impliquées dans l'économie mondiale cherche son

responsable des études économiques

Il devra :

- réaliser des études économiques spécialisées avec l'aide d'une documentaliste,
- *observer les échanges internationaux et les répercussions de l'économie mondiale sur les professions concernées,*
- diffuser l'information par la rédaction d'articles, par des exposés et par ses relations avec la presse.

Il doit, à la fois, être un homme d'études soucieux de posséder à fond ses dossiers et avoir le sens des relations publiques.
Il doit avoir de bons moyens d'expression écrite et orale.
Il parle obligatoirement anglais et si possible espagnol.
Sa formation **(Universitaire ou Ecole Supérieure Commerciale)** est orientée vers l'économie.
Il a déjà une expérience dans un Organisme International ou un Bureau d'Etudes Economiques ; il appréciera dans ce poste les nombreuses ouvertures qu'il implique et la possibilité de se former aux relations publiques.

La candidature d'un débutant à fort potentiel et ayant déjà fait la preuve de son intérêt pour l'économie par des travaux personnels ou des stages pourra être étudiée.

Les candidatures (lettre manuscrite, C.V. précisant le niveau de rémunération actuel et photo sous réf. 2264-M), seront examinées avec la discrétion d'usage par

a. et j. ourlin CONSEILS DE DIRECTION
47, AV. ALSACE-LORRAINE
92160 ANTONY

CNCR — CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

X, Mines, ECP...
Vous vous sentez l'étoffe et la solidité d'un manager et vous cherchez, à bref délai, une

Direction d'usine

Vous visez même plus loin... à plus long terme.

Venez discuter avec nous de l'opportunité qui s'ouvre dans une des premières sociétés agro-alimentaires.
Nous attendons déjà de vous des résultats performants dans votre expérience professionnelle de 5-7 ans, en particulier dans l'animation des hommes.
Votre premier poste, auprès du Directeur d'une usine de 500 personnes située dans le Jura, vous fera découvrir notre style de management et nos technologies.
Par votre réussite vous y confirmerez votre potentiel pour prendre la Direction d'une autre usine.

Adressez vos C.V. et prétentions, sous référence 9304 (mentionnée sur l'enveloppe), à Média-System, 104 rue Réaumur 75002 Paris.

média-system

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

Usine 550 personnes 200 MILLIONS F

D'UN DÉPARTEMENT AUTONOME
(en forte expansion et bénéficiaire)
D'UN GRAND GROUPE INDUSTRIEL
recrute

DIRECTEUR DE PRODUCTION 250.000 F +

110 KM S.E. de PARIS

IL DIRIGE ET ANIME AVEC UN SENS AIGU de la rentabilité, UN ENSEMBLE DE 7 CADRES, 50 ETAM et 500 ouvriers : FABRICATIONS, QUALITÉ, MÉTHODES, APPRO, ORDO, LOGISTIQUE, ENTRETIEN, Liaisons fonctionnelles avec la Comptabilité Usine et Sce du Personnel.

INDISPENSABLE

- INGÉNIEUR diplômé A.M., I.D.N., INSA,...
- EXPÉRIENCE effective (5 ans minimum) DE DIRECTION D'USINE OU DE PRODUCTION (USINE d'au moins 300 personnes).

S.C. vous garantit une DISCRÉTION ABSOLUE et vous remercie d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo et rémunération) sous réf. 7029 à

SC sélection conseil
98, AV. DE VILLIERS, 75017 PARIS

emplois internationaux

(et departements d'Outre Mer)

GROUPE TRAVAUX PUBLICS A VOCATION INTERNATIONALE RECHERCHE DANS LE CADRE DE SON EXPANSION A L'ETRANGER

son commercial TP Moyen Orient

HF

Ingénieur d'affaires TP, diplômé d'une grande école ou équivalent, il justifiera d'une expérience et d'une réussite commerciale et de recherche d'affaires.

Une grande partie de sa carrière se sera déroulée dans les pays du Moyen Orient et plus particulièrement en Arabie Saoudite.

Homme de terrain, ayant des qualités de contact, il sera entraîné à négocier au plus haut niveau des grands marchés BTP (génie civil, ouvrages d'art, projets industriels . . .).

Basé à RIYAD, il bénéficiera, sous l'autorité du Directeur de zone, d'une logistique et de l'appui d'une équipe dont l'implantation est déjà éprouvée.

La pratique courante de l'anglais écrit et parlé est exigée.

L'intégration familiale dans le pays est facilitée par les avantages consentis à l'expatriation.

Adresser lettre manuscrite avec CV détaillé, photo, prétentions sous N° 6700 à PARFRANCE ANNONCES - 4, rue Robert Estienne 75008 PARIS - qui transmettra



MACHINES FRANÇAISES LOURDES

LE NOUVEAU LEADER FRANÇAIS DE LA MACHINE-OUTIL LOURDE regroupant FOREST-LINE et BERTHIEZ-ST-ETIENNE met en place les moyens correspondant à son contrat d'entreprise avec l'État et à ses objectifs (doublement de son C.A. dans les 5 ans) et recrute un

INGENIEUR COMMERCIAL

résidant en Suède
pour les PAYS SCANDINAVES

Après 6 à 10 mois de mise au courant dans les 3 usines en France, IL SERA, SUR PLACE, LE TRAIT D'UNION ACTIF ENTRE LES CLIENTS, LES INSTANCES PROFESSIONNELLES et GOUVERNEMENTALES des pays CONCERNÉS et LES SERVICES INTERIEURS DES 2 SOCIETES DU GROUPE. VENDEUR ET NÉGOCIATEUR, IL METTRA EN PLACE ET ANIMERA LES RESEAUX COMMERCIAUX les plus appropriés et efficaces. IL SERA RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION DE M.F.L., PUIS DES RESULTATS DE SA ZONE.

- FORMATION TECHNIQUE indispensable : INGENIEUR ou réellement équivalent • ANGLAIS tout à fait COURANT.
- TOTALEMENT INDISPENSABLE :
EXPÉRIENCE DE VENTE ET NEGOCIATIONS A L'EXPORTATION (et de préf. dans les pays concernés) DE BIENS D'EQUIPEMENT LOURD (machine-outils, gros matériels T.P., agricoles,...).

S.C. GARANTIT UNE DISCRETION ABSOLUE.
Lettre manusc., C.V. dét., rémunér. et photo ss réf. 7032 à

SC sélection conseil
98, AV. DE VILLIERS, 75017 PARIS

L'une des 10 plus importantes sociétés de services et d'ingénierie en informatique recherche

3 DIRECTEURS D'AGENCE

pour
• la région est
• la région méditerranéenne
• la région parisienne

La mission d'un directeur d'agence s'étend sur les axes suivants :
- direction du centre de profit régional,
- animation d'une équipe technico-commerciale et technique,
- action commerciale personnelle sur le terrain.

Au-delà d'une expérience similaire réussie en milieu informatique, son savoir-faire devra permettre le développement de l'agence tout en assurant le suivi de la clientèle existante.
Après une période de formation aux produits, dispensée à Paris, le candidat retenu rejoindra son poste dans une grande ville universitaire de la région concernée.
Le niveau de rémunération motivant sera complété par un système d'intéressement aux résultats.

Votre candidature sera examinée en toute discrétion en écrivant sous réf. F12 à PLAIN CHAMPS 37, rue Froidevaux 75014 Paris qui transmettra.

Notez au dos de l'enveloppe les noms des sociétés avec lesquelles vous ne souhaitez pas entrer en contact, l'agence retournera votre courrier sans l'ouvrir.
Merci de votre confiance.

GROUPE DE COMMERCE INTERNATIONAL recherche

2 INGENIEURS INFORMATICIENS

pour une filiale implantée au NIGERIA
Ils seront chargés de mettre en place des logiciels et des progiciels interactifs sur systèmes IBM 34 ou GAP II.
Une expérience sur ce type de matériel est indispensable.
Une parfaite maîtrise de l'anglais et du français est également indispensable, notamment pour le Nigéria.
Nous proposons des contrats d'expatriés pour une durée indéterminée.
Envoyer C.V. et prétentions sous réf. 84696 à CONTESSE PUBLICITE - 20, av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transm.

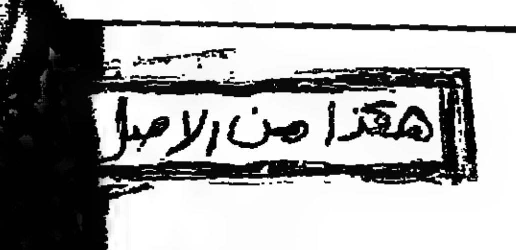
Société Africaine filiale d'un Groupe Français

recherche le

RESPONSABLE DU DEPARTEMENT "ARMOIRES ELECTRIQUES"

Le candidat doit avoir une bonne expérience technique dans le montage d'armoires et des connaissances en électronique.
Il doit avoir exercé des responsabilités commerciales et de gestion (niveau Cadre)

Merci d'envoyer votre candidature (C.V., photo et prét.) sous Réf. 794 à Curriculum 26 rue du 4 Septembre 75002 PARIS





emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



ANALYSER - CONSEILLER - DEVELOPPER

Filiale d'un groupe international en forte croissance et axé sur la diversification, nous sommes le premier organisme français d'études de marché (700 personnes). Nous recherchons des :

Conseils Marketing

de formation Grande Ecole de Commerce, possédant si possible une première expérience marketing, commerciale ou distribution.

Nous leur demanderons de posséder les qualités nécessaires pour, à partir des données des panels de distributeurs ou des études Ad-Hoc, analyser les résultats, présenter des recommandations à des interlocuteurs de haut niveau et définir des études spécifiques.

Autonomes dans le suivi de leurs clients, ils devront négocier les budgets et participer activement à la croissance de l'entreprise.

Des outils informatiques seront mis à leur disposition, et une importante formation sera apportée pour réussir dans la fonction: Une bonne maîtrise de l'anglais est nécessaire.

René PILLOY examinera votre candidature accompagnée d'une photo, sous référence 797.

Currialum

A.C. Nielsen Company - Direction des Ressources Humaines
28, Boulevard de Grenelle, 75015 - PARIS.

THOMSON-CSF

LA DIVISION COMPOSANTS MICROONDE

recherche

CHEF du SERVICE CONCEPTION et RÉALISATION MÉCANIQUE

chargé d'animer et de coordonner les actions
– d'un B.E. MÉCANIQUE,
– d'un ATELIER D'USINAGE.

Il assistera techniquement le Service Approvisionnement auprès des sous-traitants.

INGÉNIEUR MÉCANICIEN, il maîtrise les techniques d'usinage numérique, de brasage et de rectification.

Une expérience industrielle de 10 ans dans une fonction similaire est indispensable.

RESPONSABLE DEVIS

Intégré au Service Ordonnancement-Lancement, ce technicien de niveau V ou cadre aura pour mission l'analyse, le calcul et le suivi des coûts de production.

Une expérience de quelques années dans un poste similaire est indispensable.

INGÉNIEUR MESURES HYPERFRÉQUENCES

2 ans d'expérience dans les techniques de mesures hyperfréquences doivent lui permettre d'assister les ingénieurs de fabrication pour tous les problèmes d'automatisation des mesures et de suivi de la qualité.

Lieu de travail : **MONTREUIL (93).**

Envoyer C.V. + photo, en précisant le poste souhaité, au Service du Personnel - THOMSON-CSF, 33, avenue Faidherbe, 93100 MONTREUIL.



HAVAS CONTACT



emplois régionaux

CNEH

Organisme parapublic du secteur santé, nous recherchons pour notre **Informatique de gestion,**

Analyste

Nous souhaitons rencontrer un candidat titulaire du diplôme MIAGE ou équivalent, ayant une expérience minimum de 2 ans et si possible des connaissances HB 64, DPS 7, PAC 700.
Des déplacements de courte durée en province sont à envisager.
Le poste est à pourvoir à Poitiers.

Adresser CV et photo à CNEH Poitiers, 3, rue Georges Servant 86000 POITIERS.

média-system

Marketeur en énergie

Vous aimez la technique, aussi avez-vous été heureux de votre scolarité dans une grande école d'ingénieurs généralistes (AM, ENSI, INSA). La vie professionnelle et quelque inclination personnelle vous ont ensuite conduit à appliquer les techniques modernes de marketing à la vente de produits industriels. Et maintenant, vous entendez poursuivre votre carrière dans ce sens, à Paris. Réflexion et action, prospective et négociation.

Dans notre secteur, la concurrence entre les différentes formes d'énergie est devenue fort vive. Il n'y a plus de solution évidente pour faire baisser les coûts. A vous donc de faire découvrir aux industriels l'intérêt de nos solutions. A vous de faire substituer aux habitudes des consommateurs des décisions plus réfléchies, prenant en compte tous les avantages de nos préconisations. A vous de mettre au point les méthodes adaptées aux nouveaux besoins comme aux nouveaux clients de l'industrie et de l'agriculture. A vous enfin de convaincre nos forces de vente régionale en les aidant sur le terrain.

Une première expérience de quelques années dans le marketing industriel est nécessaire pour appréhender nos problèmes avec l'œil neuf et une approche réaliste. Mais, et c'est important, la direction attend non seulement que vous créiez de toutes pièces cette fonction, que vous lui donniez rapidement toute l'ampleur souhaitée, mais surtout que très vite vous soyez capable d'élargir votre champ de responsabilité à des domaines plus vastes. Pas question de vous cantonner dans ce job pourtant bien payé. Si vous avez ce type d'ambition, alors vous écrivez aux Conseils en recrutement de SIRCA sous la référence 104 431 M.



Sirca
64, rue La Boétie - 75008 PARIS

MEMBRE DE SYNTEC

Importante Société d'Assurances
Chartres
recherche

son chef de service contentieux

Titulaire d'une maîtrise de droit.
35 ans minimum
Expérience indispensable

Prière d'adresser CV, photo et prétentions s/réf. 47080 à PROJETS 12, r. des Pyramides 75001 PARIS qui fera suivre.

Recherchons
POUR QUOTIDIEN CORSE
4 JOURNALISTES

Préférence origine corse. Ecrire Editions C.M. 3, rue Versini, AJACCIO. Tél. (95) 21-46-36.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES
Ville du HAVRE
(200.000 habitants)
recherche

PROGRAMMISTE

chargé (e) de l'établissement des programmes d'Architecture suivant la définition de l'ingénierie publique.
Le candidat, de formation ingénieur ou architecte, devra allier un esprit d'analyse et de synthèse à un sens aigu des relations humaines.
Conditions d'emploi statutaires.
Niveau de recrutement déterminé par la formation.
Adr. C.V. et candidature à M. le Maire, Division du Personnel B.P. 51
76084 LE HAVRE CEDEX.

NICE. Ecole de français pour adultes étrangers recherche

PROFESSEUR

expérience pratique V.I.F. et D.V.V. exigée, parlant bien anglais. Plein temps.
Poste permanent.
Ecrire avec C.V. détaillé sous le n° T 43856.
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Sté Française Métallurgie recherche

RESPONSABLE PRODUCTION

Lieu : NORD.
Formation : A.-M. ou équival.
Langue : anglais.
Age minimum 35 ans.
Expérience 10 ans avec 5 ans poste de responsabilité. Production Industrie Métallurgie.
Rémunération selon expérience.

Envoyer c.v. + photo sous réf. 3743 à SWEERTS, 9, rue du Delta, 75009 PARIS qui transm.

LE CENTRE DE RECHERCHE (NANCY) DE L'I.N.R.S.
recrute

INGÉNIEUR
(GRANDE ÉCOLE)
pour diriger le département Sécurité Ergonomie

Le département comprend cinquante personnes (chercheurs, ingénieurs, techniciens), réparties en 3 unités : sécurité des machines, sécurité des systèmes ergonomie, psychologie et sociologie du travail).
Ce poste s'adresse à des candidats possédant un niveau scientifique et technique élevé dans les domaines suivants : mécanique, électrotechnique et micro-processeurs. Des notions d'ergonomie et une bonne connaissance des milieux industriels sont indispensables.
Le poste est à pourvoir à VANDŒUVRE-LES-NANCY

Adresser C.V., prét. et photo à J.F. SAUGIER I.N.R.S., 30, rue Olivier-Noyer, 75680 PARIS Cedex 14.

INFORMATIS-TÉLÉCOM
PARIS-PROVINCE
Pour d'importants projets TÉLÉCOM 1, VIDÉOTEX de systèmes de réseaux de télécom au niveau national

INGÉNIEURS-SYSTÈMES
Bonne expérience en logiciel des transmissions par paquets. L'expérience des protocoles HDLC.X25, SNA, TRANSPAC est appréciée.

INGÉNIEURS-SYSTÈMES
PROCESSUS INDUSTRIELS
SOLAR-MITRA-PDP-MICRO

INGÉNIEURS-TÉLÉPHONE
AYANT BONNE EXPÉRIENCE EN TÉLÉPHONIE TEMPORELLE

Projets exceptionnels par leurs intérêts.
28, r. Daubenton-5e. 337-98-22 -

Cherche pour manager opération expérimentale informatique en A.P.T. dans le Vaucluse

UN SPÉCIALISTE

au courant de UNIX
PRIME, APOLLO
Env. C.V. à Bertrand MARCHADIER, passage Isly, 30170 St-Hyppolyte-du-Fort.
Tél. : (66) 77-24-41.

GROUPE INGÉNIEURS CONSEIL
recherche

H.E.C.-E.S.S.E.C.-E.S.C.
(OU ÉQUIVALENT)
désirant s'orienter vers l'exercice d'une profession libérale dans les domaines du conseil aux entreprises
Format. assurée par nos soins.
Première implantation à Rennes.
Adr. C.V. prétentions, photo Nº 22.489 sur enveloppe à J.R.P., 39, r. de l'Arcade 75008 PARIS qui transmettra.

AGRI-COMMUNICATION
Agence de publicité
TOULOUSE
Spécialisée dans la communication agricole et agro-alimentaire recherche

1 CHEF DE PUBLICITÉ

(2 ans d'expér. en Agence).
Env. C.V., photo et prétent. à :
AGRI-COMMUNICATION
Immeuble Péri-Ouest,
52, rue Jacques-Babinet,
31100 TOULOUSE.

ANNONCES CLASSÉES
TÉLÉPHONÉES
296-15-01

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

INGENIEURS GRANDES ECOLES

Groupe chimique international, plus de 45 000 personnes dont 3000 consacrées à la recherche, CA consolidé 27 milliards FF

Pour préparer son avenir proche, SOLVAY France (10 000 personnes réparties en 22 usines, CA 6 milliards FF) intègre des **Ingénieurs Grandes Ecoles diplômés** : ceux qui, grâce à leur goût de l'effort, de l'innovation et du risque, tiendront demain les rênes de son évolution. Selon leur formation et leurs compétences, nous leur offrons des postes en

- **Production, Recherche appliquée, Aide Technique à la clientèle**
  Centrale, ENSIC, Chimie Paris.
- **Etudes, Entretien**
  AM, ICAM, Supelec

Débutants ou, quelques années d'expérience.

Ces postes sont à pourvoir notamment dans nos usines du Jura, de la Bourgogne, du Pas-de-Calais... N'hésitez pas à adresser un dossier de candidature à la Direction du Personnel de Solvay - 12 cours Albert 1er 75383 PARIS cedex 08, qui l'étudiera en toute discrétion.

SOLVAY

SOLVAY, c'est la chimie de demain

Dessein

STEIN INDUSTRIE

(Commandes enregistrées en 1982 : 2,3 milliards)
Effectif : 2000 personnes
GROUPE ALSTHOM-ATLANTIQUE
Étude et construction de gros matériels thermiques industriels, chaudières pour centrales classiques, tuyauteries nucléaires,
recherche

Pour son Département NUCLÉAIRE

2 INGÉNIEURS CALCULS

(I.D.N. - I.N.S.A. ou équivalent)

Ayant des connaissances en :
– mécanique des fluides
– résitance des matériaux pour étude et calcul d'échangeurs de chaleur et circuits thermiques.
• Débutant ou quelques années d'expérience.
• Avec possibilité de devenir Ingénieur d'Affaires.
• Anglais indispensable. Réf. 83/58

Pour son Service TECHNIQUE

2 INGÉNIEURS B.E.

(Ingénieur Arts et Métiers ou équivalent)

Pour étude de composants de chaudières pour centrales conventionnelles.
• Débutant ou quelques années d'expérience.
• Anglais indispensable. Réf. 83/51

Envoyer C.V. + photo et prétentions en précisant la référence du poste choisi à :
STEIN INDUSTRIE
Boîte Postale 74 - 78141 Vélizy Villacoublay Cedex

Sweerts

PARIS (15e)
Société spécialisée dans la conception, le développement et la diffusion de Progiciels de Gestion recherche

UN ORGANISATEUR

Chargé :
– D'implanter des Progiciels dans les entreprises ;
– De conseiller les responsables de projet ;
– De contrôler l'exécution des procédures.

Formation supérieure de gestion, type Dauphine.
Expérience acquise en entreprise de contrôle de gestion.
Esprit d'analyse et de synthèse.

Adresser curriculum vitae + photo + prétentions à BUZZI, 252, rue de Vaugirard, 75015 Paris.

SOCIETE DE CONTROLE FIDUCIAIRE
(Fiduciaire Chaussée-d'Antin)
recherche

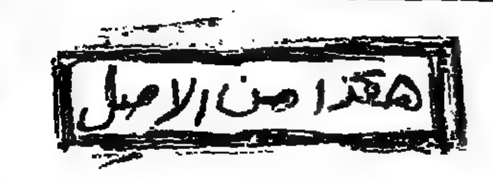
AUDITEURS

HEC - ESSEC - ESC - IEP
UNIVERSITAIRES 2è et 3è cycle
Pratique Cabinet minimum 3 ans et titulaire DECS

Pour participer aux missions variées d'un cabinet important.
Préparation aux examens d'Expertise comptable facilitée par séminaires internes animés par les spécialistes de

LA REVUE FIDUCIAIRE

Envoyer CV et photo à Société de Contrôle Fiduciaire Département Recrutement 100, rue Lafayette 75010 PARIS



OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS
FILIALE D'UN GROUPE MULTINATIONAL
recherche pour le :
SERVICE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

1 COMPTABLE

Il devra :
- maitriser la fiscalité afin d'engager toute action permettant d'optimiser la gestion fiscale de la société.
- gérer les immobilisations.
- élaborer les procédures internes et externes de comptabilité générale et de fiscalité.
- participer à la mise en place de nouvelles méthodes comptables.
- coordonner et contrôler les états informatiques.
- *assurer le suivi et la correspondance avec l'Unité Comptable décentralisée.*

Profil :
- DECS 2 à 3 ans d'expérience.
- Bonnes connaissances en fiscalité et informatique.

Réelles possibilités d'évolution
La rémunération sera fonction de l'expérience.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous réf. 70336 M à :
BLEU Publicité - 17, rue du Docteur Lebel - 94307 VINCENNES CEDEX

bleu

Importante entreprise d'installation électricité/instrumentation en industrie PETROLIERE, recherche

INGENIEUR DEBUTANT

DIPLOME OPTION ELECTROTECHNIQUE

- Après sa formation au B.E. d'exécution à NANTERRE puis sur chantier à l'étranger il deviendra CHARGÉ d'AFFAIRE c'est-à-dire responsable de la gestion et du déroulement technique d'une affaire, de l'estimation de devis à la mise en route sur site.
- De larges perspectives d'avenir sont ouvertes au candidat qui présentera les caractéristiques suivantes :
  - solide esprit d'entreprise,
  - grande disponibilité géographique,
  - pratique de l'anglais courant.
- *Adressez curriculum vitae + photo à Editions R.P. (job 52), 55, rue de la Fontaine-au-Roi, 75011 PARIS, qui transmettra.*

LA BANQUE POPULAIRE
DE LA RÉGION SUD DE PARIS
75 AGENCES - 1600 PERSONNES

recherche

ATTACHÉ A LA DIRECTION COMPTABLE (HF)

Fonction : Assistance technique du responsable des services centraux comptables *(comptabilité générale de la banque, déclarations fiscales, etc...).*

Possibilité d'accéder à des fonctions d'encadrement.

Exigences du poste : DECS complet.
Statut : Position cadre selon expérience.

Lieu de travail : MORANGIS (91)

Adresser C.V., photo et prétentions à :
BICS Direction du Personnel
55, Avenue Aristide Briand - 92120 MONTROUGE

Banque Populaire

bleu



Ingénieurs Qualiticiens

Filiale du groupe SOCOTEC (2.400 personnes en France et dans le monde), SOCOTEC INDUSTRIE recrute aujourd'hui pour son Département Maîtrise de la Qualité (20 personnes) des Ingénieurs Qualiticiens.

- **Des ingénieurs ayant une expérience des techniques de la fiabilité** (arbre de défaillances, méthode AMDEC) ou ayant effectué un stage longue durée, avec une expérience significative dans ce domaine. Réf. 84.02.
- **Des ingénieurs expérimentés en assurance de la qualité,** si possible dans les secteurs de pointe : aéronautique, armement, électronique, etc, intéressés par la gestion de la qualité. Réf. 84.03.

Ils assureront des prestations de conseil et d'assistance auprès des industriels ou des donneurs d'ordres, dans le but de mieux maîtriser la qualité des produits élaborés.

Si l'une de ces offres vous intéresse, adressez votre candidature (C.V. et prétentions) en précisant la référence du poste choisi à
Monsieur J.C. BORDIER - SOCOTEC INDUSTRIE - 1, avenue du Parc - 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX.

BANQUE de TOUT PREMIER PLAN
RECHERCHE, pour RENFORCER UNE ÉQUIPE au SEIN de la DIRECTION des RELATIONS HUMAINES à PARIS

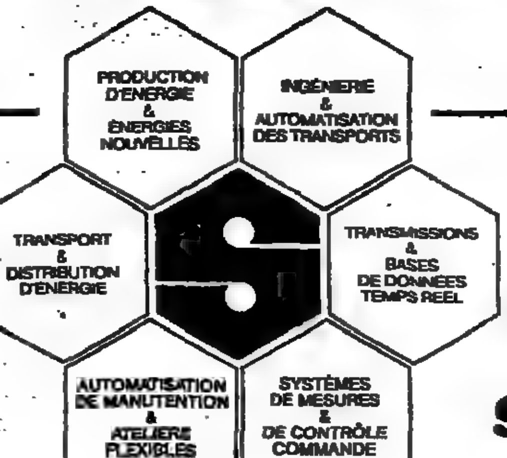
juriste droit social

Il sera, au sein d'une équipe, chargé d'examiner des problèmes juridiques complexes et de proposer des solutions concrètes à sa hiérarchie.

Ce poste convient à un candidat de formation supérieure (maîtrise en droit privé minimum) possédant une expérience professionnelle du droit syndical (quelques années).

Merci d'adresser lettre de candidature, C.V. et prétentions sous la réf. 321 J.S./67974 à BLEU Publicité - 17, rue du Dr Lebel 94307 VINCENNES CEDEX - Qui transmettra

---



L'Hexagone s'exporte bien...

Un résultat qui se passe de commentaire: nous réalisons les 2/3 de notre chiffre d'affaires à l'étranger.

Nos 470 collaborateurs – plus de la moitié sont ingénieurs – conçoivent et *mettent au point des systèmes informatiques complexes de haut niveau* technologique dans des domaines très variés: Transport et distribution de l'Énergie, Gestion automatisée, Ateliers flexibles, Réseaux de télécommunication publics et privés, systèmes transactionnels, Transports, Ingénierie des courants faibles,...

TÉLÉCOM CONTRÔLE-COMMANDE
INGÉNIEURS COMMERCIAUX

Contribuer à notre développement en France et à l'Export, renforcer notre équipe commerciale en lui *apportant leur expérience,* c'est ce que nous proposons à deux ingénieurs confirmés dans les secteurs:
- TÉLÉCOMMUNICATIONS et SYSTÈMES TRANSACTIONNELS
- SYSTÈMES de CONTRÔLE-COMMANDE.

La connaissance des Administrations, des Grands Groupes Français *et Étrangers est nécessaire ainsi que* la maîtrise de l'Anglais courant. L'Espagnol sera apprécié.

RÉSEAUX
RESPONSABLE D'AFFAIRES

Cet ingénieur (Grande École, Télécom...) en tant que responsable d'affaires sera l'animateur technique et commercial de l'équipe intervenant dans le domaine d'activité Réseaux de Télécommunications.

Ce poste implique des compétences techniques et commerciales confirmées en
- réseaux publics (transpac, télétex,...).
- réseaux privés hétérogènes.
- et en messagerie.

L'Anglais est indispensable.

PROCESS
CHEFS DE PROJETS

Pour renforcer notre équipe, nous recrutons des Ingénieurs ayant une expérience confirmée de l'Informatique industrielle, capables de prendre de réelles et importantes responsabilités conformes à leurs goûts et compétences.

Ils interviendront sur un très important projet de conduite de processus dans l'un des domaines logiciels suivants :
- coordination des activités logicielles du projet
- conception et réalisation de sous-ensembles : bases de données temps réel, communications intercalculateurs, interface, télétransmissions, dialogues, télécommunications,...

La dimension très internationale de nos activités nécessite suivant les postes une disponibilité pour de brefs séjours à l'étranger, et dans tous les cas une bonne connaissance de l'Anglais.

SODETEG T.A.I. Nous étudierons avec la plus grande attention votre candidature (CV, photo et prétentions), précisez-nous le ou les postes qui vous intéressent.

SODETEG-TAI - Direction du Personnel - 283, rue de la MINIÈRE - BP 11 - Z.I. NORD - 78530 BUC.



BRANCHE INDUSTRIES et INGÉNIERIE

HAVAS CONTACT

IMPORTANTE SOCIETE D'INSTRUMENTATION,
dans le cadre de son extension, recherche

Pour la Province et pour son agence de Paris
INGENIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX H/F

FORMATION : ingénieur électronicien ou niveau équivalent. La connaissance et l'expérience en micro-informatique seront un atout supplémentaire pour les candidats à ce poste.
Priorité sera donnée à personne tenace, active et ayant le sens de l'organisation.

MISSION : sera chargé du suivi d'une clientèle industrielle variée, et, pour Paris, de certains *grands corps d'état.*

Rémunération sur 13 mois + intéressement sur résultats. Véhicule fourni.

pour agence de PARIS
TECHNICO-COMMERCIAL H/F

pour assurer la vente d'instruments de tableaux analogiques et numériques.
Ce poste devrait convenir à un technicien de niveau BTS désirant s'orienter vers une carrière commerciale.

pour région Rhône-Alpes
INGENIEUR D'ETUDES CONFIRME H/F

pour développement d'oscilloscopes. Expérience souhaitée dans les domaines suivants : • applica*tions des tubes cathodiques • électronique analo*gique • amplifications larges bandes • conception d'instrumentation.

Adresser CV, photo et prétentions sous réf. 84898 à CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra - 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

CONSTRUCTEUR DE MACHINES
POUR CAOUTCHOUC
ET MATIÈRES PLASTIQUES

recherche

1) TECHNICO-COMMERCIAL
POUR PROSPECTION AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE

Les candidats devront avoir une formation de technicien, pouvoir justifier d'une expérience de la vente de machines et biens d'équipement et connaître l'industrie du caoutchouc et du plastique.

2) UN ACHETEUR

Ayant une expérience dans l'approvisionnement de composants de machines unitaires ou petites séries.

Adresser curriculum vitae et prétentions sous n° 7.295 *le Monde* Publicité, service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

AUDITEUR INTERNE
D.E.C.S., E.S.C., Maîtrise Gestion...

Nous sommes une Chaîne de Grands Magasins, nous renforçons notre équipe de révision comptable et recherchons un candidat possédant une bonne formation comptable, informatique, droit et statistiques.

Il participera à des missions d'audit comptable et financier portant principalement sur les fonctions administratives des achats et de la vente, de la trésorerie, et du contrôle budgétaire tant au Siège Social qu'en magasins.

Le lieu de travail est à Paris mais ses fonctions l'amèneront à avoir de nombreux déplacements et contacts avec les responsables de nos unités implantées sur tout le territoire français.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature sous réf. 792 M à l'Agence CURRICULUM 26, Rue du 4 Septembre - 75002 - PARIS
Qui garantit discrétion et réponse.



DÉPARTEMENT TRANSMISSION

Division Sous-Marine

Avec plus de 2000 répéteurs fonctionnant actuellement au fond des mers, CIT ALCATEL a démontré son aptitude à satisfaire les objectifs de fiabilité et de durée de vie tout à fait exceptionnels imposés aux liaisons sous-marines:

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

mise en service liaisons sous-marines

Débutant ou jeune expérimenté, votre formation supérieure en électronique, confortée d'une spécialité informatique, votre tempérament et votre disponibilité trouveront leur naturel débouché dans ce poste d'ingénieur pose et mise en service. Il vous sera demandé de veiller à la pose et à la mise en service des liaisons téléphoniques sous-marines.
Vous serez appelé à effectuer des déplacements de l'ordre d'une centaine de jours par an, sur un navire câblier et à l'étranger.
Connaissances requises en électronique générale, en logique et en informatique.

Lieu de travail : région d'Orsay (91)

Merci d'adresser votre candidature (C.V. et prétentions) sous référence RAF/SM à l'attention de :
CIT ALCATEL – Service Recrutement Cadres – 10 bis, rue Louis-Lormand
78320 LE MESNIL-SAINT-DENIS – Tél. : 062.41.28

---

ingénieur, mais aussi commercial

L'APPAVE est un important organisme de vérifications techniques de sécurité (contrôle technique de constructions, économies d'énergie, réception des installations,...) dont l'activité s'étend sur les régions Parisienne, Champagne-Ardennes et Centre.

L'ingénieur que nous recherchons aura un important rôle de négociateur et de conseil. Il prospectera et suivra - principalement sur la région parisienne - les grands donneurs d'ordres PROJETS DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE nous intéressant.

Sa formation technique et son expérience de 5 ans environ lui permettront de faire aisément la synthèse des divers problèmes T.C.E.

Il est certain que son champ d'action implique une aisance dans les contacts acquise auprès d'administrations et de grandes entreprises industrielles au plus haut niveau.

Résidence souhaitée : banlieue Sud-Est Paris.

Merci d'adresser c.v. détaillé, photo et prét.
s/réf. 84 - 01 à APPAVE - Service Recrutement
17, rue Salneuve - 75854 Paris cedex 17.



Sitintel

(Groupe STERIA)
spécialisée dans les conversions de protocoles par micro entre réseaux digitaux et terminaux d'informatique ou de Télématique, recherche

CHEF DE PROJET
LOGICIEL RESEAUX

Ce poste conviendrait à un ingénieur confirmé ayant 5 à 8 ans d'expérience dans les logiciels temps réels.
Connaissance du 68 000 et des procédures de Télétransmissions serait une plus-value. Formation complémentaire assurée.

Poste d'avenir pour candidat(e) dynamique, motivé(e) par esprit d'équipe dans une PMI de 95 personnes en expansion de 40 % par an.

Adresser C.V. et prétentions à Brigitte GIBEAUX
SITINTEL
9, rue d'Arcueil - 94257 GENTILLY Cédex.

Ingénieurs grande école ou universitaires DEA informatique expérimentés en :

- gestion industrielle sur gros systèmes IBM (CICS - DL1 - PL1). Réf. A
- gestion d'atelier sur mini VAX et/ou PDP. Réf. B
- support système IBM (MVS - CICS - DL1) et/ou VAX PDP. Réf. C

Jeune ingénieur grande école (ECP - ECL - PONTS - MINES) débutant

A qui nous conférons le poste d'ingénieur en génie industriel (organisation - coordination - Automatisation) Réf. D

Quand l'informatique bouge en Bourgogne

et lorsque c'est une importante société internationale qui en est le moteur, il y a fort à parier sur des carrières évolutives dans différents secteurs de l'entreprise.

Aujourd'hui la décentralisation de notre informatique implique le développement de gros projets industriels et réclame donc différents talents : Applications système, organisation.

Dans un milieu international, il va de soi que l'anglais est impératif.

Adressez sans plus tarder votre candidature (lettre et CV) sous référence 3486 M (en précisant la référence du poste choisi) à rscg carrières 48, rue St Ferdinand 75017 PARIS qui transmettra.

ESSELTE METO
Le succès nous stimule

C.A doublé en 3 ans, filiale française spécialisée dans le marché de **L'ETIQUETAGE ET DE LA BALANCE ELECTRONIQUE DE COMPTOIR**, nous recherchons pour la Division Marquage un

CHEF DE PRODUIT

De formation ESC, vous possédez *nécessairement une première expérience* et, si possible, *une bonne connaissance de la grande distribution.*
Vous aurez pour missions principales :
- préparation du plan marketing
- analyse et contrôle du résultat
- études de marché et de la concurrence
- lancement des nouveaux produits
- actions spécifiques dans des domaines divers :

publicité, formation des vendeurs, relation avec la fabrication.
Anglais courant indispensable. Allemand apprécié.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 790 à Mademoiselle Weber
ESSELTE METO - 112 Avenue du Général Leclerc - 78220 Viroflay

---

PROMOUVOIR UNE NOUVELLE GENERATION DE COMPOSANTS INDUSTRIALISES POUR LE BATIMENT — PARIS

Filiale d'un très important groupe français, nous sommes un des leaders européens dans notre activité et l'un de nos produits a été récemment primé à BATIMAT.

Nous recherchons un **ingénieur spécialiste du bâtiment, très expérimenté sur le plan technique et commercial.** Rattaché au Directeur Commercial, il aura pour mission de promouvoir par lui même et par l'intermédiaire d'agences régionales une nouvelle gamme de produits et composants qui sont d'usage universel car utilisables aussi bien en construction à usage industriel qu'à usage d'habitation.

Nous souhaitons rencontrer un ingénieur chargé d'affaires de 35 ans minimum, exercé au dialogue avec les bureaux d'études et très introduit auprès des grands investisseurs et des entrepreneurs nationaux.

La réussite dans ces fonctions peut permettre un élargissement rapide des responsabilités.



Maryse PERCHE vous remercie de lui envoyer votre CV + photo en indiquant votre rémunération actuelle s/ réf. 2975 M à CORT - 65, av. Kléber 75116 Paris.

MEMBRE DE SYNTEC

Desaix

Société de services Paris (350 personnes), correspondante d'une firme internationale, crée le poste d'

ASSISTANT MARKETING H/F

chargé du suivi de la politique commerciale de la société, il participera à son élaboration et mettra en place les outils commerciaux (fichiers etc...) dont il assurera la gestion.
Ce poste conviendrait à un jeune diplômé d'une école de commerce, débutant ou ayant 1 à 2 ans d'expérience professionnelle.
Bonnes connaissances de l'anglais souhaitées.

Envoyer lettre de candidature, CV, photo et prétentions à Madame DEPAIL, BP 223 - 92201 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Prendre en charge l'opérationnel d'une direction internationale

BANQUE Paris 8ème, recherche CADRE SUPERIEUR H/F pour prendre en charge l'opérationnel de sa direction internationale.
Il aura une expérience bancaire d'au moins 10 ans en crédit documentaire, transferts et encaissement.
Il sera rompu aux techniques informatiques et capable d'innovations dans ce domaine. Il aura le sens des relations humaines (secteur de 60 personnes). Anglais courant indispensable.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous référence 47082 à PROJETS, 12, rue des Pyramides 75001 Paris qui fera suivre en toute discrétion.

Bureau d'Etudes parisien

recherche

INFORMATICIEN ANALYSTE

Pour missions 2 ans au Maroc au sein d'une équipe française d'études de planification touristique nationale auprès d'une administration marocaine. Diplômé en informatique et statistiques.
Expérience de 5 ans dans un domaine informatique, enquêtes, statistiques et banque de données.

Envoyer C.V. + prétentions sous n° T 43.759 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

SOCIÉTÉ DANS SECTEUR DE POINTE (VIDEOCOMMUNICATION) recherche

ADJOINT AU RESPONSABLE COMMERCIAL

Age minimum 35 ans.
Expérience minimum dans la fonction 5 ans et contacts au Télécom. Formation supérieure.

Envoyer C.V. et prétentions à M. SORRAUX, Sté Vieloptronic, 10, r. Pergolèse, 75116 Paris.

Diriger les Études Informatiques d'un Grand Groupe d'Ingénierie.

Le développement important de notre groupe (3000 personnes) et de son informatisation dans différents domaines (gestion générale et de Projets, Production des Bureaux d'Études, Banques de données, Bureautique), a nécessité la mise en place de systèmes informatiques évolués (CII-HB, IBM, DEC, HP...).

Nous recherchons aujourd'hui, pour diriger les activités du Service ÉTUDES (Réalisations et Méthodes) un

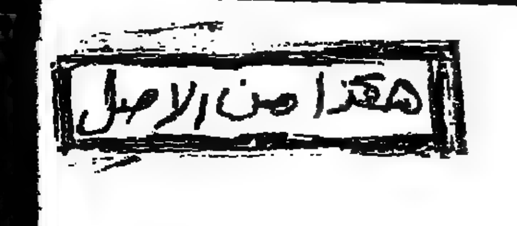
INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE
X, Mines, Centrale, Sup'Elec.

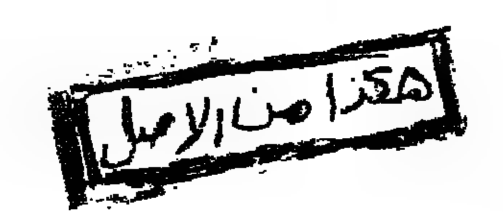
qui, placé sous l'autorité du Directeur du département Informatique, sera chargé de faire évoluer le plan d'informatisation de nos activités, d'établir les avant-projets d'application et de définir les actions d'organisation à entreprendre. Dans cette mission, il travaillera en *étroite collaboration avec les différentes directions concernées.*

Ce poste de fort calibre requiert l'expérience d'un informaticien rompu "au terrain" et possédant une expérience accomplie des problèmes posés par l'introduction de l'informatisation chez les *utilisateurs.* Ce back-ground aura été acquis pendant plusieurs années dans un domaine similaire, par préférence, tel qu'Ingénierie, Bureau d'Études ou société de services.
Le niveau du poste et les perspectives d'évolution dans le Groupe nécessitent, par ailleurs, une pratique courante de l'anglais.
Lieu de travail: au siège, proche banlieue Sud PARIS.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV détaillé, photo et prétentions) sous réf. 80610/M à HAVAS CONTACT - 1, Place du Palais-Royal 75001 PARIS, qui transmettra.

HAVAS CONTACT





IMPORTANTE SOCIETE QUARTIER ST LAZARE
recherche
pour sa Division Armement

une TECHNICIENNE en INFORMATIQUE

pour utilisation et exploitation de programmes sur mini-ordinateur.
- DUT informatique exigé.
- Connaissance et expérience BASIC ALCYBAZ (pour équipements MBC/MATRA) très appréciées.

Envoyer C.V., photo et prétentions à N. 3579
PUBLICITES REUNIES, 112, Bd Voltaire 75011 PARIS qui tr.

Importante société de gestion immobilière
— Paris Ouest —

Nous développons notre activité dans différents domaines, de la construction à la gestion d'immeubles. De nombreux organismes nous honorent de leur confiance et nous mettons notre professionnalisme à leur service. Nous souhaitons nous doter d'une informatique performante et pour cela, créons le poste de

Responsable organisation informatique

Avec la Direction Générale, vous définirez la politique informatique à mettre en œuvre et aurez en charge sa réalisation optimale dans nos différents secteurs d'intervention. Vous êtes ingénieur informaticien depuis 5 à 10 ans et avez réalisé des applications en matière de comptabilité. Vous avez le goût, sinon l'expérience, de l'organisation et possédez une connaissance pratique de l'informatique au service de l'ensemble des fonctions d'une entreprise. Vous souhaitez développer vos compétences au sein de l'équipe de Direction d'une société à l'échelle humaine.

Merci d'adresser votre candidature à Christine DEFECHE (lettre manuscrite, C.V. et prétentions), qui l'étudiera avec rapidité et discrétion, sous réf. 22087/M,
Sélé-CEGOS INFORMATIQUE, Tour Chenonceaux, 204, Rond Point du Pont de Sèvres, 92516 BOULOGNE CEDEX

sélé CEGOS INFORMATIQUE

Publicis



SMAbtp

1er Assureur Français du Bâtiment et des Travaux Publics
recherche

Responsable du Service Statistiques

INGENIEUR GRANDE ECOLE, ENSAE, ISUP, ayant quelques années d'expérience dans ce domaine et l'habitude de l'animation d'une équipe. Il devra, avec l'aide d'un groupe de 5 personnes et l'appui d'outils informatiques adaptés (APL), mettre au point, produire, analyser les tableaux de bord de tous les risques, et participer à la conception du système d'information de la société.

Ecrivez-nous en précisant votre expérience et vos prétentions sous référence 628 à :
Intercarrières
5, rue du Helder 75009 Paris

---

groupe chimique dimension mondiale

Jeune cadre technico-commercial

Groupe chimique de dimension mondiale, nous recherchons pour notre filiale commerciale en France, C.A. : 1,7 milliard de francs, un **jeune cadre technico-commercial.**

Basé à Clamart (92), cet homme de contacts aura la responsabilité d'une importante ligne de produits auprès de la clientèle française existante et potentielle. Il devra faire preuve de talents de négociateur et montrer ses capacités de persuasion, tant avec les clients qu'avec les divisions britanniques.

Diplômé(e) d'une Ecole Supérieure de Commerce ou Grande Ecole de Chimie, il aura impérativement une excellente connaissance de la langue et de la culture anglaises.

ICI

Le poste débouchera, pour un candidat de valeur, vers une carrière internationale.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous la référence 314 à **ICI FRANCE** - Service du Personnel - 8, avenue Réaumur - 92140 CLAMART.

MEDIA 84

JEUNE JOURNALISTE

DEVENEZ RÉDACTEUR PUBLICITAIRE

Agence spécialisée dans la publicité de recrutement, nous souhaitons intégrer un jeune journaliste (homme ou femme).

Agé d'au moins 27 ans, de formation supérieure (lettres + École de journalisme par exemple), le candidat aura obligatoirement une expérience professionnelle réussie de 3 ans minimum.

Ce poste à temps complet est à pourvoir à PARIS CENTRE.

Si vous êtes motivé par cette opportunité et si vous correspondez au profil demandé, adressez votre candidature (lettre, C.V., photo et prétentions), sous la réf. 2778 L à M. CONDRACO, 25, rue Proudhon, 93210 PLAINE-SAINT-DENIS (NE PAS TÉLÉPHONER NI PAS SE PRÉSENTER).

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

PARIS
Technique Electronique de Contrôle

Une société française (C.A. 2,5 milliards - effectif 2000 personnes) filiale d'un groupe industriel international aux activités diversifiées, recherche UN INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL. Dans le cadre des objectifs fixés et disposant d'une grande autonomie d'action, il sera chargé de lancer sur le marché français un nouveau système de contrôle programmable de composants, circuits imprimés, sous-ensembles et appareils électroniques. Dans cette optique, il devra prospecter une clientèle très variée utilisant l'électronique, auprès de laquelle il présentera le système et ses applications. Il négociera les contrats, en suivra la bonne exécution et leur développement. Le candidat retenu, âgé d'au moins 27 ans, de formation technique approfondie option électronique ou informatique, possédera quelques années d'une expérience acquise en bureau d'études d'une société dont les productions font appel à des technologies de pointe (électronique de préférence). Il parlera anglais et/ou allemand. Ce poste implique d'assez nombreux déplacements. Une évolution de carrière rapide et intéressante peut être envisagée au sein de la société française ou au niveau du groupe.
Ecrire sous référence 852/M à :

GRH conseils
3, avenue de Ségur 75007 PARIS.
Discrétion assurée.

«PROFIL» CHEF DE PRODUIT JUNIOR

PARIS
Spiritueux

Une des premières sociétés françaises de spiritueux, de réputation mondiale (85% de son CA à l'exportation) recherche UN CHEF DE PRODUIT JUNIOR. *Sous l'autorité du Directeur du Marketing, il* sera chargé, dans un premier temps, de coordonner les actions des différents services (laboratoire, usine, commercial,...) intervenant dans le processus de développement de nouveaux produits. Il aura à analyser divers panels de distribution et études de marché qui lui permettront de préparer des prévisions de vente pour les différentes lignes de produits de la société, produits maison ou produits de négoce. Il s'orientera après quelques mois vers une fonction comptable de Chef de Produit Junior participant pleinement à la définition marketing (budgets, argumentaires, PLV, plan media,...) de telle ou *telle ligne de produits. Le candidat retenu, H ou F,* de formation supérieure type ESC possèdera une première expérience professionnelle (1 à 2 ans) acquise dans un service marketing d'une société *diffusant des produits de consommation courante (alimentaire si* possible). Il possèdera surtout un «profil» psychologique impliquant souplesse d'adaptation et volonté de réussir.
Ecrire sous référence 851/M à :

GRH conseils
3 avenue de Ségur 75007 PARIS.
Discrétion assurée.

ETS FINANCIER
spécialisé investissement économie d'énergie et professionnels entreprises cherche pour Paris

ANALYSTE FINANCIER

pour études dossiers, financement entreprises tous secteurs sous formes crédit, crédit bail et location. Formation Ecole de Commerce option finances, comptabilité, contrôle de gestion.
Débutant accepté, éventuellement stagiaire. Position cadre.
Adr. C.V., photo et prét. sous réf. 11.391 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02, qui transmettra.

SOCIÉTÉ PHONOGRAPHIQUE internationale recherche pour son CONTROLE DE GESTION

HOMME ou FEMME

Formation comptable ou école *de commerce.*
Anglais souhaité.
Lieu de travail : **BOULOGNE**, Mo Pont de Sèvres.

Env. C.V., photo et prétentions à PATHE MARCONI, EMI, service central du personnel, 2, r. Emile-Pathé, 78 Chatou.

VOUS ETES

ANALYSTE

MIAGE + 3 à 5 ans d'expérience.

Nous sommes une SSCI chargée par notre client (groupe multinational) de vous intégrer au sein de son équipe informatique. Vous aurez la *responsabilité* de définir, concevoir, mettre en place et gérer un système de bases de données sur plusieurs sites.
La connaissance du système d'exploitation du VAX sera un atout.
Ce poste à pourvoir en **région parisienne** implique de la part des candidats le goût pour le travail en équipe.

Adressez-nous votre candidature :



Antoine PENARANDA
NEXOS
24, rue Henri Barbusse
92110 CLICHY

GILSON
MEDICAL ELECTRONICS

NOUS concevons et construisons des instruments de laboratoire que nous expédions à travers le monde.

VOUS êtes
jeune ingénieur/électromécanicien ?
— Vous êtes intéressé par les techniques nouvelles ?
Par les négociations commerciales ?
— Voulez-vous rejoindre notre équipe de production pour les

ACHATS TECHNIQUES ?

Envoyez votre C.V. et prétentions à :
Vincent OBERTHUR
GILSON MEDICAL ELECTRONICS
72, rue Gambetta
95400 Villiers-le-Bel



VOUS ETES

INGENIEUR SYSTEME

(5 ans d'expérience).

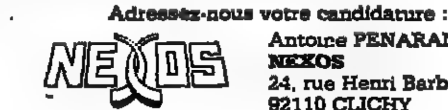
Vous connaissez **le système d'exploitation du VAX.**
Vous aimez les challenges techniques,
vous avez le goût du conseil et de l'assistance technique.

NOUS SOMMES
Une SSCI chargée de mettre en place dans un groupe multinational un réseau de **6 VAX (télécom, bases de données)** pour un projet très ambitieux.

Venez nous rejoindre pour ce premier challenge technique et humain.
Votre profit matériel sera à la hauteur de votre profit intellectuel.

Ce poste à pourvoir dans **la région parisienne** implique de la part des candidats le goût pour le travail en équipe.

Adressez-nous votre candidature :



Antoine PENARANDA
NEXOS
24, rue Henri Barbusse
92110 CLICHY

Etablissement industriel (1400 personnes) faisant partie d'un groupe français de notoriété mondiale, situé en proche banlieue parisienne, souhaite intégrer

JEUNE CADRE FONCTION PERSONNEL

Sous l'autorité du responsable du personnel, vous participerez à la politique des relations humaines et sociales de l'Etablissement. Vous coordonnerez la gestion prévisionnelle des ressources humaines et le développement de la gestion informatisée. Vous réaliserez des études ponctuelles et diverses (statistiques, tableaux de bord, ...).
De formation supérieure, vous vous êtes spécialisé dans la fonction personnel. Vous avez acquis au cours d'une première expérience professionnelle (1 à 2 ans) une bonne maîtrise des problèmes juridiques liés aux relations sociales.

Merci d'adresser CV, photo et prétentions sous réf. 85336 à
CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra
75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

Société Métallurgique
C.A. : 1,4 milliard dont 50 % à l'export
recherche

CADRE COMMERCIAL VENTE EXPORT

Diplômé Ecole de Commerce

Poste basé à Paris
Anglais parlé et écrit indispensable
Expérience dans poste similaire de quelques années

Adresser lettre manuscrite avec CV et prétentions en anglais, + photo à No 85420 à CONTESSE PUBLICITE - 20, avenue de l'Opéra - 75040 PARIS CEDEX 01 qui transmettra

---

Importante société privée française (siège : PARIS), recherche pour développer son activité de CONSEIL et de SERVICE des **consultants en gestion du personnel** possédant une formation école d'ingénieur, grande école commerciale ou universitaire, une compétence affirmée d'**organisateur**, de solides connaissances en **gestion des ressources humaines** et en **informatique** et une expérience professionnelle de 5 années au moins, acquise en cabinet de conseil ou en entreprise.
Rémunération : 220 000 F/an ou + selon personnalité et références.
Adresser candidature manuscrite avec CV détaillé et photo à : Mme BAUDOUIN - 3, rue Portalis - 75008 PARIS.

Consultants en gestion du personnel

Dessein

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

CGEE ALSTHOM

EQUIPEMENTS ET ENTREPRISES ELECTRIQUES

DE LA CONCEPTION A LA PRODUCTION
D'EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES

De création récente, la Division RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT de ce puissant groupe industriel français, a pour mission de concevoir et developper des équipements électroniques de contrôle industriel. Elle recherche un Ingénieur Confirmé (SUPELEC, A.M., ECL...) pour assurer la conception industrielle.

Au delà d'une fonction de conception et d'innovation technologiques, le collaborateur recherché devra mettre en œuvre auprès des services d'études et de developpement concernés des methodes et des règles d'industrialisation (analyse de la valeur, standards, ...)en liaison étroite avec le service des Methodes de Production.

Ce poste nécessite une expérience minimum de cinq ans dans un contexte de production de matériel électronique professionnel en moyenne serie ou dans une activité proche.

Une reponse rapide et un examen confidentiel de votre dossier vous sont garantis par notre Conseil.

Merci de lui adresser C.V., photo et prétentions sous référence 1221 M.

Jean-Claude Maurice S.A.

397 ter, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

AFCOREM

UNILOG

Groupe indépendant de Sociétés de Services et de Conseil en Informatique de Gestion

8 Sociétés — 420 Ingénieurs

s'est doté d'une organisation décentralisée, privilégiant des équipes de dimension humaine, capables de s'adapter très vite aux nouvelles techniques.

Les deux sociétés du Groupe MINISYSTÈMES et BUREAUSYSTÈMES, spécialisées en systèmes de gestion informatisée sur mini-ordinateurs et en ingénierie bureautique recrutent pour le 20 Février 1984 des

ingénieurs débutants

Écoles d'Ingénieurs ou 3e cycle d'études supérieures scientifiques.

Ils suivent dès leur intégration une formation théorique et pratique, considérée comme l'une des plus solides du secteur. Ensuite, au sein d'équipes opérationnelles, ils interviennent sur des projets en relation avec les clients du Groupe (industries, banques, PME, PMI, professions libérales,...) où ils seront amenés à assurer la conception, la réalisation et la mise en place de systèmes de gestion et d'automatisation des postes de travail. Leur évolution ultérieure leur permettra d'actualiser en permanence leurs connaissances et d'évoluer vers la conduite de projets.

Merci d'adresser votre dossier de candidature et une photo sous réf. 80608 à UNILOG, 9, rue Alfred-de-Vigny - 75008 PARIS -

Membre de Syntec Informatique.

HAVAS CONTACT

jeunes ingénieurs commerciaux électroniciens

Paris Bordeaux Aix
Lyon Toulouse Rennes

190.000 +

La division "Mesure et Systèmes" de Hewlett Packard France a une croissance soutenue et régulière liée à son excellente notoriété et à l'avance technologique de ses produits. Elle souhaite recruter des ingénieurs électroniciens pour renforcer ses équipes commerciales de Paris et de province.

Dépendant du Chef de Région, l'ingénieur commercial est responsable de la vente des produits pour un secteur. Ces produits couvrent les domaines de l'instrumentation de mesure, de l'électronique numérique, des mesures hyperfréquences, des télécommunications et de l'electronique industrielle. Outre la prospection et la présentation des produits, l'ingénieur commercial est un ingénieur d'affaires; il doit s'attacher à identifier et à résoudre le problème du client et à lui fournir tout conseil utile. Ses interlocuteurs seront des ingénieurs des milieux industriels et scientifiques.

Les candidats, âgés d'une trentaine d'années, sont ingénieurs électroniciens diplômés d'une école scientifique et ont deux à trois ans d'experience de vente de produits de haute technologie. Les postes requièrent des qualités de communication et de conviction. La connaissance indispensable des techniques de mesure sera completée par une formation spécifique aux produits. Une bonne pratique de l'anglais facilitera une évolution de carrière intéressante au sein de Hewlett Packard. Voiture de fonction et intéressement aux bénéfices.

Ecrire avec CV. et prétentions sous réf. 11104/M à H. Bouet. Sema-Sélection : Centre Metra 16/18, rue Barbès 92126 MONTROUGE, *en indiquant le lieu de travail souhaité. Les entretiens auront lieu dans les différentes villes citées.*

HEWLETT PACKARD

MEMBRE DE SYNTEC

sema selection Paris Lille Lyon Marseille Toulouse

Société d'ingénierie de tout premier plan recherche

Assistant contrôle budgétaire

DUT Gestion - Option Finances Comptabilité

Rattaché(e) au service Contrôle de Gestion et en liaison étroite avec les services comptables et informatiques, il(elle) assurera la liaison avec les unités opérationnelles dans les domaines de la gestion, de la préparation et du suivi des budgets.

Une première expérience est souhaitée, mais les qualités relationnelles et la capacité à assumer de manière autonome les responsabilités proposées seront déterminantes.

Le poste est à pourvoir en proche banlieue Sud.

Merci d'adresser dossier de candidature (CV et photo), sous réf. 3375 (mentionnée sur l'enveloppe), à Médio-System, 104 rue Réaumur 75002 Paris, qui transmettra.

médio system

Participez au Développement de notre Informatisation.

Très importante société d'**INGÉNIERIE GÉNÉRALE** (3000 personnes), nous développons activement l'informatisation dans de nombreux domaines (gestion générale et de projets, Production des Bureaux d'Études, Banques de données, Bureautique,...) en disposant de systèmes avancés (CII-HB, IBM, DEC, HP,...).

Nous renforçons les structures de notre Division **INFORMATIQUE** et recherchons pour compléter nos équipes:

CHEF DE PROJET GESTION

De formation supérieure doublée d'un IAE Gestion, si possible, il dispose d'une expérience de 3 ans environ en tant qu'**INGÉNIEUR ANALYSTE** de Gestion.

Il participera étroitement au développement d'applications dans le domaine de la Gestion Générale, Gestion des Projets et Banques de données spécifiques.

La pratique d'un système de bases de données serait appréciée.

Ce poste très évolutif, est à pourvoir à notre siège social (proche banlieue Sud PARIS).

Les dossiers de candidatures sous référence 80611/M sont à adresser à HAVAS CONTACT - 1, *place du Palais-Royal* - 75001 PARIS, *qui transmettra.*

HAVAS CONTACT

Cabinet organisation recherche pour secteur bancaire (Paris et Province)

ORGANISATEURS

- Formation supérieure.
- 3 ans minimum d'expérience.
- Qualité contact et animation.

Sérieuses références exigées. C.V. + photo et prét. à : nº 3.026 Publicités Réunies, 112, boulevard Voltaire, 75011 PARIS.

ASSISTANTE INGÉNIEUR

TECHNICO-COMMERCIAL

pour services pièces de rechange, relations avec clientèle technique, biens d'équipement. Niveau D.E.U.G. ou dessinateur E2-P1. Dactylo indispensable.

Sté PRAT, 17, rue Letellier, 75015 PARIS.

VILLE DU 93 recrute

UN JEUNE REDACTEUR

TITULAIRE DU BACCALAUREAT

Pour permanence d'accueil des jeunes de 16 à 25 ans. Expérience dans ce domaine appréciée. Recrutement sous contrat. Salaire 4.555,25 F mensuels.

Ecrire sous le nº 7.213 RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

France Expertise Comptable 30, rue Le Peletier, Paris (9e), recherche

Collaborateur (trice)

Libre très rapidement. Niveau B.T.S. ou DECS. Min. 2 ans expérience cabinet. Salaire intéressant selon expérience. Tél. 523-52-20.

ORGANISME PROFESSIONNEL NATIONAL

QUARTIER ETOILE

recherche pour son

SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE

JURISTE

Maîtrise ou D.E.S.S. Droit Social ou Droit du Travail, 5 années expérience min.

Pour traiter des questions juridiques relatives à la formation et seconder le chef de service dans participation à réunions, rédaction de circulaires d'information...

Ecrire avec C.V., photo et prétentions sous nº 70.491 à BLEU, 17, rue Lebel, 94307 Vincennes Cedex, qui transmettra.

LABORATOIRE MUSEUM OCÉANOGRAPHIE ASSOCIÉ AU C.N.R.S. PARIS (5e) recherche

INGÉNIEUR ANALYSTE

Pour modélisation numérique de dynamique océanique (Fortran et Assembleur). Poste 2 A C.N.R.S. Thèse de 3e cycle ou ingénieur Grande Ecole.

Adresser C.V. et prétentions au MUSEUM OCÉANOGRAPHIE, 43-45 rue Cuvier, 75005 Paris.

Chimie Pharmaceutique

Pour notre centre de recherches basé à ROMAINVILLE (93) nous recrutons un

Ingénieur Docteur ou Docteur d'Etat

Il prendra la responsabilité d'une petite équipe de techniciens au sein d'un laboratoire de synthèse organique, pour la recherche de nouvelles molécules actives.

Il est nécessaire de posséder une première expérience professionnelle de recherche, de préférence dans le domaine industriel.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manus. + C.V.) sous Réf. 801M à Robert de VITRY - Roussel Uclaf - Service Gestion des Cadres - B.P. 120.07 - 75323 Paris Cedex 07

ROUSSEL UCLAF



HONDA FRANCE

recherche pour son siège social à MARNE LA VALLÉE

UN RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE

Agé de 30 ans environ, le candidat retenu sera chargé des relations avec les banques, de la gestion prévisionnelle des besoins en trésorerie de l'entreprise et de la supervision des opérations comptables s'y rapportant.

Une expérience professionnelle de quelques années dans ce domaine est indispensable, de même qu'une bonne connaissance de la langue anglaise.

Adresser C.V., photo et prétentions à
HONDA FRANCE
Service du Personnel
Parc d'activités de Paris Est - BP 46
77312 MARNE LA VALLÉE sous référence CB-84

bleu



Agence de l'Informatique

Etablissement public industriel et commercial, recherche pour sa direction «RECHERCHE ET TRANSFERT TECHNOLOGIQUE» (20 personnes)

responsable de la division des affaires générales

Profil : DES ou DEA de Gestion, Sciences Eco., Droit des Affaires ou Sciences Po. (option finance et comptabilité) Expérience minimum souhaitée : 5 ans en entreprise ou administration.

Fonction :
- préparation et suivi des budgets (étude et fonctionnement)
- négociation, élaboration et suivi des contrats,
- relation avec les services administratifs et comptables de l'Agence,
- gestion des publications de la direction.

Adresser lettre man., c.v., prétentions à Mme Helleboid Agence de l'Informatique - Tour Fiat cedex 16 92084 Paris la Défense.

IMPORTANT ORGANISME D'ASSURANCE
SECTEUR LA DEFENSE

recherche

GESTIONNAIRES H/F

titulaires de la maîtrise en droit pour gestion de dossiers sinistres amiables et contentieux, (option droit des assurances ou droit de la construction appréciée).

Merci d'adresser CV, photo et prétentions sous référence 12381 à

Emplois et Entreprises
18, RUE VOLNEY 75002 PARIS

IMPORTANTE SOCIÉTÉ HORLOGÈRE
Distributeur de la plus grande marque mondiale
recherche pour PARIS un

CONTROLEUR DE GESTION

- Diplômé d'une grande école de gestion ou équivalent, ayant acquis une première expérience d'environ 2 ans dans la fonction ;
- Il sera chargé, après une période d'adaptation :
  - de l'élaboration du budget et du plan à moyen terme ;
  - du contrôle budgétaire ;
  - du tableau de bord et du reporting ;
  - des analyses de gestion.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et photo Réf. 15 à JEGU, 27, rue de Rome, 75008 PARIS qui transmettra.

ENTREPRISE SPÉCIALISÉE TRAVAUX DANS LE SOL
Siège : PARIS (16e)

recherche pour participer à ses études

JEUNE INGÉNIEUR

- Soit débutant mais ayant suivi un cycle d'études complémentaires en géotechnique.
- Soit riche d'une expérience en géotechnique de quelques années.
- Pratique de l'anglais impérative.

Adresser C.V. sous référence 70530 M à : BLEU Publicité - 17, rue du Docteur Lebel 94307 VINCENNES CEDEX

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS

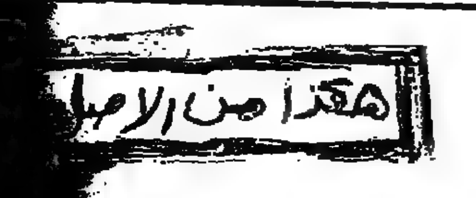
à vocation internationale
recherche pour son Siège Social à PARIS

UN FISCALISTE DE HAUT NIVEAU

ayant une dizaine d'année d'expérience.
Pratique de l'anglais nécessaire.
Connaissance de l'allemand appréciée.

Adresser candidature à HAVAS CONTACT - 1, place du Palais Royal - 75001 PARIS, sous référence 34142

HAVAS CONTACT



Le Monde

économie

SUR ANTENNE 2

La mutation industrielle demande beaucoup de courage et d'imagination

déclare M. Laurent Fabius

« Le général de Gaulle a fait la mutation et la modernisation institutionnelle. Notre tâche à nous est de faire la mutation économique et sociale (...), de mener à bien la mutation industrielle, en tenant compte au maximum de l'aspect humain, et en en faisant accepter les conséquences parfois difficiles sans cacher la vérité. » Invité le 2 janvier de l'émission « l'heure de vérité » d'Antenne 2, M. Laurent Fabius, ministre de l'industrie et de la recherche, a expliqué que la plupart des pays occidentaux avaient commencé cette mutation industrielle entre 1975 et 1980. La France — elle, — a pris du retard et il « *faut donc que nous la fassions* [cette mutation] *entre 1980 et 1986. C'est la gauche qui doit la faire* ». (...) « *Il y a deux méthodes* », a poursuivi M. Fabius : « *La mutation sauvage. C'est ce qui est fait dans d'autres pays qu'on voudrait nous donner en exemple. On dit, pour que ça marche, pour qu'on soit compétitif, il faut qu'il y ait tant de dizaines de milliers de licenciements. On ne se préoccupe pas plus que cela du sort des gens, on les met à la porte. Ce n'est pas le choix que nous faisons. L'autre choix, que nous faisons, c'est d'essayer d'organiser cette mutation pour qu'elle ne pèse pas trop sur ceux qui travaillent. C'est très difficile, demande beaucoup de courage, et d'imagination. L'électorat de la gauche n'y était pas nécessairement toujours préparé, il pensait peut-être que les choses seraient plus faciles qu'elles ne le sont.* »

Interrogé sur l'utilité des nationalisations, M. Fabius a estimé que, faute d'être nationalisé, la plupart des entreprises concernées « *auraient fermé leurs portes ou se seraient vendues par appartement (...). L'extension du secteur public a permis de consolider des secteurs qui n'allaient pas, et je veux qu'en 1985 le secteur public gagne de l'argent (...) Il n'y a aucune raison que le secteur public soit moins bien géré que le secteur privé.* »

Enfin, le ministre a évoqué les problèmes européens et les actions qu'il allait tenter d'engager, au cours des six prochains mois. « *L'Europe est devenue aujourd'hui l'Europe des problèmes. Je voudrais qu'elle puisse devenir l'Europe des espoirs. Dans les six mois qui viennent, nous avons en projet un grand programme pour l'Europe en matière d'électronique et d'informatique (...). Je souhaite que l'on arrive à bâtir aussi un grand programme pour les biotechnologies et un programme pour les chercheurs européens. Je pense que l'Europe est la clé de demain.* »

Le chemin de croix de la gauche

La France s'est engagée avec retard par rapport aux autres pays occidentaux dans la vaste mutation industrielle engendrée et imposée par les progrès technologiques, l'irruption de l'électronique, l'automatisation. Il faut *donc aujourd'hui* mettre les bouchés doubles pour rattraper le retard ! Ce constat, ce « *credo industriel* » du gouvernement socialiste, n'est pas nouveau. Voilà deux ans maintenant que l'« *impératif industriel* » figure en tête des préoccupations *gouvernementales*. Voilà neuf mois que M. Fabius, reprenant les propos de ses prédécesseurs Rue de Grenelle, insiste sur la nécessaire adaptation de l'outil de production.

Jusqu'à ces dernières semaines, le discours restait cependant au stade des intentions. Comme si le jeune ministre préférait s'en tenir aux concepts et avait quelque répugnance à les traduire sur le terrain. « *Habile politique, premier ministrable, Laurent Fabius n'est que de passage rue de Grenelle* », murmurait-on alors dans la classe politique. « *Il ne veut donc pas faire de vagues, et ne se risquera pas à trancher dans le vif.* » Cette analyse était sans doute valable il y a encore quelques semaines. Lorsqu'on envisageait un remaniement gouvernemental qui aurait pu propulser M. Fabius à de plus hautes responsabilités. Or il semble acquis désormais que les échéances sont repoussées d'au moins six mois. Dès lors, la prudence tactique n'était plus de mise pour le ministre de l'industrie et de la recherche.

La nouveauté, aujourd'hui, *c'est que les* propos du gouvernement, du ministre de l'industrie, commencent à être traduits dans les *faits. Pour les* Charbonnages, la sidérurgie, les chantiers navals, les révisions déchirantes sont en cours. A travers Talbot, c'est tout le problème des « sureffectifs » dans les industries de transformation qui est posé. *Convaincu que le temps presse* — mais pourquoi avoir attendu deux ans ? — M. Laurent Fabius veut donc accélérer les mutations.

Quel que soit l'habillage, cette transformation de notre appareil de production causera d'autant plus de dégâts que l'on a trop tardé. D'où le débat actuel au sein de la majorité entre ceux qui estiment que la gauche « *perdrait son âme en faisant le travail de la droite* » et que, à tout prendre, il vaudrait mieux laisser à *une autre majorité parlementaire* — en 1986 ? — le soin de procéder à la rationalisation de l'outil de production ; et ceux qui jugent qu'une telle attitude serait suicidaire pour le pays comme pour la gauche, celle-ci devant faire son chemin de croix jusqu'au bout...

J.-M. Q.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
$ E.-U.	8,3995	8,4015	+ 130	+ 170	+ 260	+ 420	+ 890	+ 1590
$ can.	6,7438	6,7470	+ 132	+ 180	+ 250	+ 390	+ 750	+ 1400
Yen (100)	3,6230	3,6235	+ 160	+ 185	+ 315	+ 395	+ 995	+ 1355
DM	3,0585	3,0605	+ 150	+ 170	+ 300	+ 360	+ 880	+ 1180
Florin	2,7132	2,7240	+ 140	+ 160	+ 270	+ 325	+ 800	+ 1070
F.B. (100)	14,9804	14,9866	+ 190	+ 305	+ 300	+ 640	+ 780	+ 2290
F.S.	3,8187	3,8263	+ 255	+ 280	+ 500	+ 585	+ 1510	+ 1910
L. (1 000)	5,0326	5,0350	− 200	− 160	− 440	− 320	− 1355	− 845
£	12,0565	12,0650	+ 288	+ 300	+ 542	+ 615	+ 1530	+ 2720

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 9/16	9 15/16	9 9/16	9 15/16	9 5/8	10	9 7/8	10 1/4
DM	5 9/16	5 15/16	5 5/8	6	5 11/16	6 1/16	6	6 3/8
Florin	5 3/8	5 7/8	5 9/16	5 15/16	5 3/4	6 1/8	6	6 3/8
F.B. (100)	8 3/4	9 3/4						
F.S.	1 1/8	1 7/8	3 5/16	3 11/16	3 9/16	3 15/16	3 7/8	4 1/8
L. (1 000)	15 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	16	17	17 1/8	18 1/8
£	8 7/8	9 1/4	8 15/16	9 5/16	9 1/8	9 1/2	9 3/8	9 3/4
F. franç.	12 5/8	12 7/8	12 1/8	12 5/8	12 9/16	13	14	14 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

DOLLAR PLUS FERME 8,40 F

Sur des marchés des changes assez calmes, le dollar s'est raffermi en ce début d'année 1984. Mardi 3 janvier à Paris, il valait 8,40 F environ, contre 8,33 F à la veille du week-end, et, à Francfort, il est passé de 2,7230 DM à 2,7450 DM.

Le mark à Paris a valu 3,06 F contre 3,0550 F.

● **M. Maire : « la politique industrielle est pour l'action syndicale le problème le plus urgent et le plus difficile. »** Dans un entretien publié par la revue *Projet* de janvier, le secrétaire général de la C.F.D.T. affirme que « *pour l'action syndicale, la politique industrielle est le problème le plus urgent mais aussi le plus difficile* ». Pour M. Maire tant qu'il n'y a pas de propositions d'avenir ou de reconversion, notamment dans des secteurs comme la sidérurgie et le charbon, les syndicats jouent leur rôle qui est de « *garder le maximum de salariés au travail* ».

SOCIAL

SELON UNE ÉTUDE DE L'O.C.D.E.

L'« Etat-providence » n'est pas condamné

Les dépenses sociales dans les pays de l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économique), qui ont augmenté presque deux *fois plus vite que le* produit national brut dans ces pays entre 1960 et 1980, vont se stabiliser, mais la protection sociale ne sera pas remise en cause : telles sont les conclusions d'une étude réalisée actuellement par cette organisation et dont les premiers éléments vont être publiés dans le numéro de l'*Observateur de l'O.C.D.E.* de janvier.

En effet, dans les sept pays les plus importants, les dépenses sociales représentaient en 1981 24 % du P.N.B. contre 14 % vingt ans plus tôt : *la plus grande part*, 40 %, est absorbée par les retraites, suivies *par la santé* (23 %) *et l'éducation* (20 %), l'assurance-chômage ne représentant que 5 % des dépenses, malgré la crise.

Cette évolution n'a été *ni continue* ni identique tout au long des vingt *années. De 1960 à 1975, les* dépenses sociales ont progressé au rythme réel (en volume) de 8 % l'an, si l'on défalque les effets de l'inflation. Cette progression est due pour la plus grande part (5 % l'an) à des initiatives des pouvoirs publics pour améliorer les programmes sociaux et étendre le nombre de leurs bénéficiaires — plus qu'aux répercussions de l'évolution démographique. *Elle a joué surtout sur les* dépenses de santé, qui ont connu au *cours de cette période une véritable* « explosion ». A partir de 1975, avec le ralentissement de la croissance économique, l'accroissement des programmes sociaux n'a plus été que de 4 % l'an en volume réel (contre 3 % pour le P.N.B.) ; il a profité autant aux retraites qu'aux allocations de chômage, tandis que se réduisait la part des dépenses de santé et surtout d'éducation.

Pour les années à venir, les experts de l'O.C.D.E. estiment que la protection sociale peut être maintenue à son niveau actuel et « *l'Etat-providence n'est pas condamné* » si *l'augmentation des coûts en matière* de santé et d'éducation n'excède pas *de plus de 1 % celle du P.N.B.*, si l'on ne cherche pas à créer de nouveaux programmes — ce qui n'est pas invraisemblable à leurs yeux.

A condition que les gouvernants sachent résister aux pressions qui vont sans doute continuer à s'exercer sur eux, l'habitude aidant, notamment de la part des personnes âgées, dont l'accroissement se répercutera non seulement sur le volume des retraites, *mais aussi sur les dépenses* de santé et de logement. Les pouvoirs *publics devront avoir le courage* de calquer la croissance des dépenses sociales sur celle du P.N.B. ou de procéder à un « redéploiement ».

● **Une maison pour personnes âgées en Guyane.** — M. Daniel Benoist, secrétaire d'Etat chargé des *personnes âgées*, a annoncé la semaine dernière, lors de son passage à Cayenne, la construction en 1985 d'une maison d'accueil pour personnes âgées de quatre-vingts lits, ainsi que la création d'un service d'aide à domicile rattaché directement *à la direction départementale* de l'action sanitaire et sociale et d'un poste de délégué départemental aux personnes âgées.

SOCIAL

Les incidents à Talbot-Poissy

(Suite de la première page.)

Ainsi, si le B3 demeurait paralysé, le B2, où sont fabriquées les pièces de moteur, tournait à 50 % environ à 8 heures du matin. Quant au B5, après le départ de la délégation, il redémarrait comme si de rien n'était. Pas pour longtemps : de toute façon, l'arrêt du B3 constituera un goulot d'étranglement.

Vers 10 heures, le B3, lundi encore briqué à neuf et prêt à redémarrer, se réinstallait dans la grève. Sous les applaudissements, les tracteurs et les chariots Stenwick retrouvaient leur place autour des chaînes.

Au meeting du matin, M. Jean-Pierre Noual, pour la C.F.D.T., avait appelé à la poursuite de la grève, « *tant qu'il restera un seul licenciement* ». « *La C.F.D.T. met de l'huile sur le feu* », répliquait, pour la C.G.T., M. Yves Bongiorno : « *Sur les mille neuf cent cinq licenciés, seulement huit cents ont rendu leur lettre de licenciement. Et un certain nombre ont changé d'avis et sont désormais prêts à partir. Des non-licenciés seraient volontaires pour faire l'appoint. Mais ni la direction ni la C.F.D.T. ne veulent vraiment négocier.* » Un tract de la C.G.T., à la prise de service, appelait les salariés à « *une journée d'information et de discussion* ».

La direction réplique

A la fin de la matinée, dans un communiqué, la direction de Peugeot-Talbot annonçait qu'elle tirerait le 5 janvier « *toutes les conséquences* [...] *de la situation actuelle* » à l'usine de Poissy.

A cette date, deux comités centraux d'entreprise auront à connaître des projets de la direction de céder toutes ses parts de Talbot dans deux sociétés du groupe (*le Monde* du 29 décembre).

DANIEL SCHNEIDERMANN.

M. FABIUS : « Une expulsion n'est jamais une bonne solution »

A l'occasion de l'émission « L'heure de vérité » sur Antenne 2, le 2 janvier, M. Laurent Fabius a évoqué l'affaire Talbot. Après avoir justifié la démarche du gouvernement, qui a conduit à l'accord avec P.S.A., le ministre de l'industrie a été interrogé sur la demande de certains travailleurs immigrés de bénéficier d'une aide au retour : « *C'est vrai*, a-t-il reconnu, *que cette revendication a pris un peu de court les syndicats et, pourquoi ne pas le dire ? le gouvernement. Je ne crois pas que ça puisse être bâti en principe et qu'on doive dire partout « voilà ce qu'il faut faire ». Il faut s'ajuster aux situations.* (...) *On ne peut pas tout faire, on ne peut pas dépenser des sommes colossales qui seraient hors de portée de nos moyens. Mais si certains préfèrent cette solution plutôt qu'une autre, je crois que c'est l'honneur à la fois des syndicats et du gouvernement de la prendre en compte.* »

A propos de l'évacuation de l'usine de Poissy, M. Fabius a déclaré : « *Une expulsion n'est jamais une bonne solution. Croyez que quand le gouvernement a accepté cette expulsion il ne l'a pas fait de gaieté de cœur, c'est une décision très dure, très difficile à prendre, pour moi.* (...) *1 900 licenciements, c'est très lourd, mais qu'est-ce qui se passe s'il y en a 17 000 ?* (...) *Quand on gouverne, c'est rarement le choix entre une bonne et une mauvaise solution. Quand il y a le choix entre une bonne et une mauvaise solution, ça ne monte jamais au niveau du gouvernement. Quand on gouverne, c'est parfois très rarement le choix entre une bonne et une excellente, mais c'est bien plus souvent le choix entre une solution moyenne et une mauvaise solution. Et, dans cette affaire, ça nous a coûté beaucoup, et notamment au premier ministre, mais nous avons pensé que c'était la responsabilité du gouvernement devant les 17 000 salariés de Talbot de permettre que le travail reprenne.* »

AFFAIRES

APRÈS LES CARBURANTS, L'AUTOMOBILE

Les frères Leclerc ou l'embryon d'une dérégulation « à la française »

Les quelques véhicules mis en vente par M. Michel Leclerc dans sa station-service du XV[e] arrondissement à Paris ne signifient pas que son projet a réussi. Déjà les concessionnaires s'inquiètent et préparent un contre-feu, assuré qu'ils sont de l'appui d'un gouvernement, trop englué dans les difficultés des constructeurs automobiles pour laisser mettre à mal les réseaux de distribution. Que l'opération prenne de l'ampleur et le service des mines saurait bien faire traîner « la mise en conformité » des véhicules achetés en Belgique.

Pourtant en soulignant, comme son frère Edouard, les rigidités des réseaux de distribution exclusive, les entorses multiples à la concurrence et le coût économique des réglementations, les frères Leclerc se lancent dans une campagne qui, outre-Atlantique, a abouti à la remise en cause de la notion même de service public. Voilà qui justifie qu'au-delà des opérations de publicité on leur prête attention.

Proposer pour 45 000 F une Talbot Solara vendue 53 000 F chez un concessionnaire, c'est faire la preuve que, dans l'Hexagone, le mode de distribution des automobiles pénalise le consommateur.

En fait, chaque constructeur européen fait le prix sur son propre marché et s'aligne sur les tarifs du leader dans les autres pays. Cela explique que, hors taxes, une Solara puisse être 18 % plus coûteuse en France qu'en Belgique. La 205, par exemple, 10 % plus chère que sa concurrente Fiat-Uno en France, est moins chère que celle-ci en Italie.

A taxes égales, les prix dans la C.E.E. peuvent ainsi varier de 20 % et même d'un peu plus avec la Grande-Bretagne, dont la peu compétitive British Leyland est en outre protégée des velléités d'achats à l'étranger par la conduite à droite montée sur les voitures qui circulent dans le Royaume-Uni. L'exclusivité des concessionnaires, garantie non seulement des ventes, mais aussi de l'entretien des véhicules et donc, en fait, des parts de marché, peut être un poids financier pour les constructeurs chargés de soutenir leur réseau (20 % des concessionnaires sont filialisés chez Peugeot et 12 % chez Renault). C'est le cas notamment actuellement pour Renault et Talbot dont les ventes sont en baisse. Et tout cela, le client finit par le payer. C'est pourquoi la Commission européenne envisage une libéralisation de la distribution dans ce secteur.

La lutte des deux frères — qui ne s'apprécient guère — en faveur des rabais sur les carburants veut être un autre exemple de ces dysfonctionnements des réseaux et du coût économique de la réglementation. La loi de 1928 et les textes dérivés qui ont institué un monopole d'importation de pétrole et de produits pétroliers de l'Etat, qui le délègue sous certaines conditions, entraîne pour les opérateurs de multiples obligations (transport sur des navires nationaux, stockage, investissements).

Le rapport Lauré, du nom de l'ancien président de la Société générale, publiait les conclusions d'une comparaison systématique des marchés français et allemand — effectuée par la firme Arthur D. Little — qui faisait apparaître qu'entre 1960 et 1974 la marge théorique de raffinage et de distribution par tonne de pétrole, supérieure de plus de 20 % en France, n'avait pas empêché le consommateur français de payer ses produits pétroliers 10 % plus cher que son voisin allemand, sans enrichissement des compagnies pétrolières.

Vouloir l'élargissement des rabais — le gouvernement a partiellement cédé en permettant à ceux-ci de passer de 10 à 17 centimes maximum par litre sur le super, — c'est pousser à une rationalisation des réseaux et à des gains de productivité qui profitent au consommateur.

C'est ce « *prélèvement réglementaire* », selon la formule de M. Paul Mentré dans *Gulliver enchaîné* (1), que les frères Leclerc veulent réduire en ouvrant la concurrence sur les automobiles, l'essence, le livre, le tabac, certains produits vendus « *exclusivement en pharmacie* » et, depuis le 2 janvier, les parfums dans le centre Leclerc de Valence grâce à l'achat à l'étranger de parfums français jusqu'à 30 % moins cher qu'en France.

Or ils ont à leur côté la plupart des associations de consommateurs. *Que choisir ?*, mensuel de l'Union fédérale des consommateurs, n'écrivait-il pas à propos de l'essence, au mois d'octobre : « *Il y a eu l'égalité de l'accès à la culture avec un prix du livre très élevé pour tout le monde. Aujourd'hui, l'essence chère partout ne fait, c'est vrai, aucun favorisé. A quand le prix imposé du beurre et des œufs, produits indispensables aux Français, pour lesquels les prix des petits commerces de centre-ville devraient être appliqués aux ruraux scandaleusement favorisés ?* »

C'est justement sous la pression des consommateurs américains qu'a commencé outre-Atlantique, sous la présidence de M. Carter, la déréglementation des transports aériens (jusqu'alors soumis au contrôle strict du Civil Aeronautic Board), puis de l'énergie, des communications et télécommunications avec, notamment, la décision de faire éclater A.T.T. (*le Monde* daté 1[er]-2 janvier), enfin du secteur financier. Une déréglementation que l'administration Reagan allait transformer en système, exigeant pour chaque règle nouvelle comme pour le réexamen des règles anciennes une analyse « coût-avantage ».

On voit bien ce que cela a de séduisant : les contraintes de toutes sortes, les limites à la concurrence des réseaux de distribution exclusive pèsent sur la productivité. Les Américains ont ainsi calculé que « *les prélèvements réglementaires* » dans les années 70 correspondaient approximativement aux prélèvements pétroliers.

Mais la contrepartie n'est pas moindre : les réseaux intégrés de distribution permettent de protéger les industries contre des casseurs de prix et contre des pilleurs de marques ; la limitation des rabais sur l'essence provoque une certaine redistribution et autorise le maintien de stations-service dans des régions qui, au nom de la seule rationalité économique, en seraient dépourvues ; la protection du petit commerce se justifie par son rôle dans le tissu social.

Voilà pourquoi « *les coups de pub* » des frères Leclerc méritent attention. M. Delors, au mois de décembre, affirmait : « *Il faut libérer les entreprises des carcans juridiques et favoriser le dynamisme en privilégiant les critères économiques* », et annonçait une révision de la réglementation sur la distribution intégrée. La logique extrême de cet embryon, c'est le démantèlement de tous les monopoles (y compris d'E.D.F et des P.T.T.). Il faut toujours prendre garde au modèle américain.

BRUNO DETHOMAS.

(1) *Gulliver enchaîné ou Comment déréglementer l'économie*, par Paul Mentré aux éditions de la Table ronde, 72 F.

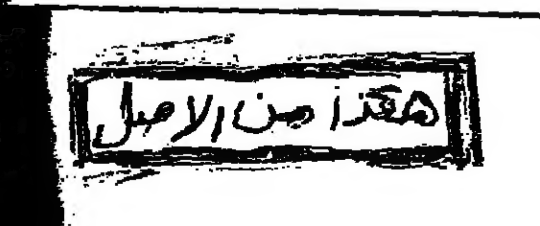
● **Rotterdam : trafic du port en baisse.** — *Le trafic de marchandises de Rotterdam (le plus grand port du monde) a atteint, en 1983, 232 millions de tonnes, contre 250 millions en 1982, soit une baisse de 7 %, a indiqué l'échevin de Rotterdam pour les affaires portuaires, M. R. Den Dunnen. Ce recul est dû pour l'essentiel à la diminution des transbordements de pétrole brut et de minerais. En revanche, le trafic de marchandises en conteneurs a augmenté de 4 %. — (A.F.P.)*

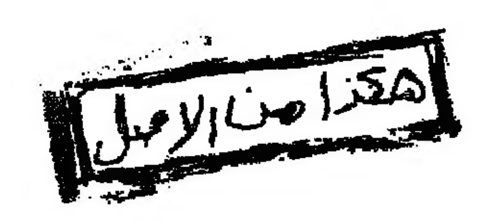
● **Semaine d'action C.G.T. du 23 au 27 janvier dans la fonction publique.** — Les fédérations C.G.T. de la fonction publique estiment, dans un communiqué publié le 2 janvier, que l'année 1983 « *va se solder par une perte des rémunérations d'environ 1,5 % en niveau et de près de 5 % en cumul mois par mois, par rapport à l'inflation* ». La C.G.T. « *constate que les raisons qui avaient motivé sa non-signature de l'accord salarial sont validées par l'évolution de la situation du pouvoir d'achat en 1983* ».

Elle « *revendique, d'une part, la remise à niveau correcte des salaires au regard des prix à la fin 1983 et, d'autre part, des mesures appropriées de rattrapage des pertes subies, notamment pour l'augmentation du pouvoir d'achat des bas salaires* ». Les fédérations appellent à une semaine d'action du 23 au 27 janvier « *en multipliant partout dans les services des initiatives de masse décidées en accord avec les personnels* ». Elles demandent que le 20 janvier, jour de l'ouverture des négociations, des pétitions et des télégrammes soient envoyés au premier ministre.

● **Augmentation de 2,5 % du prix des Volkswagen et des Audi en France.** — Les barèmes des véhicules neufs commercialisés en France par les marques Wolkswagen et Audi ont été augmentés de 2,5 % le 2 janvier. Cette hausse n'affecte par la gamme Golf Rabbit, dont les prix sont inchangés.







MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

3 janvier

Un début d'année sans éclat

C'est sans éclat, que la Bourse de Paris a rouvert mardi ses portes après trois jours chômés. En effet, les valeurs françaises ont baissé de 0,7 % environ dans un marché très calme, le manque d'affaires étant lié sans aucun doute à l'absence d'un grand nombre de professionnels. Or, en général, dans un marché creux, les valeurs françaises ont tendance à s'incliner. L'année dernière, la cote avait même fléchi de 4 % sous le poids des ventes de souscripteurs de Sicav-Monory.

Par contre, le nouveau système — le compte d'épargne en actions, — lui, est pénalisant pour les souscripteurs séduits par les aller-retour. Le repli a donc été nettement plus modéré cette année, malgré quelques ventes de « plans-Monory » venus à expiration le 31 décembre 1983.

Esso, une des vedettes de la fin 1983, s'est à nouveau distingué, gagnant 7,4 %. Parmi les autres titres bien orientés, on relevait Chantiers France-Dunkerque 6,3 %, Perrier et Maisons Phénix + 4,7 %, Scoa et Creusot-Loire plus de 3 %. Hausse de 2,5 % de Géophysique et de 2 % des Pétroles B.P.

En revanche, Damart a cédé 7 %, Nobel-Bozel 6,5 % et Bail-Equipement 6 %. S.F.I.M. et le Crédit National ont perdu 5 %, Codetel, le B.H.V. et U.C.B. plus de 4 %.

La devise-titre a été ferme à 10,84-10,88 F.

Les valeurs étrangères ont commencé l'année sur les chapeaux de roue : Unilever a progressé de 5,7 %, Philips de 3,9 % et Pétrofina de 3 %. Hausse de 2,5 % de Royal Dutch et de 1 % de B.A.S.F.

L'or s'est également apprécié mardi. Tandis qu'à Londres le prix de l'once ressortait à 384 dollars, à Paris il s'élevait à 384,58 dollars contre 383,78 vendredi. Le lingot a gagné 850 F à 103 850 F. Quant au napoléon il restait stable à 655 F.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

	23 déc.	30 déc.
Indices généraux de base 100 en 1949		
Valeurs franç. à revenu variable	1291,1	1316,7
Valeurs étrangères	3549,9	3684,5
Base 100 : 29 décembre 1972		
Valeurs franç. à revenu variable	186,2	190
Valeurs étrangères	480,3	495,8
Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice des valeurs françaises à rev. var. (base 100 au 31-12-1981)	180,9	184,1
Pétroles-Energie	120,2	127,2
Métallurgie	77,2	77,8
Chimie	180,9	181,9
Bâtim., mat. constr., trav. publics	115,1	115,3
Constructions mécaniques	112,9	114,2
Matériel électrique	172,2	175,2
Automobile et accessoires	121,3	122,1
Industr. de consom. non alim.	258,1	261,4
Agro-alimentaire	240,2	245,1
Distribution	97,7	98,1
Transports	145	145,3
Services	202	206
Assurances	149,2	158,7
Banques	197,9	202,8
Immobilier et foncier	156,9	158,5
Investissement et portefeuille	181,6	186,5
Valeurs industrielles base 100 1972	185,9	189,7
Base 100 : 26 décembre 1980		
Valeurs françaises à revenu fixe (*)	104,5	104,4
Emprunts d'Etat (*)	104,8	104,9
Emprunts garantis et assimilés (*)	104,2	104,1
Sociétés (*)	106,3	106,1
Base 100 : 31 décembre 1972		
Emprunts garantis et assimilés (*)	91,6	91,5
Sociétés (*)	100,1	100
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	158,8	159,7
Produits de base	126,8	132,5
Construction	112,9	113,3
Biens d'équipement	120,2	121,6
Biens de consom. durables	166,7	167,3
Biens de consom. non durables	232,1	232,8
Biens de consom. alimentaires	238,1	242,4
Services	129,1	130,2
Sociétés financières	186,1	180,1
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	132,6	134,2
Valeurs industrielles	165,8	168,9
BOURSES REGIONALES — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	125,6	128,9

LA VIE DES SOCIÉTÉS

LA RADIOTECHNIQUE. — En raison de la forte progression des exportations, le chiffre d'affaires de La Radiotechnique, après absorption de la société Celmans, devrait se situer aux alentours de 3,15 milliards de francs pour l'exercice 1983, soit une augmentation de 5 % environ par rapport à l'exercice précédent. Par contre, la société ajoute qu'il faut s'attendre *« pour l'ensemble de l'année à un recul du résultat net d'exploitation qui s'inscrivait déjà en baisse à la fin du premier semestre »*. Quant au chiffre d'affaires consolidé (hors taxes) du groupe, il devrait être voisin de 5,4 milliards de francs, soit une progression de 12 % environ par rapport à 1982, le bénéfice net consolidé étant, lui aussi, en baisse comparativement à l'exercice précédent.

DAIWA SECURITIES/CITICORP. — La société de courtage japonaise Daiwa Securities Co et la banque américaine Citicorp envisagent la création d'une filiale commune de conseils en investissement à Tokyo, dans la perspective d'une prochaine ouverture des marchés financiers et monétaires japonais aux intérêts étrangers, annonce l'agence de presse Kyodo. Daiwa et Citicorp prévoient également d'engager leur future filiale commune dans la gestion de fonds communs de placement, actuellement assurée pour l'essentiel par les banques japonaises. Daiwa et Citicorp devraient soumettre prochainement leur projet au ministère japonais des finances pour appréciation. La Citicorp, rappelle-t-on, est la holding propriétaire de la Citibank, seconde banque commerciale du monde. Par ailleurs, Nomura Securities Co, la plus importante société japonaise de courtage, préparerait également la création d'une filiale commune avec la société américaine Morgan Guaranty Trust. Yamaichi Securities Co rechercherait de son côté un partenaire parmi plusieurs banques étrangères, dont la Chemical Bank américaine.

FERMETURE DE MARCHÉS

A l'occasion des fêtes du Nouvel An, les Bourses de Paris, de Londres, de New-York, de Hongkong et de Tokyo, ainsi que les places helvétiques, sont restées fermées lundi 2 janvier 1984. Seules fonctionnaient les Bourses italienne et allemande, ainsi que celles d'Amsterdam et de Bruxelles.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	29 déc.
Valeurs françaises	163,3
Valeurs étrangères	152,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1982)

	29 déc.	30 déc.
Indice général	156,5	156,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 3 janvier .... 12 7/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	30 déc.	3 janvier
1 dollar (en yens)	232	clos

BOURSE DE PARIS — Comptant — 3 JANVIER

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	0 779
5 %	....	4 616
3 % amort. 45-54	....	1 279
Emp. 7 % 1973	9650	..
Emp. 8,80 % 77	112 30	5 434
9,80 % 78/93	89	4 713
8,80 % 78/86	90 55	0 553
10,80 % 79/94	91 40	3 600
13,25 % 80/90	99 90	7 783
13,80 % 80/87	101 90	3 016
13,80 % 81/99	101 10	13 384
16,75 % 81/87	110 70	5 309
16,20 % 82/90	110 90	15 801
16 % juin 82	110 60	9 137
E.D.F. 7,8 % 61	....	14 608
E.D.F. 14,5 % 80-82	101 20	7 844
Ch. France 3 %	130	..
CNB Bques janv. 82	101 80	0 109
CNB Paribas	101 95	0 109
CNB Suez	101 80	0 109
CNI janv. 82	102	0 109
B.S.N.-10,50% 77	2950	..
Carrefour 6,75% 75	315	..
Interbail (obl. conv.)	233	..
Lafarge 6 % 72	330	..
Martell 8,75 % 77	1795	..
Michelin 5,50% 70	615	61 500
Moët-Hennes. 8%77	1760	..
Pétr. (Fse) 7,50% 79	209 60	..
Peugeot 6 % 70-75	351	..
Sanofi 10,25 % 77	....	..
SCREG 9,75 % 78	174	..
Télém. 7 % 74	161 20	..
Thom.-CSF 8,9% 77	280 80	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	54 60	55
A.G.F. (St Cent.)	380	380
A.G.P. Vie	5450	5390
Agr. Inc. Madag.	80	....
Alfred Herlicq	68	69 70
Allobroge	380	375
André Roudière	155	155
Applic. Hydraul.	298	287
Arbel	35	....
Artois	430	421
At. Ch. Loire	14 65	....
Aussedat-Rey	20	20 50
Bain C. Monaco	83 20	79 90
Bananis	520	....
Banque Hypoth. Eur.	308	312
Blanzy-Ouest	282	284
B.N.P. Intercontin.	201	200
Bénédictine	1785	1790
Bon-Marché	98	100
Boris	319	....
Brass. Glac. Int.	866	....
Calf	400	385
Cambodge	188	....
C.A.M.E.	100	97
Campenon Bern.	201	193
Caout. Padang	280	280
Carbone-Lorraine	46 20	47 10
Carnaud S.A.	134 50	140
Caves Roquefort	1059	....
C.E.G.Frig.	184	183
C.E.M.	30	29
Centen. Blanzy	850	864
Centrest (Ny)	105	....
Cerabati	67 60	74 60
C.F.F. Ferrailles	127 90	126 90
C.F.S.	905	899
C.G.I.B.	89 20	87
C.G.V.	100	98 10
Chambon (M.)	410	404
Chambourcy (M.)	1050	1060
Champex (Ny)	105 80	....
Chim. Gde Paroisse	67	65
C.I. Maritime	385	....
Ciments Vicat	240	....
Citram (B)	122	....
Clause	479	478
Cl. MA (Fr.-Bail)	385	....
Cochery	53	....
Cofradel (Ly)	410	410
Cogifi	229 90	228 50
Comindus	620	617
Comiphos	181	189 50
Comp. Lyon-Alem.	212	215
Concorde (La)	268	268
C.M.P.	13 10	....
Conte S.A. (Li)	37	....
Crédit (C.F.B.)	180	177
Créd. Gén. Ind.	410	396
Cr. Universel (Cie)	447	440
Crédital	129	126
C. Sabl. Seine	115 50	....
Darblay S.A.	225 50	....
De Dietrich	325	327
Degremont	164	....
Delalande S.A.	278	269
Delmas-Vieljeux	521	520

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Dév. Rég. P.d.C (Li)	112 90	111 50
Didot-Bottin	320	320
Dist. Indochine	320	....
Drag. Trav. Pub.	200 10	195
Duc-Lamothe	260	....
Dunlop	5 50	5 85 d
Eaux Bass. Vichy	1055	....
Eaux Vittel	1021	990
Ecco	2800	2800
Economats Centre	420	401
Electro-Banque	255	249
Electro-Financ.	476	460
Elf-Antargaz	180	....
E.L.M. Leblanc	570	555
Entrepôts Paris	290	295
Epargne (B)	1100	....
Epargne de France	320	....
Epeda-BF	1420	1365
Escaut-Meuse	383	387
Eurocom	675	680
Europ. Accumul.	30 90	30 10
Eternit	250	246
Félix Potin	1195	....
Ferm. Vichy (Ly)	112 40	116 d
Finalens	103	101
FIPP	103 50	....
Fnac	229 60	221
Focep (Chât. eau)	1140	....
Foncière (Cie)	185	185
Fonc. Agache-W.	94 80	91
Fonc. Lyonnaise	1310	1310
Foncina	161 50	160
Forges Gueugnon	17 75	....
Forges Strasbourg	136 50	136
Forinter	1250	1215
Fougerolle	95	95
France I.A.R.D.	105	103
France (La)	684	....
Frankel	200	....
Fromageries Bel	870	....
From. Paul Renard	322	345 d
GAN	700	690
Gaumont	592	590
Gaz et Eaux	1295	1255
Genvrain	110	....
Gér. Arm. Hold.	19 20	19 20
Gerland (Ly)	665	650
Gévelot	389 80	384 60
Gr. Fin. Constr.	198	....
Gds Moul. Corbeil	83 20	86 50
Gds Moul. Paris	284	260
Groupe Victoire	790	780
G. Transp. Ind.	163	150 70
Huard-U.C.F.	38 60	38 60
Hutchinson	27 10	28 20
Hydro-Energie	201 80	....
Hydroc. St-Denis	52 50	53 80
Immindo S.A.	210	205
Imminvest	160	153 60
Immobail	293	....
Immobanque	497 60	494 50
Immob. Marseille	2000	2000
Immofice	391	381
Industrielle Cie	720	....
Invest. (Sté Cent.)	760	755
Jaeger	34 50	....
Lafitte-Bail	303	300
Lambert Frères	75	75
Lampes	119	117
La Brosse-Dupont	74	....
Lebon Cie	740	736
Lille-Bonnières	249 80	....
Locabail Immob.	535	535
Loca-Expansion	181	180
Locafinancière	259	248 60
Locatel	342	328
Lordex (Ny)	119 60	120
Louvre	400	393 50
Luchaire S.A.	252	252
Machines Bull	34 80	34 80
Magasins Uniprix	56	57
Magnant S.A.	50 80	....
Maritime Part.	138	....
Marocaine Cie	45	44
Métal Déployé	289	....
M. H.	40	....
Mic	241 20	....
Mors	365	350 40 o
Nadella S.A.	163	157
Naval Worms	118 80	116
Navig. (Nat. de)	60	....
Nicolas	349 80	363
Nodet-Gougis	98 30	95
OPB Paribas	142	136 40
Optorg	132	126 70
Origny-Desvroise	110 50	108 50
Palais Nouveauté	300	290
Paris France	92	....
Paris-Orléans	140	140
Part. Fin. Gest. Im.	325	328
Pathé-Cinéma	287	285
Pathé-Marconi	137 50	135
Piles Wonder	139	144 60
Piper-Heidsieck	369 60	....
P.L.M.	100	98
Porcher	188	182

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Profils Tubes Est	4 65	4 85
Prouvost ex-Lain.R.	38 90	....
Providence S.A.	449	....
Publicis	1210	1190
Raff. Souf. R.	134 40	134 50
Ressorts Indust.	82 60	....
Révillon	479	....
Ricqlès-Zan	134 90	....
Ripolin	44 70	....
Rochefortaise S.A.	68 80	....
Rochette-Cenpa	13 60	13 20
Rosario (Fin.)	108 50	....
Rougier et Fils	65	....
Rousselot S.A.	374 90	370
Sacer	37	....
Saclor	2 99	2 87 o
SAFAA	81 70	82
Safic-Alcan	200 50	200 50
SAFT	298	290
Saunier Duval	22 80	23 70
Saint-Raphaël	82 40	79 10
Salins du Midi	282 10	282
Santa-Fé	175	173
Satam	50	48
Savoisienne (M)	85	85
SCAC	193	191
Sellier-Leblanc	282	280
Senelle Maubeuge	149	159 60 d
S.E.P. (M)	171 30	171 30
Serv. Equip. Véh.	47 50	47
Sicil	38 70	40 30
Sicotel	305	293
Sintra-Alcatel	578	....
Sinvim	133 20	135
Siph (Plant. Hévéas)	182	180 50
SMAC Acieroïd	165	160
Sofal financière	392	393
Sofio	178	173
Soficomi	449	445
S.O.F.I.P. (M)	91	91
Sofragi	748	751
Sogepal	249 80	250
Soudure Autog.	72	74
S.P.E.G.	145 50	144 50
Speichim	182	185
S.P.I.	324	324
Spie Batignolles	137	135
Stemi	240 50	234
Synthelabo	320	310
Taittinger	810	778
Testut-Aequitas	215 20	235 70 d
Thann et Mulh.	57 90	....
Tissmétal	27 70	27
Tour Eiffel	339 80	330
Ufiner S.M.D.	195	194
Ugimo	211 60	203 10
Unibail	507	513
Unidel	115	117
U.A.P.	575	583
Union Brasseries	59 30	....
Union Habit.	268	260
Un. Imm. France	275	....
Un. Ind. Crédit	319	319 50
Usinor	1 02	1 02
U.T.A.	187	185
Vincey Bourget (Ny)	8 10	8 50 d
Virax	50 40	51 50
Waterman S.A.	240	....
Brass. du Maroc	121	....
Brass. Ouest-Afr.	26 60	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	270	....
Akzo	314	346 d
Alcan Alum.	406	410
Algemeine Bank	1359	1414
Am. Petrofina	555	560
Arbed	200	....
Asturienne Mines	103	....
Banco Central	86	87
Bco Pop Espanol	75	75
B. N. Mexique	7 25	....
B. Régl. Internat.	36500	35500
Barlow Rand	125	....
Blyvoor	143	....
Bowater	40	39 70
British Petroleum	63	61 20
Br. Lambert	468	....
Caland Holdings	111	115
Canadian-Pacific	430	430
Cockerill-Ougre	25 15	....
Cominco	486	500
Commerzbank	683	....
Courtaulds	18 85	19 35
Dart. and Kraft	725	708
De Beers (port.)	76 50	....
Dow Chemical	350	369
Dresdner Bank	708	723
Entrep. Bell Canada	292	290
Femmes d'Auj.	73 40	....
Finoutremer	240	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Finsider	0 30	....
Gén. Belgique	324	319
Gevaert	530	520
Glaxo	116	115 c
Goodyear	325	....
Grace and Co	472	....
Grand Metropolitan	55	55
Gulf Oil Canada	145 50	150 c
Hartebeest	788	....
Honeywell Inc.	1495	....
Hoogoven	160	....
I. C. Industries	530	518 c
Int. Min. Chem	468	....
Johannesburg	1141	....
Kubota	13 75	14
Latonia	263 60	264 50
Mannesmann	540	....
Marks-Spencer	35 60	35 60
Midland Bank Plc	81	80
Mineral-Ressourc.	102 50	105
Nat. Nederlanden	698	....
Noranda	229	222
Olivetti	23 75	....
Pakhoed Holding	200	216
Petrofina Canada	950	....
Pfizer Inc.	402	400
Phoenix Assuranc.	61 95	....
Pirelli	9	9 10
Procter Gamble	629	601
Ricoh Cy Ltd	53	53 80
Rolinco	1149	1160
Robeco	1173	1199
Shell fr. (port.)	88	....
S.K.F. Aktiebolag	212	205
Sperry Rand	498	500
Steel Cy of Can.	250	....
Stilfontein	177	....
Sud. Allumettes	340	....
Tenneco	425 50	....
Thorn EMI	93	....
Thyssen c. 1 000	310	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Toray indust. inc	20 15	20 35
Vieille Montagne	530	532
Wagons-Lits	350	350
West Rand	70 10	73 50

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1049	1029
C.D.M.E.	490	490
Datsa	392	392
Dauphin O.T.A.	1247	1201
Merlin Immobilier	1875	1875
Métallurg. Minière	131 10	133
M.M.B	300	294 50
Novotel S.I.E.H.	1865	....
Petit Bateau	410	411 50
Petrofigaz	505	510
Poron	598	598
S.C.G.P.M.	199 30	198
Far East Hotels	0 91	0 93
Sodexho	2750	2800
Sofibus	219	217
Rodamco	465	465

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Air-Industrie	7	....
Alser	175	....
Cellulose du Pin	29	....
C.G.Maritime	7	....
CMM-Mar Madag.	4 60	....
Coparex	486	490
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Files.Fourmies	1 78	....
Imp. G.-Lang	1 85	1 13 o
La Mure	57 20	61
Pronuptia	130	....
Rorento N.V.	716	714
Sabl. Morillon Corv.	129	....
E.K.F.(Applic. méc.)	60	....
S.P.R.	150	....
Total C.F.N.	53 20	....
Ufinex	234	....

SICAV 30/12

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	226 19	215 93
Actions-Investiss.	281 77	268 99
Actions sélectives	331 84	316 79
Aedificandi	359 62	343 31
A.G.F. 5000	246 30	235 13
Agfimo	383 32	365 94
A.G.F. Interfonds	381 39	364 10
Altefi	234 42	223 79
A.L.T.O.	190 71	182 08
Amérique Gestion	523 45	499 71
Assoc. St-Honoré	......	......
Associc	21871 48	21871 48
Bourse-Investiss.	291 54	278 32
Capital Plus	1235 08	1235 08
C.I.P.	847 71	809 27
Conversimmo	294 52	281 16 ◆
Cortexa	1072 87	1024 03 ◆
Credinter	409 32	390 76
Croiss. Immobil.	363 09	346 63
Démeter	56773 33	56603 52 ◆
Drouot-France	291 23	278 02
Drouot-Investiss.	750 39	716 35
Drouot-Sécurité	195 30	187 40
Energie	242 76	231 75
Epacourt Sicav	6165 86	6155 08
Epargne Associations	23831 16	23759 88 ◆
Epargne-Capital	6238 21	6186 35 ◆
Epargne-Croiss.	1399 53	1336 07
Epargne-Industr.	438 91	419 01
Epargne-Inter	701 56	669 76
Epargne-Oblig.	178 87	170 76 ◆
Epargne-Unie	882 96	862 47
Epargne-Valeur	352 81	336 81
Eparoblig	1090 31	1088 13
Eurocic	9137 41	8723 06
Euro-Croissance	402 73	384 47 ◆
Foncier Investiss.	663 60	633 51 ◆
France-Garantie	282 07	278 54
France-Investiss.	426 97	407 61
Fr.-Obl. (nouv.)	409 06	390 50
Francic	245 08	233 97
Fructidor	232 33	221 79
Fructifrance	435 04	415 31
Fructivar	59339 32	59191 34
Gestion Associations	112 82	110 17 ◆
Gestion Mobilière	582 54	568 12
Gest. Rendement	499 42	476 77
Gest. Sél. France	388 18	370 58
Haussmann Oblig.	1229 65	1183 44
Horizon	670 18	639 79
I.M.S.I.	382 63	365 28
Indo-Suez Valeurs	622 29	594 07
Ind. françaises	11580 45	11353 38
Interoblig.	10543 10	10065 01 ◆
Intersélect France	289 87	276 73 ◆
Intervaleurs Indust.	423 10	403 91
Invest. net	10412 21	10391 43
Invest.Obligataire	12201 29	12176 94
Invest. St-Honoré	896 56	884 97

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Laffitte-crt-terme	118255 59	118255 59
Laffitte-Expansion	661 13	631 15
Laffitte-France	200 46	191 35
Laffitte-Oblig.	142 15	135 70
Laffitte-Rend.	207 92	198 49
Laffitte-Tokyo	914 05	872 60
Lion-Associations	11147 71	11147 71
Livret portefeuille	504 81	481 92
Mondiale Investissem.	356 87	340 69 ◆
Monecic	54823 56	54823 56
Multi-Obligations	444 08	423 94
Natio.-Assoc.	22610 13	22565
Natio.-Epargne	12302 76	12180 95
Natio.-Inter.	967 82	923 93 ◆
Natio.-Obligations	......	......
Natio.-Placements	60408 18	60408 18
Natio.-Valeurs	511 89	488 68
Obligem	154 34	147 34
Pacifique St-Honoré	426 82	407 47
Paribas Epargne	11895 87	11848 48 ◆
Paribas Gestion	556 78	531 53 ◆
Patrimoine-Retraite	1128 38	1106 24
Phénix Placements	237 92	238 74
Pierre Investiss.	428 07	408 66
Placement crt-terme	52165 98	52165 98
Province Investiss.	278 36	265 74
Rendem. St-Honoré	11868 42	11809 37
Sécur. Mobilière	370	363 22
Sél.court terme	11933 32	11844 49
Sélec. Mobil. Div.	338 67	323 31 c
Sélection-Rendem.	174 79	166 85
Sélect. Val. Franç.	204 77	195 48
Sicav-Associations	1056 83	1054 72
S.F.I. fr. et étr.	470 09	448 77
Sicavimmo	488 23	466 09
Sicav 5000	216 89	207 05
Silvafrance	327 21	312 37
Sivam	328 95	314 03
Silvarente	188 19	189 20
Silvinter	356 18	349
S.I.-Est	1009 32	963 55
S.I.G.	785 23	749 72
S.N.I.	1048 10	1000 57
Sofinvest	449 60	429 21 ◆
Sogepargne	317 58	303 15 ◆
Sogevar	888 35	848 07 ◆
Soginter	1163 19	1110 44 ◆
Soleil Investiss.	488 29	466 15
U.A.P. Investiss.	357 59	341 37
Uni-Associations	102 67	102 67
Unifrance	262 04	250 16
Unifoncier	682 44	651 04
Unigestion	674 90	644 30
Uni-Japon	1212 27	1157 30
Uni-Régions	1459 14	1392 97
Unirente	1797	1737 91
Univer	13082 31	13082 31
Valorem	396 78	378 79
Valorg	10971 44	10916 86
Valrex	120099 61	119979 63
Worms Investiss.	896 44	864 88

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1818	4,5 % 1973	1835	1830	1840	+ 0 27
3100	C.N.E. 3 %	3119	3140	3150	+ 0 99
205	Accor	225	228	228	+ 0 44
770	Agence Havas	849	840	840	− 1 06
510	Air Liquide	526	521	521	− 0 95
400	Als. Superm.	414	410	410	− 0 96
71	A.L.S.P.I.	81	82	83 50	+ 3 08
131	Alsthom-Atl.	128	128 90	128 90	+ 0 70
580	Amrep	630	620	623	− 1 11
360	Applic. gaz	308	310	310	+ 0 64
340	Arjom. Prioux	360	361	361	+ 0 27
1010	Aux. Entrepr.	1064	1065	1065	+ 0 09
430	Av. Dass.-Br.	445	439	439	− 1 34
265	Bail-Equipem.	284	264 20	269	− 5 28
600	Bail-Investiss.	573	550	567	− 1 04
430	Cie Bancaire	456	450	450	− 1 31
110	Bazar H.-V.	113	108	108	− 4 42
285	Béghin-Say	265	265	265	....
360	Bic	410	407	407 50	− 0 60
230	B.I.S.	236	230	230	− 2 54
1540	Biscuit (Géné.)	1590	1570	1570	− 1 25
1800	Bongrain S.A.	1878	1805	1850	− 1 49
685	Bouygues	700	698	694	− 0 85
2590	B.S.N.-G.D.	2680	2660	2660	− 0 74
1300	Carrefour	1325	1305	1313	− 0 90
800	Casino	872	870	870	− 0 22
520	Cedis	510	520	520	+ 1 96
280	Cetelem	355	338	343	− 3 38
560	C.F.A.O.	555	550	550	− 0 90
79	C.F.D.E.	78	78 10	78 10	+ 0 12
5 50	Ch. France Dunk.	5 55	5 70	5 90	+ 6 30
240	Charg. Réunis	239	237	237	− 0 83
23	Chiers-Châtil.	24 40	24 30	24 30	− 0 40
185	Ciments franç.	205 20	215	213	+ 3 80
1350	C.I.T. Alcatel	1335	1310	1309	− 1 94
740	Club Méditerr.	772	773	773	+ 0 12
116	Codetel	118 50	113	113 80	− 3 96
192	Cofimeg	208	207	207	− 0 48
200	Colas	220	209	209	− 5
128	Compt. Entrepr.	136	132	133 50	− 1 83
255	Compt. Mod.	268	263	263	− 1 86
485	Créd. Foncier	545	520	515	− 5 50
240	Crédit F. Imm.	238	239	240	+ 0 84
490	Crédit Nat.	475	451 50	462	− 4 84
42	Creusot-Loire	42 50	43 90	43 90	+ 3 29
125	Crouzet	131 90	131 50	131 60	− 0 22
565	C.S. Saupiquet	575	578	578	+ 0 52
1300	Damart-Servip	1390	1293	1299	− 6 54
770	Darty	778	771	771	− 0 89
520	Docks France	533	541	541	+ 1 50
84	D.M.C.	83 50	82	81 60	− 2 27
840	Dumez	862	840	845	− 1 97
520	Eaux (Gén.)	565	553	554	− 1 94
161	Elf-Aquitaine	171 50	172	172	+ 0 29
161	— (certific.)	165	167	169 50	+ 2 72
2230	Essilor	2190	2195	2200	+ 0 45
430	Esso S.A.F.	515	548	548	+ 6 40
765	Eurafrance	800	800	790	− 1 25

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
695	Euromarché	681	691	691	+ 1 46
605	Europe n° 1	601	592	592	− 1 49
730	Facom	763	761	761	− 0 28
750	Fichet-Bauche	800	790	790	− 1 25
182	Finextel	180 50	179	179	− 0 83
194	Fives-Lille	200	197	197	− 1 50
39	Fonderie (Géné.)	40 50	41	41	+ 1 23
85	Fraissinet	89 10	86	86	− 3 51
385	Francarep	460	419	427	− 7 17
148	Gal. Lafayette	150 50	153	153	+ 1 66
795	Gén. Géophys.	810	827	834	+ 2 96
280	GTM-Entrepose	293	297	297	+ 1 36
315	Guyenne-Gasc.	320	310	311	− 2 81
1450	Hachette	1540	1490	1490	− 3 24
320	Hénin (La)	349	341	341	− 2 29
56	Imétal	60 70	62	61	+ 0 49
270	Imm. Plaine-M.	274	268	268	− 2 18
365	Ind. et Particip.	363	363	363	....
820	Inst. Mérieux	820	805	820	....
370	Interbail	376 40	379 90	378 90	+ 0 66
1220	Intertechnique	1260	1239	1239	− 1 66
150	J. Lefebvre	149	149	149	....
125	Jeumont Ind.	143	142 90	142 90	− 0 06
468	Lab. Bellon	489	481	481	− 1 63
280	Lafarge-Coppée	288 70	291 90	292	+ 1 14
1940	Legrand	1940	1900	1901	− 2 01
1340	Lesieur	1380	1370	1370	− 0 72
265	Locafrance	280	280	280	....
750	Locindus	750	748	740	− 1 33
765	Lyonn. Eaux	770	765	765	− 0 64
305	Mais. Phénix	317	331 90	332	+ 4 73
820	Majorette (Ly)	845	845	845	....
95	Manurhin	100 10	102 90	102 90	+ 2 79
66	Mar. Wendel	68 20	68	68	− 0 29
1710	Martell	1799	1800	1810	+ 0 61
840	Merlin-Gerin	849	846	845	− 0 47
1240	Matra	1310	1240	1245	− 4 96
785	Michelin	801	801	801	....
1380	Midi (Cie)	1450	1407	1416	− 2 41
171	Midland Bk S.A.	179 50	178	178	− 0 83
121	Mines Kali (Sté)	121 70	120 50	121	− 0 57
42	M.M. Penarroya	44 50	44 90	44 90	+ 0 89
1390	Moët-Hennessy	1402	1420	1415	+ 0 92
475	Mot. Leroy-S.	518	520	520	+ 0 38
104	Moulinex	105 20	104 90	105	− 0 19
630	Mumm	650	637	644	− 0 92
215	Navig. Mixtes	230	221 50	222	− 3 47
10	Nobel-Bozel	10 80	10 10	10 10	− 6 48
47	Nord-Est	47 70	48	49 30	+ 3 35
290	Nordon (Ny)	295	295	295	....
66	Nouvelles Gal.	67 50	66 50	66 50	− 1 48
665	Occident. (Gén.)	685	682	683	− 0 29
183	Olida-Caby	198 70	199	198	− 0 35
920	Omn. F. Paris	950	930	935	− 1 57
165	Opfi-Paribas	155 30	155 20	155 20	− 0 06
2080	Oréal (L')	2205	2210	2210	+ 0 22
75	Papet. Gascogne	75 10	76 90	76 90	+ 2 39
600	Paris-Réescomp.	625	599	605	− 3 20

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
189	Pechelbronn	200 20	199 90	199 90	− 0 14
445	Penhoet	485	486	486	+ 0 21
755	Pernod-Ricard	770	753	753	− 2 20
157	Pétroles (Fse)	171 60	170	170 20	− 0 81
38	— (certific.)	41	40 60	40 60	− 0 97
89	Pétroles B.P.	88 10	90 50	89	+ 1 02
200	Peugeot S.A.	207	209	207	....
54	Poclain	54	57 60	57 60	+ 6 68
305	Potain	324 50	325	326	+ 0 46
135	Pompey	137	136	136	− 0 72
345	P.M. Labinal	336	330 20	333	− 0 89
1790	Presses Cité	1975	1940	1965	− 0 50
890	Prétabail Sic.	909	890	890	− 2 09
225	Primagaz	232	232	230	− 0 86
131	Printemps	137 50	139	137	− 0 36
1210	Promodès	1275	1225	1225	− 3 92
390	Radiotechn.	406	400 10	400	− 1 23
74	Raffin. (Fse)	82	79	79	− 3 65
980	Redoute (La)	1035	1040	1040	+ 0 48
640	Roussel-Uclaf	705	701	700	− 0 70
1200	Rue Impériale	1350	1335	1335	− 1 11
153	Sade	156	147	147	− 5 76
1380	Sagem	1395	1360	1360	− 2 50
310	St-Louis B.	312	310	310	− 0 64
520	Sanofi	532	515	520	− 2 25
330	S.A.T.	337	340	344 90	+ 2 34
24	Saulnes	25 20	25 20	27	+ 7 14
85	Schneider	86 80	86	85	− 2 07
51	S.C.O.A.	55	56 80	57 40	+ 4 36
153	S.C.R.E.G.	163 80	159	159	− 2 93
400	Seb	450	445	451	+ 0 22
255	Sefimeg	269 80	261 50	261 50	− 3 07
820	S.F.I.M.	845	803	811	− 4 02
96	S.G.E.-S.B.	97 10	97	96 80	− 0 30
820	Sign. Ent. El.	850	815	820	− 3 52
600	Silic	478	470	470	− 1 67
290	Simco	298 90	292	292	− 2 30
134	Skinor	137 60	137 10	137 10	− 0 29
1350	Skis Rossignol	1300	1313	1313	+ 1
505	Siminco	522	501	507	− 2 87
455	Sogerap	490	510	516	+ 5 30
460	Sommer-Allib.	454	475	473	+ 4 18
430	Source Perrier	453	469	478	+ 5 51
390	Talcs Luzenac	410 50	410	410	− 0 12
1360	Tél. Elect.	1408	1410	1410	+ 0 14
190	Thomson-C.S.F.	219	220	217	− 0 91
1870	T.R.T.	2075	2145	2140	+ 3 13
235	U.F.B.	250	246	246	− 1 60
535	U.I.S.	555	535	535	− 3 60
210	U.C.B.	230	220	220	− 4 34
300	Valéo	300	294 20	295	− 1 66
61	Vallourec	64	....	....	....
1690	V. Clicquot-P.	1780	1791	1791	+ 0 61
1070	Vinipix	1080	1080	1080	....
850	Elf-Gabon	910	910	910	....
255	Amax Inc.	260	257 50	257 50	− 0 96
325	Amer. Express	363 20	360	360	− 0 88
655	Amer. Teleph.	645	209	209 *	+ 18 69

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
169	Anglo Amer. C.	177 10	178	178 10	+ 0 56
1120	Amgold	1203	1170	1170	− 2 74
910	B. Ottomane	930	920	920	− 1 07
645	BASF (Akt)	696	705	705	+ 1 29
645	Bayer	695	703	703	+ 1 15
580	Buffelsfont.	628	634	633	+ 0 79
33	Charter	34 20	34 95	35	+ 2 33
470	Chase Manh.	475	495	495	+ 4 21
295	Cie Pétr. Imp.	322	320 20	320 20 c	− 0 56
76	De Beers	80	79 50	80	....
1250	Deutsche Bank	1337	1395	1390	+ 3 96
139	Dome Mines	145 50	146 50	147	+ 1 03
325	Driefontein Ctd	348 50	350	349 50	+ 0 28
525	Du Pont-Nem.	570	569	569	− 0 17
775	Eastman Kodak	829	825	825 c	− 0 48
161	East Rand	164 10	166 90	166 80	+ 1 64
530	Ericsson	550	550	550	....
385	Exxon Corp.	398	400 30	400 30	+ 0 57
440	Ford Motors	466	469 80	469 80	+ 0 81
390	Free State	414	401	404 10	− 2 39
245	Gencor	253 50	253 50	253	− 0 19
310	Gén. Belgique	324	319	319	− 1 54
605	Gén. Electr.	643	640	640	− 0 46
765	Gen. Motors	798	803	806	+ 1
73	Goldfields	77	77 80	77	....
205	Harmony	217	217 50	216 50	− 0 23
35	Hitachi	38 40	38 75	38 65	+ 0 65
680	Hoechst Akt.	735	740	744	+ 1 22
99	Imp. Chemical	101 30	101 40	101 40	+ 0 09
147	Inco. Limited	158	158	157	− 0 63
1290	IBM	1315	1335	1335	+ 1 52

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
81	Ito-Yokado	83 90	84 50	84 50	+ 0 71
470	ITT	491	485 20	485 20 c	− 1 18
88	Matsushita	91 10	94 50	94 50	+ 3 73
980	Merck	988	994	994 c	+ 0 60
890	Minnesota M.	901	888	888	− 1 44
285	Mobil Corp.	311 50	310	310	− 0 48
....	Nestlé	....	....	....	....
645	Norsk Hydro	704	701	704	....
1080	Petrofina	1112	1146	1146	+ 3 05
765	Philip Morris	798	785	780	− 2 25
148	Philips	157	163 10	162 90	+ 3 75
420	Pres. Brand	399	398	399	....
485	Président Steyn	494	490 20	490 30	− 0 74
1050	Quilmès	1127	1120	1118	− 0 79
1440	Randfontein	1510	1520	1520	+ 0 66
445	Royal Dutch	482	494	492	+ 2 07
87	Rio Tinto Zinc	92 10	91 60	91 60 c	− 0 54
355	St Helena Co	375	377	377	+ 0 53
475	Schlumberger	542	541	541	− 0 18
82	Shell transp.	87 20	88 50	88	+ 0 91
1480	Siemens A.G.	1543	1553	1553	+ 0 64
168	Sony	172 50	172 90	173	+ 0 28
240	T.D.K.	257	258 90	259	+ 0 77
840	Unilever	880	935	930	+ 5 68
740	Unit. Techn.	782	795	792	+ 1 27
1180	Vaal Reefs	1200	1209	1205	+ 0 41
545	West Deep	566	560	561	− 0 88
460	West Hold.	466	450	462	− 0 85
530	Xerox Corp.	537	537	535 c	− 0 37
2 12	Zambia Corp.	2 18	2 30	2 30	+ 5 50

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 3/1	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS — Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 347	8 401	8 150	8 550
Allemagne (100 DM)	305 760	306 960	293	313
Belgique (100 F)	14 990	14 982	14 200	15 300
Pays Bas (100 fl.)	272 150	272 330	259	279
Danemark (100 krd)	84 510	84 500	80	88
Norvège (100 k)	108 200	108 290	104	111
Grande-Bretagne (£ 1)	12 095	12 049	11 600	12 400
Grèce (100 drachmes)	8 460	8 432	7 250	9 500
Italie (1 000 lires)	5 037	5 034	4 750	5 250
Suisse (100 fr.)	382 550	382 490	371	392
Suède (100 krs)	104 280	104 190	99	108
Autriche (100 sch)	43 330	43 370	42 300	44 300
Espagne (100 pes.)	5 325	5 318	4 850	5 450
Portugal (100 esc.)	5 245	5 300	5 600	6 600
Canada ($ can 1)	6 708	6 747	6 550	6 890
Japon (100 yens)	3 609	3 627	3 490	3 850

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 3/1
Or fin (kilo en barre)	102600	104000
Or fin (en lingot)	103000	103850
Pièce française (20 fr)	655	655
Pièce française (10 fr)	439	.....
Pièce suisse (20 fr)	631	631
Pièce latine (20 fr)	605	616
Souverain	762	771
Pièce de 20 dollars	3900	3905
Pièce de 10 dollars	1820	1810
Pièce de 5 dollars	1042 50	.....
Pièce de 50 pesos	4040	4135
Pièce de 10 florins	630	630

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Alerte à la bombe en gare de Dijon.* — La gare de Dijon a été complètement évacuée mardi 3 décembre à 10 h 15 à la suite d'un appel anonyme précisant qu'une bombe avait été déposée à la consigne *automatique*. Les artificiers ont contrôlé la salle des consignes et n'ont trouvé aucun objet suspect. La gare devait être rouverte au public à 11 h 30.

LES CÉRÉMONIES DES VŒUX A L'ÉLYSÉE

« Le gouvernement comme l'administration n'ont pas à échapper à la loi et au contrôle des juges »

affirme le président de la République

La traditionnelle cérémonie des vœux a commencé, mardi matin 3 janvier, à l'Élysée. Le président de la République a, tout d'abord, reçu le gouvernement.

Au premier ministre, qui évoquait le fait que la France vit actuellement, selon lui, un changement de société comparable au passage de la société rurale à la société industrielle, M. François Mitterrand a répondu que ce changement *« considérable »* n'était pas moins *« difficile »*. Il doit être, selon le chef de l'État — dont le porte-parole de l'Élysée, M. Michel Vauzelle, a rapporté les propos — conduit par un gouvernement de progrès, qui doit le favoriser, le faciliter, l'accompagner. Il est nécessaire, estime M. Mitterrand, que ce gouvernement ait le *« souci minutieux »* de servir ceux des Français qui sont le *moins favorisés*, ceux qui souffrent le plus. Ce gouvernement doit être à l'écoute d'une opinion qui, estime le chef de l'État, comprend de mieux en mieux les dures réalités du moment et qui doit trouver auprès du gouvernement la coïncidence entre ses propres espérances et l'action de ce gouvernement.

M. Mitterrand devait, ensuite, recevoir les vœux des corps constitués.

Répondant à M. Nicolaï, vice-président du Conseil d'État, M. Mitterrand a déclaré, en présence du premier ministre, de MM. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, Robert Badinter, ministre de la justice, et Anicet Le Pors, secrétaire d'État à la fonction publique, que les Français doivent comprendre le sens des efforts qui leur sont demandés. *« Nous devons*, a-t-il dit, *adapter notre industrie aux techniques modernes.*

Le chef de l'État a souligné que cette mutation provoque un *« profond désarroi »* chez celles et ceux qui en subissent les conséquences. Le pouvoir est ainsi soumis à deux tentations contraires : *« Ralentir les mutations afin d'en atténuer la brutalité ; les accélérer pour forcer le destin, pour réduire la période transitoire. »* Selon lui, la vérité se situe entre ces deux extrêmes. *« Une seule méthode*, a-t-il dit, *solidarité et dialogue. »*

Le président de la République a ensuite insisté sur le rôle des fonctionnaires dans cette action. Ils doivent, a-t-il ajouté, obéir à trois principes d'action :

— Agir aussi vite que possible : le *citoyen ne doit attendre ni la notification* de ses droits, ni le versement de ses prestations, ni le service qu'il sollicite. Agir vite, c'est le premier impératif de toute réforme administrative.

— Expliquer clairement : M. Mitterrand a recommandé aux fonctionnaires d'utiliser les techniques de communication les plus modernes.

— Rechercher en permanence la plus grande efficacité : à ce propos, M. Mitterrand a insisté sur le fait que *« tout tarif public doit refléter la vérité des coûts et des prix de revient, dès lors que l'État ne charge pas le service public d'obligations qui échapperaient à sa propre rentabilité »*.

En conclusion, le chef de l'État a rappelé qu'il n'est pas possible à la fois de décentraliser et d'oublier *« que la nation a besoin d'un corps ferme, d'une structure solide »*.

M. Mitterrand a également déclaré que *« le gouvernement comme l'administration n'ont pas à échapper à la loi et au contrôle des juges »*, étant entendu que les organes juridictionnels s'appliquent à eux-mêmes cette règle.

Devant les représentants des armées, le chef de l'État a ensuite évoqué le rôle qu'elles jouent dans la politique que la France souhaite conduire dans le monde. A propos du Tchad, il a noté que grâce à elles, une invasion étrangère a été stoppée.

M. Mitterrand a également fait référence à tout ce qui a pu être évité grâce à l'action de l'armée au Liban.

M. GAUDIN (U.D.F.) : nous n'avons pas perdu l'espoir d'arriver à deux listes de l'opposition pour les élections européennes

C'est par une interview à *Jours de France* (daté du 31 décembre au 6 janvier) que M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, a terminé l'année 1983. Une interview qui n'a pas manqué de surprendre ses amis politiques. Ne serait-ce que MM. *François Léotard, secrétaire* général du P.R., et Pierre Méhaignerie, président du C.D.S. En effet, dans cet entretien, M. Jean-Claude Gaudin affirme : *« Il y aura une seule liste de l'opposition aux élections européennes et Simone Veil sera bien notre tête de liste. »* Il évoque la *« forte volonté unitaire »* de l'électorat de l'opposition et précise même qu'il a dit à M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R. : *« C'est O.K. pour la liste unique mais à 50-50. »* Autrement dit avec la moitié de représentants du R.P.R. et la moitié de représentants de l'U.D.F.

Aujourd'hui M. Jean-Claude Gaudin avoue qu'il s'est montré *« trop bavard »* et s'est *« gentiment laissé piéger »* par son interlocutrice. *« J'ai toujours dit*, explique-t-il, *que nous ne pouvions écarter l'éventualité d'une liste unique de l'opposition mais que notre préférence, à l'U.D.F., allait à deux listes distinctes. Nous n'avons pas perdu l'espoir d'arriver à faire prévaloir cette deuxième hypothèse. »* M. Jean-Claude Gaudin voulait, selon lui, seulement préciser dans cette interview, que dans le cas d'une liste unique, il appartiendrait à l'U.D.F. de désigner la moitié des *membres de cette liste* et au R.P.R. l'autre moitié. *« Il n'est pas question*, dit-il, *d'accepter le système des tiers : un tiers pour l'U.D.F., un tiers pour le R.P.R. et un tiers pour les socio-professionnels. »*

Après les premières déclarations de M. Gaudin, MM. Léotard et Méhaignerie, qui avaient d'un commun accord décidé de ne plus intervenir sur un tel sujet *« à moins d'événements nouveaux »*, se sont montrés surpris. Ils nous ont précisé qu'*« aucune décision »* n'avait été prise à l'U.D.F., qui attendait toujours des *« informations supplémentaires »* susceptibles de lui faire accepter l'idée d'une seule liste de l'opposition. Si cette solution prévalait, M. Léotard comme M. Méhaignerie reconnaissent qu'elle serait difficile à faire accepter à leurs militants.

Jeudi 5 janvier, MM. Gaudin, Léotard et Méhaignerie doivent se rencontrer pour débattre de cette question avant la réunion du bureau politique de l'U.D.F., le 12 janvier. Quelques jours plus tard, vraisemblablement dans la matinée du 17 janvier, l'ensemble du bureau politique de l'U.D.F. rencontrera Mme Simone Veil pour tirer les conclusions du sondage commandé par l'U.D.F. sur les intentions de vote des électeurs lors du scrutin de juin 1984. L'U.D.F. devrait rendre publique sa décision au terme d'un conseil national qu'elle réunira le 26 janvier.

C. F.-M.

Sur le vif

La tête dans les étoiles

A la place de Mauroy, je serais très ennuyée. D'après les astrologues, dont les prédictions s'étalent à longueur d'ondes et de colonnes, pour lui, la nouvelle année s'annonce tout sauf bonne. Il est renvoyé. Matignon, terminé. Il a des ennuis de santé. Il est mêlé de près à une sombre magouille. Il est terrassé par une terrible crise cardiaque. Il est victime d'un épouvantable accident de la route. Encore heureux s'il réchappe aux typhons, raz de marée et autres tremblements de terre qui vont ravager la planète, et si le bébé de Caroline ou ceux de Lady Di (elle aura des jumeaux) ne lui dégringolent pas sur la tête.

Quoi qu'il en soit, avec un peu de chance, il va se retrouver d'ici quelques mois vidé, brisé, cassé en petits morceaux, claudiquant sur des béquilles, pauvre loque salie par les éclaboussures du scandale. C'est embêtant, quand même ! Surtout si, comme moi, on y croit sans y croire tout en y croyant. Je ne suis pas la seule. Rares sont les gens qui n'ont pas une fois dans leur vie consulté, ne serait-ce qu'entre amis, les cartes, le marc de café, ou simplement tendu la main, comme ça, pour voir ce qu'on pouvait y lire entre les lignes.

Il ne faut pas oublier qu'en France — *le Point* le rappelait la semaine dernière — trente mille astrologues se partagent chaque année six millions de consultations. Ça représente beaucoup de gens et beaucoup d'argent. Autant que les « psy » n'auront pas. C'est sur leurs plates-bandes, en effet, que broute à présent cet énorme troupeau de veaux lunaires qui va paissant, la tête perdue dans les étoiles, dans l'espoir d'y découvrir ce que lui réserve un avenir menacé de rigueur, de famine et d'apocalypse.

Ça, ce n'est pas ma voyante de la rue de Berri — elle est très bien, très sollicitée par le monde du spectacle et de la politique — qui le dit. C'est le président de la République. C'est le pape. Elle n'a pas dû tellement apprécier. Si les clients se mettent à leur compte, où ira-t-on ?

CLAUDE SARRAUTE.

LE COUP D'ÉTAT AU NIGÉRIA

Le Kenya s'inquiète tandis que le Zimbabwe conclut à l'inadaptation du multipartisme

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Le coup d'État nigérian a été diversement apprécié dans les pays anglophones de l'Afrique de l'Est. En témoignent les réactions de deux pays — le Kenya et le Zimbabwe — qui se veulent des modèles de démocratie, même si celle-ci y a des allures un peu particulières. A Nairobi, on critique sévèrement le putsch nigérian et la destitution du président Shagari.

« Aucune justification ne peut contredire le fait que le coup était inopportun et irréfléchi », écrit *The Nation*, de Nairobi. *« Les raisons avancées sont simplement irrecevables »*, ajoute-t-il. Et de douter que les nouveaux dirigeants de Lagos soient mieux armés que leur prédécesseurs pour lutter contre la crise économique et la corruption rampante. Circonstance aggravante, ce renversement de régime a eu lieu quelques mois seulement après la tenue d'élections générales. *« Méconnaître ainsi ce scrutin, c'est rendre un mauvais service non seulement à des millions d'électeurs nigérians, mais encore à tous ceux qui, dans d'autres pays, sont favorables à l'expression de la volonté populaire »*, conclut le quotidien de Nairobi.

Certes, le Kenya a adopté, en juin 1982, le système du parti unique, mais les dirigeants de Nairobi ont su, néanmoins, interpréter avec quelque souplesse cette nouvelle règle du jeu et maintenir ainsi une certaine vie politique. Les élections législatives d'octobre dernier ont montré que le « patronage » accordé à tous les candidats par l'union nationale africaine du Kenya (KANU) était assez symbolique et que son manifeste avait un contenu plutôt flou. En revanche, l'histoire apprend que la pratique de ces *« bonnes manières »* n'est pas une garantie de stabilité politique. Le coup d'État manqué du 1er août 1982 est là pour le prouver. Le putsch nigérian réveille de vieilles peurs parmi les dirigeants kenyans.

A Harare, on ne se montre guère surpris par le coup d'État de Lagos : *« Nous n'avons cessé de mettre en garde les Nigérians contre un concept d'une démocratie à plusieurs partis, de style américain »*, a déclaré M. Eddison Zvobgo, ministre zimbabwéen des affaires juridiques et parlementaires. *« Un tel système n'est pas fait pour l'Afrique »*, a-t-il ajouté. Le putsch nigérian renforce les responsables de Harare dans leur conviction qu'il faut hâter la naissance d'un système de parti unique.

Aujourd'hui, l'union nationale africaine du Zimbabwe (ZANU), au pouvoir, ne dispose que de *57 sièges sur 100 au Parlement*. Vingt députés représentent l'union populaire africaine du Zimbabwe (ZAPU) de M. Joshua Nkomo, trois la formation de l'évêque Abel Muzorewa, récemment emprisonné, et vingt la minorité blanche. L'opposition au régime de M. Robert Mugabe, premier ministre, dénonce la politique d'intimidation que celui-ci pratique à son encontre pour arriver à ses fins.

M. Mugabe ne cache pas son jeu. Il a annoncé récemment que le deuxième congrès de la ZANU, qui se réunira du 8 au 12 août 1984, votera une résolution en faveur de l'abolition du multipartisme. Après ces assises, des élections générales auront lieu — probablement en 1985 — que *« naturellement, nous gagnerons, et qui favoriseront la création d'un État à parti unique »*, a-t-il précisé.

JACQUES DE BARRIN.

● *Les réactions du Sénégal et de la Tanzanie.* — *Le Soleil*, quotidien gouvernemental de Dakar, a dénoncé, lundi 2 janvier, le putsch au Nigéria comme *« une atteinte à l'expérience démocratique engagée par le président Shagari »*. Le *Chama Cha Mapinduzi*, quotidien du parti unique de Tanzanie, estime également que le coup d'État constitue *« une menace pour la démocratie sur le continent »*. — *(Reuter, U.P.I.)*

● *La famille radicale s'organise.* — Après l'appel lancé par MM. Edgar Faure, sénateur (gauche dém.) du Doubs, et Maurice Faure, sénateur (gauche dém.) du Lot, en faveur de la *« reconstitution d'une école de pensée radicale »*, une délégation permanente s'est installée au 17, boulevard Raspail à Paris.

● *Les forces de sécurité du territoire namibien* ont annoncé lundi 2 janvier à Windhoek qu'elles avaient tué au moins cinquante-six maquisards de la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain) et qu'elles avaient perdu quatorze hommes depuis le début des opérations dans le sud de l'Angola, le 6 décembre dernier. Dans son communiqué, le général George Meiring, chef sud-africain des forces de sécurité en Namibie, a ajouté que d'autres combattants de la SWAPO avaient certainement trouvé la mort au cours de raids aériens et d'attaques d'artillerie. *(A.F.P. - Reuter.)*

Le numéro du « Monde » daté 3 janvier 1984 a été tiré à 491 940 exemplaires



